THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/tudesurlesgest02dufo

ÉTUDE

SUR LES

GESTA MARTYRUM

ROMAINS

II

DU MÊME AUTEUR

Etude sur les Gesta Martyrum Romains (6 volumes).

I. *Vue générale. Le Mouvement légendaire ostrogothique.* Paris, Fontemoing, in-8, 1900. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1901. Prix Bordin.

II. *Le mouvement légendaire lérinien.* Paris. Fontemoing, 1907. in-8.

III. *Le mouvement légendaire grégorien.* Paris. Fontemoing, 1907. in-8.

IV. *La Légende romaine et la Légende manichéenne* (sous presse). Paris. Fontemoing, 1907. in-8.

V. *La Légende romaine et la Légende grecque* (sous presse). Paris. Fontemoing, 1907. in-8.

VI. *Les collections* (paraîtra en 1908). Paris. Fontemoing. in-8.

La Christianisation des Foules. Paris, Bloud, 3e édit., 1907.

Le Passionnaire occidental au VIIe siècle. Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome. — Rome 1906.

Saint Irénée. (Collection *La Pensée chrétienne*). Paris. Bloud, 3e édit., 1907.

Saint Irénée. (Collection *Les Saints*). Paris. Lecoffre, 2e édit. 1905.

L'Avenir du Christianisme. Première partie : Le Passé chrétien. Vie et Pensée. 3e édition revue et augmentée d'une bibliographe (4 volumes). Paris. Bloud, 1907.

I. — *L'époque orientale. Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive* (jusqu'à Alexandre).

II. — *L'époque syncrétiste. Histoire des origines chrétiennes* (depuis Alexandre jusqu'au IIIe siècle).

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

ÉTUDE

SUR LES

GESTA MARTYRUM

ROMAINS

TOME DEUXIÈME

LE MOUVEMENT LÉGENDAIRE LÉRINIEN

PAR

Albert DUFOURCQ

PROFESSEUR-ADJOINT A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
DOCTEUR ÈS-LETTRES

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome,
de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire
du Collège de France et de l'Ecole Normale supérieure
4, RUE LE GOFF, 4

1907

THE INSTITUTE OF ... STUDIES
JUN 8 1963
LIBRARY
24177

PRÉFACE

PRÉFACE

Ce volume, et ceux qui le suivent, apportent la suite et la fin de celui que j'ai publié en 1900 [1].

Mon premier volume déterminait l'évolution générale de la Légende romaine : il montrait que les gestes des martyrs romains ne sont pas ce qu'ils prétendent être, une histoire des martyrs et des persécutions à Rome, — qu'ils sont de vraies légendes, nées dans les églises et les cimetières de l'enthousiasme qu'inspiraient les martyrs, rédigées le plus souvent dans des circonstances très particulières à l'époque ostrogothique.

Les deux volumes qui suivent étudient les origines et le développement de ce *mouvement ostrogothique* dont on a d'abord constaté l'existence : ils montrent qu'il est solidaire de deux autres mouvements littéraires qui le préparent et le prolongent, le *mouvement lérinien* et le *mouvement grégorien*. Il est sans doute permis de les désigner ainsi l'un et l'autre, si vraiment, comme je le crois, ils sont en étroit rapport, celui-là avec l'œuvre religieuse de Lérins, celui-ci avec l'œuvre hagiographique de Grégoire.

[1] Etude sur les *Gesta Martyrum* romains. (Tome I Vue d'ensemble. Le mouvement légendaire ostrogothique). — Paris, Fontemoing, 1900, in-8° de VIII-441 pages. Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 83.

BOX 269 D86 v. 2

TABLEAU DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

N.-B. — Un quantième de mois suivi d'un nombre renvoie au volume des *Acta Sanctorum* publié par les Bollandistes où sont étudiés les saints de ce jour ; le nombre indique la page du volume.

— J'appelle calendrier populaire le texte qu'avait reçu Adon [*P. L.*, 123, 144 ; *P. L.*, 145-178 ; Cf. *G. M. R.*, I, 373].

Achelis = *Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Wert.*, Berlin, Weidmann, 1900.

Allard = *Histoire des persécutions* (I, *pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., 1898 ; II, *pendant la première moitié du* IIIe, 2e éd., 1894 ; III, *à la fin du* IIIe *siècle*, 2e éd., 1898 ; IV et V, *la persécution de Dioclétien*, 1898, Paris, Lecoffre.

Analecta = *Analecta Bollandiana*, Bruxelles, depuis 1882.

B. H. L. = *Bibliotheca Hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, ediderunt socii Bollandiani*, Bruxellis, 1898-1901, 2 volumes in-8° (1387 p.).

Bull., 1867, 15 = *Bullettino di archeologia cristiana*, Rome, 1863-1894.

Cat. Bruxelles = *Catalogus codicum hagiographicarum bibliothecae regiae Bruxellensis ediderunt Hagiographi Bollandiani*, Pars I, *Codices latini membranei. Bruxellis*, 1886-1889, 2 tomes in-8°.

Cat. Paris = *Catalogus Codicum Hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi. Bruxellis*, 1889-1893, 4 tomes in-8°.

Chronica Minora, I, II = *Monumenta Germaniae historica... Auctorum Antiquissimorum tomus XI. Chronicorum Minorum saec. IV, V, VI, VII*, 2 volumes, par Th. Mommsen, Berlin, Weidmann, 1894.

De Rossi-Duchesne = *Martyrologium Hieronymianum ad fidem codicum adiectis prolegomenis ediderunt Joh.-Bapt. de Rossi et Ludov. Duchesne* [*Acta Sanctorum Novembris*, tom II, *pars prior*, 1894, Bruxelles].

C. I. L. = *Corpus Inscriptionum Latinarum...*, Berlin, 1862 et années suivantes. [II, Espagne ; V, Gaule Cisalpine ; VI, Rome ; VIII, Afrique ; IX et X, Italie méridionale ; XI, Etrurie, Emilie ; XIV, Latium.]

C. V. = *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum, editum consilio et*

impensis Academiae litterarum Caesareae Vindobonensis. Pragae, Vindobonae, Lipsiae (le numéro désigne le volume).

D. A. C. = *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, publié par le R. P. dom Fernand Cabrol, tome premier en deux parties, Paris, 1906 1907.

D. T. C. = *Dictionnaire de Théologie catholique*, sous la direction de Vacant et de Mangenot, depuis 1903, Paris, 2 volumes parus.

Delehaye = *Synaxarium Ecclesiæ Constantinopolitanæ e codice Sirmondiano nunc Berolinensi... edidit Hippolytus Delahaye* [*Propylæum ad Acta Sanctorum Novembris, Bruxellis*, 1902].

Duchesne : Culte = *Origines du culte chrétien. Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, par l'abbé Duchesne, Paris, 2e édition, 1898.

Duchesne : Fastes = *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* — I. *Provinces du Sud-Est*, Paris, 1894. — II. *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, Paris, 1900, 2 vol. in-8°.

Feltoe = *Sacramentarium Leonianum...*, by the Rev. C.-L. Feltoe, Cambridge, 1896, in-8°.

F. H. = Cf. de Rossi-Duchesne.

Gebhardt = *Ausgewählte Märtyreracten und andere Urkunden aus der Verfolgungszeit der christlichen Kirche*, von Oscar von Gebhardt, Berlin, 1902, in-12.

G. M. R. I = *Etude sur les Gesta Martyrum romains* (tome I. *Vue générale. Le mouvement légendaire ostrogothique*), par Albert Dufourcq, Paris, 1900, in-8°.

Goyau = *Chronologie de l'empire romain* publiée sous la direction de M.-R. Cagnat, par Georges Goyau, Paris, 1891.

Hartmann = *Geschichte Italiens im Mittelalter*, von L.-M. Hartmann, 3 volumes, Gotha, 1897-1903.

Hartmann, I, II = *Monumenta Germaniae historica... Epistolarum tomi I pars I et II. Gregorii I papae registrum epistolarum, edidit P. Ewald, (postea)* L.-M. Hartmann, Berlin, 1887, 2 vol.

Ihm = *Anthologiae latinae supplementa.* I. *Damasi Epigrammata... recensuit* Ihm, *Lipsiae*, 1895, in-12.

I. C. U. R. ou *Ins. Chr. Ur. Romae* = *Inscriptiones Christianae Urbis Romae...*, par de Rossi, Rome, 1861-1888.

Jaffé = *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum p.* C., *n.* 1198, *edidit P. Jaffé*, nouvelle édition, par Lœwenfed, Kaltenbrunner, Ewald. Lipsiæ, 1888, 2 gr. in-4°.

Kellner-Mercati = *L'anno ecclesiastico e le feste dei santi nel loro svolgimento storico, versione eseguita sulla seconda edizione tedesca dal..*, A. Mercati, Roma, Desclées, 1906, in-8°. (Le livre est l'œuvre de H. Kellner, prof. à l'Univ. de Bonn.)

Labbe = *Sacrosancta Concilia...*, Paris, 1671-1682, 18 volumes.

L. P. I ou II = *Le Liber Pontificalis*, texte, introduction et commentaire par l'abbé L. Duchesne, Paris, 1886-1892, 2 vol. gr. in-4°.

Lietzmann = *Die drei ältesten Martyrologien...*, von L., Bonn, 1903.

Mansi = *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Venise, 1759-1798 ; réimprimé à Paris, 1901-1906, 31 volumes in-folio.

Marucchi = *Eléments d'Archéologie chrétienne.* — I. *Notions générales.* — II. *Cimetières.* — III. *Basiliques*, Paris, 1901-1903.

Mélanges = *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, Rome-Paris.

Mombritius = *Sanctuarium*, 2 vol. in-folio, *Mediolani*, vers 1475.

M. G. A. A. = *Monumenta Germaniae historica, Auctores Antiquissimi...*

M. G. S. R M. = *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum merowingicarum*, t. III, 1896 ; t. IV, 1902.

Monceaux = *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, par P. Monceaux. — I. *Tertullien et les origines*, 1901. — II. *Saint Cyprien et son temps*, 1902. — III. *Le IVe siècle*, 1905, Paris.

Nuovo Bullettino, ou N. B. A. C. = *Nuovo Bullettino di Archeologia Cristiana*, Roma, depuis 1895.

P. G. = *Patrologiae (graecae) cursus completus...*, par Migne, Paris, 1857-1866, 166 vol. in-4°.

P. L. = *Patrologiae (latinae) cursus completus...*, par Migne, Paris, 1844-1855, 221 vol. in-4°.

Rampolla = *Santa Melania giuniore Senatrice Romana Documenti contemporanei e Note...* dal S. E. il Cardinale M. Rampolla del Tindaro. [Roma Tipografia Vaticana, 1905. in-folio].

R. H. L. R. = *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, Paris, depuis 1896.

Ruinart (1859) ou Ruinart = *Acta Martyrum P. Theodorici Ruinart opera ac studio collecta..., editio juxta exemplar Veronense, Ratisbonae*, 1859, in-8°.

Schanz : G. R. L. IV = *Handbuch der Klassichen Altertums-Wissenschaft.*, von Ivan von Muller. *Achter Band, Geschichte der römischen Litteratur*, von M. Schanz, Munchen, 1904, 4e partie.

Smith et Wace = *Dictionary of christian biography*, London, 1877-1887, 6 volumes.

Tillemont = *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiatique des six premiers siècles*, 2e édition, 16 volumes in-4°, Paris, 1701-1712.

Wilson = *The Gelasian Sacramentary. Liber Sacramentorum romanae ecclesiae...*, by H.-A. Wilson, Oxford, 1894, in-8°.

N. B. — Chercher l'index des noms propres à la fin du tome VI.

CHAPITRE PREMIER

L'HAGIOGRAPHIE ROMAINE DE L'ÉPOQUE GOTHIQUE ET L'HAGIOGRAPHIE LATINE DU Ve SIÈCLE

La légende romaine s'est épanouie à l'époque ostrogothique, à la fin du ve et au début du vie siècle ; tous les indices qu'on a relevés nous ramènent à cette date [1]. — Le culte des martyrs, dès la fin du ive siècle, très certainement, a pris l'extension la plus large. Comment expliquer que les gestes des martyrs romains n'aient pas été rédigés dès lors ? *Que s'est-il passé dans ce siècle d'intervalle qui sépare l'efflorescence des cultes de l'éclosion des textes ?* Qu'est-ce que le ve siècle représente dans l'histoire de la Légende romaine ?

J'ai admis que quelques gestes ont pu être rédigés avant l'époque gothique [2]. Mais rien, jusqu'ici, ne m'a permis d'indiquer quels ils sont. A tenter des voies nouvelles, ne parviendra-t-on pas à démasquer ces inconnus ?

Hors de Rome, on aperçoit, dès avant l'époque gothique, de nombreuses passions de martyrs. Qui sait si quelques unes, parmi elles, n'ont pas exercé une action à Rome et suscité dans quelque mesure la naissance du mouvement gothique ? Pour

[1] G. M. R. I, 287-321.

[2] G. M. R., I, 291, note : « lorsque je date les gestes romains de l'époque ostrogothique, je ne prétends nullement exclure par là quelques rédactions antérieures : je n'y vois que des faits isolés. » L'étude de Damase nous invite à ne pas chercher plus haut que les environs de l'an 400.

éclairer l'origine de celui-ci, pour expliquer sa date énigmatique, il est nécessaire de savoir, et quelles légendes romaines l'ont précédé, et quelles légendes extra-romaines l'ont préparé ; il faut déterminer, autant que faire se peut, le rapport du mouvement littéraire romain au mouvement hagiographique immédiatement antérieur.

Le malheur est que l'œuvre hagiographique du ve siècle est quasi inconnue : parmi la masse des textes légendaires qui sont venus jusqu'à nous, il est difficile de marquer ceux qui datent de ce temps.

S'il en est ainsi, quelle méthode suivre pour résoudre le problème?

L'hagiographie d'une ville ou d'une région est solidaire de la vie totale de cette région ou de cette ville. L'histoire générale dit avec quelque précision quels rapports unissent Rome, dans le cours du ve siècle, aux pays qui l'entourent : il sera sage d'étudier les légendes qui ont fleuri dans ces pays.

Un assez grand nombre de documents de toute nature nous renseignent sur l'histoire de Rome au ve siècle : de quelles légendes ou de quels cultes étrangers y attestent-ils la diffusion ?

J'ai découvert les plus anciens passionnaires de l'église romaine et de l'Eglise latine [1]. Comme celui-ci est manifestement sorti de celui-là, comme tous deux sont romains d'origine, il pourra être utile, bien qu'ils datent d'une époque assez tardive [550-650], de noter les textes non romains qu'ils renferment.

Il sera bon, surtout, si ces trois enquêtes coïncident en certains points, de s'arrêter aux textes que ces coïncidences désignent.

I

La situation géographique de Rome, son importance politique et religieuse expliquent les rapports qu'elle entretient avec les pays de l'Occident latin.

[1] Cf. *Le Passionnaire occidental au* VIIe *siècle* [*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole Française de Rome, XXVI (1906)].

La mer l'unit à la Sicile, à l'Afrique, à la Gaule du sud, à l'Espagne orientale ; la vallée du Tibre lui ouvre un chemin vers l'Ombrie, la Haute Tuscie et les Marches Adriatiques.

L'invasion barbare a fait reporter du côté des fronts menacés, à Milan, puis à Ravenne, le centre politique et militaire de la défense italienne. De ce chef, Rome entre dans la mouvance de Ravenne et de Milan.

L'exaltation du pouvoir pontifical qui résulte du développement naturel de celui-ci, de la ruine de l'empire en Occident (410, 451, 455, 476) et du triomphe de Chalcédoine (451), resserre les liens qui unissent à Rome les églises d'Occident, particulièrement les églises des Gaules : les Gaules, plus directement menacées par les Germains, ont été plus âprement disputées entre eux et Rome.

L'Ombrie, Ravenne, Milan, la Gaule du sud, — secondairement l'Espagne, l'Afrique et la Sicile, voilà les pays latins dont les traditions et les légendes peuvent être en rapport avec les traditions et les légendes romaines.

Mais, en fait, quels étaient, au ve siècle, les rapports des unes et des autres ?

II

Un certain nombre de martyrs d'Italie étaient, la chose semble naturelle, populaires à Rome au ve siècle : mais on ne peut, avec certitude, indiquer que deux d'entre eux. Le pape Innocent [401-417], au témoignage du *Liber Pontificalis*, consacra une basilique aux saints milanais Gervais et Protais [1]. La légende romaine de Libère, dont le même document autorise à affirmer l'existence dès le ve siècle, atteste qu'à cette époque les Romains vénéraient fort un saint Félix, que j'identifie volontiers avec saint Félix de Nole [2].

[1] « Dedicavit basilicam sanctorum Gervasi et Protasi... » [L. P., I, 220].

[2] Cf. C. M. R. III. — Je note que le calendrier de Carthage atteste, pour l'Afrique, les cultes de Felix de Nole et de Gervais Protais.

Le *Liber Pontificalis* atteste, dès le temps de Symmaque [498-514], les cultes

Selon toutes les vraisemblances, les martyrs d'Afrique étaient plus populaires que les martyrs d'Italie. Dès le IVe siècle, l'église romaine fêtait les anniversaires de saint Cyprien et des saintes Félicité et Perpétue [1] au XVIII des kalendes d'octobre et aux nones de mars. Les tracasseries et les persécutions que les Vandales firent subir aux catholiques au cours du Ve siècle chassèrent en Italie beaucoup d'Africains, elles eurent un grand retentissement : et nous savons que l'auteur de *Cécile* connaissait l'histoire de saint Martinianus et de sainte Maxima [2].

Polemius Silvius ne cite, dans son calendrier, que très peu de fêtes chrétiennes : il n'a garde pourtant d'oublier le saint espagnol Vincent [3]. Le calendrier de Carthage atteste pour le même temps la popularité du même martyr [4]. On peut considérer comme un fait certain qu'il était célébre à Rome dès avant 500 [5].

Une église fut consacrée à Rome, en l'honneur de saint Martin, aux environs de l'an 500, par le pape Symmaque [6]. Aucun martyr gaulois n'y avait alors la même popularité que l'apôtre de Tours ; lorsque les évêques de la province d'Arles parlèrent à saint Léon du vénérable Trophime [7], prétendu compagnon de saint Pierre, il ne semble pas qu'ils aient éveillé beaucoup d'écho. Il est permis de penser que saint Maurice, le martyr d'Agaune, dont un évêque fort connu [8] venait de chanter la gloire, avait auprès des Romains plus de crédit que saint Trophime : encore est-il qu'aucun texte du Ve siècle ne permet de l'affirmer.

romains d'Agathe, Cassien, Apollinaire et Sossius [L. P., I. 262, 261. — Cf. de Rossi, *Ins. Ch. Ur. Romæ*, II, 246].

[1] *Chronographe de* 354. (Depositio martyrum). [*Chronica minora*, I, 71, 72].

[2] G. M. R. I, 294, sq.

[3] C. I. L. I, 335, ou P. L., 13, 676.

[4] Ruinart (1859), 634.

[5] Il faut joindre à Vincent, peut-être, les quatre Espagnols martyrisés par Genséric, Arcadius, Paschasius, Probus, Eutycianus (et Paulillus) : la Chronique de Prosper les mentionne [anno 437. — *Chron. Minora*, I, 475-476], et l'on sait les attaches romaines de son auteur. — J'ajoute encore Eulalie : sa légende a été chantée par Prudence ; elle offre avec celle d'Agnès de singuliers points de contact ; le calendrier de Carthage témoigne qu'elle était vénérée en Afrique [Ruinart, 633].

[6] Martin était associé à Silvestre : et cela même témoigne de son prestige.

[7] Cf. le texte *infra*, chapitre IV, *sub fine*.

[8] La Chronique de Marcellin atteste la célébrité d'Eucher en Orient même [anno 456. — *Chronica Minora*, II, 86].

Chose curieuse, de tous les martyrs vénérés en terre latine, ce sont les martyrs des pays illyriens dont la popularité à Rome est le mieux attestée.

Anastasie de Sirmium est, dès cette date, fêtée à Rome où une église lui est consacrée [1]. La légende des quatre Couronnés utilise très vraisemblablement une tradition pannonienne [2]. Saint Quirinus de Siscia a été transporté à Rome, dans la catacombe de Saint-Sébastien [3], au cours du ve siècle, comme saint Severin de Norique, à la fin de ce même siècle, a été transporté à Naples [4]. Les actes de saint Florian [5] et de saint Montanus [6] sont résumés par le Romain qui rédige les notices historiques du *Codex Bernensis* [7]. Le *Liber Pontificalis* raconte que Gélase [492-496] construisit une basilique en l'honneur de saint Nicandre [8].

D'une manière générale, les pays danubiens ont été très cruellement éprouvés par les invasions germaines ; Romains et chrétiens durent fuir en Italie et à Rome les ruines qu'elles accumulaient partout. On imagine sans peine, là-bas, un phénomène très analogue à celui que la persécution vandale produisait en Afrique : je veux dire un exode notable des riches catholiques. De là, les faits que nous avons dits ; et, sans doute, beaucoup d'autres que nous ignorons.

[1] Cf. G. M. R. I, 138 et 121.
[2] G. M. R. I, 153, sq.
[3] Cf. *infra*.
[4] Cf. G. M. R. I, 291-292.
[5] Cf. *infra*.
[6] De Rossi-Duchesne, p. 36. « In sirmia, Munati presbiter Delingi donis (de Singiduno) cum Sirmium fugisset comprehensus est et missus est in fluvium nono lapide ; inventum est corpus eius et maxime uxoris eius ».
[7] Il n'est pas certain, je le reconnais, que ces notices datent du ve siècle. C'est pourtant, ce me semble, une hypothèse probable. Cf. *infra*. Quant à la patrie du rédacteur, les détails topographiques qu'il donne invitent à croire qu'il travaillait à Rome. — On sait que le *Bernensis* dérive d'un exemplaire datant de Clotaire II.
[8] « Hic dedicavit... basilicas sanctorum Nicandri... [L. P. I, 255].

III

Les principaux manuscrits qui ont conservé les anciens passionnaires romain et latin sont au nombre de quatre.

L'*Augiensis* XXXII reproduit, sans parler des gestes romains, les légendes de cinq martyrs d'Occident : 1. Victorin ; 2. Donat d'Arezzo ; 3. Euplus ; 4. Agapit ; 5. Grégoire de Spolète [1].

Le *Monacensis* 3810 contient les gestes de : 1. Vincent ; 2. Agathe : 3. Valentin ; 4. Gervais-Protais ; 5. Torpes ; 6. Erasme [2].

Le *Palatinus* 846 ajoute aux deux manuscrits précédents : 1. Concordius ; 2. Pontianus ; 3. Jean Penariensis ; 4. Vitus ; 5. Sabinus de Spolète [3].

Le *Vindobonensis* 357 permet d'y ajouter encore : 1. Maurice et les martyrs de la légion thébéenne ; 2. Alexandre de Baccano ; 3. Laurent de Spolète [4].

C'est-à-dire que ces livres romains renferment :

17 textes italiens (dont 7 ombriens, 4 toscans, 3 siciliens, 2 latins, 1 milanais) ;

1 texte gaulois : Maurice ;

1 texte espagnol : Vincent ;

0 texte africain ;

0 texte illyrien.

Mais, sur ces 19 textes, il en est plusieurs dont la rédaction est postérieure à l'époque ostrogothique, ou du moins date de la fin de cette période ; ils sont naturellement en dehors de notre champ de recherche. Lorsqu'on les met à part, restent

[1] Cf. notre *Passionnaire occidental au* VIIe *siècle* [*Mélanges*, XXVI (1906), p. 4 du tirage à part.

[2] *Op. cit.*, p. 18.

[3] *Op. cit.*, p. 34-35.

[4] *Op. cit.*, p. 38.

Je n'ai pas recouru à Prudence au cours de cette enquête : Prudence est espagnol, non romain [Puech : *Prudence*. — Schanz : G. R. L. IV, 1, 211].

6 gestes : *Euplus*, *Agathe*, *Vitus* ; *Gervais-Protais* ; *Maurice* et *Vincent* [1].

Si l'on confronte les résultats de ces trois courtes enquêtes, on aboutit aux résultats suivants :

1. Les légendes des saints Gervais et Protais, de saint Maurice et de saint Vincent, les martyrs les plus fameux d'Italie, de Gaule et d'Espagne, étaient certainement connues à Rome au ve siècle.

2. Il en est de même des traditions martyrologiques africaines et illyriennes (pays danubiens) [2] ;

3. Et peut-être en est-il encore ainsi des légendes siciliennes.

Nous dirigerons nos recherches de ces trois côtés.

[1] Je n'ai pu tirer grand profit des *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ* de de Rossi, bien qu'on y trouve mentionnés un très grand nombre de martyrs : on ignore la patrie de la plupart ; on ignore, le plus souvent, la date de l'inscription ou du poème qui les célèbre. Aux noms que j'ai déjà cités, il n'y aurait à ajouter, peut-être, que le consul et martyr Liberalis [I. C. U. R., II, 101[23]. — Cf. 104[38]] et les martyrs de Mayence Aureus et Justina [*op. cit.*, II, 257-258. — B. H. L, 823, 16 juin 49 ou 41]. Mais tout cela est bien énigmatique.

[2] Pourquoi, dès lors, le passionnaire romain et le passionnaire occidental ne reproduisent-ils aucun texte africain, aucun texte illyrien (abstraction faite des IV Coronati) ? — On avait sans doute, à Rome, une collection des actes des martyrs d'Afrique, une collection des actes des martyrs du Danube.

CHAPITRE II

SAINT MAURICE

I

Nous rédigeons la passion des saints martyrs qui ont illustré Agaune [*Acaunus*[1]] *de leur sang glorieux avec autant de bonne foi qu'on nous l'a contée et dans le même ordre* (? ea

[1] L'orthographe *Acaunus* est fixée par le Parisius 9550 et par les monnaies mérovingiennes [d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, 178, et Barthélemy, *Bibl. Ecole des Chartes*, 26 (1865), 443].

Cf. B. H. L., 5737. Ruinart (1859), 317 ; — Wotke (C. V., 31). 165 ; — Krusch : M. G. S. R. M., II, 32.

Krusch a montré que deux mss. seulement étaient purs de toute interpolation, le Parisinus 9550 du VIIe s., [originaire de Burgondie] et le Parisinus 17002 [du Xe s.]

Wotke prétend qu'Eucher a utilisé un texte antérieur [*loco citato*, p. XXII] ; Stolle veut que le chapitre 6 ait été interpolé [*Das Martyrium der thebœischen Legion*. Monasterii, 1891]. On a judicieusement écarté l'hypothèse de Stolle [J. M. : l'*epistola Eucherii et le martyre de la légion thébaine*, dans le *Museon et la Revue des religions*. Louvain, 1898, 313, 418] [Cf. également les observations de Krusch] ; et l'assertion de Wotke attend encore ses preuves.

On peut ajouter aux bons manuscrits du texte d'Eucher le *Parisinus* 5293 (du XIIIe) que Krusch range [p. 29], à tort, parmi les manuscrits du texte anonyme : on n'y trouve rien touchant Amandus, Ælius ni les Bagaudes ; Victor ne fait aucun discours; on n'y rappelle ni l'étymologie d'Acaunus [f. 62^r], ni les travaux d'Ambroise [63^r], ni l'invention d'Innocentius [63^v]. C'est le texte d'Eucher, précédé de la lettre à Silvius, Il faut le mettre sur la même

utique fide qua ad nos martyrii ordo peruenit). *On s'est transmis l'histoire de génération en génération* (per succedentium relationem), *et c'est*

ligne environ que le 17002 [au lieu de *theodoro eiusdem uici episcopo*, il donne *eiusdem loci.*]

Le texte d'Eucher a subi trois interpolations. Le premier interpolateur [type : Cod. *San gallensis* 563], après avoir mentionné la construction de la basilique *adclinis* qui suivit l'invention des reliques par Théodore, ajoute : *sed nunc iubente præclaro meritis Ambrosio huius loci abbate denuo edificata biclinis esse dinoscitur.* — Le second [type : *Parisinus*, 11748] est un moine d'Agaune qui conte l'invention dans le Rhône d'un martyr Innocentius, *cuius translationem a sanctæ recordationis domitiano genauensi et grato augustanœ urbis uel protasio tunc temporis huius loci episcopo celebratam recolentes cotidiana deuotione... frequentamus.* — Le troisième [type : *Parisinus*, 15437] parle à la fois d'Ambroise et d'Innocent, et mentionne l'organisation de la litanie perpétuelle à Agaune par le roi et martyr Sigismond : *psalmorum hymnorumque decantatio hic fieri non desistit quæ iubente sancto et præclaro Christi martyre beato sismundo rege est institutum* [Cod. *Vindobonensis*, 357, f° 175v I].

Quelle est la date de ces interpolations? Adon [2 nov. — *P. L.*, 123, 389] parle d'un Ambroise, *abbas monasterii agaunensis*, d'après la *Vita SS. abbatum agaunensium* que Arndt a le premier publiée [*Kleine Denkmäler aus der Merowingerzeit*, 12-21] et qu'a récemment rééditée Krusch [S. R. M. III, 174-181]. Ce texte fait d'Ambroise le successeur d'Hymnemodus à Agaune au début du VIe siècle [† 520]. Il est possible que telle soit l'époque d'Ambroise, bien qu'on soit mal fixé sur la date de la *Vita abbatum Agaunensium* : le P. de Smedt en fixe la rédaction au milieu du VIe siècle environ [2 novembre 543] tandis que Krusch l'attribue (*loco citato*) au milieu du IXe siècle. Il est naturel de rattacher l'interpolation du texte d'Eucher aux travaux que fit exécuter l'abbé Ambroise. Noter pourtant que le mot *nunc* tombe peut-être exclusivement sur *dinoscitur* (c'est l'hypothèse de Krusch) ; — que la *Vita A. A. Agaunensium* ne souffle mot des travaux d'Ambroise; — enfin que le catalogue des abbés d'Agaune (dont la valeur, du reste, est parfaitement indéterminée) mentionne un second Ambroise, abbé d'Agaune, mort le 15 octobre 610 [S. R. M., III, 183].

L'histoire d'Innocentius n'est pas beaucoup plus assurée que l'histoire d'Ambroise : on ne voit pas à quelle époque placer exactement Gratus, Domitianus et Protasius. On connaît un Protasius, évêque de Sion, qui assiste, en 650, au concile de Châlon-sur-Saône [Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I, 239 et 352. — Cf. Maassen, I, 213]. — On sait qu'un Gratus, en 451, représente au concile de Milan l'évêque d'Aoste, Eustasius ; et l'on connaît un évêque d'Aoste, Gratus, dont nous avons une légende [datant du XIIe siècle, 24 juin, 761-762, § 269, sq., « merissima fabula »] et l'épitaphe [C. I. L, V, 6.859] :

HIC REQVIESCIT IN PACE SC M
GRATVS. EPS. DP. SVD. VII. ID
SEPTEMB

Mgr Duchesne [*Fastes*, I, 240] incline à la date du Ve siècle, et, partant à identifier l'*évêque* Gratus avec le *prêtre* Gratus qu'Eustasius députe en 451 ; Mommsen pense que l'inscription peut aussi bien dater du VIe ou même du VIIe siècle [Krusch, *loco citato*]. Le Gratus de 451 peut difficilement passer pour un contemporain de Protasius de 650 ; il faut donc admettre que l'un ou l'autre n'est pas celui que désigne l'interpolateur. Comme il assure, d'autre part, que l'in-

ainsi que le souvenir de l'exploit n'a pas encore sombré dans l'oubli. (La chose pourrait arriver), bien que tout martyr apporte l'illustration à chaque endroit, à chaque ville qui le

vention d'Innocent est de beaucoup postérieure aux événements [*post longum temporis tractum*], il se peut que le Gratus dont il parle soit différent du Gratus qui apparaît en 451 au concile de Milan. Quoi qu'il en soit de l'inscription, et de sa date, le plus simple serait donc d'admettre qu'il y eut, vers 650, un autre Gratus évêque d'Aoste. — On ne peut rien dire de précis quant à Domitien ; le catalogue copié par Bonivard [*Chroniques de Genève*, I, 68] n'a pas de valeur]Duchesne, *Fastes*, I, 221]. — Mais on sait quelque chose d'Innocentius : les deux meilleurs mss. du férial hiéronymien le rangent parmi les martyrs d'Agaune, parmi les cinq compagnons de Maurice. Comme tous nos mss. procèdent d'une copie faite à Auxerre à la fin du VIe siècle, on doit croire que l'invention d'Innocentius est antérieure à 600 ; elle a eu lieu sans doute au cours du VIe siècle. Or, nous connaissons au VIe siècle, quatre évêques de Martigny-Sion ; Constantius (517), Rufus (541-549), Agricola (565), Heliodorus (585) [Duchesne, *Fastes*, I, 238-239] et deux évêques d'Aoste : Jocundus (501-502), Gallus (529-546) [Duchesne, *op. laud.*, I, 241]. Nous ne sommes pas mieux documentés sur Genève. Il n'est donc pas impossible qu'il y ait eu, au VIe siècle, un Domitien de Genève, un Gratus d'Aoste, un Protasius de Martigny, et que ces trois évêques inconnus aient procédé à la translation des reliques d'Innocentius. — Mais je me demande si tout cela n'est pas une fable : l'interpolateur aurait voulu associer un martyr Innocentius mal connu à Maurice et à ses compagnons et, pour rehausser ses mérites, il aurait imaginé une invention miraculeuse et une translation solennelle. Qui sait si Domitien, Gratus et Protasius ont jamais existé ? Cf. *infra*, ce que je dis de Victor et Ursus.

L'organisation de la prière *acémète* à Agaune est attestée dès le début du VIe siècle. Mais la passion du roi-*martyr* Sigismond date sans doute de la première moitié du VIIIe siècle [Krusch, S. R. M., II, 333] [Contra cf. Jahn *Gesch. Burg.*, II, 387, sq.]. La troisième interpolation date peut-être de ce temps.

Le long résumé que donne Adon [22 septembre, *P. L.*, 123, 361-364] dérive d'une version interpolée de A, du même type que le Parisinus 11748 : il ne souffle mot des Bagaudes, il mentionne la découverte du corps d'Innocentius.

La bibliographie du sujet est innombrable ; je ne vois que les gestes de Félicité dont l'insignifiance et la célébrité puissent se comparer à la célébrité et à l'insignifiance de la passion de Maurice. — Je rappelle simplement que le texte A a été découvert et publié par Chifflet [*Paulinus illustratus*. — Dijon, 1662, 86-92] : l'authenticité de l'histoire, défendue par Tillemont [IV, 421-695] et Rivaz [*Eclaircissements sur la région thébaine*, Paris, 1779] contre les centuriateurs de Magdebourg et contre Armand du Bourdieu [1696], a été récemment soutenue par Allard [IV, 26-34 et V, 335], par Stolle [1891, *loco citato*] et par l'anonyme qui écrivit en 1898 dans le *Museon*. — Noter toutefois qu'on parle désormais, non plus d'une légion mais d'une cohorte. Cf. encore Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 94-111 , Hauck, K. G. D., I, 9 ; Egli : K. G. *der Schweiz bis auf Karl dem Grossen* ; Gelpke, *K. G. der Schweiz.*, I, 81, et Ruinart [1859, p. 313] ; Smith, *Dict. of christ. biogr.*, II, 257 et III, 642 ; Ducis, *Saint Maurice et la légion thébéenne* [Annecy, 1887[; et de Montmélian, *Saint Maurice et la légion thébéenne* [Paris, 1888] ; Bourbant, Saint-Maurice d'Agaune [*Nuovo Bul.*, 1898, 194, 1899.71] ; Schmid, *Der h. Mauritius und seine Genossen oder das Martyrium der thebaïschen Legion*...,Luzern., 1893. — Pour plus de détails, voir Hirschmann, *Die neueste Literatur uber das Martyrium der thebäischen Legion* [*Historiches Iahrbuch*, XIII (1892), 783-798] et la Bibliographie d'Ulysse Chevalier.

possède : et cette illustration est méritée, puisqu'ils donnent leurs âmes pour Dieu. Quel ne doit donc pas être notre respect pour le lieu sacré d'Agaune où tant de milliers de martyrs se sont fait tuer pour le Christ.

Sous Maximien qui, avec son collègue Dioclétien, gouvernait l'état, il y eut dans presque toutes les provinces une foule de martyrs déchirés et tués. Maximien était aussi impie que vicieux et voulait éteindre le nom chrétien ; tous les fidèles du vrai Dieu allaient à la mort ou au supplice. Or, il y avait à ce moment dans l'armée une légion de soldats qu'on appelait les Thébéens ; une légion comprenait 6.600 hommes. C'étaient des soldats auxiliaires venus de l'Orient, très braves, mais plus chrétiens que braves : même sous les armes, ils obéissaient aux préceptes de l'Evangile et rendaient à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. Donc, quand on leur ordonne, à eux comme aux autres, d'arrêter les chrétiens, ils refusent d'obéir. Maximien qui se repose à Octodorus [Martigny] apprend la révolte et entre en fureur.

Mais, avant de poursuivre, il faut dire la situation d'Agaune. Agaune est à 60 milles environ de Genève et à 14 milles de la tête du lac Léman, du point où il reçoit le Rhône. C'est une vallée des Alpes, difficile d'accès, mais assez large. Là campait la légion sainte. Donc, lorsque Maximien a reçu la nouvelle, il ordonne de tuer un homme sur dix et de contraindre les autres à persécuter les chrétiens. Quand les Thébéens apprennent cet ordre, ils s'échauffent et déclarent que jamais ils n'en viendront à faire un aussi sacrilège métier : ils sont chrétiens ; mieux vaut la mort que l'apostasie. Maximien ordonne qu'on les décime une seconde fois : ce qui est fait. Mais les autres s'encouragent à persister.

Le plus grand réconfort leur vient alors, à ce qu'on raconte [sicut traditur], *de saint Maurice, primicier de la légion, d'Exupère,* campidoctor, *et de Candidus, sénateur des soldats* [militum senator] : *ils les encouragent, leur rappellent les exemples des martyrs, les exhortent à souffrir la mort pour respecter le serment qui les lie au Christ* [pro sacramento Christi]. *Ne respirant plus que le martyre, les soldats envoient à Maximien une déclaration aussi pieuse que courageuse :*

« *Nous sommes vos soldats* [1]..., *mais nous sommes aussi ser-*

[1] Nous empruntons tout ce passage à Tillemont, IV, 425.

viteurs de Dieu : c'est ce que nous avouons, et avec joie. Nous vous devons nos armes, et à Dieu un cœur innocent. Nous avons reçu de vous la solde de la milice et de Dieu le commencement de la vie. Nous devons donc vous suivre, mais non contre celui qui est notre créateur, et qui est aussi le vôtre, quand même vous ne voudriez pas le reconnaître. Nous sommes prêts de vous obéir, comme nous avons fait jusqu'à cette heure ; mais non pas quand vous nous commanderez des crimes. Que s'il faut nécessairement désobéir à Dieu ou à un homme, nous obéirons à celui que nous craignons le plus... Après tout, comment vous assurerez-vous de notre fidélité si nous ne la gardons pas à notre Dieu ? Le serment que nous vous avons prêté est-il plus auguste que celui que nous lui avons fait auparavant ? Si vous cherchez à faire mourir des chrétiens, nous le sommes tous, prêts à recevoir avec patience le coup de la mort. Nous le recevrons avec la même joie que nous l'avons déjà reçu en la personne de nos frères. Car les chrétiens savent souffrir, non se révolter. Le danger où nous nous voyons ne nous paraît pas une nécessité de nous défendre. Quelque terribles que soient les efforts de ceux qu'on réduit dans le désespoir..., nous avons des armes et nous ne nous en servirons point. Nous aimons beaucoup mieux souffrir la mort que la donner, et sortir de ce monde innocents que d'y demeurer souillés d'un crime. Employez donc contre nous les tourments, le fer et le feu ; nous sommes prêts à tout souffrir, mais non pas à cesser d'être chrétiens. »

Maximien les condamne tous à périr. Des soldats les entourent. Par amour de la vie, les Thébéens ne refusent pas la mort : ils déposent leurs armes et tendent la gorge; ils ne luttent pas, car ils se souviennent de Celui qui, sans réclamer, a été conduit à la mort, muet comme un agneau ; le troupeau du Seigneur se laisse ainsi dévorer par les loups. La terre est couverte de cadavres, arrosée de ruisseaux de sang... Ainsi mourut cette vraie légion d'anges ; nul doute qu'avec les autres légions d'anges elle loue à jamais dans les cieux le Seigneur Dieu Sabaoth !

Victor n'était pas de cette légion, il n'était même plus soldat : c'était un vétéran sorti du service [emeritæ iam militiæ veteranus]. *Il voyageait. Comme il passe par là, il tombe sur les persécuteurs attablés, tout heureux des dépouilles qu'ils recueillent. Il refuse de s'associer à eux, on*

l'interroge, et, parce qu'il se dit chrétien, on le tue. — De toute cette foule de martyrs, voilà les seuls noms que nous ayons pu découvrir, Maurice, Exupère, Candide et Victor ; mais les autres sont inscrits sur le livre de vie, si nous les ignorons. On dit aussi [dicuntur] *qu'Ursus et Victor, les martyrs de Salodorus selon le bruit populaire* [fama confirmat], *appartenaient à cette même légion. Salodorus* [*Soleure*] *est un* castrum *au-dessus de l'Arula, et près du Rhin.*

Je tiens à ajouter comment mourut ce cruel tyran qu'était Maximien. Comme il voulait tuer son gendre Constantin, il fut découvert, arrêté à Marseille et étranglé. Longtemps après, à ce qu'on rapporte [traduntur], *les corps des bienheureux martyrs d'Agaune ont été révélés à saint Théodore, évêque du lieu, qui construisit en leur honneur une vaste basilique. Il arriva alors le miracle que voici : un ouvrier païen qui, seul, y travaillait le dimanche, vit les saints lui apparaître en plein jour ; en même temps il est étendu sur le chevalet et fouetté pour n'être pas en ce moment à l'église, ou pour travailler, lui païen, à un ouvrage aussi sacré. Il se convertit aussitôt. Voici encore un autre miracle, bien connu de tous. La mère du noble Quintus, qui était paralytique, fut guérie lorsqu'elle se fut fait transporter à la basilique des saints. Ils en ont, du reste, opéré bien d'autres, soit en chassant les démons, soit en guérissant les malades.*

— A mon seigneur, saint et bienheureux dans le Christ, Silvius évêque, Eucher, [*salut !*] *J'envoie à ta béatitude le texte de la passion des saints martyrs : je l'ai écrit par crainte que les gestes de ce glorieux martyre fussent ensevelis dans l'oubli. J'ai cherché la vérité auprès des hommes capables de me renseigner* [ab idoneis auctoribus rei ipsius], *auprès de ceux qui prétendent* [adfirmabant] *avoir entendu raconter le fait à l'évêque de Genève saint Isaac, tel que je l'ai conté en commençant. Je crois* [credo] *qu'Isaac le tenait du bienheureux évêque Théodore, qui vivait avant lui. Aussi, puisqu'on envoie des divers pays et provinces de très riches cadeaux en l'honneur des saints, nous leur offrons cet écrit en nous appuyant sur vos suffrages ; nous comptons sur cet appui pour effacer nos péchés passés et pour obtenir dans l'avenir la protection* [præsidium] *de ces saints qui seront toujours mes patrons. Souvenez-vous aussi de nous en présence du Seigneur, vous attachant toujours à servir les saints, seigneur saint, frère justement heureux !*

II

On discerne sans peine et le caractère légendaire et l'origine réelle de cette histoire.

Eusèbe et Lactance, deux contemporains de Maximien, ne soufflent mot de la légion thébéenne. Sulpice Sévère et Orose, un Espagnol et un Gaulois, l'ignorent tout de même. Le massacre d'une légion tout entière, le martyre de 6.600 chrétiens qui meurent ensemble devait, semble-t-il, avoir quelque retentissement. D'où vient que les textes ne le connaissent pas?

Le texte (A) date la mort des saints de la grande persécution de 303 — le fait est très clair, — et c'est Maximien qu'il en rend responsable. Or, en 303, et depuis 293, les pays d'Acaunus et d'Octodorus relèvent du césar Constance Chlore, comme toute la Gaule et toute la Bretagne; Maximien n'y joue plus aucun rôle. Je note que Constance, en 303, n'exécute pas l'édit de persécution : il se contente de démolir quelques églises[1]. Au début du IVe siècle, en outre, une légion ne compte plus 6.600 hommes; on n'y trouve pas d'officier appelé *senator militum*. Aucun texte n'atteste l'existence, à cette époque, d'une *legio Thebaeorum*.

Le texte A lui-même invite à la méfiance. Les mots *credo*, *adfirmabant*, *dicuntur*, *traduntur*, *fama confirmabat*, *sicut traditur*, *per succedentium relationem*, *ea utique fide qua ad nos*... multiplient les réserves de l'auteur: il tient beaucoup à dégager explicitement sa responsabilité; il ne garantit rien, et il entend qu'on le sache. — Entend-il aussi montrer qu'il connaît tous les procédés de la rhétorique? Je ne sais. Le fait est qu'il semble n'en ignorer aucun : qu'on

[1] Eusèbe, *Vita Const.*, I, 15-17. Ἤλαυνον μὲν γὰρ ἁπανταχοῦ γῆς τοὺς θεοσεβεῖς ἐξ ἐπιτάγματος τῶν κρατούντων οἱ κατ' ἔθνος ἄρχοντες... Μόνῳ δ' ἄρα Κωνσταντίῳ σοφία τις ὑπεισῄει λογισμοῦ... Τοῖς γὰρ ὑπ' αὐτῷ βασιλικοῖς... σύνθημα δίδωσιν, ἢ θύσασι..., ἐξεῖναι παρ' αὐτῷ μένειν ἢ μὴ τοῦτο πράξασι... ἀποχωρεῖν... Ἐπειδὴ..., τῶν μὲν δειλίαν... κατεγίγνωσκε, τοὺς δὲ τῆς πρὸς τὸν Θεὸν συνειδήσεως εὖ μάλα ἀπεδέχετο... [*P. G.*, 20, 932[.

relise la description d'Agaune [1], ou le tableau de la légion lorsqu'arrivent les ordres de Maximien [2], ou le discours de saint Maurice [3] ; notre homme sait avec bonheur, je le reconnais, se souvenir de Tite-Live [4]. N'est-ce pas à Tite-Live qu'il aurait emprunté l'idée de faire décimer les légionnaires chrétiens ?

Cette impression fâcheuse se confirme si l'on compare nos gestes à deux autres textes (ou séries de textes) qui s'intéressent aussi à saint Maurice.

Le premier, B, est un récit de son martyre [5], très analogue

[1] « Acaunus sexaginta ferme millibus a genavensi urbe abest... Locus ipse iam inter alpina iuga in valle situs est ad quem pergentibus difficili transitu asperum atque artum iter panditur. »

[2] « Vociferatio passim ac tumultus in castris exoritur affirmantium numquam se ulli in hæc tam sacrilega ministeria cessuros, idolorum profana semper detesturos..., unum se æternitatis Deum colore, extrema experiri satius esse...»

[3] « Milites sumus, imperator, tui : sed tamen servi, quod libere confitemur, Dei... »

[4] Les décimations avaient naturellement, en raison de leur atrocité, frappé l'imagination populaire. Voici la liste de celles qui sont connues : 1. en 471 av. J.-C. Tite-Live, II, 59 ; Denys, IX, 50 ; Frontin, IV, I, 34 : — 2. en 71, Plutarque, *Crassus*, 10 ; Appien., *b. c.* I, 118 ; — 3. en 49, Dion., 41, 35 ; Appien., II, 47 ; Suétone, *Jules César*, 69 ; — 4. en 39, Dion., 48, 42 ; — 5. en 36, Dion., 49, 27 ; Plutarque, *Antoine*, 39 ; — 6. en 31-14 ap. J.-C. Suétone, *Octave*, 24 ; — 7, en 20, Tacite, *Annales*, III, 21 ; Pline, 36, 15 ; — 8, en 217, Jul. Capitolin, *Macrin.*, 12 [d'après Stolle, 76, n. 1].

[5] B. H. L., 5741, 22 septembre 345. « Diocletianus quondam romanæ reipublicæ princeps, cum ad imperium totius orbis fuisset electus...» — Krusch n'a pas donné d'édition critique de ce texte B ; mais il a constaté que la teneur en était fort incertaine et distingué huit familles de mss. [Paris, 5301 ; — Paris. 5353 ; — Monacens. 18220 ; — Paris, 5321 ; — Paris, 5600 ; — Montepessulanus H., 156 ; — Paris. 5293 ; — Paris, 5308]. — Il y aurait lieu de reprendre et de préciser son travail. Pour mon compte, je distingue volontiers deux familles : je range dans la première, *y*, les mss. qui, après avoir dit que les Thébéens ont reçu : « christianæ religionis ritum orientali traditione » ajoutent *ab hierosolymitanæ episcopo* et qui déclarent encore : *ad urbem quippe romanam itinere attingentes eandem christianitatis fidem quam acceperunt apud beatum marcellinum prædictæ urbis episcopum confirmantes, ut ante gladio perirent quam sacram fidem Christi quam acceperant violarent* [Cod. Paris, 5301] ; les manuscrits qui ne mentionnent ni l'évêque de Jérusalem, ni l'évêque de Rome forment la seconde famille.

Cette seconde famille (*x*) semble la moins considérable. Elle se divise en deux groupes au moins : le premier, qui supprime ce qui suit le discours et la mort de Victor le vétéran, représente une tradition de Cologne, *ex hac legione ? traduntur trecenti decem et octo martyres Colonia palmam martyrii percepisse, quibus beatum gereonem martyrem præfuisse confirmat antiquitas* [Cod. Paris, 5301, du X-XIe s.] ; le second ajoute simplement au texte B, en manière de prologue, quelques lignes du texte d'Eucher, A : [type : Cod. Paris, 5308] *sanctorum passionem martyrum...*; il ignore Gerion, comme il ignore Sigismond et Ambroise.

La première famille (*y*) se divise en deux groupes au moins. Le premier

aux gestes qu'on a résumés. Il est un peu plus court que ceux-ci et n'en diffère que par les détails suivants : 1. L'histoire est datée, non de la persécution de 303, mais de l'expédition que Maximien dirigea contre les Bagaudes gaulois en 286 ; — 2. Les légionnaires reçoivent l'ordre, non pas d'arrêter et de persécuter les chrétiens, mais de sacrifier aux idoles ; — 3. On assure que *Acaunus* signifie rocher, *saxum*, en gaulois (*interpretatione gallici sermonis*) ; — 4. Le mot *rex* prend presque toujours la place du mot *imperator* ; — 5. Exupère et Victor tiennent un discours à leurs compagnons et aux soldats.

Ce texte *contredit* celui qu'on a étudié d'abord sur deux points d'importance : la date et l'occasion du martyre. Et l'on aperçoit la raison de ce désaccord : un inconnu se sera aperçu de la bourde qu'on a dite, de l'impossibilité qu'il y a à ce que, en 303, Maximien ait dirigé la persécution en Gaule ; il aura imaginé, en conséquence, de rattacher la mort de Maurice au temps où Maximien guerroyait en Gaule. Il connaissait Orose : c'est là qu'il a pris le trait touchant les Ba-

est caractérisé par la mention d'Ambroise, d'Innocentius et de Sigismond [type : Cod. Paris, 5600 ou 5321). — Le second donne, en outre, le nom de Zabdas à l'évêque de Jérusalem, remplace Ursus par Vitalis, et prépose au récit un long prologue [type : Cod. Paris 5353]. (Je ne connais pas le Monacensis 18220 et le Montepessulanus H. 156, dont parle Krusch).

Quelle est la date de B et de chacune des deux familles sorties de lui ? — J'en attribuerais volontiers l'origine aux amis de S. Avit [cf. p. 31]. Le martyr Gérion * et les 300 Colognais qui souffrent avec lui semblent se rattacher aux saints Dorés de Cologne qui, dès le vie siècle, sont attestés par Grégoire de Tours [cf. le texte *infra*, p. 20]. Le texte est né manifestement du désir d'effacer l'erreur historique commise par Eucher : c'est une preuve de savoir qui, passé le vie siècle, étonnerait fort. L'auteur connaît la vie des Pères du Jura : c'est là qu'il a pris sans doute l'étymologie gauloise d'Acaunus **.

* Gérion eut plus tard une longue légende : cf. le récit d'Hélinand [*P. L.*, 212, 759] et le récit de l'invention de 1121 [P. L., 173, 433]. — En rapprocher la légende de Victor le Thébéen, près Cologne, à Xanten [*Analecta*, I, 625] et le récit de la translation ordonnée par Adolphe de Clèves [10 octobre 25-26, 35, 43-46]. Cf. surtout la fusion de la légende des Thébéens de Cologne et de la légende des Onze mille Vierges [Müller, *Das Marterthum der thebaischen Iungfrauen in Köln*, 1896, Köln. — Des Thébéens de Cologne, rapprocher les Thébéens de Trêves [octobre, VI, 373] : la mention qu'on en trouve dans les gesta Fusciani (B. H. L., 3224-27] est une interpolation du IXe siècle [Saverland, *Trierer Geschichtsquellen d. XI Ihdts*, Trier (1889), 118 ; et Stolle, *op. cit.*, 39]. — En rapprocher encore *Alexandre de Bergame* (version Grazioli. Cf. *infra*, *Secundus de Vintimille* [cf. G. M. R., tome III], *Solutor de Turin* [Mombritius, I, 12] et *Domninus*.

** J'ai demandé à M. A. Holder ce que vaut cette étymologie : « elle est exacte ; en gaulois, ăc — aunŏ signifie pierre, rocher, = ăc — ounŏ (acutus), provenant de ak-u. Cf. le latin acu | s, acū-tus, acūleus, racine ak (être aigu), sanscrit ák-man (pierre), grec ἀκόνη. — Cf. le nom de lieu Acūnum,

gaudes[1]. — Il connaissait aussi, je suppose, les légendes des martyrs : de là l'explication qu'il donne du massacre des légionnaires. En général, c'est le refus de sacrifier qui décide de la mort des saints, non le refus de coopérer à la persécution. L'auteur du texte B paraît avoir porté un jugement assez peu favorable sur la valeur historique de A.

Et peut-être — ce qui est plus grave — le jugeait-on aussi sévèrement dans l'entourage de Grégoire de Tours, à la fin du VIe siècle : j'en viens à la seconde série de textes, C, qu'il faut comparer avec les gestes.

Fortunat a célébré saint Maurice et les martyrs d'Agaune :

Bien que la plus ancienne attestation de B soit Walahfrid Strabon qu écrit [M. G. — Pœtæ... ævi carolini », II, 377] [ou *P. L.* 114, 1095].

« Dum sanctos iubet idolis litare...
Non dant liba diis genuve ponunt »,

je rapporterais donc volontiers au VIe siècle — et même au début du VIe — la rédaction de B. L'auteur connaissait sans doute *Jean-Paul* et *Gervais-Protais :* le sacrifice que Maximien veut imposer à Maurice rappelle celui que les prêtres veulent imposer à Astasius et à Gallican.

Il est vraisemblable — non certain — que *By*, développement de *Bx*, est postérieur à la troisième interpolation de A, laquelle parle précisément d'Ambroise, d'Innocentius et de Sigismond : ce serait donc du VIIIe siècle au moins, de l'époque carolingienne peut-être qu'il faudrait dater *By*. On s'expliquerait assez bien, dans cette hypothèse, et l'introduction des deux évêques de Jérusalem et de Rome, et la maladresse du rédacteur qui fait du pape Marcellin un contemporain des Bagaudes. — On ne peut rien affirmer, néanmoins : je ne puis pas dire que l'introduction des deux évêques de Jérusalem et de Rome soit le fait du même rédacteur qui a ajouté Ambroise, Innocentius et Sigismond ; peut-être est-elle plus ancienne que l'époque de Charlemagne.

[1] C'est Krusch qui a signalé le fait, M. G. S. (R. M., III, 27. Qu'on en juge :

Orose, VII, 25.	*Passio*, X.
« Dehinc cum in Gallia Amandus et Aelius, collecta rusticanorum manu, quod Bacaudas vocabant, perniciosos tumultus excitavissent, Maximianum cognomento Herculium Cæsarem fecit misitque in Gallias ».	« (Diocletianus) Herculium Maximianum Cæsarem fecit eumque contra Amandum et Ælianum qui in Bagaudarum nomen præsumptione servili arma commoverant, ad Gallias destinavit ».

Notre-Dame d'Aygu, Aveyron ». [Le gaulois était encore une langue vivante au début du Ve siècle. Cf. Saint Jérôme : *Comm. in Ep. ad Galatas*, *P. L.*, 26, 357].

L'auteur de la *Vie de saint Romain* a-t-il emprunté cette étymologie à un document littéraire, et lequel ? Ou savait-il lui-même le gaulois ?

s'il sait qu'ils formaient une légion, il ne dit mot de leur origine orientale, et spécialement thébéenne [1].

Grégoire de Tours imite sa réserve. On connaît l'attrait qu'exerçaient sur lui les histoires de martyrs. Je remarque que la basilique de Saint-Martin de Tours possède des reliques des saints d'Agaune et qu'il les a personnellement reconnues [2]. Une partie de sa famille se rattache aux pays lyonnais ; il s'informe avec curiosité des miracles qui surviennent à Agaune ; il raconte deux d'entre eux. Son attention est très éveillée sur les choses d'Orient. Or, s'il sait, comme Fortunat, que les saints d'Agaune formaient une légion, il semble ignorer, comme lui, qu'ils soient originaires d'Egypte : Fortunat écrivait *legio opima*, Grégoire écrit *legio felix* [3]. Pas plus que

1 « De sanctis Agaunensibus
1 Turbine sub mundi cum persequebantur iniqui
Christicolasque daret sæva procella neci...
5 Quo, pie Maurici, ductor legionis opimæ
Traxisti fortes subdere colla viros,
7 Quos positis gladiis armasti dogmate Pauli
Nomine pro Christi dulcius esse mori...
19 Ecce, triumphantium ductor fortissime, tecum
Quattuor hic procerum pignora sancta iacent...
27 Sic pia turba simul, festinans cernere Christum,
Ut cælos peteret, de nece fecit iter ».

[*Carminum*, liber II, 14. — M. G. A. A., IV, I, (1881), 42-43].

Ailleurs [II, 42], il leur demande la grâce de n'être pas effrayé la nuit par les éclairs.

2 « Nonus decimus Gregorius ego indignus ecclesiam urbis Turonicæ...nanctus sum... ; in qua, sicut a longevis ævo presbyteris comperi, beatorum ibidem reliquiæ Acaunensium ab antiquis fuerant collocatæ. Ipsam etiam capsulam in thesauro basilicæ sancti Martini repperi, in qua valde putredine erat pignus dissolutum, quod pro eorum fuerat virtute delatum » [H. F. x, 31. — M. G. S. R. M., I, p. 448].

3 « (Sigimundus) post interemptum per iniquæ consilium coniugis filium compunctus corde, Agauno dirigit, ibique prostratus coram sepulchris beatissimorum martyrum legionis felicis, pœnitentiam egit... Ibique et psallentium cotidianum instituit... locumque tam in territuriis quam in reliquis rebus affluentissime ditavit. Postea vero... interfectus... (Chlodomeris) iussu, ad eodem locum delatus sepulturæ mandatus est ; quem in consortio sanctorum adscitum ipsa res quæ geritur manifestat. Nam, si qui nunc frigoritici in eius honore missas devote celebrant eiusque pro requie Deo offerunt oblationem, statim, compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati præstinæ restaurantur. — Magna est enim virtus ad antedictorum martyrum sepulchra, de quibus relictis pluribus pauca prestringere libuit. Mulier... filium... abbati tradidit erudiendum... (Filius) spiritum exhalavit... (Matri lugenti) apparens per visum noctis beatus Mauricius ait... Noli ita... quasi mortuum flere... Nam scias eum nobiscum habitare... : surge crastina die ad matutinum et audies vocem eius inter choros psallentium mo-

Fortunat, Grégoire de Tours n'a donc utilisé notre texte ; peut-être même en ignoraient-ils, l'un et l'autre, l'existence. Ce qui est sûr, c'est que, dans leur monde, pourtant si avide de légendes, on ne lui attribuait pas grande valeur.

Serons-nous moins sévères que Grégoire de Tours et que l'auteur anonyme de B, nous qui pouvons apprécier ce que signifie le silence de Sulpice et d'Orose, de Lactance et d'Eusèbe ? Le martyre de la légion thébéenne n'a pas d'autre garant que notre texte : c'est une pure légende.

III

Reste à en expliquer l'origine.

Le texte lui-même nous invite à penser qu'elle est double, et à distinguer la tradition locale d'Agaune du travail personnel d'Eucher.

Marius d'Avenches écrit dans *Chronique*, à l'année 515 :

His consulibus (Florentio et Anthemio), monasterium Acauno a Sigimundo constructum est [1].

nachorum... (Mater) parvuli vocem agnoscit... — Gunthramnus rex... munere fratribus, qui sanctis Agaunensibus deserviunt, ex voto transmi (sit), præcipiens presbytero ut ad eum rediens sanctorum sibi reliquias exhiberet... Subito tempestas exorta fluctus tollit... Tunc presbiter... extracta a collo capsula, quæ sanctorum pignora continebatur, undis tumentibus fidus obiecit... Cessante vento, decedentibus undis, ad litus evecti sunt ». [*Glor. Mart.* 74-75. p. 537-539].

Chose mystérieuse, Grégoire de Tours connaît le martyre de la *légion Thébéenne* : mais c'est à propos des cinquante saints dorés de Cologne qu'il en parle : « Est apud Agripinensium urbem basilica in qua dicuntur quinquaginta viri ex illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium consummasse. Et quia admirabili opere ex musivo quodam modo deaurata resplendet, Sanctos Aureos ipsam basilicam incolæ vocitare voluerunt... » [*Glor. Mart.*, 51. — p. 530]. Je ne me charge pas d'expliquer le mystère. Le plus simple est sans doute d'admettre que le populaire accueillait la légende avec plus de faveur que les évêques : la légion sainte fit dès lors des recrues nouvelles un peu partout. Des Thébéens de Cologne, rapprocher Ursus et Victor de Soleure, Alexandre de Bergame, etc... En roulant, la légende fait boule et s'accroît des petites traditions locales qui offrent un point de contact avec elle.

[1] M. G. A. A., XI, 234 [*Chronica Minora*, tome II].

Grégoire de Tours raconte également que l'ami de saint Avit, le roi de Burgondie Sigismond, fonda le monastère d'Agaune et lui assura une riche dotation : Sigismond avait une dévotion spéciale pour les martyrs d'Agaune et c'est à eux qu'il courut lorsqu'il eut été battu par Chlodomer [1].

La vie d'Avit mentionne le même fait [2] ; et nous avons, enfin, des fragments de deux homélies prononcées par saint Avit dans l'église du monastère [3] : elles parlent aussi de martyrs d'Agaune.

On peut donc considérer comme certain que, au début du

[1] « Igitur mortuo Gundobado, regnum eius Sigimundus filius obtenuit, monastiriumque Acaunensim sollerti cura cum domibus basilicisque ædificavit... Nihilominus ille ad sanctus Acaunenses abiens, per multus dies in fletu et ieiuniis durans, veniam præcabatur. Psallentium ibi assiduum instituens, Lugduno regressus est... » [H. F., III, 5. — M. G. S. R. M, I (1885), p. 112]. — Cf. « Sigimundus vero, dum ad Sanctos Acaunos fugire nititur, a Chlodomere captus » [H. F., III, 6, — p. 113]. Cf. aussi les textes de Grégoire qui sont cités p. 19, n. 3. — En 515, s'agissait-il d'une *création*, ou d'une *extension* d'un monastère antérieur datant du ve siècle? Noter que la *Vita Severini* [Krusch. S. R. M., III, 166] est postérieure au VIe siècle. Cf. *Iahn.*, II, 281.

[2] « Hunc Sigismundum regem beatus Avitus post exilium in fide pietatis erudivit, qui illo agente monasterium sanctorum Agaunensium Mauricii sociorumque eius construxit » [*Vita Aviti*. 5. M. G. A. A., VI, 2, 180].

[3] « Dicta homilia, cum de institutione Acaunensium revertentes Namasci dedicatio celebrata est » [a. 515. post. 22 d. sept.] —... « Hæretico rarescente profectus religionis adicitur... Addit hanc etiam ædis huius commutationi felici de sacrilegio sanctitas, de vetustate novitas, de confusione nobilitas: fructificat locus martyrum, quo floruit cultus idolorum; semente mortifera reditus vitalis excrevit... » [*Homilia*. XX. — M. G. A. A., VI, 2 (1883). p. 133]. — « Dicta in basilica sanctorum Acaunensium in innovatione monasterii ipsius vel passione martyrum » [a. 515. 22 sep.]. — « Præconium *felicis* exercitus, in cuius congregatione beatissima nemo perit, dum nullus evasit, cum iniustam sanctorum martyrum mortem quasi sortis iustitia iudicarit, qua bis super aciem dispersa mansuetam centuplex decimatis fructus adcresceret..., ex consuetudine *sollemni* series lectæ passionis explicuit... Mundum quidem fugitis, sed orate pro mundo... » [*Hom*. XXV, p. 144-147]. La *Vita Severini Agaunensis* atteste encore et l'existence et la célébrité du monastère d'Agaune : « Eodem tempore, cum Chlodoveus... anno XXV regnaret in urbe Parisius, tunc in corpore suo gravis obvenit infirmitas... Ab ullo medico corpori suo potu(i)t invenire medicinam... Erat autem ibidem homo in domo regis nomine Tranquillinus, doctor et omni sapientia plenus... Hic locutus est ad regem dicens: Domine mi rex.. , ad sanctum monasterium Agaunensium, ubi sanctus ac beatissimus Mauricius martyr jacet in corpore festinanter accede, aut certe tuam transmitte legationem » [*Vita Severini*, 1] [M. G. S. R M., III, *Passiones Vitæque Sanctorum* (1896). p. 168-169], — Sur le monastère d'Agaune et son histoire, cf. Mabillon : *Annales Ordinis S. Benedicti*, tome I, anno 515 ; de Smedt : A. SS., 2 novembre 543 ; et surtout Leclercq : D. A. C., I, 850, article Agaune, et Besson : *La Vita abbatum Ac.* [*Anzeiger für schweiz. Gesch.* 1904. 2]. (L'étude de Jahn : *Gesch. d. Burgundionem*, II, est toujours intéressante à consulter).

VIe siècle, un culte public était rendu à des martyrs ensevelis à Agaune, qu'on voyait en eux des soldats chrétiens victimes de leur foi, et que leur histoire était célèbre dans l'entourage de saint Avit. On devine la pensée de celui-ci : voulant gagner à l'Eglise catholique le royaume burgonde, il songeait à lui montrer, il cherchait à lui faire désirer un puissant patron ; Agaune faisait partie du royaume de Sigismond.

Le culte d'Agaune suppose des reliques, ou, si l'on préfère, des ossements qu'on tient pour des reliques. Et notre texte dit très clairement d'où elles viennent :

Beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos passionnis annos sancto Theodoro ejusdem loci episcopo revelata traduntur : in quorum honorem cum exstrueretur basilica quæ vastæ adjuncta rupi non tantum latere adclinis iacet, quid miraculi tunc apparuerit nequaquam tacendum putavi (§ 7).

Ainsi, au témoignage de notre texte A, le culte de saint Maurice et des martyrs d'Agaune dérive d'une invention de reliques faite par un évêque Théodore. — Mais notre texte est très suspect : il importe d'en vérifier le témoignage.

La lettre qui le termine mentionne le même *beatissimus episcopus Theodorus* : elle le qualifie de *vir temporis anterioris* ; elle conte qu'il aurait transmis à l'évêque de Genève Isaac l'histoire véridique des martyrs. De ce dernier point nous savons que penser ; et il faut reconnaître que l'évêque de Genève Isaac nous est d'ailleurs inconnu. Mais, s'il n'y a pas eu de Théodore évêque d'Agaune, si même il n'y a jamais eu d'évêque d'Agaune, nous connaissons un Théodore évêque de Martigny (*Octodurus*)[1] : il est très vraisemblable, dès lors, qu'il ne faut pas prendre à la lettre les mots *eiusdem loci episcopo*. Aussi bien, le bourg de saint Maurice (*Acaunus*) n'est pas loin de Martigny et relevait de l'évêque de Martigny. Théodore, évêque de Martigny, a signé les actes du concile d'Aquilée, tenu en 381, et le rescrit que les évêques réunis à Milan, en 390, sous la présidence de saint Ambroise, dirigèrent contre Jovinien et adressèrent au pape Sirice[2]. On peut

[1] Le siège de l'évêché fut transporté à Sion vers 565-585 [Duchesne, *Fastes*, I, 239]. Cf. Besson : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du* VIe *siècle*. Paris, 1906.

[2] Mansi, III, 599 et 667. La première fois il signe entre *Constantius episcopus arausicus* et *Dominus episcopus gratianopolitanus ;* la seconde fois, après *Bassianus episcopus*, avant *Aper presbyter*.

donc croire, jusqu'à preuve contraire, que notre texte, ici, ne défigure pas les faits : *à la fin du* IVe *siècle, l'évêque de Martigny Théodore a trouvé, ou cru trouver, des reliques à Agaune.* C'est le temps où saint Ambroise trouvait les reliques de Gervais et de Protais, Eusèbe de Bologne les reliques de Vitalis et d'Agricola. Tout concourt à nous faire admettre l'exactitude du fait.

Et tout de suite le problème se pose : combien de corps Théodore trouva-t-il ? Est-ce le grand nombre des ossements qui suggéra la légende d'une légion massacrée ?

L'hypothèse est séduisante. Et peut-être contient-elle une part de vrai. Mais n'est-elle pas trop simple pour tout expliquer ? — Je compte les noms qui nous sont parvenus ; j'en trouve *six*, exactement : Maurice, Exupère, Candide, Victor le vétéran, Ursus et Victor. Sans doute Ursus et Victor paraissent avoir souffert à Soleure (*Ursum et Victorem*) *Salodoro passos fama confirmat* ; sans doute il n'est pas sûr qu'ils aient fait partie de la légion de martyrs, ce n'est qu'un on-dit : *ex eadem legione fuisse dicuntur etiam illi martyres Ursus et Victor quos...* Il reste néanmoins que, de l'enquête faite par l'auteur du texte A à propos des tragiques événements d'Agaune, six noms ont apparu. Or, voici ce que je lis dans les deux meilleurs manuscrits du férial hiéronymien :

E. *X K ōc rōm ñt basilae et sci maurici cū* VI *mi* DCLXVI *in aganis et aliorum candidi exuperi victoris innocenti vitalis.*

B... *Agauno natl scōrū Mauricii. Exsuperii. Candedi. Victoris. Innocenti. Vitalis cū sociis eōrū* IV *mil* VI *centi sexaginta sex martyres* [1].

Il est très probable que le texte authentique du férial donnait à cette date et à ce lieu, 6.666 martyrs et les six noms Maurice, Candide, Exupère, Victor, Innocentius, Vitalis. Six noms : nous avons toujours six noms. Mais il y a désaccord quant aux deux derniers : le texte A donne Ursus et Victor, le férial Innocentius et Vitalis. Et noter que, selon toutes les vraisemblances, le férial date du milieu du Ve siècle et donc est contemporain de A.

[1] De Rossi-Duchesne, p. 124. — Noter la variante six mille six cent soixante-six.

Le calendrier populaire écrit simplement ; *Mauritii cum sociis qui Thebæi fuisse referuntur, sub Maximiano passi* [22 septembre. — *P. L.*, 123, 169-170].

Cette contradiction montre que *la tradition d'Agaune se rapportait primitivement à six martyrs* : — là-dessus le férial s'accorde avec A, — et qu'on n'était pas bien fixé sur le nom des deux derniers. Il y avait beaucoup de candidats : parmi les saints locaux, beaucoup tendaient à entrer dans la troupe glorieuse. Les gens de Soleure proposaient leurs patrons, Ursus et Victor : l'auteur de A soutient leurs prétentions ; on a vu, du reste, avec quelle timidité. D'autres, plus près d'Agaune peut-être, tenaient pour Innocentius et Vitalis : pseudo-Jérôme peut-être reflète leurs prétentions. Et leur effort fut tenace : ils inspirèrent l'interpolateur de A et un continuateur du texte B ; seulement, Innocentius, au cours des siècles, laissa en route son compagnon Vitalis.

Il y avait, à la fin du IVe et au début du Ve siècle un martyr grec fort célèbre et qui s'appelait Maurice : Théodoret l'atteste [1]. « Nous vénérons les martyrs, dit-il, non comme des dieux, mais comme des témoins de Dieu ; c'est ainsi que nous hónorons Pierre et Paul, Thomas, Serge, Marcel, Leontius, Pantelemon, Antonin, Maurice, τοὺς γὰρ οἰκείους νεκροὺς ὁ Δεσπότης ἀντεισῆξε τοῖς ὑμέτεροις θεοῖς... Ἀντὶ γὰρ δὴ τῶν Παυδίων καὶ Διασίων..., Πέτρου καὶ Παύλου καὶ Θωμᾶ καὶ Σεργίου καὶ Μαυρικίου καὶ τῶν ἄλλων μαρτύρων ἐπιτελοῦνται δημοθοινίαι. Le Synaxaire de Constantinople [2], résumant un texte grec dont nous n'avons plus qu'une traduction latine [3], nous apporte quelques renseignements sur ce saint fameux : c'était *un soldat*, qui avait été *martyrisé* à Apamée, *avec soixante-dix de ses camarades*, sur *l'ordre de l'empereur Maximien*. — La légende grecque n'aurait-elle inspiré la légende d'Agaune [4] ? Sans doute, nous ne pouvons pas la dater avec certitude. Mais, selon toutes les vraisemblances, elle est antérieure à Théodoret ; elle rappelle par certains détails *Sergius Bacchus*, *Blaise* [5] et d'autres textes rédigés à la fin du IVe siècle : il y a beaucoup à parier qu'elle date de ce temps. Au début du Ve siècle, voici précisément que s'établit dans le midi de la Gaule un ascète qui a longtemps

[1] Serm. VIII. *Evang. Verit. ex gentili philos.* — *P. G.*, 83, 1033.

[2] 21 février. Delehaye, 481.

[3] 21 février 237. « Ubi martyrum memoria est, ibi solida in Deum pietas ostenditur... »

[4] Le fait a été indiqué par Baronius, Boulacre 1746, Bochat 1747 et surtout Rettberg [Stolle : *Das Martyrium der thebäischen Legion*, 1891, 1-2].

[5] Cf. *infra*, G. M. R., v.

vécu en Orient, qui a intimement connu saint Jean Chrysostome, la gloire d'Antioche, et qui exerce très promptement autour de lui un ascendant extraordinaire. Cassien a proposé aux moines d'Occident l'exemple des Pères du Désert : est-il vraisemblable qu'il n'ait rien dit à ses disciples des martyrs dont le culte fleurissait là-bas ? A défaut d'autre personne, Cassien a pu faire connaître dans la vallée du Rhône l'histoire de saint Maurice d'Apamée [1]. — L'identité de nom du martyr d'Agaune et du martyr d'Apamée n'a-t-elle pas déterminé la patrie (l'*Orient*), l'époque (*Maximien*), et le cadre militaire de la légende qui tendait à se former ?

Peut-être a-t-elle encore incliné les esprits à imaginer que les martyrs d'Agaune étaient en nombre assez notable : les martyrs d'Apamée étaient déjà soixante-dix. — Peut-être une abréviation paléographique les a-t-elle poussés encore dans cette voie. On a connu d'abord six martyrs d'Agaune ; on se figurait que c'était six soldats ; il a pu y avoir une inscription portant :

VI MIL (ites)

Qui sait si quelqu'un n'a pas lu VI MIL (lia), ou *sex mille*, six mille. Le texte A insiste sur le chiffre 6.000. La légende des dix mille vierges dérive sans doute d'une confusion de ce genre [2].

Je remarque, enfin [3], que Grégoire de Tours et Avit désignent les martyrs d'Agaune sous le nom de *legio felix* [4]. Or, il y avait dans l'armée romaine une *legio felix*, qui, précisément, avait des détachements dans la vallée du Rhône. La *legio VII gemina*, qui fut créée par Galba le 11 janvier 68, reçut sous Vespasien le surnom de *felix* : à partir de Caracalla, on l'appelle encore *gemina pia felix*. Après avoir campé en Italie et en Pannonie, c'est en Espagne, sans doute dans le pays de Léon, qu'elle est envoyée bientôt et qu'elle reste jusqu'à la fin. Mais nous savons qu'elle détache des cohortes ou

[1] Le prestige des saints orientaux en Gaule était très grand : l'histoire de saint Martin l'atteste ; la situation politique et religieuse du monde romain à la fin du IVe siècle l'explique.

[2] Cf. aussi *Analecta*, XIII, 164. Le 83e mille d'une voie romaine devient 83 soldats martyrs. On lit LXXX III mil (iario) LXXXIII mil (ites).

[3] Avec Mgr. Battifol : *Revue historique*, 51 (1893), 360.

[4] Cf. p. 19, n. 3.

des *vexilla*, en Numidie, en Bretagne, jusqu'en Germanie ; et les inscriptions témoignent que, dans la Gaule du Sud, à Nîmes et à Aix par exemple, d'autres fractions de la *gemina felix* étaient également cantonnées [1].

Ces détachements de la *legio felix* ont disparu au cours du ve siècle, après le temps d'Honorius et de la *Notitia Dignitatum*, comme les légions elles-mêmes. Il est quasi certain que le souvenir de la *legio felix* n'était pas évanoui en Gaule au temps où s'élaborait la légende des martyrs découverts par Théodore. Du moment que, de par la confusion de Maurice d'Agaune et de Maurice d'Apamée, les martyrs étaient considérés comme des soldats, il était naturel que, dans la vallée du Rhône, on les rattachât à cette légion fameuse dont les détachements y avaient campé. Et du moment que, de par cette même confusion, on regardait les martyrs comme formant une *troupe*, il était naturel que, dans ces pays, on identifiât cette troupe avec la *legio felix*. Il n'est pas certain, mais il n'est pas impossible que les termes dont se servent Avit, Grégoire de Tours et Fortunat se rattachent à une tradition locale dérivée de la *legio VII Gemina Pia Felix*.

Le culte d'Agaune date de la fin du IVe siècle et remonte à Théodore de Martigny ; la légende d'Agaune est née de l'invention de six corps de martyrs — peut-être plus, — de la tradition de saint Maurice d'Apamée importée peut-être par Cassien, et du souvenir encore vivant de la *legio felix* [2].

[1] C. I. L., XII, 516 et 3168 (trouvée à Nîmes).

D. M.
VMIDII AVITI MILITI
LEG. VII. GEMIN. FELICIS.
BENEFICIARI...

. . . . . .

Cf. Héron de Villefosse : *Bull. Monum.*, 1879 83 — Cf. encore C. I. L., V, 920, 4129, 4359 ; VI, 3588 ; X, 5829 ; VIII, 3075. — Cf. Cagnat : *Dictionnaire des Antiquités, a. Legio.* — Noter que, au début du ve siècle, il y avait en Gaule une légion *comitatensis* de *Honoriani Felices Gallicani*. [Occ. V, 247. — Seeck. p. 126].

[2] Sans doute Eucher, au milieu du ve siècle, donne une définition de la légion ; mais, plutôt qu'un éclaircissement destiné à ses lecteurs, n'est-ce pas un témoignage de sa science qu'il se donne complaisamment à lui-même ?

IV

Si telle est la légende locale, que dire de la mise en œuvre? Quelle est l'origine du texte *A*, et quel est cet Eucher qui s'en prétend l'auteur?

La lettre qui clôt le texte est adressée à l'évêque Salvius, ou Silvius [1], par Eucher. Silvius est présenté comme l'évêque de Martigny, de qui relève Agaune : Eucher s'appuie sur lui pour offrir dignement son écrit aux martyrs, *scripta hæc nostra vobis suffragantibus dignanter offerimus (sanctis)* [2]. Aucun autre texte ne mentionne un évêque de Martigny *(Octodurus)* appelé Silvius ou Salvius ; mais nous avons un ouvrage qui est dédié à un *Eucher* par un *Silvius*. Il s'agit de la *Notitia Galliarum* que Silvius Polemius a adressée à l'évêque de Lyon, Eucher, au début de l'année 449. Voici la lettre d'envoi :

Domino Beatissimo Eucherio Episcopo Silvius. Laterculum quem priores fecerunt cum difficilibus supputatoribus indiciis notatum legissem, ne minus doctis esset obscurior absolutione, positarum in eo rerum significationem mutavi et apud te potissimum, a quo mea omnia pro eo qui internos est amoris studio comprobantur, digestum direxi : lætificabor iudicio tuo si eum tibi placuisse cognouero. Quæ in eo sunt. Menses singuli cum vocabulis suis... De diebus. Dierum necessum non fuit formas depingi... De signis... Nos calendarum rationem secuti a Januario... ordiemur [3].

Il est extrêmement probable que le Silvius et l'Eucher de la *Notitia* sont identiques à l'Eucher et au Silvius de la passion de saint Maurice [4].

[1] Les manuscrits ne permettent pas de choisir entre les deux noms. Ce que nous disons plus bas de Polemius Silvius autorise à croire qu'il faut lire Silvius.

[2] Observation de Mgr Duchesne : *Fastes*, I, 238.

[3] M. G. A. A, IX, 513 et 518.

[4] Noter que le calendrier populaire écrit : ad Aquas *Silvias* [22 janvier. — *P. L.*, 123, 147-148], et que Adon écrit : ad Aquas *Salvias* [*P. L.*, 123, 220, A].

Polemius Silvius était un Gaulois, qui d'abord occupa quelque place au palais ; les questions religieuses l'attirèrent bientôt, il écrivit différents traités aujourd'hui perdus, se lia avec saint Hilaire d'Arles († 449) comme avec saint Eucher de Lyon († 449 ?) [1] : il note soigneusement, dans la *Notitia*, les *pestrina sive religiosa ædificia cum innumeris cellolis martyrum consecratis*. Que devint-il plus tard, nous l'ignorons tout à fait.

Eucher de Lyon nous est beaucoup mieux connu. Il appartenait à l'une des plus illustres familles des Gaules, et comptait même parmi ses ancêtres un des compagnons de saint Pothin. Après avoir eu de sa femme Galla au moins deux enfants, — Salonius et Veranus, qui tous deux deviendront évêques —, il abandonne le monde et se retire à Lérins, puis à l'île toute proche de Léro (vers 412-425) : Salonius et Veranus sont élevés par Honorat et Hilaire, Vincent et Salvien. Eucher est lié d'amitié avec eux ; il travaille à leur amener de nouvelles recrues, témoin ce traité *De Contemptu Mundi* qu'il adresse à son parent Valérien, et qui décide ce dernier à venir le rejoindre (vers 427). Et sa vie s'achève comme la leur : les Lyonnais le choisissent pour leur évêque (vers 432) ; il meurt (vers 449-450), laissant le souvenir d'un saint. Indépendamment du *De Contemptu Mundi*, nous avons encore de lui plusieurs curieux ouvrages : le *Liber Formularum spiritalis intelligentiæ ad Veranum filium* et les *Instructionum libri duo ad Salonium filium* sont les plus importants [2].

Mommsen combat l'identification que je propose [Abh. d. K, sæchsischen Ges. d. W. zù Leipzig, 1875, III, 233]. Ses raisons n'ont rien de convaincant. Cf. Stolle ; *Das Martyrium...* 8-9. — Le *Laterculus* de Silvius ne nous est parvenu que dans un seul manuscrit.

[1] Tillemont, XV, 134. Contra Mommsen : *Mémoire sur les provinces romaines* (traduction Picot, p. 3.) — Cf. la *Vita Hilarii*. [Opera Leonis éd. Ballerini : II, 317], § 11.

[2] Tillemont, XV, 120-134. — Bardenhewer, II, 469-471. — *Dictionary of christian Biography*, II, 255. Nous connaissons un Eucher, disciple de Césaire et évêque d'Avignon, qui signe aux conciles d'Arles, 524, de Carpentras, 527, d'Orange, 529 [Mansi, VIII, 627, 708, 709, 718. — Smith and Wace, III] : il est certainement distinct d'Eucher de Lyon. On a relevé quelques points de contact entre la passion de S. Maurice et les autres écrits d'Eucher. L'auteur de la passion distingue [*lettre à Silvius* ; § 1] la *veritas rei* et la *fides relationis* ; cf. *Liber Formularum spirit. int.* : « quapropter historia veritatem nobis factorum ac fidem relationis inculcat » [*P. L.*, 50, 728]. — D'après Stolle : *op. cit.*, 10.

Stolle a relevé dans le texte d'Eucher des souvenirs assez apparents de Lactance et de Végèce. Je lui emprunte, p. 56, les citations que voici : *Maurice*, 7 « cum *dispositis insidiis genero suo Constantino tunc regnum tenenti*

On voit que les documents permettent d'entrevoir sa physionomie et d'apprécier la nature de son rôle. Aucun d'eux, néanmoins, n'indique qu'il se soit particulièrement intéressé au culte des martyrs ; aucun ne fait voir qu'il ait contribué à le raffermir et à le développer. D'où l'importance de notre texte : il révèle un aspect inconnu de son âme et de son œuvre.

Eucher est un dévot des martyrs ; il implore leur secours, il veut se placer toujours sous leur protection, *exposcens pro his intercessionem omnium delictorum atque in posterum juge præsidium patronorum semper meorum.*

Eucher s'intéresse à l'histoire des martyrs : il veut sauver de l'oubli la gloire des saints d'Agaune. Et je trouve dans son récit quelques souvenirs de lectures qui attestent le même goût.

Cum alii ex diversis locis atque provinciis in honorem officiumque sanctorum auri atque argenti diversarumque rerum munera offerant, nos scripta hæc nostra... offerimus.

Eucher compare son petit livre aux riches présents qu'on offre souvent aux saints. Or, voici ce que je lis dans les gestes pseudo-ambrosiens de Vitalis et d'Agricola :

Qui ad convivium magnum invitantur apophoreta secum referre consueverunt. Ego ad bononiense invitatus convivium, ubi s. martyris celebrata translatio est, apophoreta uobis

mortem moliretur, deprehenso dolo eius apud Massiliam captus nec multo post strangulatus, teterrimoque hoc supplicio affectus, *impiam vitam digna motre finivit* » rappelle Lactance, de *mortibus pers.*, 29-30 : « Redit (Maximianus) in Galliam *plenus malæ cogitationis ac sceleris ut Constantinum imperatorem generum* suum, generi filium, *dolo malo circumveniret* (et se révolte à Marseille ; mais il est pris, et, après de nouvelles intrigues), eliso et fracto superbissimo gutture *vitam detestabilem turpi et ignominiosa morte finivit.* — Végèce, III, 21 : « Sed clausis *ex desperatione crescit audacia, et cum spei nihil est, sumit arma formido* », rappelle *Maurice*, 4 : non nos... armavit ipsa saltem *quæ fortissima est in periculis desperatio.* Végèce, II, 5 : « milites... iurare solent ; et *ideo militiæ sacramenta dicuntur. Jurant autem per Deum et Christum et sanctum Spiritum et per maiestatem imperatoris quæ secundum* Deum generi humano diligenda est et colenda... Deo enim vel privatus vel militans seruit cum fideliter eum diligit *qui Deo regnat auctore. Jurant autem milites* omnia se strenue facturos, quæ præceperit imperator, numquam *deserturos militiam nec mortem recusaturos pro Romana republica* » semble avoir inspiré *Maurice*, 4 : « Milites sumus, Imperator, tui : sed tamen servi, quod libere confitemur, Dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam... Sequi te Imperatorem in hoc nequaquam possumus, ut auctorem negemus Deum, utique auctorem nostrum, *Dominum auctorem uelis nolis et tuum... Offerimus nostras in quamlibet hostem* manus... *Meminimus nos pro civibus potius quam* aduersus cives arma sumsisse... *Iurauimus primum in sacramenta diuina, deinde in sacramenta regia.* — Comparer aussi avec *Maurice*, 3-4-5, Végèce, III, 4. [Mais nulle part, cf. II, 2, II, 6, Végèce ne donne, comme Eucher, 6.600 soldats à la légion].

plena sanctitatis et gratiæ reservavi. Apophoreta autem solent habere triumphos principum ; et hæc apophoreta triumphalia sunt : Christi enim nostri principis triumphi sunt martyrum palmæ... Martyri nomen Agricola est... [1].

Ici et là c'est la même idée ; n'est-ce pas là qu'Eucher a pris ce qu'il nous dit ici ?

Les situations nous font souvenir des actes fameux des soldats martyrs d'Afrique, Marcel, Maximilien, Tipasius [2] ; qui sait si Victor d'Agaune n'est pas devenu vétéran, parce que son homonyme Victor le Maure était déjà connu comme tel ?

Certains mots rappellent encore *Marcianus* et *Jules*, qui, du reste, racontent également des martyres militaires [3]. Il ne serait pas impossible qu'Eucher eût connu ces deux textes.

Qui sait même si l'idée de faire venir de la Thébaïde la légion sacrée ne lui appartient pas en propre ? Sans doute, elle peut remonter à Cassien ou à quelqu'autre de son groupe. Mais l'expression *legio felix*, commune à Grégoire et à Avit, invite à penser qu'il y eut une tradition des martyrs d'Agaune qui ignorait la Thébaïde, et donc que l'introduction de ce trait est de date récente, et que le détail, d'abord, ne trouva pas grand crédit. On a dit dans quels textes il fait défaut, dans quels milieux il n'obtint pas de succès ; voici les deux seuls passages [4], où je le trouve reproduit. L'un est emprunté à la *Vie* des Pères du Jura, l'autre aux gestes de Victor de Marseille :

Siquidem theoretica illa conversatio vitaque vestra, — qua

[1] 4 novembre. Cf. *infra*. — Comparer aussi le mot *pater familias* qui apparaît dans *Vitalis Valeria* avec le mot *mater familias* qu'on lit dans *Maurice*.

[2] Monceau : *Histoire littéraire de l'Afrique chrét.*, III (1905), 112.

[3] *Maurice*, 2 : « euangelici præcepti etiam sub armis non immemores » ; — *Marcianus* 1 : « memorati viri inter armatos quidem hujus sæculi militantes armis veræ justitiæ communiti », *Jules* 1 : « sub arma militaui... ; tamen Deum uiuum colui ». — Cf. Les expressions *regia præcepta*, *commilito* ; Jules et Victor sont deux vétérans. — Le terme *senator militum* paraît emprunté à saint Jérôme [*lib. cont. Joannem Hierosol.*, 19]. [Cf. Willems : *Droit public romain* [6e éd.] p. 557]· « Numquid ex tribuno statim fit tiro ? Non ; sed ante primicerius, deinde senator, ducenarius... [éd. Martianay, IV (1706), 2, 316 ; — d'après Stolle : 60, note 1].

[4] Je ne vise que les textes anciens, naturellement. — Voici les seuls endroits où Eucher écrit le mot *Thebæi* : « Erat eodem tempore in exercitu legio militum qui Thebæi appellabantur... Hi in auxilium Maximiano ab Orientis partibus acciti venerant » [§ 2. — Ruinart, 318]. — « ...cognito Maximianus Thebæorum responso... Ubi uero ad Thebæos denunciatio iterata pervenit » [§ 3. — Ruinart, 318]. — Noter que le but d'Eucher, en écrivant, est de sauver l'histoire de l'oubli : *cela n'indique pas qu'elle fût très populaire et bien connue.*

prior priscum secutus Joannem, supra urnam s. Mauricii, id est legionis Thebeorum martyrum caput, velut ille eximius apostolus atque simmistes supra salutiferi pectus recumbit auctoris... Quamvis ergo Agaunus vester gallico priscoque sermone... petra esse dignoscitur [1]...

Maximianus enim cum pro sanctorum sanguine quem per totum orbem crudelius aliis maximeque per totas Gallias recentius fuderat, et præcipue pro famosissima illa Thebæorum apud Agaunum... caede Massiliam advenisset [2].

Or, de ces deux textes, l'un (*Victor*) est étroitement apparenté à *Maurice A*, on le verra bientôt ; on doit supposer qu'il sort du même groupe que lui. La mention de la *Thebæorum cædes* dans *Victor* ne témoigne donc pas que, indépendamment d'Eucher, la tradition fit venir de Thébaïde les martyrs d'Agaune.— La *Vie* des Pères du Jura, qui parle aussi explicitement des *legionis Thebeorum martyrum*, n'est pas, plus que *Victor*, indépendante d'Eucher : son auteur est un ami d'Eugende [3], lequel était un ami personnel de saint Avit, et nous savons l'importance qu'on attache, autour de celui-ci, au prestige des saints d'Agaune qu'a célébrés Eucher. D'autre part, Eugende et ses disciples sont les fidèles continuateurs de Lupicin et de Romain ; or, Romain partage l'admiration d'Eucher pour les Pères du Désert et pour la doctrine de Cassien ; en 444, il emporte dans sa retraite un exemplaire des *Vitæ Patrum* et des *Institutes* ; et le disciple d'Eugende qui rédige son histoire imite manifestement... la vie de Paul de Thèbes. C'est dire que les auteurs des deux textes ont les mêmes tendances ; c'est donc qu'ils appartiennent à un même milieu. Il y a fort à parier que la *Vie* des Pères du Jura, lorsqu'elle parle du massacre des Thébéens, dépend de l'écrit d'Eucher. L'origine thébéenne de nos martyrs n'a pas une seule attestation qui soit sûrement indépendante de celui-ci : il n'est pas impossible qu'il l'ait imaginée lui-même.

Et l'on croit apercevoir la genèse de ce trait légendaire : il nuance et précise le thème de l'origine orientale des saints, introduit en Gaule par la confusion des deux Maurice. Les

[1] « Prologus in vita SS. P. P. Iurensium Romani, Lupicini, Eugendi. — M. G. S. R. M. III, 131.

[2] Ruinart (1859), 334, § 2.

[3] L'autorité du texte, attaquée par Quesnel et Krusch, a été défendue par Tillemont, Duchesne et Poupardin.

Gaulois du ve siècle, ceux-là surtout qui, comme Eucher, appartenaient à la noblesse sénatoriale, pouvaient très bien se souvenir d'une *legio Thebæorum*. Le *seul* texte, indépendant du nôtre, où ces deux termes se retrouvent, date précisément du début du ve siècle : c'est la fameuse *Notitia Dignitatum*. La *Notitia* mentionne six légions thébéennes :

1. Legio II Flavia Constantia Thebæorum campée à Cusas, sous l'autorité du *dux Thebaidos* [Or., XXXI, 32. Seeck., p. 64].

2. Legio II Felix Valentis Thebæorum (*comitatensis*), placée sous l'autorité du *magister militum per Orientem* [Or., VII, 11, 46. S., p. 21].

3. Legio II Flavia Constantia Thebæorum (*comitatensis*), placée sous l'autorité du *magister militum per Orientem* [Or., VII, 10, 45. S., p. 21].

4. Legio III Diocletiana Thebæorum, campée en Thrace, sous l'autorité du *magister militum per Thracias* [Or., VIII, 5, 37. S., p. 25].

5. Legio I Maximiana Thebæorum (*comitentasis*), campée en Thrace, sous l'autorité du *magister militum per Thracias* [Or., VIII, 4, 36. S., p. 25].

6. Thebæi (*legio palatina*), campés en Italie, sous l'autorité du *magister peditum præsentialis* [Occ., V, 11, 154 et VII, 29. S., p. 122 et 134].

Cette dernière légion, cantonnée en Italie — telle cette *schola Armeniorum* (*equitum*) *seniorum* dont on a trouvé la trace à Verceil[1], — pouvait être connue dans la Gaule du Sud, soit qu'elle y eût été expédiée tout entière dans les guerres du début du ve siècle, soit qu'elle y ait détaché d'une façon permanente une de ses fractions, ainsi que faisait la *legio VII Felix*. Mais il n'est pas sûr que ce soit cette légion palatine qu'Eucher ait entendu viser : *Hi... ab Orientis partibus acciti venerant*, dit-il ; on songe plutôt, d'abord, aux Thébéens du Cusas[2], que commande le *dux Thebaidos*. Est-il vraisemblable, seulement, qu'Eucher ait connu leur existence ? Il a dû connaître les Thébéens d'Italie ; et, du fait qu'ils étaient Thébéens, il a conclu que *ab Orientis partibus acciti venerant ;* ou plutôt, il savait par la tradition locale que les saints d'Agaune étaient des soldats chrétiens d'Orient, il les a donc

[1] C. I. L., v. 6726.

[2] On pourrait aussi songer à la *legio* I *Maximiana Thebæorum*. — Mais, encore une fois, Eucher la connaissait-il ?

identifiés avec les Thébéens d'Italie. A quelle autre légion les aurait-il attribués? Les légions d'Italie ne passaient-elles pas souvent en Gaule pour courir à la défense du Rhin? Voit-on quelque autre légion de soldats orientaux cantonnée dans ces pays? Où y a-t-il une province d'Orient plus digne que la Thébaïde, la patrie de Paul de Thèbes et de tant de solitaires ses émules, d'avoir donné le jour aux soldats martyrs d'Agaune[1]? Eucher, —comme, du reste, saint Avit qui introduit à Agaune la prière *acémète*[2]—, s'intéresse autant que Cassien aux choses d'Orient, aux ermites de la Thébaïde : c'est en Egypte qu'il veut se rendre lorsqu'il abandonne le monde ; c'est à sa demande que Cassien écrit ses souvenirs sur les solitaires ; c'est à lui que Cassien adresse ses sept dernières *Conférences* ; et c'est lui qui résume ce livre fameux, lui qui écrit l'émouvant *Panégyrique* du désert[3] :

O quam jucundæ sunt sitientibus Deum etiam deviæ illis saltibus solitudines, quam amœna sunt quærentibus Christum illa secreta quæ longe lateque, natura excubante, porrecta sunt. Silent omnia. Tunc in Deum suum læta mens quibusdam silentii stimulis excitatur, tunc ineffabilibus vegetatur excessibus.

[1] Noter qu'il y eut une *legio Thebæorum* appelée *legio felix* ; la *legio II Felix Valentis* [Or. VII, 11. 46]. — Par malheur, nous ne savons rien de l'histoire des six légions thébéennes : pas un texte ne les mentionne, et, jusqu'ici, pas une inscription. Furent-elles créées d'un seul coup, par le démembrement d'une ancienne légion de 6.000 hommes en six légions de 1.000 hommes, ou furent-elles organisées successivement? Leurs noms favorisent la seconde hypothèse : ils invitent à en rapporter la formation à Maximien, Dioclétien, Constance et Valens. Espérons que les inscriptions enrichiront nos maigres connaissances.

Je remarque qu'Eucher écrit *in auxilium... venerant*; peut-être connaissait-il les *auxilia* barbares compris dans l'armée romaine:

Les huit jours de marche dont parle Eucher correspondent à la distance qui sépare Agaune de Milan [189. 000 pas; d'après Végèce, I, 9, la journée de marche est de 24.000 pas]. Eucher a fait venir l'armée de Milan : elle égorgea des martyrs chrétiens, elle ne pouvait donc pas être une armée de Constance; ce devait être une armée de Maximien; elle devait venir de Milan [Cf. les bonnes remarques de Stolle. 69-73].

[2] La *laus perennis* inaugurée à Agaune le 22 septembre est imitée de la prière acémète [Leclercq : D. A. C., I. 859 et 307-321]. Peut-être même, comme veut Leclercq, l'*innovatio* célébrée par les auteurs ne vise-t-elle rien d'autre que cette innovation.

[3] Edition Wotke [C. V. 31, I (1894) 178. « Magno tu quidem animo... » — Cf. aussi §§ 41-43. « Recte ergo tu, ueneranda tellus, sanctis aut in te positis aut non procul a te remotis aut habitabilis dudum aut desiderabilis extitisti... »

La piété d'Eucher envers les martyrs l'a conduit à mettre par écrit la légende d'Agaune ; peut-être l'a-t-elle encore poussé à l'embellir.

Une invention de reliques à la fin du IVe siècle, la dévotion d'un grand évêque gaulois vers le milieu du Ve, c'est de ces deux faits que dérive en dernière analyse le texte fameux qui célèbre saint Maurice [1].

Quels autres faits analogues leur peut-on comparer ?

[1] On trouve dans le *Codex Bruxellensis* 9786-90 (du XVe siècle), un véritable *corpus liturgicum de sanctis Thebæis* [*Analecta*, VI, 353], et aussi dans P. J. Mone : *Lat. Hymnen des Mittel-Alters*, Freiburg, III (1855).

J'ajoute deux mots touchant la légende de Victor et Ursus : ils sont nommés par Eucher ; et l'étude des textes qui les célèbrent éclaire un point de l'histoire du récit qu'écrivit cet évêque. Ces textes peuvent se répartir en deux familles, comme l'a bien vu Krusch. La première [type B. H. L. 8584-85, 30 septembre 292. « Tempore illo cum Maximianus... »] raconte que Victor et Ursus fuient *ad Salodorum castrum* lorsque Maximien envoie à Genève saint Maurice et 6.666 hommes : ils refusent de poursuivre leurs frères, sont torturés par Hyrtacus et finalement tués ; le corps de Victor est transporté à Genève, dans l'église des saints Victor et Vincent qu'ont construite Godegisèle, roi des Burgondes, et sa femme Théodesinde ; c'est l'évêque de Genève Domitianus qui a opéré la translation ; longtemps après, comme on a perdu tout souvenir de la présence de Victor à Genève, le corps est retrouvé par l'évêque de Genève Hyconius, assisté des évêques Rusticius et Patricius ; trois miracles terminent le récit. — La seconde famille de textes [type B. H. L. 8588, 30 septembre, 291. « Cum tempore Maximiani imperatoris.., »] nous laisse à Soleure parce qu'elle ignore l'église genevoise : elle est encore caractérisée par les traits suivants : 1. Ursus et Victor ont 66 compagnons ; 2. les martyrs sont jetés au fleuve après avoir été décapités, mais « non longe... a dicto ponte capita sua in manibus portantes flumen egressi sunt et ad locum ubi nunc in honore ipsorum basilica fabricata est pervenerunt » ; ils restent une heure agenouillés, puis se couchent « ac si dicerent : hæc requies nostra in sæcula sæculorum ».

Ces deux textes, le fait est très clair, expriment, l'un la légende de Genève, l'autre la légende de Soleure.

Un passage de Frédégaire éclaire la genèse de la première.

« Eo anno [601-602] corpus sancti Victoris, qui Salodero cum sancto Ursio passus fuerat, a beato Aeconio pontifice Mauriennense invenitur. Quadam nocte in suam civitatem ei revelatur per somnium, ut surgens protinus iret ad eclesiam, quam Sideleuba regina suburbanum Genavinse construxerat ; in medium eclesia designatum locum illum sanctum corpus adesset. Cumque Genava festinus perrexisset cum beatis Rusticio et Patricio episcopis, triduanum faciens ieiunium, lumen per noctem, ubi illum gloriosum et splendidum corpus erat, apparuit. Quem cum selencio hii tres pontifecis, cum lacrimis et orationibus, elevato lapide, in arcam argentiam invenerunt sepultum, cuius faciem robentem quasi vivum repperunt. Ibique princeps Theudericus presens aderat, multisque rebus huius eclesiæ tribuens, maxemam partem facultates Warnacharii ibidem confirmavit.

[Fredegaire. IV. 22. — Krusch, 129].

Frédégaire et notre premier texte s'accordent en quelques points : l'invention,

dans une église de Genève, par Hyconius, Rusticius et Patricius. en présence d'un prince Théodoric, d'un corps sacré qu'on identifie avec celui de Victor de Soleure.

Je remarque qu'Hyconius nous est très bien connu : il assista aux conciles de Mâcon de 581 et de 585 [Duchesne : *Fastes*... I, 234]. Rien ne nous autorise à suspecter, ici, le témoignage de Frédégaire. Il faut admettre la réalité de l'invention. Notre texte a pour objet d'en conter l'histoire et d'en expliquer l'importance : il date sans doute du début du VIIe siècle. — Mais comment comprendre qu'il contredise Frédégaire quant à l'origine de l'église ? celui-ci la rapporte à Sideleuba, la sœur de Clotilde, celui-là à Godegisèle, Theodesinde et Domitianus. Cette divergence est de faible importance : Sideleuba est la propre sœur de Godegisèle (et de Clotilde, la femme de Clovis) ; on s'explique qu'au bout d'un siècle on confonde quelque peu les personnages d'une même famille. — J'attire l'attention sur l'évêque Domitianus : il apparaît dans la seconde version interpolée de *Maurice A* ; il joue, ici et là, le même rôle [cf. l'invention d'Innocentius et l'invention de Victor] ; ici et là (peut-être), le nombre des Thébéens est fixé à 6.666, comme dans le férial hiéronymien. Voilà bien des coïncidences. Les deux inventions ne seraient-elles pas fictives ; et n'auraient-elles pas été imaginées afin d'expliquer la présence à Genève, ici de Victor de Soleure, là d'un Innocent qui n'était pas davantage genevois. Dans cette hypothèse on devrait placer à Genève et dater de 600 environ le second interpolateur du texte d'Eucher *.

Quant au second texte, il a sans doute été suscité par le premier au VIIe siècle : un Soleurois aura rougi de l'indifférence que ses concitoyens témoignaient à leur patron. — Sur les rapports de *Domninus* avec ce texte et avec *Maurice*, cf. G. M. R. III.

* Le texte de 600 reposait-il sur un texte antérieur? Eucher paraît connaître la légende de Soleure, que notre texte appelle *castrum*. [Sur le texte publié par Lutolf : *Die Glaubensboten der Schweiz* (1871), 172, et qui se rattache à la première famille, cf. Jahn : *Gesch. Burg.*, II, 513. — Krusch a signalé une version inédite de la seconde, où Hyrtacus est remplacé par Ezeas : *Passiones Vitæque Scorum*... III, 31. — Adon relève de la première. *P. L.*, 123, 369-370]. — La légende de Victor et Ursus a suscité, de concert avec *Victor et Corona*, la légende de Verena [Notker, 1er septembre ; 1er septembre 164. — Cf. Stolle ; *op. cit.*, 44-45 et Bernouilli : *Die Heiligen der Merowinger*, Tübingen, 1900, p. 184].

CHAPITRE III

LES SAINTS GERVAIS ET PROTAIS

Gestes de Gervais et Protais[1]

Comme la légende de saint Maurice, la légende des saints Gervais et Protais dérive d'une invention de reliques survenue à la fin du IVe siècle.

I

Ambroise, serviteur du Christ, à ses frères qui sont en Italie, salut éternel dans le Seigneur. Les livres saints condamnent celui qui ne veut pas donner gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement ; et c'est voler l'Eglise que de ne pas donner à tous ce qui peut leur être utile. Aussi le Psalmiste a-t-il prophétisé : Justitiam tuam non abscondi in corde meo. *Disons donc ce qui nous amène à parler, disons pour votre joie comment ont été trouvés les corps saints.*

[1] B. H. L , 3514 [19 juin 683. ou *P. L.*, 17. 742]. — Cf. Baronius (1589), 171, 4 ; 387, 37-42 ; Muratori : « Diss. de anno quo ss. P. et G. corpora... fuere inventa [*Anecd. Ambr. bibl.*, I (1697). 171 ; Tillemont : II, 78 et 498 ; *Revue Archéologique*, 1864, 222 ; *Revue des Sociétés savantes*, 1882, 325 ; Lucius : *Die Anfänge des Heiligenkults*. Tubingen, 1904, 146, 153, 277, 2.

Dans les jours du Carême qui vient de finir, je m'endormis en priant, et je vis en songe deux jeunes éphèbes, vêtus de vêtements éblouissants, c'est-à-dire d'une tunique sans manches [colobium] *et d'un manteau; les mains étendues, ils priaient. Je ne pouvais parler; et, sitôt que je m'éveillai, la vision disparut. Je redoublai mes jeûnes et mes prières: ils revinrent à l'aube. Le troisième jour, mourant de faim mais ne dormant pas, je les vois revenir, accompagnés d'un troisième personnage: d'après les peintures que j'avais vues, je compris que c'était saint Paul. Et Paul me dit: « Ces (éphèbes) que tu vois n'ont pas connu les désirs charnels, ils ont servi Jésus-Christ à Milan pendant dix ans, puis ont souffert le martyre: tu trouveras leurs corps à l'endroit même où tu te tiens et pries. A douze pieds sous terre, tu trouveras un coffre* (arca), *tu le retireras et tu élèveras une église en leur nom. Ce nom, tu le liras écrit dans un petit livre, qui raconte encore leur naissance et leur fin; il est à la tête. » — Convoquant mes frères, les évêques des villes voisines, je leur rapporte ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu; nous creusons; nous atteignons le coffre indiqué par saint Paul; nous l'ouvrons: les saints sont là, ils répandent une odeur suave; à la tête, le livre où leur histoire est racontée dans l'ordre.*

« *Moi, Philippe, serviteur du Christ, j'ai dérobé et enseveli à l'intérieur de ma maison, avec l'aide de mon fils, les corps des saints Protais et Gervais, fils jumeaux de Valeria et de Vitalis. — Vitalis était consulaire militaire* (consularis militaris). *Arrivé à Ravenne avec le juge Paulinus, il voit juger et condamner à mort, après qu'il a souffert de nombreux tourments, le médecin ligure Ursicinus; mais, lorsque celui-ci est arrivé à la Palme — c'était là qu'on décapitait les chrétiens: il y avait de vieux palmiers —, il a peur, il veut lâchement s'enfuir, et c'est Vitalis qui le gourmande, lui reproche de perdre la couronne que Dieu lui a préparée; Ursicinus demande pardon à Dieu, s'agenouille et devient martyr. Vitalis l'enterre à l'intérieur de Ravenne et, dès lors, il ne veut plus voir Paulinus. — Paulinus, juge consulaire* (judex consularis), *le fait arrêter, puisqu'il a montré qu'il était chrétien. Mis sur le chevalet, Vitalis raille le juge; on l'envoie à la Palme; les gens de l'*officium *doivent l'y enterrer, couché sur le dos, dans une fosse creusée jusqu'à l'eau;*

et c'est ainsi que Vitalis devient martyr. Mais le prêtre d'Apollon qui a conseillé Paulinus est saisi par le diable, et, pendant sept jours, au lieu même où le martyr est mort, il crie : « tu me brûles, tu me crucifies, Vitalis » ; et, le septième jour, le diable le jette dans le fleuve. Vitalis est enterré à côté de Ravenne ; et ses bienfaits durent jusqu'à ce jour. — Sa femme Valeria voulait avoir son corps, bien qu'un songe l'eût avertie de n'en rien faire. Revenant à Milan, elle rencontre des idolâtres qui sacrifient à Sylvain : ils l'entraînent (de saumario) *et veulent la contraindre à partager leur repas. Elle répond qu'elle est chrétienne ; ils la rouent de coups, et c'est à demi-morte qu'elle est ramenée par ses hommes à Milan, où elle meurt. — Gervais et Protais succédent à leurs parents* ab intestat : *ils vendent leur maison, leurs* casellulæ, *en distribuent le prix aux pauvres et à leurs esclaves, auxquels ils donnent en outre la liberté. Ils vivent ensuite dix années dans les lectures, les jeûnes et les prières ; après quoi, ils obtiennent ainsi la palme du martyre. C'est le moment où le comte Astasius traverse la ville, pour aller combattre les Marcomans ; les dévots des temples et leurs prêtres lui disent que, s'il veut revenir vainqueur auprès des Augustes, il doit d'abord contenter les dieux : le mépris de Gervais et Protais les irrite, et ils refusent de parler. Les deux chrétiens sont arrêtés en effet : Gervais refuse de sacrifier, et rappelle que c'est Dieu seul qui peut donner la victoire ; Protais raille le juge qui a besoin de son sacrifice afin d'être victorieux et, à l'exemple de Jésus, il prie pour lui, qui ne sait ce qu'il fait. A la fin, tous deux sont décapités. — Alors, moi, Philippe, serviteur du Christ, j'ai furtivement et de nuit enlevé les corps avec l'aide de mon fils ; je les ai ensevelis dans ma maison, sans autre témoin que Dieu, après les avoir déposés dans ce coffre de marbre, croyant que leurs prières m'obtiendraient la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne avec le Père et l'Esprit Saint dans les siècles des siècles. Amen.*

II

Nous avons le très rare bonheur de posséder deux textes authentiques qui nous renseignent sur le fait d'où la légende est sortie : l'un est le récit de Paulinus dans sa *Vie* de saint Ambroise, l'autre est une lettre de saint Ambroise lui-même racontant l'événement à sa sœur Marcelline.

Voici ces deux textes :

Lettre de saint Ambroise.

« Dominæ sorori vitæ atque oculis præferendæ frater.

« Quia nihil sanctitatem tuam soleo eorum præterire quæ hic te geruntur absente, scias etiam sanctos martyres a nobis repertos. Nam cum ego basilicam dedicassem, multi tamquam uno ore interpellare cæperunt dicentes : sicut romanam basilicam dedices. Respondi : Faciam si martyrum reliquias invenero. Statimque subiit veluti cujusdam ardor præsagii.

« Quid multa ? Dominus gratiam dedit : formidantibus etiam clericis jussi eruderari terram eo loci qui est ante cancellos sanctorum Felicis atque Naboris. Inveni signa convenientia : adhibitis etiam quibus per nos manus imponenda foret, sic sancti martyres eminere cœperunt ; ut, adhuc nobis silentibus, arriperetur urna et sterneretur prona ad locum sancti sepulchri. Invenimus miræ magnitudinis viros duos, ut prisca aetas ferebat. Ossa omnia integra, sanguinis plurimum. Ingens concursus populi per totum illud biduum. Quid multa ? Condivimus integra ad ordinem : transtulimus vespere iam incumbente ad basilicam Faustæ : ibi vigiliæ tota nocte, manus impositio. Sequenti die transtulimus ea in basilicam quam appellant ambrosianam. Dum trans-

Récit de Paulinus.

« Per idem tempus sancti martyres Protasius et Gervasius se sacerdoti revelaverunt. Erant enim in basilica positi, in qua sunt hodie corpora Naboris et Felicis martyrum : sed sancti martyres Nabor et Felix celeberrime frequentabantur, Protasii vero et Gervasii martyrum ut nomina, ita etiam sepulchra incognita erant, in tantum ut supra ipsorum sepulcra ambularent omnes qui vellent ad cancellos pervenire quibus sanctorum Naboris et Felicis martyrum ab injuria sepulchra defendebantur. Sed ubi sanctorum martyrum corpora sunt levata et in lecticis posita, multorum ibi Satanæ aegritudines perdocentur. Cæcus etiam Severus nomine, qui nunc usque in eadem basilica quæ dicitur Ambrosiana, in quam martyrum corpora sunt translata, religiose recepit. Obsessa etiam corpora a spiritibus immundis curata, summa cum gratia domum repetebant. Sed iis beneficiis martyrum in quantum crescebat fides Ecclesiæ catholicæ, in tantum Arianorum perfidia minuebatur. »

[Vita Ambrosii. § 14. — *P. L.*, 14, 31-32]. Cf. aussi Gaudentius : *Serm.* 17. *P. L.*, 20, 963.

ferimus, cæcus sanatus est... (Martyrum) iam in numerum diu ante ignorati Protasius Gervasiusque præferuntur... Nunc senes repetunt audisse se aliquando horum martyrum nomina titulumque legisse... Cognovistis, immo vidistis ipsi multos a dæmoniis purgatos... [*P. L.*, 16, 1019, 1021 C, 1022 A, 1023 A].

Les deux textes coïncident : Paulin ajoute seulement le nom de Sévère. Ainsi, tandis qu'il lutte contre l'impératrice Justine et les Ariens, en 386 [1], saint Ambroise trouve, près d'une urne sépulcrale, deux corps ensanglantés de martyrs, à Milan, dans l'église des saints Nabor et Félix, devant les grilles qui défendent leur tombe ; il les transporte le soir à la basilique de Fausta, le lendemain à la basilique ambrosienne, au milieu de l'enthousiasme du peuple : un aveugle est guéri qui s'appelle Sévère ; les martyrs se nomment Gervais et Protais.

En raison, sans doute, de la notoriété de saint Ambroise, le fait eut un très grand retentissement, en Afrique, en Italie, en Gaule. Saint Augustin était à Milan à ce moment même [2], il a contribué à la diffusion du culte en Afrique ; il en atteste en tous cas l'existence [3]. — Au même moment, une matrone romaine, Vestina, fait consacrer, par le pape Innocent I [401-417], à Rome, une église qui est placée sous l'invocation des saints Gervais et Protais ; Vestina est conseillée par le diacre Livianus, par les prêtres Ursicinus et Leopardus [4]. — Et c'est sans doute à ce moment encore, à la fin du IVe ou au début du Ve siècle, que pénètrent en Gaule les reliques dont parle saint Grégoire de Tours [5]. La mention des deux saints Mila-

[1] Cf. *infra*, p. 61 et Tillemont, II, 78 sq. et 498. Jusque vers 386, Nabor et Felix, la *basilica vetus*, fut l'église cathédrale de Milan. Cf. F. Savio : *Le basiliche de Milano al tempo de S. Ambrogio* [Atti della R. academia delle scienze di Torino. 1903-1904, disp. 13, p. 888-909] et Fœrster : *Ambrosius*, 1884, 39.

[2] Sermon 286 [*P. L.*, 38, 1297]. « Ibi eram, Mediolani eram, facta miracula novi.... ;» cf. *Civit. Dei*, XXII, 8, § 2. [*P. L.*, 41, 761] : « Miraculum quod Mediolani factum est, cum illic essemus, quando illuminatus est cæcus...

[3] Sermons 286 [*P. L.*. 38, 1297] et 318 [*P. L.*, 38, 1438], — Cf. *Confessions*, IX 7 [*P. L.*. 32. 770] ; Contra Donatistas XIX, 50. [*P. L.*, 43, 430] et *Civit. Dei*, XXII, 8, § 7 [*P. L.*, 41, 765] : « Victoriana dicitur villa ab Hippone... : memoria martyrum ibi est Mediolanensium Protasii et Gervasi. »

[4] L. P. I, 220. — Le L. P. repose ici, semble-t-il, sur un document contemporain. Cf. l'observation de Mgr Duchesne sur le mot *dominicum* [L. P., I, 223, note 7]. — Sur l'église, cf. encore Grégoire le Grand. *Ep.*, IX, 22.

[5] Gl. Mart., 47 [*P. L.* 71, 749]. — Cf. Sacram. Gélasien éd., Wilson, 176.

nais dans le férial hiéronymien [1] complète cet ensemble de témoignages : la diffusion du culte de Gervais et Protais est aussi solidement attestée que son origine [2].

Si telle est l'*histoire*, comment s'explique la formation de *la légende* ?

III

Les gestes pseudo-ambrosiens de Gervais et Protais qu'on a analysés d'abord sont étroitement apparentés à plusieurs autres textes : déterminer leurs rapports permettra d'expliquer leur origine.

Le fait qu'ils sont un apocryphe pseudo-ambrosien nous invite à en reculer la composition à une époque postérieure à la mort de saint Ambroise — laquelle date de 397, — et l'essor du culte au début du ve siècle nous permet de penser que l'imagination populaire a immédiatement travaillé sur les maigres données de l'histoire. Enfin, le rapport que la légende suppose entre Milan et Ravenne est bien celui que l'on constate dans la première moitié du ve siècle [3], alors que Ravenne

[1] p. 80, E. XIII, K.iul mediol gerbasi et protasi nazari et celsi pueri... Severinus de Noricum reçoit aussi des reliques de Gervais et Protais [*Vita... ab Eugippio.* — C. V. 9, 2).

[2] Remarquer que nous ne savons pas d'où viennent les noms ; saint Ambroise les connaît lorsqu'il écrit à Marcellina. — Peut-être quelque vieillard se les est-il réellement rappelés ; peut-être a-t-on retrouvé une inscription.

[3] Fortunat connaît *Vitalis et Ursicinus* [*Vita S. Martini*, IV, 680], et les gestes sont cités par Grégoire de Tours, à la fin du VIe siècle. [Gl. m. 47. — *P. L.*, 71, 748].

Voici les vers de Fortunat [Leo. — M. G. A. A., IV, 1, 369] :

> Inde Ravennatem placitam pete dulcius urbem :
> Pulpita sanctorum per religiosa recurrens
> Martyris egregii tumulum Vitalis adora
> Mitis et Ursicini, parili sub sorte beati.

Savio [*Nuovo Bull., Arch.*, 1897, 153], suivant Mazocchi [*Comment. in vetus Kl.* II, 689] veut retarder la date du texte jusqu'aux environs de 500, parce que S. Pierre Chrysologue + 449 ne connaît qu'un martyr ravennate, Apollinaire [*P. L.*, 52, 552]. — J'hésite à le suivre, parce que l'opinion de l'évêque de Ra-

succède à Milan et devient, vers le même temps peut-être, capitale de l'empire d'Occident [404] et métropole ecclésiastique [1]. Le rédacteur, qui connaît la topographie de Ravenne, attribue deux martyrs à cette ville, Ursicinus et Vitalis ; et c'est un martyr ravennate, Vitalis, qu'il donne pour père aux deux saints milanais. Qui sait s'il ne veut pas marquer à sa *manière la dépendance de la grande métropole par rapport à sa jeune rivale*? Le texte date sans doute de la première moitié du ve siècle.

Les faits secondaires que l'on note sont en parfaite harmonie avec l'hypothèse. « Tu veux perdre la couronne que Dieu t'a préparée », dit Vitalis à Ursicinus. Les questions relatives à la grâce et à la prédestinations ont très controversées durant tout le ve siècle. — Le *colobus* était la tunique que, d'après une loi de 397 [2], les sénateurs devaient porter et dont s'occupent le *Liber Pontificalis* et la *Vita Silvestri* [3].

L'expression *militaris consularis* est assez étrange, mais non incompréhensible : de très bonne heure [4], le titre de *consularis* perdit toute signification militaire, prit une valeur purement nobiliaire : la *consularitas* passait à l'épouse et demeurait à la veuve [5]. Dès lors, qui veut désigner un *consularis* revêtu d'une fonction militaire, *militaris dignitas* [6], sera naturellement amené à écrire *militaris consularis*.

L'épisode de Valeria massacrée par des païens, dévots de Silvain, est une imagination aisément concevable chez un rédacteur de ce temps. La christianisation des campagnes s'opère dès lors ; et souvent les paysans idolâtres massacrent les missionnaires chrétiens. On sait que Sisinnius, Martyrius et Alexander, envoyés en mission par l'évêque de Trente, Vigile, furent tués dans ces circonstances le 29 mai 397 [7]. Le mar-

venne n'est pas nécessairement l'opinion des *foules* pieuses. Cf. ce que j'ai dit de Damase, G. M. R. I. 271-272 et *infra*. — Le mot *biothanatos* se retrouve dans les gestes de Symphérose [§ 4 — éd., Ruinart, 1859, p. 71] et le *de anima* de Tertullien, 57.

[1] On ignore la date exacte de ce fait. Cf. *infra*.

[2] *Code Theodosien*, XIV, X, 1 [Duchesne, *Culte* 365].

[3] Cf. *infra*. G. M. R. V.

[4] Tacite : *Annales*, VI, 49. — Philostrate : *Vita Apoll.*, IV, 45.

[5] (Daremberg et Saglio : *Dict. des Antiquités* : article *consularis*). Dion Cassius, 79, 15.

[6] *Notitia Dignitatum*. Or, I, 1 : Occ., I, 1. — Cf. Or. XVIII, 4 ; Occ., XVI, 5. — L'expression *militaris consularis* ne se retrouve pas ailleurs, semble-t-il.

[7] Cf. les lettres de Vigile de Trente à Simplicianus de Milan et à saint Jean Chrysostome [Ruinart, 624 et 626].

tyre de Valeria semble modelé sur le martyre de Sisinnius. — Le culte de Silvain était sans doute un des cultes païens les plus vivaces à ce moment : Silvain est une divinité tellurique, tel que Faunus ; sa protection est nécessaire à la prospérité des troupeaux : on lui consacre les bois sacrés [1], on lui offre du lait caillé et un porc [2] ; on le fête pendant l'automne, et les paysans lui donnent alors des fleurs et du vin [3]. Ce culte agraire, nécessairement, était très étroitement associé aux pratiques et aux traditions de la vie rurale : on conçoit que les ruraux l'aient défendu avec énergie [4].

L'introduction des Marcomans n'a rien qui doive surprendre. Je note d'abord qu'un pseudo-Ambroise s'intéresse naturellement à l'histoire de son glorieux homonyme : or, saint Ambroise a converti une reine des Marcomans qui s'appelait Frigitil [5] et qui est venue elle-même à Milan, afin de le voir, l'année de sa mort, 397. — Et je remarque ensuite que, au début du ve siècle, il y a dans l'armée romaine cinq corps de Marcomans, *trois en Italie*, un en Pannonie, un en Gaule [6].

D'où viennent les personnages associés aux martyrs ? Le saint Vitalis du 29 avril paraît solidement attaché à Bologne par le férial hiéronymien : *III K. maias (E) bononiæ uitalis agusti ;* et l'inscription [7] de la basilique construite à Ravenne

[1] *Enéide*, VIII, 6 « Silvano fama est veteres sacrasse Pelasgos lucumque diemque...

[2] Schwegler : R. G. I, 421, rem. 5 ; Juvénal, VI, 447 ; C. I. L., VI, 595, 666, d'après Marquardt : *Culte*, I, 204.

[3] Horace : *Epîtres*, II, 1, 144 [Marquardt, II, 392].

[4] Le martyre de Sisinnius dans le Trentin se rattache précisément à une cérémonie agraire : d'après la version de la légende utilisée par Adon [29 mai, *P. L.* 123, 272], il s'agit d'un sacrifice à Saturne ; de même, d'après les textes B. H. L. 7796 et 7798 [29 mai 60]. Peut-être quelque manuscrit remplace-t-il Saturne par Sylvain. — Le martyre de Victor le vétéran, dans *Maurice*, a une cause assez analogue à celle qui entraîne, ici, le martyre de Valeria : en contant celui-là, Eucher ne s'est-il pas souvenu de celui-ci ?

[5] Paulin : *Vita Ambrosii*, 36. [*P. L.*, 14, 39, C D] : « Per idem tempus Frigitil quædam regina Marcomannorum, cum... audiret famam viri, Christo credidit... Quæ cum venisset Mediolanum, plurimum doluit quod sanctum sacerdotem ad quem festinarat minime reperisset : iam enim de luce migraverat ».

[6] Il y a en Italie deux *auxilia palatina* d'*Honoriani Marcomanni seniores* et *juniores*, confiés au *magister peditum præsentialis* [*Notitia dign.* Occ. V, 198-199 et VII, 38. — Seeck, p. 123 et 134] et une *vexillatio comitatensis* d'*equites Marcomanni*, sous l'autorité du *magister equitum præsentialis* [Occ. VI, 22, 65]. Le corps marcoman de Gaule est attesté par Occ., VII, 183 ; celui de Pannonie, par Occ., XXXIV, 24. — La formation des deux corps d'*Honoriani* a dû rappeler l'attention sur ce peuple. Il disparaît de l'histoire au temps d'Attila.

[7] Elle porte : « beati Vitalis basilicam, mandato Ecclesii episcopi, Julianus ar-

de 532 à 547 ne peut pas passer pour indépendante de la légende : elle lui est postérieure. Notre texte seul parle d'un Vitalis de Ravenne. Le plus simple est d'admettre qu'on vénérait dans cette ville un saint de ce nom [1] ; notre rédacteur l'aura emprunté afin de donner un père aux deux martyrs. Peut-être a-t-il imaginé de toutes pièces le personnage d'Astasius [2].

Faut-il ajouter que Gervais et Protais ont eux-mêmes été modelés sur Castor et Pollux [3] ?

Les noms de *Gervasius* et de *Protasius* se ressemblent ; il est donc possible qu'ils désignent deux jumeaux. Gervais et Protais sont formellement appelés jumeaux par le pseudo Ambroise [*quos uno ortu geminos genuere*] et par les prières de la liturgie pseudo-ambrosienne : *o quam gloriosa certaminis causa, ubi pariter coronantur quos unus uterus maternus effudit.* — Pseudo-Ambroise les appelle encore *duos iuuenes ephebos uestibus candidissimis, id est colobio et pallio indutos..., orantes*, tandis que Ambroise écrit: *inuenimus miræ magnitudinis uiros duos ut prisca ætas ferebat; ossa omnia integra sanguinis plurimum.* Que l'on compare ces mots au récit que fait Denys d'Halicarnasse [4] de l'apparition des Dioscures à la bataille du lac Régille :

ἐν ταύτῃ λέγονται τῇ μάχῃ Ποστομίῳ τε τῷ δικτάτορι καὶ τοῖς περὶ αὐτὸν τεταγμένοις ἱππεῖς δύο φανῆναι, κάλλει τε καὶ μεγέθει μακρῷ κρείττους ὧν ἡ καθ' ἡμᾶς φύσις ἐκφέρει.

Qu'on relise, un peu plus loin, le récit de l'apparition des demi-dieux sur le Forum :

ἐν τῇ Ῥωμαίων ἀγορᾷ τὸν αὐτόν τρόπον ὀφθῆναι δύο νεανίσκοι λέγονται, πολεμικὰς ἐνδεδυκότες στολάς, μήκιστοί τε καὶ κάλλιστοι καὶ τὴν αὐτὴν ἡλικίαν ἔχοντες, —

et le passage où Plutarque [5] écrit :

ὤφθησαν ἀπὸ στράτου μικρὸν ὕστερον ἄνδρες δύο καλοὶ καὶ μεγάλοι τούτοις εἴκασιν εἶναι Διοσκόρους, —

gentarius ædificauit ornauit atque dedicauit : consecrante uero reuerendissimo Maximiano sub die XIIII Kal. maii sexies p(ost) c(onsulatum) Basilii Jun (ioris) v(iri) c(larissimi), indictione X [547] [28 avril 568].

[1] C'est peut-être celui de Bologne dont on aurait importé le culte.

[2] Y a-t-il un rapport entre Astasius et les *centuriones astasiani* auxquels appartient Marcel de Tanger [Ruinart, 343]. Monceaux ne dit rien de ces *Astasiani* [*Hist., litt.*, III, 113]. Sur l'origine de Valeria, cf. *infra*.

[3] *The Dioscuri in the christian Legends*, by J, Rendel Harris [London, Clay, 1903]. p. 42-51.

[4] VI, 13.

[5] *Æmilius Paullus*, 25.

et le texte parallèle dans Valère Maxime [1] : *duos iuuenes excellentis formæ albis equis residentes*. On comprendra que la description de Gervais et Protais, telle que la présentent Ambroise et le pseudo-Ambroise, peut paraître refléter l'image que les Romains se formaient des Dioscures.

Deux faits appuient l'hypothèse : comme les Dioscures, Gervais et Protais sont des soldats qui protègent leurs amis. Saint Ambroise écrit :

Cognoscant omnes quales ego propugnatores requiram, qui propugnare possint, impugnare non soleant. Hos ego acquisivi tibi, plebs sancta, qui prosint omnibus, nemini noceant. Tales ego ambio defensores, tales milites habeo : hoc est non sæculi milites, sed milites Christi.

Protais et Gervais défendent les catholiques contre les ariens, comme Castor et Pollux défendaient les Romains contre les Latins.

Lorsqu'Ambroise, enfin, parle au peuple enthousiasmé, et choisit pour thème le psaume 18 [*Cæli enarrant gloriam Dei*], et s'écrie : *Bonæ noctes, noctes lucidæ, quæ habent stellas. Sicut enim stella a stella differt in claritate, ita et resurrectio mortuorum*, et continue en montrant que l'invention des reliques est une vraie résurrection, il laisse clairement voir que le souvenir des Dioscures occupe toujours son esprit [2].

Cette brillante hypothèse est peu vraisemblable [3].

Saint Ambroise ne dit jamais que Gervais et Protais sont jumeaux, ni même qu'ils sont frères ; il ne dit nulle part qu'ils sont jeunes et qu'on dirait des éphèbes : s'il atteste leur grande taille, il y voit, avec le populaire, un signe d'antiquité, non pas, avec Denys d'Halicarnasse, la marque de leur origine divine [4] ; ils portent, non pas l'habit de guerrier, mais le pa-

[1] *De Miraculis*, I, 8, 1.

[2] Cf. les *lucida sidera* d'Horace [Odes, I, 3, 2, etc...] — Rendel Harris ajoute que le Dioscoros du 13 octobre [la fête grecque de Gervais Protais, tombe le 14] et Marcus-Marcellianus (des gestes de Sébastien) sont des déformations des Dioscures, ainsi que Juda et Thomas.

[3] Cf. *Revue d'Histoire des Religions*, 1904, tome XXXIX, p. 403-406.

[4] J'emprunte cette observation, et les trois suivantes, à un important article de Franchi de Cavalieri : *I SS. Gervasio e Protasio sono una imitazione di Castore e Polluce* [*Nuovo Bul., Arch.*, 1903, 109]. Cf. Homère, E, 302-304 ; Virgile : *Enéide*, XII, 899-900). Sur le sens de ἡ καθ' ἡμᾶς φύσις cf. *Stephani Thesaurus*, IV, 1016-1017. — En 1871, on a ouvert le tombeau des saint Gervais et Protais et mesuré leurs ossements : ils atteignent 1m,80 et 1m,81 [*Acta apud sanctam sedem super iudicio de identitate sacrorum corporum Ambro-*

cifique *colobium* [1]; ils ne brandissent pas l'épée, ils prient *manibus extensis*; leur vêtement est blanc comme la robe des martyrs, non rouge comme la chlamyde des Dioscures [2]; l'expression *milites christi* est la plus banale qui se puisse rêver; Castor et Pollux sont des cavaliers, non Gervais ni Protais; l'idée que les martyrs sont les patrons de la ville et ses protecteurs attitrés n'est pas propre à la légende de Gervais-Protais [3].

Faut-il conclure, pourtant, qu'il n'y a aucun rapport entre la légende de Gervais-Protais et le mythe des Dioscures? J'hésite à l'affirmer. Et j'imaginerais volontiers que celui-ci eût donné à celle-là un détail précis: l'origine *jumelle* des martyrs. — Ambroise n'en sait rien, je le répète; il ne dit même pas qu'ils soient frères. D'autre part, *la date que nous assignons au pseudo-Ambroise nous contraint d'admettre que le détail a tout de suite apparu.* On a dit [4], j'ai dit moi-même [5] que la dualité des corps en expliquait, peut-être, l'origine. A ce compte, tous les couples de martyrs se transformeraient en couples jumeaux. Il n'en est pourtant rien [6]. *Pourquoi le couple Gervais-Protais s'est-il métamorphosé en un couple de jumeaux, tandis que le couple Jean-Paul ne devient même pas un couple de frères?* Rien n'indique que le culte des Dioscures soit plus vigoureux à Milan qu'à Rome. La solution du problème se trouve peut-être dans la différence du caractère des noms portés par les martyrs et des circonstances de l'une et l'autre invention. Les textes mon-

sii... Gervasii et Protasii invent. Mediolani die 8 aug. 1871. — Romæ 1873, p. 79] Sur les tombes de G. et P., cf. Leclerq: D. A. C. I. 1, 1460.

[1] Cf. *Code Théodosien*, 14, 10, I. « Nullus senatorum habitum sibi vindicet *militarem sed* chlamydis terrore deposito *quieta colobiorum* ac pænularum *induat vestimenta.*

[2] Cf. Pausanias, IV, 27, 2: χλαμύδας πορφυρᾶς; — Justin, XX, 3, 8: « coccineis chlamydibus. — Cf. Dionys., VI, 13, K. — P. Franchi de C. remarque encore, très justement, que S. Ambroise, menacé par les soldats de Justine, se sert très naturellement d'expressions militaires; et la comparaison des martyrs avec les étoiles rappelle ces comparaisons des grands hommes avec les astres qui abondent dans toutes les littératures [Sappho, 3. Bergk, 4. — Horace: *Odes*, I, 12, 47. — Bacchylide, 8, 27. — Platon: *Ant. Pal.*, 7, 670, 2. — Geste d'Ariadne, éd. Franchi, p. 10. — Gestes de Theodote, éd. Franchi, p. 76. — S. Jean Chrysostome. *P. G.*, 50, 576, 19 et 13. — Sainte Basile, *P. G.*, 31, 524, C; Vincent de Girone, etc...

[3] Cf. ma *Christianisation des foules*, Paris, 1903.

[4] Franchi d. C. *loco citato.*

[5] R. H. R. *loco citato.*

[6] Jean et Paul, Nérée et Achillée, Calocère et Parthenius, Nazaire et Celse, Vitalis et Agricola, etc.

trent le danger d'Ambroise en 386, la tranquillité de Rome vers 415-440. Ambroise est menacé, il cherche des protecteurs, il aime à voir, il aime à montrer au peuple, dans les martyrs qu'il trouve, les protecteurs qu'il cherche [1] ; comment donc le souvenir de ces légendaires protecteurs que sont les Dioscures ne se présenterait-il pas à l'esprit de tous ces Latins ? Il est très possible qu'il ait incliné les esprits à voir des jumeaux dans Gervais et Protais [2]. Mais peut-être aussi les noms homophoniques suggéraient-ils d'eux-mêmes cette croyance.

IV

Vitalis et Valeria, les parents légendaires de Gervais et Protais, ont aussi leurs gestes ; nous en connaissons même deux versions différentes.

La première A [3], semble être un extrait de l'histoire des jumeaux milanais. Un court résumé le fera voir.

Saint Vitalis, homme consulaire, entra avec son juge Paulinus à Ravenne et vit condamner à mort un médecin chrétien, le ligure Ursicianus ; il le réconforta sur le lieu du supplice, à la Palme, et l'ensevelit à l'intérieur de Ravenne. Arrêté et torturé à son tour, il est enterré vivant ; mais le prêtre qui a conseillé Paulinus devient démoniaque et se noie au bout de sept jours. Vitalis glorifie Ravenne et protège ceux

[1] Cf. § 10. « Tales ego ambio defensores, tales milites habeo » [*P. L.*, 16, 1022, B]. Cf. Pauly-Wissowa et Röscher ; et le récent article d'Helbig : *Die Castores als Schutzgötter des römischen Equitatus*. Hermes, XL (1905), 101.

[2] Cf. G. M. R. I. 29. Un trait d'*Agnès* est emprunté à Euripide *(Hécube)*.

[3] B. H. L. 8700. S. Vitalis militans vir consularis... » [Mombritius, II, 348]. — Les manuscrits présentent plusieurs rédactions de cette version A : la B. H. L. en indique trois [8699, d'après Bandini : *Catal. cod. lat. bibl. Mediceæ Laurentianæ*, I, 586, XXXVII : « S. Vitalis militans consulari... ; » — 8701, d'après la *Bibl. Casin.*, III, flor. 348 [cette version donne : « S. Vitalis militans *consulari* Paulino ; noli... coronam perdere *a domino præparatam* ; le conseiller de Paulinus est un prêtre d'Apollon] ; — 8702, d'après le *Catal. Paris*, I, 489, n. 28 : Vitalis igitur inclitus...].

Il est très possible, je le rappelle, que le culte ravennate de Vitalis se rattache au culte du saint bolognais Vitalis.

qui l'implorent. Valeria, sa femme, emporte son corps malgré les chrétiens et est à demi massacrée par les idolâtres : elle a refusé de manger les mets consacrés à Silvain. Transportée à Milan, elle y meurt bientôt.

Tous ces détails se retrouvent dans *Gervais-Protais ; Vitalis-Valeria* n'en omet qu'un seul, la qualité de prêtre d'Apollon donnée au conseiller de Paulinus.

Vitalis-Valeria est-il un extrait de *Gervais-Protais ? Gervais-Protais* est-il au contraire un développement de *Vitalis-Valeria ?* On ne peut rien affirmer : néanmoins la première hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable. L'origine du culte et de la légende de Gervais et Protais est précisément datée de 386 ; on n'a aucune attestation du culte ravennate de Vitalis avant la première moitié du VIe siècle, alors que se construit la fameuse basilique à lui dédiée. Le culte de Gervais-Protais est plus ancien que le culte de Vitalis-Valeria : il est naturel de penser que la légende est solidaire du culte. — On conçoit sans peine l'origine des gestes de Vitalis et Valeria : leur histoire est mêlée à l'histoire de Gervais et de Protais ; mais Gervais et Protais sont des Milanais, ils n'intéressent guère les Ravennates ; à l'intention des Ravennates on aura découpé dans le texte cyclique l'histoire des martyrs de Ravenne.

La seconde B [1] semble avoir été *récrite*, d'après la première, par un rédacteur qui voulait en orner la simplicité des grâces et des pompes de son style. J'y note d'abord le mot *ultroneus* : il qualifie Ursicinus, lorsque, réconforté par Vitalis, le médecin ligure encourage le bourreau à le tuer ; est-ce un écho aux polémiques touchant la spontanéité du martyre ? — Voici, d'autre part, deux très curieux passages où l'auteur inconnu semble vouloir souligner la supériorité de Rome comme ville sainte, et raffermir la bonne amitié entre Ravenne et Milan, dont il dit hautement la gloire.

§ 6. *Gaude et lætare, felix Ravenna, tanto martyre suffulta... Si enim Mediolanenses cives patronum tuum S. Vitalem conceptum haberent una cum sacratissimis filiis suis Gervasio et Protasio Christi specialibus martyribus, nequaquam*

[1] Gloriosus Domini palæstrita S. Vitalis, mediolanensis indigena civitatis. B. H. L. 8703 [28 avril 571]. On en connaît une rédaction un peu différente [B. H. L. 8704. — Muratori : R. I. S. I, 2, 558].

æstimarent se inferiores esse romanis senatoribus qui sanguine beatorum martyrum circumflui (ere) totum mundum (et) vitali possunt pretio mercari (are).

§ 8. *Ecce qualis paterfamilias B. Vitalis qui totam sibi suæque celsitudini subiugavit Italiam. Nam et archisterium metropoleos apud Ravennam ipse patrocinando possidet; et Mediolanum, qua nihil habet Latinitas clarius, in prole satis festiva et conjuge coronata, obtinens utrobique triumphat. Ita siquidem optime sese res habet, ut quod Mediolanensibus deesse videtur in patre, totum possideant pro dotis cumulo in filiis similiter et conjuge; et contra si quid Ravennatibus minus videtur se in prole habere et conjuge, totum se gaudeant adipisci in patre. Quapropter oportet utriusque metropoleos cives ita caritativa ac sociali caritate inextricabiliter convinciri, sicuti noscuntur tantorum martyrum indigregabili communione connecti.*

La situation que suppose le deuxième passage cité est analogue à celle qui est indiquée dans les gestes de Gervais et Protais. Peut-être l'insistance du rédacteur à prêcher l'amitié indique-t-elle que la discorde sépare les deux villes. Le diocèse métropolitain de Ravenne a été formé, avec l'appui de Rome, aux dépens du diocèse de Milan [1], qui, naturellement, dut faire grise mine à sa rivale. Le texte reflète clairement cette situation : il appelle Ravenne une métropole.

Il est donc probable que B date de la première moitié du ve siècle aussi bien que *Gervais-Protais* : telle doit être aussi la date de A [2]. Ils datent sans doute tous deux du temps où Ravenne fut érigé en métropole.

Je dois dire un mot, également, d'un texte qui célèbre Ursicinus : c'est un développement purement verbal [3] des textes

[1] S. Pierre Chysologue. Sermon 175. Duchesne, *Culte*, 37 et 81, sq. On ne connaît pas la date exacte de l'érection de Ravenne à la dignité de métropole. — On connaît, en revanche, le dévouement de saint Pierre Chrysologue au siège de Rome. Il repousse les avances d'Eutychès, et lui répond : « quoniam beatus Petrus qui in propria sede et vivit et præsidet præstat quærentibus fidei veritatem; nos enim pro studio pacis et fidei extra consensum romanæ civitatis episcopi causas fidei audire non possumus. » [*P. L.*, 54, 739-sq]. La seconde version de *Vitalis-Valeria* semble bien rendre le même son.

[2] Peut-être est-il plus probable que A est postérieur à B et représente la rédaction *vulgate* débarrassée des particularités de B, qui, plus tard, n'étaient plus comprises. — Noter que, en 493, Milan accueillit tout de suite Théodoric, et que Odoacre tint longtemps dans Ravenne.

[3] Muratori : R. I. S., I, 2, 560. « Si omnium gesta sanctorum patriæ nostræ studiose notare licuisset, non solum sibi... » L'auteur se propose d'utiliser les

que nous connaissons. Il mentionne, du reste, une translation de reliques opérée en 972 par l'archevêque de Ravenne Honestus : selon toutes les vraisemblances, il date au plus tôt du XIe siècle.

Il est, enfin, une dernière légende dont le rapprochement avec *Gervais-Protais* s'impose encore : celle de Vitalis et d'Agricola. Leurs corps ont été trouvés vers le même temps que ceux de Gervais et de Protais : et c'est aussi sous le pseudonyme de saint Ambroise que s'est caché l'auteur inconnu.

En 393, quand Eugène passa les Alpes, Ambroise se rendit de Milan à Bologne, puis à Florence : il était à Bologne lorsque l'évêque de cette ville, Eusèbe, trouva dans le cimetière des Juifs les corps de deux martyrs, Vitalis et Agricola [1]. Paulin écrit :

(Ambrosius) in..civitate (Florentinorum) basilicam constituit in qua deposuit reliquias martyrum Vitalis et Agricolæ quorum corpora in bononiensi civitate leuauerat ; posita enim erant corpora martyrum inter corpora Judæorum, nec erat cognitum populo christiano nisi se sancti martyres sacerdoti ipsius ecclesiæ reuelassent [2].

Ambroise parle lui-même de cette invention dans son *de exhortatione virginitatis* :

Ego ad bononiense invitatus convivium, ubi sancti martyris celebrata translatio est, apophoreta uobis plena sanctitatis et gratiæ reservavi... Martyri nomen Agricola est, cui Vitalis servus fuit ante, nunc consors et collega martyrii. Præcessit servus ut provideret locum... Vitalis... orationem fudit ad Dominum dicens : Domine... jube suscipi spiritum meum quia iam desidero ut accipiam coronam... Agricola crucifixus est... Utriusque nomen aptus martyrio... ille Vi-

chroniques et de développer le récit de saint Ambroise *ne tanti martyris actuum brevitas inde neglectum generet auditoribus unde scientiam ampliorem quam cultum proferre debebat Salvatori ac martyri suo Ursicino cum obsequio salutari.* L'anonyme prétend, naturellement, qu'Ursicin a été instruit *ab ipsis discipulis apostolorum.* Il semble connaître une version pseudo-ambrosienne — aujourd'hui inconnue — des actes d'Apollinaire : ... *eiusdem sancti pontificis actus legat, quos venerabilis Dei antistes Ambrosius dictavit.*

[1] Schanz : *Geschichte der römischen Litteratur*, IV, I, (1904). 314. — Cf. une bonne étude de la légende, 4 nov. 241, *passim.*

[2] *Vita Ambrosii*, 29. *P. L.*, 14, 37.

talis dictus est quasi qui contemtu istius vitæ veram illam vitam æternam sibi haberet adquirere... Circumfundebamur a Judæis cum sacræ reliquæ eveherentur... Dicebant Judæi : Flores visi sunt in terra, cum viderent martyres... Vidua sancta est judæa quæ hoc Domino templum paravit... Dum Julianam uolo dicere, judæam dixi... [1]

D'autre part, nous avons deux textes qui prétendent conter la gloire des inconnus. Le premier commence par les mots : *Ambrosius, servus Jesu Christi, vocatus episcopus, dilectissimis fratribus et universis plebibus per Italiam, æternam in domino salutem. Bien que la parole humaine ne puisse qu'atténuer la grandeur des martyrs, je ne puis refuser l'invitation que le peuple de Bologne m'adresse. Au temps de Dioclétien et de Maximien, Vitalis et Agricola, après avoir souffert pour le Christ, ont été enterrés dans le cimetière des Juifs : il ne fallait pas qu'on pût retrouver leurs restes. C'est le Christ qui nous les a révélés tandis que les Juifs se moquaient de nos recherches. Par son nom, Vitalis nous enseigne à mépriser la vie (de ce monde) pour gagner la vie (éternelle), Agricola à semer les fruits (qui produisent) la grâce* (bonos spiritalis gratiæ fructus). *Vitalis était l'esclave d'Agricola ; il est mort le premier pour aller préparer la demeure de son maître. Dieu du reste, ne fait nulle différence entre le maître et l'esclave* [2].

Notre second texte débute ainsi : *Ambrosius servus Christi Jesu, vocatus episcopus, dilectissimis fratribus et universis plebibus in Domino Deo æternam salutem.* Il ne diffère pas sensiblement du premier, si ce n'est qu'il mentionne la veuve Julienne qui a construit l'église de Florence où prêchait Ambroise [3].

Il n'est pas un mot d'aucun de ces deux textes qui ne soit un développement du récit d'Ambroise dans l'*exhortatio virginitatis*. Pseudo-Ambroise ne s'est pas mis en frais d'invention : il a simplement donné la forme d'une « passion » à l'écrit authentique du grand évêque.

J'imagine qu'il écrivait au temps de l'auteur de *Gervais-*

[1] *Passim*, *P. L.*, 16, 335. — Paulin de Nole connut cette invention : il écrit *Vitalem, Agricolam, Proculum Bononia condit* [*Carm.* 24]. — Ambroise parle aux Florentins, auxquels il apporte des reliques (des clous) des deux martyrs.

[2] B. H. L. 8690 [*P. L.*, 17, 747-749].

[3] 4 novembre 247 [il existe au moins trois rédactions de cette version B : B. H. L., 8691, 8692, 8693].

Protais ; peut-être même l'un et l'autre sont-ils un seul rédacteur : ils puisent à la même source et prétendent être le même évêque. Aucun fait bien établi, enfin, ne contrarie l'hypothèse. Sans doute pseudo-Ambroise fixe au 4 novembre la date de l'anniversaire, tandis que le férial hiéronymien enregistre au 29 avril la fête de Vital de Bologne [1] : mais la date de pseudo-Ambroise est suspecte ; c'est peut-être l'addition maladroite d'un copiste voulant combler une lacune du récit, et se souvenant du Vitalis cappadocien du 3 novembre [2] ; le passage d'Ambroise à Bologne, qui a coïncidé avec l'invention des corps, n'a certainement pas eu lieu au mois de novembre [3]. Dans l'état de nos connaissances, le plus sage est de rattacher ces textes à *Gervais-Protais*.

V

Les gestes de sainte Agnès, lorsqu'on les compare avec les gestes de Gervais-Protais, jettent sur leur origine une lumière plus vive encore que les deux légendes précédentes, et confirment et précisent l'hypothèse proposée.

Comme les gestes de Gervais-Protais, les gestes d'Agnès [4]

[1] De Rossi-Duchesne, p. 51. Le texte est cité plus haut.

[2] *P. L.*, 123, 173-174, 389.

[3] Ambrosii Epist. 57 et 61 [*P. L.*, 16, 1174, 1186].

Peut-être y a-t-il eu deux Vitalis à Bologne : le férial n'associe pas à un Agricola le Vitalis du 29 avril. — Au milieu du ve s., l'évêque Namacius consacre à nos deux saints une église à Clermont [cf. le *Bernensis*, au 10 mai] [Grégoire de Tours : H. F., II, 16 ; — éd. Arndt. 82]. — Grégoire de Tours regrette ne pas connaître leur légende et raconte un des miracles qu'ils ont opérés [*Gl. Mart.*, 44, — éd. Krusch, 517].

[4] Sur la formation de la légende de sainte Agnès, cf. G. M. R., I, 214-218 et 148-149 ; Franchi de Cavalieri : *S. Agnese nella tradizione e nella leggenda* [Roma Spithover, 1899] et Allard : D. A. C., I, 905.

L'étude de M. Franchi a paru comme j'imprimais mon premier volume : je n'ai pas pu l'utiliser. Elle confirme d'une manière frappante, sur un point précis, ce que j'ai dit G. M. R., I, 27-28, de l'ignorance où l'on était à la fin du IVe siècle de l'histoire des martyrs romains ; elle met en pleine lumière les contradictions d'Ambroise, de Damase, de Prudence et du pseudo-Ambroise. D'après Ambroise, Agnès meurt décapitée ; d'après pseudo-Ambroise, elle est égorgée et, d'après Damase, elle est brûlée. D'après Ambroise, Agnès rebute

sont un texte pseudo-ambrosien [1], qui développe une histoire à laquelle s'était personnellement intéressé saint Ambroise [2] ; ici et là, l'auteur inconnu prétend s'appuyer sur un écrit authentique [3] qu'il aurait trouvé. — Cela est déjà remarquable ; mais voici qui l'est bien davantage.

Le prêtre Leopardus qui, de concert avec le prêtre Ursicinus et le diacre Livianus, dirige les travaux de l'église de Vestina, à Rome [4], est également chargé, de concert avec le prêtre Paulinus, d'administrer et de reconstruire l'église de Sainte-Agnès, *fuori le mura* [5]. — Ce même Leopardus a été envoyé à Milan, par le pape Sirice, afin d'attaquer Jovinien devant saint Ambroise, en 390, c'est-à-dire au lendemain même de l'invention de Gervais et Protais [6]. — Ce même Leopardus fait rattacher au *titulus* de Gervais-Protais l'administration du cimetière de sainte-Agnès [7]. — En outre les deux prêtres qui sont associés à l'œuvre de Leopard, à sainte Agnès *fuori* et à saint Gervais, portent des noms qui se retrouvent dans les gestes de Gervais-Protais, *Ursicinus* et *Paulinus*. — Enfin, *Gervais-Protais* nous a paru dater du début du ve siècle, c'est-à-dire de l'époque même où vivaient Leopard et ses amis.

Toutes ces coïncidences m'invitent à penser que les gestes

un prétendant ; d'après Prudence, elle est exposée au lupanar ; d'après Damase et pseudo-Ambroise elle s'enfuit de la maison paternelle. Les auteurs ne s'accordent qu'en trois points : Agnès était *jeune*, lorsqu'elle mourut *martyre* et *vierge*. — Les efforts de M. Allard [*loco citato*] pour concilier les contradictions et expliquer les divergences qu'on a d'abord rapportées nous paraissent tout à fait superflus. — Sur le texte grec publié par M. Franchi, cf. G. M. R., tome V.

[1] « Servus Christi Ambrosius virginibus sacris. Diem festum sanctissimæ virginis celebremus... » [*P. L.* 17, 735].

[2] *De Virginibus*, I, 2 [*P. L.*, 16. 189]. Cf. *De officiis*, I, 41 [*P. L.*, 16, 84], *de lapsu virginis*, III, 10 [*P. L.*, 16, 369], etc... Cf. G. M. R., I, 28, et Franchi de Cavalieri : *S. Agnese nella tradizione e nella legenda*, in-8, 1899.

[3] « Hæc ego Ambrosius, servus Christi, *dum in voluminibus abditis invenissem descripta*,... [§ 19].

[4] « Dedicavit basilicam scorum Gervasi et Protasi... laborantibus presbyteris Ursicino et Leopardo... [L. P. I, 220].

[5] « Constituit ut basilicam B. Agnæ m. a presbyteris Leopardo et Paulino sollicitudine gubernari et tegi et ornari [*op. cit.*, 222].

[6] Jaffe, 260. — Coustant, 663. — Cf. Duchesne. L. P., I, 222-223, notes 4, 5, 6, 17. Théodore de Martigny était là.

[7] « Eorum dispositione tituli suprascripti Vestinæ presbyteris concessa potestas [L. P., I, 222] ; détail confirmé par l'inscription d'Abundantius, acolyte du *titulus* de Vestine, trouvée à S. Agnès [de Rossi : *Insc. Chr. U. R.* I., 1185] Cf, Duchesne : *L. P.*, I, 223, note 17.

de Gervais et Protais et les gestes d'Agnès émanent, sinon de Leopard ou de ses amis, du moins de leur groupe, — et donc qu'ils datent du temps d'Innocent I [+ 417] [1], du premier quart du ve siècle environ. C'est sans doute Leopardus qui a intéressé Vestina aux saints découverts à Milan —, si même ce n'est pas lui qui les lui a fait connaître. — Il avait des amis à Milan, où le pape l'avait envoyé traiter une importante affaire : il était chargé, à Rome, de l'entretien et de la réparation des églises [2], ce qui le mettait en relations avec tout le clergé local ; il avait spéciale mission d'administrer et l'église de Gervais-Protais et la basilique cémitériale d'Agnès. Si ce n'est lui, c'est quelqu'un de son entourage, peut-être Ursicinus, peut-être Paulinus [3], qui a rédigé les deux légendes illustrant les deux églises. Rien d'étonnant qu'il connaisse Ravenne et lui soit favorable : le pseudonyme que prennent, les affaires que traitent ces clercs montrent en eux des Cisalpins autant que des Romains : entre Rome et Ravenne, devenue capitale, les rapports sont incessants, et c'est sur Ravenne que s'appuie Rome pour paralyser l'essor ecclésiastique

[1] Il n'est pas sûr que les deux textes aient été rédigés par la même personne : *Gervais Protais* est beaucoup plus sec qu'*Agnès*. — Cela s'explique, peut-être, parce que la légende de celle-ci, plus ancienne, avait eu le temps de s'enrichir et de s'étoffer. Qui sait aussi s'il n'y a pas eu deux versions d'Agnès? Il semble bien qu'il y ait eu deux versions de *Jean-Paul*.

Mais je ne me hasarderai pas, à la suite de Mazocchi [*Comment. in Kal. neap.* 3, p. 924] et de Franchi d. C. [*S. Agnese*, 63-67], à déterminer dès maintenant le rapport de l'une à l'autre. Si l'homélie de Maxime de Turin ignore ce qui suit la mort d'Agnès, c'est que la fin de la légende présente pour lui moins d'intérêt. Nos éditions sont trop complètement dénuées de valeur pour qu'on puisse raisonner sur les mots *Agnem-Agnetem*, *populus-turba*, et sur les différences de style du début et de la fin du texte. Ce qui me frappe surtout, c'est la différente physionomie que présentent les *récits* et les *discours* : les récits sont assez nets, et rapides ; les discours sont d'une invraisemblable longueur et d'une allure assez bizarre [cf. le discours d'Agnès à son prétendant ; ils rappellent les discours de *Nérée-Achillée*]. Sans doute *notre* version d'*Agnès* date-t-elle vraiment, comme je l'ai dit [G. M. R., I, 313-318] du même temps que *Nérée* ; de cette réédition de l'époque gothique viendraient, et les discours, et la doxologie *in unitate*.

Peut-être la forme pseudo-ambrosienne de la version du ve siècle a-t-elle été plaquée, si je puis ainsi dire, sur un récit antérieur, contemporain d'Ambroise et de Prudence. — Le plus sûr est d'attendre qu'on ait dépouillé tous les manuscrits qui subsistent. Mais je ne le pense pas.

[2] Cf. les inscriptions de S. Pudentienne [de Rossi, *Bul.* 1867, 52, sq. et *Musaici*], de S. Laurent [de Rossi : *Ins. Chr.*, II, 155]. et du cimetière de Basilla [*id.*, II, 30]. — Duchesne, *L. P.*, I, 223 note 5 et 198 note 84.

[3] Y a-t-il un rapport entre Paulinus et l'auteur de la vie d'Ambroise ? Sur celui-ci, cf., Schanz, IV. 1, 386.

de Milan. Notre hypothèse explique tous les faits constatés ; elle ne se heurte à aucun [1].

Mais il existe, on le sait [2], de très étroits rapports entre *Agnès* et *Jean-Paul*.

Je remarque, d'autre part, d'indéniables points de contact entre *Gervais-Protais* et *Jean-Paul* : 1. Ici et là, les martyrs principaux sont enterrés dans une maison particulière ; — 2. L'expédition contre les Marcomans de *Gervais-Protais* rappelle l'expédition contre les Scythes que mentionne *Jean-Paul* ; — 3. L'occasion de la persécution est, ici et là, toute pareille : si tu veux être vainqueur, disent les prêtres à Astasius et à Gallican, contrains les chrétiens au sacrifice ; — 4. L'anonyme veut, de la même manière, authentiquer son œuvre : pseudo-Philippe rappelle pseudo-Terentianus. La question se pose de savoir si la même date doit être attribuée à *Jean-Paul* qu'à *Gervais-Protais* et à *Agnès*.

Il semble bien, comme je l'ai montré [3], que *la version de*

[1] Je ne fais pas usage, on le voit, d'une homélie attribuée à Maxime de Turin, et qui offre avec *Agnès* de nombreux points de contact. L'authenticité de ces homélies, jusqu'à nouvel ordre, est très suspecte [Cf. Tillemont, v, 723-724. — Bruni, apud Migne : *P. L.*, 57, 642-643 et Mazocchi : *Kal. Neap.* 3, 922] ; quoiqu'on en juge, du reste, notre conclusion subsiste. Voici quelques passages parallèles.

Sermon attribué à Maxime de Turin [*P, L.*, 57, 642]	*Agnes* [*P. L.*, 17].
« Turbatur juvenis a puella contemplatus, et a se muneribus complacere existimans, aurum, gemmas congeminans, vestes, prædia pretiosa convectat. Sed... virgo sacratissima in suo gradu... permansit » [644. B].	« Juvenis... omnem lapidem pretiosum secum defert et gloriam ; et... cœpit aures virginis appellare, divitias, domos, possessiones, familias... repromittere... Ad hæc beata Agnes tale fertur juveni dedisse responsum. » [735-737].
« Etiam lupanar turpitudinis locus efficitur orationis » [645, A].	« Ingressa... turpitudinis locum [738, C.]... lupanar efficitur locus orationis » [739, A].
« Exspoliata virgo crinibus tegitur, et nudata ab hominibus malis, vestiebatur ab angelis bonis » [645, B].	« Ut spoliata... est, tantam densitatem capillis eius divina gratia concessit, ut melius videretur fimbriis eorum quam vestibus tecta [738, C.]... (Deus) misit angelum suum et induit me » [739, C].

Quel que puisse être l'auteur de l'homélie, il semble bien qu'elle soit postérieure au texte pseudo-ambrosien.

[2] G. M. R., I, 217 et 145, 148-149.

[3] G. M. R., I, 309-310.

Jean et Paul qui nous est aujourd'hui connue date de 500-530 environ. Au temps du pape Innocent, l'église du Cælius s'appelle *titulus Byzanti*, ainsi qu'en témoigne l'inscription de Proclinus et Ursus,

PRAESBB
TITVLI BYZANTI TEMPORIBVS SANCTI
INNOCENTI EPISCOPI [1].

Le terme *titulus Pammachi* est attesté d'autre part au concile romain de 499 [2]. Entre 499 et 530, l'église prend le vocable de *Jean* et *Paul* [3] : changement qui reflète l'extension du culte à ce moment ; et c'est ce nom de *Jean et Paul* que semble indiquer notre texte. — En outre, *Jean-Paul* ne se présente pas comme un écrit de saint Ambroise. — Il est donc très probable que notre version de *Jean-Paul* n'a pas même date et même origine que *Gervais-Protais* et *Agnès*.

Mais il est possible qu'il y ait eu une version de la légende, aujourd'hui perdue, datant de ce temps et provenant de ce groupe. L'Itinéraire de Salzbourg, le plus ancien texte qui donne les noms de Jean et Paul, a été rédigé sous Sixte II (432-440) [4] ; Sixte II est à peu près contemporain d'Innocent I (+ 417). Les fresques que j'ai publiées semblent remonter au début du ve siècle. Il y eut, selon toutes les vraisemblances, vers 415-430, une invention de deux corps de martyrs dans la maison de Pammachius, tout à fait analogue à celles de Maurice et de Candide, de Gervais et de Protais, de Vitalis et d'Agricola. Le même groupe de clercs rédigea à ce moment *Agnès, Gervais-Protais* et *Jean-Paul*. Les rapports de *Jean-Paul* et de *Gervais-Protais* s'expliquent donc sans peine : ils étaient sans doute encore plus apparents dans la version primitive de *Jean-Paul* [5].

[1] *Bull.*, 1877, pl. III, IV. — L'inscription est conservée au musée de Latran.

[2] De Rossi : *Ins. Chr.*, II, 150. — 26 juin, 160, § 6. « Tunc Jovinianus... rogavit ad se Vizantium senatorem, cui sic dixit... rogo ut diligenter requiras corpora sanctorum Johannis et Pauli. Et cum... eos invenisset Vizantius cum filio suo Pammachio..., renuntiavit Joviniano, (qui)...ita præcepit dicens... fac fieri ecclesiam *in domo sanctorum...* » — Ces mots semblent indiquer que, au temps du rédacteur, l'église s'appelait *titulus* (*sanctorum*) *Johannis et Pauli*.

[3] L. P., I, notice de Symmaque, p. 261..

[4] G. M. R., I, 22.

[5] S. E. le Cardinal Rampolla a bien voulu me faire part de la découverte qu'il avait faite d'un texte inédit sur Jean et Paul : S. E. le date du début du ve siècle. C'est peut-être le texte que je vise ici.

J'ai indiqué comment s'était formée la légende des martyrs de Julien l'Apostat; je puis préciser aujourd'hui mon hypothèse [1] : si Maurice d'Agaune a été modelé sur un saint grec, Maurice d'Apamée, Jean et Paul de Rome ont été modelés pareillement sur deux saints grecs, Juventinus et Maximinus d'Antioche. Ce sont deux gardes du corps de Julien l'Apostat : pour avoir vivement critiqué la politique anti-chrétienne de l'empereur, ils sont emprisonnés et, comme ils refusent de renier leur foi, ils sont conduits ἐπὶ τὸ βάραθρον, au milieu de la nuit, μέσων νυκτῶν, et décapités. Julien répand le bruit qu'ils ont été mis à mort, non à raison de leur foi, mais parce qu'ils l'ont insulté [2]. — Ici et là, les saints sont représentés comme des officiers de la cour, — qui blâment l'irréligion de Julien, — qui sont tués au milieu de la nuit, — non comme chrétiens, mais *tamquam hostes publici*. Ces coïncidences ne peuvent être un effet du hasard : il est très vraisemblable que l'histoire des martyrs d'Antioche a influencé la légende romaine [3].

Trois conclusions générales se dégagent de ces enquêtes, mais elles posent un difficile problème.

1. A la fin du IVe et au début du Ve siècle, il y a eu, semble-t-il, toute une série d'*inventions* [4], qui ont donné l'essor à toute une famille de légendes.

2. La Gaule Cisalpine apparaît comme un centre où se ren-

[1] Grâce à M. Franchi de' Cavalieri, dont j'accepte les conclusions [*Di una probabile fonte della leggenda dei SS. Giovanni e Paolo.* — Studi e Testi. 9. Roma, 1902, p. 55].

[2] Saint Jean Chrysostome : In Juventinum et Maximinum [*P. G.* 50., 571] et Théodoret III, 11 [*P. G.*, 82, 1104] [Cf. Cassiodore : H, T. VI., 34, *P. L.*, 69, 1054]... κελεύει λοιπὸν μέσων νυκτῶν ἐπὶ τὸ βάραθρον αὐτοὺς ἀπαχθῆναι, καὶ ἐν μέσῳ σκότει οἱ φωστῆρες ἐξήγοντο καὶ ἀπετέμνοντο [*P. G.*, 50 576]. Αἰτίαν δὲ τῇ τιμωρίᾳ συνήρμοσεν, οὐ τὴν εὐσέβειαν ὑπὲρ ἧς ἀνῃρέθησαν, ἀλλὰ τὴν παροινίαν... Τούτων ὁ μὲν Ἰοβεντῖνος, ὁ δὲ Μαξιμῖνος προσηγορεύετο [*P. G.*, 82, 1105, C].

[3] On peut se demander — puisqu'ici les saints ne portent pas le même nom, — comment s'est opérée la mise en contact des deux traditions, orientale et romaine. Elles avaient, j'imagine, un point de contact, l'époque de Julien. J'ai expliqué comment on avait été amené à dater de ce temps les martyrs inconnus. — L'ensevelissement, la mise à mort *intra domum* ont été suggérés, soit par *Gervais-Protais*, soit plutôt par le fait même de l'invention *intra domum*. — Le mariage de Gallican avec Constantina n'a-t-il pas été suggéré par le mariage de Stilicon avec Serena (384) ; comparer aussi l'invasion de la Thrace en 386 ou Stilicon se distingue, avec celle que repousse Gallican.

[4] Sur l'invention des reliques de saint Etienne en 415. Cf. B. H. L., 7850-7856, et Lucius : *Anfänge des Heiligenkults*, 156, sq.

contrent des Gaulois, tels que l'évêque Théodore de Martigny, et des Romains, tels que le prêtre Leopardus ; il est naturel d'y rattacher les pseudo-Ambroise qui paraissent avoir rédigé plusieurs de ces récits d'*inventions* et dont on saisit l'influence dans les écrits similaires de Rome et des Gaules.

3. Cette famille de légendes et ce groupe de rédacteurs ont subi l'influence des lettres et des cultes grecs : Maurice d'Agaune, Gervais et Protais, Jean et Paul de Rome rappellent Maurice d'Apamée, Castor et Pollux, Juventinus et Maximinus d'Antioche [1].

Mais qui dira d'où viennent les histoires dont on affuble ces nouveaux martyrs ? Saint Ambroise raconte que Vitalis de Bologne était un esclave et qu'Agricola était son maître : où a-t-il pris cela [2] ?

Avait-il trouvé quelque inscription ou quelque tradition orale authentique ? N'y a-t-il ici que le fruit naturel de la fantaisie populaire, influencée par mille faits dont nous tâchons à retrouver quelques-uns ? N'y a-t-il pas aussi fiction très consciemment imaginée par des évêques et des prêtres afin d'enseigner une vérité morale ? Après avoir dit que Vitalis était un esclave, saint Ambroise ajoute : *sive servus, sive liber, omnes in Christo unum sumus, et unusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino. Nec servitus derogat, nec libertas adjuvat. Vide ad eam rem quam nihil in conditione momenti sit* [3].

[1] Noter qu'Agnès tend à se modeler sur Polyxène [G. M. R., I, 29] [ou sur Perpetue : cf. *passio* Perpetuæ. 20. — Gebhardt, 911, comme saint Hippolyte sur Hippolyte [G. M. R., I, 29]. Sur ces influences grecques, cf. G. M. R., tome V.

[2] Noter ce que dit Paulinus [p. 61, n. 1] à propos de Nabor et Félix : qui quando sit passus usque in hodiernum diem scire non possumus... On a certainement cherché. Mais qu'a-t-on trouvé ?

[3] *Exhortatio virginitatis.* 1. [Ruinart. 1859, p. 493]. — Et lire toute la suite. — Saint Ambroise dit que les vieillards se rappellent *horum martyrum nomina titulumque legisse* [*P. L.*, 16, 1023, A]. Avait-il retrouvé le *titulus ?* Et comment celui-ci avait-il disparu ? Comment le souvenir des martyrs s'était-il effacé ?

Et comment ceux-ci avaient-ils été enterrés dans l'église ? Le plus simple est d'admettre, avec Savio [*Di alcune chiese di Milano anteriore a S. Ambrogio.* N. B. A. C., 1896, 163], que l'emplacement de l'église Nabor et Felix était primitivement une propriété de l'église [cf. *le cimetière* à Rome] : on l'appela plus tard *hortus Philippi* (d'où, peut-être, notre Philippe) ; on y enterrait les chrétiens et leurs martyrs ; il était hors de l'enceinte. Ainsi y furent

déposés Gervais, Protais, Nabor, Felix. Plus tard, sur le même emplacement, les chrétiens bâtirent leurs églises [Leclercq : *Basilique ambrosienne*. D. A. C., I, 1, 1442].

Dans une restauration de l'église milanaise de Sainte-Valérie, opérée en 1783, on a trouvé l'inscription suivante :

ET A DOMINO CORONATI SVNT BEATI
CONFESSORES COMITES MARTYRORVM
AVRELIVS DIOGENES CONFESSOR ET
VALERIA FELICISSIMA BIBI IN DEO FECERVNT

Le début de l'inscription, pense de Rossi [*Bull.*, 1864, 30] contenait sans doute des noms de martyrs et de confesseurs : elle a été placée par Diogenes et Valeria. N'est-ce pas cette pieuse Valeria qui a donné son nom à l'église, et dont le populaire a fait un jour la mère de Gervais et Protais? La basilique ambrosienne où ils reposent n'est pas loin de Sainte-Valérie. — L'inscription date certainement du milieu du IVe siècle.

Comment pseudo-Ambroise ensevelit-il Gervais et Protais dans la maison de Phillippe [cf. supra p. 38], alors qu'Ambroise dit explicitement qu'on a trouvé les deux corps dans l'église des saints Nabor et Félix ? Nouvelle preuve que les contradictions n'arrêtent guère nos hagiographes.

CHAPITRE IV

LES SAINTS NAZAIRE, CELSE ET PONTIUS

Voici encore une légende née d'une invention de reliques : et ce n'est pas la moins curieuse. Comme il a trouvé les corps de Gervais et de Protais, saint Ambroise a trouvé les corps de Nazaire et de Celse [1] ; certaines versions des gestes de Nazaire lui donnent pour enfants Gervais et Protais [2]. A leur point d'arrivée comme à leur point de départ, les deux légendes se touchent donc : on aura profit à les étudier solidairement.

[1] En 395 ou 396. Tillemont, II, 86. « Paulin qui raconte toutes ces choses, y estoit luy mesme présent. » Cf. *Vita Ambrosii*, 32. [*P. L.*, 14, 38]. « Quo in tempore sci Nazarii martyris corpus quod erat in horto positum extra civitatem, levatum, ad basilicam Apostolorum quæ est in romana, transtulit. Vidimus autem in sepulchro quo jacebat corpus martyris — qui quando sit passus usque in hodiernum diem scire non possumus — sanguinem martyris ita recentem quasi eodem die fuisset effusus... Quo levato corpore..., statim ad scm Celsum martyrem, qui in eodem horto positus est, cum sco sacerdote perreximus. Numquam tamen illum antea orasse in eodem loco compertum habemus : sed hoc erat signum revelati corporis martyris, si sanctus sacerdos ad locum ad quem numquam antea fuerat oratum isset. Cognovimus tamen a custodibus loci ipsius, quod a parentibus suis illis traditum sit non discedere de loco illo per omnem generationem et progeniem suorum, eo quod thesauri magni in eodem loco positi essent. Et vere magni thesauri... » Cf. Paulin de Nole, Ep. 33 [*P. L.*, 61, 339], Gaudentius [*P. L.*, 20, 963], et F. H. [p. 97[: B. « mediolano scorum Geruasi Protasi. Nazari et Celsi pueri. »

[2] Texte des *Analecta*, II. 302, § 5. Lorsque Néron a écarté Nazaire et qu'il tente de séduire Gervais et Protais, ceux-ci répondent ; Nazaire est notre père selon la chair et selon l'esprit. — Noter encore que le férial hiéronymien associe les deux couples.

I

Gestes de Nazaire et Celse [1]

Comme il est glorieux de faire connaître aux croyants la gloire des martyrs, il est lâche de l'ensevelir dans le silence et de ne pas la faire fructifier. Leurs combats font la joie de l'Église, l'appui de la foi, la force de l'âme; qu'elle apprenne à mépriser le monde en regardant les martyrs le mépriser dans leurs supplices! Notre patron, par exemple, auquel nous recourons comme à notre défenseur et parce qu'il ne cesse de nous faire du bien et parce qu'il nous appartient en propre, la langue humaine est impuissante à célébrer tous ses privilèges (prærogativa) [2]. *Disons donc, sans tarder, comment notre très célèbre martyr, au lendemain même des combats qu'avaient soutenus les Apôtres, a illustré notre église en y répandant son glorieux sang : par ses prédications, surtout par ses miracles, il brille le premier parmi les premiers* [3].

[1] B. H. L. 6039. [Mombritius. 179 — 184]. — Cf. Puricellus : *De SS. martyribus Nazario et Celso...* [Mediolani, 1656] ; Tillemont, II, 86, 501.

[2] Cf. l'emploi de *prærogativa* au singulier dans Salvien : *Gub Dei,* IV, 1, p. 63 ; 12, p. 86 ; 14, p. 88 ; 17. p. 94.

[3] En raison de son importance nous reproduisons ici le texte de ce prologue, d'après Mombritius : « Virtutum laudes et belli gloriosa certamina quæ per mm. celebrantur triumphos, sicut gloriæ dignum est ea, servata veritate, credentibus intimare, ita etiam ignaviæ esse decernitur infructuoso silentio tegere prætermissa [cf. Cécile]. Horum igitur virorum fortium pugna, et de hoste prostrato victoria Dei ecclesia tantum quottidie lætatur sublimis, quia tum et eorum provocata exemplis contra humani generis inimicum potenti brachio uictricia ludit in arma. Hinc est quod ad cumulum salutis fidelium stabilitur fides, anima roboratur, ac vera in filiis mater Christi sponsa gloriatur ecclesia et nostræ adversarius vitæ spe confunditur, fiducia impetitur, virtute prostratur. Verum quantum ad meritum beatæ vitæ pertinere probatur, talibus fulcimur suffragiis, talibusque redundamus stipendiis, quatenus ne desint aliquando nobis tantorum martyrum pia iuvamina, nec dubitet quis petere quod procul dubio ab eis fixum tenet impleri. Discat ergo fidelis anima divinis inhærere præceptis, discat huius vitæ calcare aculeos, quando videt beatos martyres multa per supplicia mundum calcasse, et inextimabili conditoris dulcedinis nunc luce satiari, quæ nos eorum adipisci merito, si tamen munda cum manibus ad Deum corda levamus, fide credimus et exemplis astruimus. Nostri

Nazaire était fils d'un Africain, Africanus, et d'une noble citoyenne de Rome, Perpétue, laquelle avait été baptisée par saint Pierre après la défaite de Simon (le Mage). Perpétue l'instruisit dans la loi divine lorsqu'il eut atteint l'âge de neuf ans ; mais, comme son père ne suivait pas la religion de sa mère, bien qu'il adorât le même Dieu tout-puissant, l'enfant se demandait s'il recevrait le baptême de Pierre ou s'il observerait les sabbats. Elevant sa pensée vers le ciel, il priait Dieu de l'éclairer, et Dieu l'exauça, et le Saint-Esprit prit possession de son âme, à la joie de sa mère. — Or, le bienheureux Nazaire allait chaque jour étudier la science romaine (studia disciplinæ romanæ)*; aussi son père voulut-il en faire un prêtre de sa religion. Un jour de sabbat, rentrant à la maison, il lui découvre ses intentions et lui prédit la gloire qu'il gagnera à prêcher sa religion à Rome. Nazaire consulte Perpétue qui, chaque jour, allait adorer Jésus-Christ au lieu même où elle avait été baptisée ; et Perpétue prie le Dieu tout-puissant qu'il éclaire son fils dans le baptême de Pierre ; elle lui explique sa grandeur et son amour ; et Nazaire commence ainsi de construire dans son cœur sur des fondements éternels l'édifice éternel de la vraie foi. Aussi, lorsqu'Africanus veut l'entraîner et lui faire servir les dieux de Rome et de César, Nazaire déclare qu'il veut recevoir le baptême de Pierre. Alors siégeait dans la chaire romaine le bienheureux Lin, évêque, premier successeur du bienheureux Pierre, apôtre : « Purifie-moi, lui dit Nazaire, de l'eau sainte de la régénération, afin que je puisse plus librement prêcher Jésus-Christ » ; et Lin* [1] *le baptise au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint et le confirme en toute vérité et science*

itaque prærogativa patroni, quem peculiaritatis gratia et continui beneficii munere propagatorem amplectimur, si verbis cuncta debuissent componi, lingua ut arbitror sufficere non posset. Cessent ergo verborum stafa, ubi succedit paratæ devotionis effectus.

« Nempe quia ad gloriosam eius passionis properamus historiam, libet explicare quæ noster celeberrimus martyr, post ipsa statim apostolorum certamina, gloriosi sanguinis sui effusione illustravit ecclesiam. Unde non solum inter alios egregius prædicator, verum etiam signis et miraculis coruscans inter primos primus habetur. Recenseamus ergo sacri certaminis summam, ubi reor non esse congruum si et generis nobilitatem et iuventutis eius quod fuerit studium inseramus.

[1] Certains mss. portaient Clément, par exemple celui que lisait Adon [12 juin. — *P. L.*, 123, 285]. — Noter que, dès la fin du vi^e siècle au plus tard, c'est à saint Clément qu'on rapporte la mission d'Eutrope de Saintes [Gl. M. 59. — *P. L*, 71, 756].

(disciplina). *Dès lors, Nazaire prêche librement que le Christ est vraiment Fils de Dieu et que toutes les idoles sont néant; les prêtres du Capitole décident d'en référer à César; mais, sur les craintes de ses parents, l'enfant se résout à quitter Rome, il donne aux pauvres sa part d'héritage — sept charges d'animaux — et il s'en va.*

Il traverse toutes les cités d'Italie, évangélisant et baptisant les peuples. Dix ans après qu'il est parti, il arrive à Plaisance, annonçant la rémission des péchés par le baptême de salut au nom de Jésus-Christ. Puis il entre à Milan; il y trouve Gervais et Protais, confesseurs du Christ, qu'Anulinus princeps *a emprisonnés et qui font beaucoup de miracles dans leur prison; il les exhorte, et les réconforte et prêche à son tour; mais il est dénoncé à Anulinus,* præses d'Italie, *et, comme il continue de prêcher, reçoit de sa mère Perpétue, dans un songe, l'ordre de quitter l'Italie et de porter l'Evangile dans les cités des Gaules. Nazaire part; il arrive dans cette cité des Gaules qui s'appelle Cimiez, et là, une femme des premières familles* (de primariis civitatis), *qu'il a convertie, lui offre son enfant, Celse : « Qu'il te suive partout, dit-elle; baptise-le ». Nazaire le baptise, le confirme dans la foi en la Trinité, et l'emmène. Or, le* præses *des Gaules, Denovatus, les fait arrêter; mais il les relâche, à la prière de sa femme, leur demandant d'aller ailleurs. Nazaire et Celse arrivent ainsi dans la ville de Trèves : c'est Nazaire, le fait est certain, qui lui a le premier prêché la parole de salut. Il y construit un oratoire, il y gagne un grand nombre d'âmes à la foi du Christ. Mais le vicaire Cornelius s'informe, s'inquiète et envoie un rapport à Néron*[1] *: « la prédication de Nazaire menace gravement le culte des dieux, qu'il le protège ». Néron fait venir Dentus, son premier soldat* (militem suum primum) *et Dentus*

[1] Pour qu'on puisse juger du style de ces pièces, je reproduis le texte de celle-ci, d'après Mombritius. « Missa de eo relatio est ad Neronem rei publicæ principem ita : Neroni Cæsari et consuli piissimo Cornelius salutem. Virum qui dicitur Nazarius inveni, populum uanis nescio quibus assertionibus seducentem in omni civitate et regione provinciæ uestræ, Christi crucifixi super inducere (*sic*) sectam, murmurantem contra deos, accusantem eos dæmonia esse; cuius suasionibus non modica pars populi assensum præbuit. Convictis et variis verborum criminibus, deorum nomina blasphemantes, turpes atque scelestos eos fuisse et execrabilis vitæ suæ impia morte finisse compendium. Unde subuenite diuinis legibus uestris et deorum nominibus præbete iuuamina ut rebelli uestro quomodo debeat a deorum iniuriis temperari censura moderaminis finem imponat. — Susceptis litteris, Nero... »

arrête brutalement Nazaire — ce que celui-ci lui reproche — au lieu où s'élève l'oratoire. Celse suit Nazaire à Rome ; on le met en prison, sous portes scellées ; mais l'ange du Seigneur le nourrit et le réconforte. Et voici que Néron l'envoie chercher : il s'est blessé en se sauvant devant les bêtes sauvages que traquaient ses chasseurs dans les montagnes et qui ont fait irruption dans le pré où il se tenait. Et l'un des soldats qui conduit le saint en le frappant tombe à terre et se crève un œil ; et tous admirent la puissance du Dieu qui punit si rapidement les persécuteurs de ses amis. Nazaire méprise les menaces de Néron ; il prie Dieu d'envoyer son ange, et tout d'un coup, un tremblement de terre renverse les idoles. Le lendemain, Néron va à Porto (ad portum maris) ; *il annonce à Nazaire qu'on le jettera à la mer, et qu'on le poursuivra sur le rivage si sa magie lui permet d'échapper aux flots. Nazaire et Celse recourent à leurs armes habituelles, se signent du signe de croix; une grande lumière resplendit lorsqu'on les jette à l'eau, l'ange du Seigneur descend auprès d'eux, leur montre le Testament du Seigneur, et les réconforte ; et ils marchent sur la mer pacifiée, glorifiant Dieu. Le vaisseau qui les portait est, au contraire, menacé par les flots, et Nazaire le sauve, lorsque les matelots l'implorent, en y remontant. Ils abordent ainsi dans la cité de Gênes, avec l'aide de Dieu ; ils prêchent le baptême du salut au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis, traversant des bourgs et des cités, ils entrent à Milan, où ils retrouvent et réconfortent Gervais et Protais. Mais Anulinus est prévenu ; il exile Nazaire, qui confie Celse à une chrétienne, et envoie un rapport à Néron. « Tue-le », répond l'empereur. Mais Nazaire avait disparu ; il était revenu à Rome, avait revu son père que l'apôtre Pierre avait converti, il avait recommencé de prêcher. Les prêtres du Capitole le traquent ; il retourne à Milan, reprend Celse, et prêche encore. Anulinus prévenu le fait de nouveau arrêter avec son compagnon ; comme ils refusent de sacrifier, ils sont conduits hors de la ville, hors de la porte romaine, à l'endroit qui est dit* Tres Moros, *et là on les décapite en secret, par crainte d'un mouvement populaire.*

Cette nuit même, des hommes religieux recueillent les corps, les embaument et les enterrent dans le jardin, au lieu où ils ont souffert. Au même moment, les saints apparaissent à un certain Ceratius qui les avait accueillis dans sa maison :

ils guérissent sa fille paralytique et lui ordonnent de cacher profondément leurs corps, par crainte de Néron; et Ceratius bénit Dieu qui lui a donné de voir et d'avoir des saints martyrs et disciples de son apôtre le bienheureux Pierre. Il reçoit même le récit écrit des combats soutenus par Nazaire : un philosophe, qui l'avait suivi, les avait contés depuis le commencement, et, averti par une vision, il lui apportait son histoire : Ceratius la cacha à la tête des martyrs. — Anulinus cherche en vain les reliques ; puis Dieu le fait mourir, afin de manifester le crime de ceux qui persécutent ses fidèles ; plus tard, pour le salut des croyants, il révèle les corps au bienheureux Ambroise, évêque de Milan et confesseur, sous le règne du religieux Théodose. Le corps de Nazaire est transporté à la basilique des Apôtres, qui est à la (porte) romaine ; beaucoup de miracles signalent la translation ; aujourd'hui encore la foule des malades court à l'endroit où repose le trésor du corps sacré et revient guérie, tandis que règne Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

II

De cette même légende [A] [1] nous atteignons directement quatre autres formes : la première diffère du texte que nous avons analysé par divers détails secondaires, les trois autres par une association intime de Gervais-Protais à Nazaire-Celse.

La première, B, nous est accessible dans un texte court [2], conservé dans un ms. de Bruxelles. Il ajoute à ce que nous sa-

[1] Pour simplifier cette étude, je néglige le texte publié par les Bollandistes au 28 juillet, tome VI, p. 533, d'après un manuscrit d'Utrecht. C'est un simple résumé de la version de Mombritius, fait à une époque récente, ainsi que l'indiquent ces mots : *Nerone qui cepit circa annos Domini LVII.* Le résumé n'ajoute que deux traits : il dit formellement que le père de Nazaire était juif ; il corrige son texte en spécifiant que Lin n'était pas encore pape lorsqu'il baptisa Nazaire. *Quod autem dicitur eum a Lino papa baptizatum fore, intelligitur quod non tunc papa erat, sed quod futurus erat...*

[2] *Cat. Bruxelles*, I, 50.

vons : 1. La mention d'une localité dénommée *ad sem Peregrinum* (San Pellegrino), près Gênes où les saint abordent ; 2. Un séjour des saints à Embrun ; 3. Nazaire se dit *civis genuensis*, bien qu'il s'avoue originaire *de civitate Roma* ; 4. Le pape Lin a été évêque durant douze ans ; 5. Ceratius a une femme, Fortunata. L'auteur supprime le voyage de Nazaire à Rome, auprès de son père converti.

La seconde, C, nous est parvenue dans un texte tronqué[1], qui commence à la mission de Dentus dans les Gaules : c'est cette version qui fait de Gervais et Protais les enfants de Nazaire. Ils sont à Embrun avec lui, ils l'aident à construire un oratoire tourné vers l'Orient ; lorsque Néron veut les séduire en leur offrant l'argent de ses trésors, les honneurs de son empire et les filles de ses grands (*procerum palatii*), ils confessent que Nazaire est leur père selon la chair et selon l'esprit, ils refusent de goûter des viandes souillées (des sacrifices), puis ils sont expédiés à Milan, et c'est là que les quatre saints sont ensemble mis à mort. Cette version présente encore les particularités suivantes : 1° lorsque Nazaire confie Celse à une chrétienne, un soldat dit à Nazaire que cette femme a été sa maîtresse ; 2° à Gênes, Nazaire ressuscite l'enfant (?) : il avait été noyé ; tandis qu'il est mort, Celse (?) a vu Nazaire causer avec Dieu ; 3° lorsqu'il est jeté à la mer, Nazaire nage ; 4° les saints sont tués ensemble, secrètement, dans l'ergastulum ; 5° les corps sont ensevelis directement dans la maison de Ceratius ; 6° les corps sont portés à la basilique ambrosienne ; 7° durant la translation un aveugle très connu est guéri ; 8° Dentus est qualifié de *magnus miles* (non *primus*).

Le troisième texte, D, est un texte grec[2] d'un caractère composite : il est parent de A et de C, bien qu'il les modifie l'un et l'autre. Il est parent de A, car il ignore Embrun et san Pellegrino et Fortunata, tout en mentionnant le double ensevelissement des martyrs. Il est parent de C, car il fait mourir ensemble Nazaire-Celse et Gervais-Protais, et indique qu'ils sont tombés au sein des flots — sans marcher à leur surface — lorsqu'on les a jetés à la mer. Mais il supprime certains traits de C, ainsi la mise à mort en secret, et surtout le rapport de

[1] *Analecta*, II, 302.

[2] *P. G.*, 116, 896. — Les noms latins, parfois estropiés dans le texte grec, sont aisément reconnaissables. Μελία = Κεμέλιον, Τίμερον = Τρεούερον, Τένουσα = Γενουα.

père à fils établi entre Nazaire et Gervais-Protais. De même, il supprime certains détails de A : le prologue, Africanus et Perpétue, le judaïsme d'Africanus et son origine africaine, Cornelius, Dentus, Ceratius, le philosophe, les pontifes du Capitole. Voici, d'autre part, quels traits il ajoute et lui sont propres : 1° allusions ou citations de l'Ecriture, [Mt., XXVIII, 19 et § 5 ; Isaïe cité au § 6 ; Psaume 106, 35, cité au § 8] ; 2° détails réalistes [§ 6, Celse, lorsqu'il est jeté à l'eau, a le cœur tourné : Nazaire le guérit d'un signe de croix ; § 6, la femme de Dinovatus est émue de pitié à la vue du petit Celse] ; 3° traits byzantins [date du 14 octobre ; reliques à Constantinople apportées par Théodose au moment de sa lutte contre Maxime et contre les Scythes ; détails sur Théodose] ; 4° certains détails (la femme de Dinovatus reçoit un nom, Dinomeda ; le rôle de Celse tend à s'accroître ; Nazaire donné par Dieu à ses parents en récompense de leur piété [cf. *infra*, circonstances de la naissance de Pontius].

Le quatrième texte, E, est également un texte grec, conservé par les *Codices Parisini* 1568 et 1540 et récemment publié [1]. C'est un dérivé de C ; d'où son importance, puisque C est tronqué. Nazaire et Celse sont associés à Gervais et Protais et exécutés en même temps qu'eux à Milan ; Nazaire et Celse sont arrêtés à Embrun ; lorsque Nazaire confie Celse à une chrétienne, un soldat dit à Nazaire que cette femme a été sa maîtresse ; lorsqu'il est jeté à la mer, Nazaire nage ; les corps sont ensevelis directement dans la maison de (Ceratius) Cerealius. — Néanmoins, E modifie parfois C : E ignore la présence à Embrun de Gervais et de Protais et leur comparution devant Néron aussitôt après. — E. ajoute à C : lorsqu'il meurt, Celse a 9 ans et 7 mois ; chassé de Milan, Nazaire va en Afrique où

[1] Par le R. P. Fedele Savio : *La leggenda dei Santi Nazario e Celso*, VIIe partie du volume intitulé *Ambrosiana. Scritti varii publicati pel XV Centenario della morte di S. Ambrogio.* [Milano, Cogliati, 1897, in-4°]. — Savio date comme moi la légende du milieu du ve siècle ; il insiste sur la dépendance d'Ennodius * par rapport au texte A [p. 15-17 du tirage à part]. Mais je ne saurais admettre avec lui [p. 21], ni que ce texte soit d'origine africaine, ni qu'il soit le plus ancien. Noter aussi que Ennodius ignore Celse.

* Savio cite notamment ces passages ;

« In stirpe Nazarius bona — de morte lumen addidit...
Nerone felix principe — diversa perpessus mala
Lustrauit orbem non graui — pauore cordis algidus
Sed ut profanis inderet — quo calle conscendant polos
Uerus magister actibus — exempla non uerbis dedit... »

il convertit son grand-père paternel et, à son retour par Rome, il convertit ses deux sœurs, qui étaient veuves, Romiliana et Nestoria ; les martyrs sont morts un jour de sabbat, Néron et Cornélius étant consuls pour la quatrième fois ; après la mort des saints, sous le règne d'Agrippa (*sic*), il y eut des pestes et des famines.

Il semble que ces cinq versions se soient succédé dans l'ordre où elles ont été analysées, les trois dernières étant les plus récentes. Celles-ci dérivent évidemment d'une *combinaison* de la légende Gervais-Protais et de la légende Nazaire-Celse. J'ajoute que, comme C signale le séjour de saints à Embrun et la femme de Ceratius, Fortunata, et supprime le voyage de Nazaire à Rome auprès de son père converti, il est clair que cette version repose sur un texte parent de celui que ces traits caractérisent : C dérive de B. Or, E dérive de C manifestement. Il est moins sûr que B soit postérieur à A : la topographie de B est plus précise et détaillée (Embrun, saint Pellegrin) que la topographie de A; et les légendes, à mesure qu'elles vieillissent, précisent le plus souvent leurs attaches locales. Mais il est prudent de ne rien affirmer encore.

Si telle apparaît la chronologie relative des textes, quelle date leur fixer, absolument parlant? Grégoire de Tours cite la version [1] qui mentionne le séjour à Embrun de Nazaire et de Celse : les textes B sont donc antérieurs à la fin de VIe siècle. L'intérêt que témoigne l'auteur inconnu à la religion juive et à la question des sabbats nous fait ressouvenir de Rutilius Namatiamus, et d'Evagre [2], et des gestes de saint Silvestre : et nous pensons au Ve siècle. Ennodius connaît l'histoire de Nazaire [3], ses voyages au temps de Néron et son martyre à Milan. Comme, d'autre part, on parle d'Ambroise, c'est donc bien au Ve siècle qu'il faut se fixer. Pour d'autres raisons, enfin,

[1] Gl. M., 47. [*P. L.* 71, 749] : « De sci vero Nazarii ac Celsi pueri artubus, quos apud Ebredunensem Galliarum urbem passos *lectio certaminis* narrat, ipsa corpora... »

[2] *Altercatio Legis inter Simonem Iudæum et Theophilum christianum* [éd. Bratke, Corpus de Vienne, tome XLV, 1904]. Noter qu'Evagre semble écrire en Gaule, vers 440. — Cf. encore, sur les *Tractatus de libris S. S. Scripturarum* du pseudo-Origène [éd. Battifol., Paris, 1900] *infra*, p. 85.

[3] Carm., II, 18 [Hartel, p. 551 et *P. L.*, 63, 331]. — Il semble ignorer Celse. — Perpétue vient peut-être des légendes apostoliques. D'après Tillemont, t. II, 88, les évêques d'Afrique exilés en Sardaigne reçoivent des reliques de Nazaire et de Celse (je n'ai pas retrouvé le texte).

il semble que la légende de Nazaire et Celse s'est exprimée dans des textes dès le milieu de ce siècle.

Nazaire apparaît avec un double caractère. C'est d'abord un apôtre des Gaules : tandis qu'il évangélisait l'Italie, c'est un ordre du ciel, à lui transmis en songe par sa mère, qui l'envoie porter l'Evangile dans les Gaules. C'est, d'autre part, un Romain : il est né à Rome d'une mère romaine ; il est, par sa mère Perpétue qu'a baptisée saint Pierre, disciple de saint Pierre lui-même ; c'est du successeur de Pierre, Lin, qu'il a reçu mission de prêcher l'Evangile ; il le prêche en Italie, puis en Gaule : c'est donc de Rome que l'Italie et la Gaule ont reçu l'Evangile. Or, nous savons [1] que le prestige de Rome était sérieusement menacé dès le début du ve siècle par le prestige de Milan : c'est en 417 que le pape Zosime constitue le vicariat d'Arles en faveur de Patrole ; c'est sans doute quelque temps auparavant que le pape Innocent a contribué à former la métropole de Ravenne ; c'est en 416 que ce même Innocent écrit à l'évêque d'Eugubium pour attaquer ceux qui ne suivent pas les usages de l'église romaine. Et je note que, dans cette lettre fameuse, le pape s'appuie sur ce fait que l'évangélisation de l'Occident tout entier dérive de l'action romaine :

Præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Galliam, Hispanias, Africam atque Siciliam insulasque interiacentes nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut eius successores constituerunt sacerdotes.

Conformément à la lettre pontificale, Nazaire, instruit à Rome et baptisé par le pape Lin Ier, successeur de Pierre, a prêché dix ans en Italie avant d'évangéliser les Gaules et de mourir à Milan. Il est clair que les gestes de Nazaire sont contemporains, sinon de la lettre même d'Innocent, du moins des circonstances qu'elle suppose.

Or, l'auteur des gestes de Vitalis et Valeria nous a paru soucieux de vouloir souligner la supériorité de Rome comme ville sainte, et raffermir la bonne amitié entre Ravenne et Milan, et donc écrire au temps où s'organisait la métropole ravennate avec l'appui de Rome, malgré l'opposition de Milan. Ces hypothèses, harmoniques entre elles, se confirment l'une l'autre : c'est le premiers tiers, ou, d'une manière plus géné-

[1] Duchesne, *Culte*, 32, sq. et 81. Pour plus de détails, cf. les *Fastes épiscopaux*, I, et Babut : *Le concile de Turin* [Paris, 1904].

rale, la première moitié du ve siècle qu'elles déterminent certainement.

Mais alors, comment concevoir les rapports de ces légendes? Si *Vitalis-Valeria* porte la trace des mêmes préoccupations que *Nazaire-Celse*, si *Vitalis-Valeria* et *Nazaire-Celse* sont parents de *Gervais-Protais* et l'utilisent, comment se peut-il faire que ces gestes se contredisent parfois? *Nazaire-Celse* ne connaît qu'Anulinus, *Gervais-Protais* que Paulinus et Astasius ; si Nazaire devient le père de Gervais et de Protais, que devient la paternité de Vitalis?

Cette dernière contradiction a moins de gravité que la première : elle ne se rencontre que dans une seule version des gestes ; il est possible que son auteur ait ignoré la légende Vitalis-Valeria. Il est plus malaisé de rendre compte du premier point où les légendes sont en conflit. Si, au point de vue paléographique, une confusion PAVLINVS-ANVLINVS est aisément concevable, on hésite pourtant à l'admettre, parce que tous les mss. semblent uniformément écrire, ici Anulinus, là Paulinus. Si Paulinus paraît attaché à Ravenne, que dire d'Astasius et de l'absence d'Anulinus? Il faut donc croire que les rédacteurs, songeant peut-être que l'histoire de nos saints s'étendait sur plusieurs années, n'auront pas craint de les mettre en rapport avec plusieurs magistrats. Et puis, les contradictions les offusquaient-elles beaucoup?

J'attire enfin l'attention sur ceci : parce que Ravenne visait à égaler Milan, on a imaginé à Ravenne et à Rome de faire de Gervais et de Protais les enfants de saints ravennates. Mais, pour admettre cette fiction, les Milanais n'avaient pas les raisons des Ravennates. Il y eut donc *deux formes de la légende des inventions milanaises, quelque peu opposées et comme hostiles l'une à l'autre :* une *forme ravennate*, qui nous est accessible dans les gestes de Gervais-Protais, écrits par le pseudo-Ambroise [1] ; une *forme milanaise* que nous atteignons dans les gestes de Nazaire et Celse, toujours plus ou moins étroitement associés à Gervais et à Protais, et toujours absolument séparés de Vitalis et de Valeria. La contradiction Paulinus-Anulinus n'est sans doute pas sans rapport avec ce fait général.

De ces deux cycles, qui dira celui qui est antérieur à

[1] Sans doute l'auteur inconnu a-t-il pris le masque d'Ambroise afin de préparer meilleur accueil à son œuvre dans les milieux milanais : il en pressentait l'hostilité. Noter que les deux légendes rivales sont également favorables à Rome.

l'autre? On ne voit pas sur quel archétype tous deux se seraient également modelés; et l'on voit bien que tous deux présentent parfois les mêmes traits particuliers : 1° l'intervalle de dix ans (prédication italienne de Nazaire, retraite de Gervais et Protais); 2° le récit du *certamen*, rédigé ici par Philippe, là par Ceratius, est placé à la tête des martyrs ; 3° les martyrs sont enterrés à l'intérieur d'une maison privée ; 4° Nazaire et Gervais-Protais ont distribué tous leurs biens aux pauvres ; 5° allusion, ici (Valeria) et là (Nazaire) à l'interdiction de manger la viande des sacrifices [1].

III

Rien de plus curieux, rien de plus mystérieux au premier abord que la topographie des gestes de Nazaire et de Celse. Le rédacteur part de Rome, traverse toute l'Italie, arrive à Plaisance, passe à Milan, à Cimiez, à Trèves (à Embrun selon certaines versions), à Rome, à Porto, à Gênes, à Milan à Rome, et revient à Milan où il laisse son lecteur. Saint Nazaire est milanais, soit; son activité ne s'est guère dépensée à Milan.

Dès la mort de Maxime [388] et les invasions commençantes [407-411], Trèves est déchu de sa splendeur. Mais le souvenir en est encore assez récent pour expliquer qu'un apôtre des Gaules y soit envoyé par la légende, d'autant que, à la fin du IVe et au début du Ve siècle, Trèves et Milan ont été en rapports assez suivis : le conflit des évêques gaulois qui, les uns acceptent, les autres refusent la communion de l'évêque de Trèves Félix, est porté au tribunal de l'évêque de Milan, peut-être du vivant d'Ambroise [2].

Le cas de Cimiez est plus curieux. Cimiez, à deux kilomètres de Nice, — qui était son port — était une *civitas* de la

[1] Cf. la lettre de saint Léon à Nicetas, évêque d'Aquilée, 21 mars 458[Jaffé, 536] : « immolaticios cibos qui ex necessitate ederint captivi, iis pœnitentiam non negandam ».

[2] Duchesne, *Culte*, 33. Tillemont, x 687.

province des Alpes-Maritimes. C'est dans les Alpes-Maritimes que se trouvait également Embrun, signalé, on se le rappelle, par les textes B et C. — On croit que la fondation de l'évêché d'Embrun est en rapport avec la résurrection de la cité, laquelle se rattache sans doute à divers remaniements opérés au temps de Valentinien ; le premier évêque d'Embrun que nous connaissions est Marcellinus, qu'ordonna Eusèbe de Verceil [1]. Tout cela ne nous rapproche pas beaucoup de saint Nazaire.

La légende locale de Cimiez nous y ramènera.

Gestes de Pontius [2]

Moi, compagnon indigne du martyr de Dieu Pontius, je certifie devant Dieu et ses anges tout ce que je vais dire de lui. Ses parents, un sénateur de Rome, Marc, et Julia, sa femme, ne l'obtinrent du ciel qu'après vingt-deux ans d'un mariage jusque-là stérile. Comme un prêtre du grand temple de Jupiter leur avait prédit que l'enfant détruirait le temple, Julia voulut le tuer. Mais elle se maîtrisa; l'enfant naquit, il s'instruisit dans les sciences et devint très savant. Une fois, il entendit les chrétiens chantant au cours d'une vigile nocturne le psaume (113) : Deus noster in cœlo... *le pape Pontien était à leur tête. A ces paroles, le vénérable enfant s'arrête, il fond en larmes, et, levant les mains au ciel, « Dieu, dit-il, fais-toi connaître à moi ». Et il laisse ses pé-*

[1] Cf. Mgr Duchesne, *Fastes*, I, 280 et 285. S'y référer pour plus de détails. Cf. aussi Babut : *Concile de Turin*, 286; et *infra*. — On a des signatures de Valérien. Cf. *infra*.

[2] B. H. L., 6896 [14 mai 274]. Vincent de Beauvais donne en deux endroits [XI, 34-35 et 78-79, — éd. Duaci, 1624, p. 424-438, *Speculum historiale*] un remaniement de ce texte : il est, pour nous, sans intérêt. Peu après, Bernard Gui raconte à son tour l'histoire de notre saint : il parle des ruines de *Chimela* dont on voit *usque in presentem diem* « vestigia et indicia manifesta. Platea quoque amphitheatri in qua erat arenarium, adhuc lata et circumsepta murorum veterum ambitu ruinoso patet ibidem, fuitque reedificata civitas... in loco eminenti prope mare, que nunc Nicia civitas... nominatur. Processu vero temporis, non longe a loco in quo civitas Chimela fuerat, et prope saxum in quo sanctus Poncius extitit decollatus, edificatum est monasterium monachorum ordinis sci Benedicti, ubi repositum fuit corpus s. Poncii decenter, in tumulo preparato sub cripta que subtus est in capite ecclesie, quam confessionem vocant, ubi fideliter veneratur. Caput autem eius dicunt monachi non esse ibidem... » *Notices et Extraits des Mss. de la B. N.* tome XXVII, 2, p. 288.

Adon ne souffle mot de Pontius, non plus que le calendrier populaire. Usuard le cite au 14 mai ; Flodoard versifie son histoire, en passant tout ce qui ne concerne pas Philippe [IV, 13. — *P. L.*, 135, 665].

dagogues dans la rue, il prend avec lui un seul compagnon, Valerius, il frappe à la porte ; les chrétiens ouvrent. Pontius parle à Pontien : il comprend que les statues de pierre ne sont pas vraiment les dieux ! Et Pontien admire sa sagesse, et veut le faire asseoir à côté de lui ; et Pontius et Valerius sont heureux d'avoir trouvé le salut de leurs âmes. Pontius convertit son père Marc, qui brise ses idoles et reçoit le baptême ainsi que toute sa maison. Lorsqu'il meurt, Pontius, alors âgé de vingt ans, va trouver Pontien et lui raconte toute son histoire ; mais il refuse la place de son père au sénat, où les soldats l'ont conduit de force. La divine Providence suscita ces événements, parce que Pontius devait convertir au Christ, non seulement le peuple, mais encore les princes eux-mêmes. Du reste, Dieu donna une telle grâce à Pontius qu'il fut aimé de tous, à la curie et au palais. — Sur ces entrefaites meurt Pontien : son successeur Anteros ne dirige pas l'église plus d'un mois ; puis Fabien est élu, qui aime Pontius comme son enfant, et Pontius lui donne toutes ses richesses : elles sont distribuées aux pauvres, surtout aux pauvres chrétiens (domesticos fidei). *C'est le temps où l'empereur Philippe partage l'empire avec son fils Philippe ; la troisième année de leur règne, ils veulent célébrer le millénaire de la fondation de Rome, mais Pontius les détourne d'immoler aux dieux. Car Pontius est leur ami ; et, comme il est très savant, il leur démontre dans un discours le néant des idoles : « Ces histoires de Saturne, roi de Crète puis d'Italie, détrôné par Jupiter son fils, sont des imaginations de poètes ; il n'y a qu'un Dieu, qui a créé le monde ; comme, par la chute, l'homme a perdu l'immortalité et que le diable l'a asservi, Dieu a envoyé son Verbe qui s'est incarné dans le sein de la Vierge et s'est fait homme pour reformer l'homme déchu ; livré par les Juifs à Ponce Pilate, il est mort, il est ressuscité : sa mort a tué la mort. » Les empereurs se convertissent et reçoivent le baptême ; le grand temple* (de Jupiter) *est renversé, on installe des églises dans les temples des idoles. Mais les Philippe, tués par Dèce, sont remplacés par Gallus et Volusianus son fils, — qui règnent 4 ans et 4 mois, — puis par Valérien et Gallien qui persécutent les chrétiens. Alors Pontius se cache ; bientôt même il fuit, obéissant à l'ordre du Seigneur qui a dit : « S'ils vous persécutent dans une cité, fuyez dans une autre »* [*Mt. 23*] *; il gagne une ville au pied des Alpes, qui*

s'appelle Cimiez. Cependant on l'arrête ; on le présente au præses *Claudius et à l'assesseur Anabius qui ne peuvent le séduire : « Si je perds, leur dit-il, mon patrimoine terrestre, j'en acquerrai un autre, éternel. » Claudius envoie un rapport aux empereurs ; lorsqu'arrive la réponse et que Pontius refuse de sacrifier, il est torturé sur le chevalet, mais voici que le chevalet se brise. C'est en vain qu'on l'expose dans l'amphithéâtre aux ours de Dalmatie, en vain qu'on le met sur un bûcher, en vain qu'on tâche de le séduire : la puissance et la richesse s'évanouissent, dit-il, comme s'évanouit, au premier souffle du vent, la brume du matin qui couvre la terre, la montagne et la mer. Comme les Juifs crient : « à mort, à mort le magicien », Pontius est condamné et décapité... Et, peu après, Valérien est fait prisonnier par le roi des Perses, Sapor ; et chaque fois que Sapor monte à cheval, c'est sur le dos de Valérien qu'il pose le pied pour monter. Quant à Gallien, il est égorgé à Milan, tandis que Claudius et Anabius se coupent la langue et s'arrachent les yeux et sont étranglés par les démons. Les Juifs et les Gentils sont envahis par la crainte. — Mais Valerius ensevelit pendant la nuit le corps de Pontius au lieu même où il gisait ; il achète les gestes aux greffiers* (exceptores) *et gagne la Libye à cause de la persécution. Le Seigneur a accueilli son martyr dans sa paix ; à lui honneur et gloire, empire et pouvoir dans les siècles des siècles. Amen.*

IV

Les gestes de Ponce rappellent les gestes de Nazaire. Les deux textes présentent en commun un triple caractère : 1. Ici et là, l'auteur s'intéresse à la *ville de Cimiez* ; 2. Ici et là, l'auteur inconnu prétend être un témoin oculaire des faits qu'il rapporte, plus ou moins étroitement associé au martyr principal [comparer à Valérius le philosophe qui porte le *certamen* à Ceratius] ; 3. Ici et là, l'auteur inconnu prend soin de rattacher ses personnages à Rome. Les deux premiers points

ressortent des analyses qu'on a données ; j'insiste sur le troisième. Nazaire est né à Rome, d'une noble famille vivant à Rome, d'une mère romaine Perpetua ; et de même Pontius est né à Rome, de nobles parents romains, Marcus et Julia ; — les pays évangélisés et les églises fondées par Nazaire apparaissent comme des dépendances naturelles de l'église romaine, puisque c'est le pape Lin qui l'a envoyé prêcher l'Evangile après lui avoir conféré le baptême de saint Pierre ; et de même les pays évangélisés et les églises fondées par Pontius apparaissent comme des dépendances naturelles de l'église romaine, puisque c'est le pape Pontien qui l'a instruit et que le pape Fabien est son meilleur ami.

D'autre part, certains traits d'importance secondaire sont communs aux deux textes : 1. Science étonnante de Nazaire et de Pontius ; 2. Pontius et Nazaire distribuent leurs biens aux pauvres ; 3. Le rédacteur s'intéresse à l'Afrique : c'est de là qu'il fait venir Africanus, père de Nazaire, et c'est là qu'il envoie Valerius chassé par la persécution ; 4. Le rédacteur s'intéresse aux Juifs : le père de Nazaire est juif, et ce sont les Juifs qui réclament la mort de Pontius ; 5. Le rédacteur prétend citer, ici et là, dans leur teneur exacte, les lettres adressées à Néron par le vicaire Cornelius, à Valérien et Gallien par le præses Claudius ; 6. Nécessité de la grâce ; 7. Nécessité du baptême ; 8. Le narrateur tient visiblement, ici et là, à accroître le prestige et à promouvoir le culte des puissants patrons dont il dit l'histoire et que, peut-être, son entourage sceptique ne prise pas assez haut [prologue de Nazaire et prologue de Pontius].

Ces points de contact ne sont pas dûs au hasard. Mais s'expliquent-ils par l'identité d'auteur, par l'identité de milieu, ou simplement par influence littéraire ? — La comparaison du style des deux gestes n'apporte aucune indication nette. Faut-il désespérer de répondre ?

Consultons l'histoire de Cimiez.

Le plus ancien évêque de Cimiez que l'on connaisse, Valérien, vivait au temps de saint Léon ; il nous a laissé vingt homélies découvertes (à Corbie) et éditées par Sirmond en 1612 [1].

[1] *Sancti Valeriani episcopi cemeliensis homiliæ XX, item epistola ad monachos de virtutibus et ordine doctrinæ apostolicæ, omnia nunc primum præter unicam homiliam... in lucem edita* (cette homélie, jusque-là attribuée à saint Augustin, avait été restituée à Valérien, dès 1601, par Goldast) repro-

La lecture de ces homélies apprend que Valérien aimait à proposer à ses ouailles l'exemple des martyrs et à leur représenter leurs combats [1] ; elle nous apprend surtout un fait fort curieux. Valérien jugeait que la dévotion de ses ouailles à l'endroit des martyrs était beaucoup trop froide, et il travaillait à la réchauffer. Il fait bon, leur dit-il, avoir dans la maison du Maître, des amis qui intercèdent pour nous. Et il ajoute, d'un ton de reproche : plus heureux que beaucoup, vous avez ici, chez vous, un martyr qui est votre concitoyen, qui a arrosé cette terre de son sang, et que les étrangers viennent vénérer, et qui peut vous protéger ; priez-le donc [2] ! Il ajoute enfin qu'il a un texte écrit [3] où est contée l'histoire de ce martyr, leur concitoyen.

duites dans Migne, *P. L.*, 52, 681. — On a rompu des lances pour et contre le semi-pélagianisme de Valérien [Chichon et Raynaud] ; mais, sauf Schack [*De Valeriano sæculi V homileta christiano*. Hauniæ, 1814, in-8], nul, depuis Tillemont [xv, 124-126], n'a étudié le personnage.

[1] Hom. X. « Ponamus nobis ante oculos illas pugnas martyrum, et intueamur admirabilium exempla virtutum... [*P. L.*, 52, 724] ; — Hom. XVIII, « multa quidem spe, dilectissimi, ad æternam salutem animus accenditur, si quando singulorum martyrum facta recoluntur [col. 746] ; — cf. surtout les Homélies XV, XVI, XVII, *de bono martyrii ;* Hom. XVI, « satis necessaria fuit, dilectissimi, huic mundo, quantum res docet, ad excitandam virtutum gloriam victoriæ tam præclaræ cognitio » [col. 741], cf. Hom. XVI, § 5 [c. 743-744].

[2] Hom. XV. « Si cogitaremus, dilectissimi, quantum nobis *civis martyris* virtus præstitit, a laudibus Dei nostri numquam linguæ studium, numquam oris cessaret officium. Respicite ad illorum studia qui peregrinas aquas bibunt et fontes longe positos sitientes inquirunt, et videtis quantum gratiæ habeat suis aquis inundata possessio. Æstimari autem non potest quantum patrimonio utilitatis accrescat, si quando quod alibi ambitiose quæritur in propria possessione nascatur. Vobis ecce Dominus virtutum de quo quotidie præsumeritis, dedit fontem vivum habere... Imitemur primo loco sancti martyris fidem in confessione... » [c. 740] ; — Hom. XVI, « nec enim longe nobis quærendus quem sequamur. Ecce ante oculos nostros est, qui quotidie exemplis salutaribus provocat, et paterna affectione ad consortium sanctitatis invitat... Respicite, dilectissimi, ad aliarum regionum studia, quæ videmus in amore sanctorum peregrinis latius florere commerciis ; et intelligetis quantum nobis Dominus præstiterit, vel quantum circa nos sollicitudinis aut amoris impenderit, qui inter cæteras nationes quas salvandi studio respexit, etiam loca nostra martyrii cruore perfudit... Facile ergo agnoscitis quam specialis circa vicem martyrum officiorum cura nos maneat, cum videatis huc etiam extraneas rationes devotæ mentis amore concurrere, et, prout causa exigit, sancti martyris solatia postulare. Habetis plane quod peculiarius gratulari. Nam ex vestro fonte oritur quidquid religionis ubique bibitur, et ex vobis nascitur quidquid alibi sitientibus ministratur... » [col. 741]. Cf. Homélie XVII, § 3 [col. 745] le même développement.

[3] Hom. XVI, § 2. « Ecce, *sicut lectio docet*, victorem possessio regni cœlestis excipit. Tanti est plane sustinuisse carnificem, cui parit pœna mercedem... Quare autem ille flammas non securus aspiciat, aut quare tortoris ungulas expavescat, quem tam pretiosa gratia remunerationis exspectat. »

Il est très remarquable que Valérien ne prononce jamais le nom de ce martyr de Cimiez, que jamais il ne parle avec quelque détail et quelque précision des tortures qu'il a supportées : c'est à peine s'il indique qu'il a subi le supplice du *feu* et la morsure des *ongles de fer*. — Bien que ce dernier trait ne soit pas mentionné dans nos gestes, il n'y a pas de doute qu'il s'agisse ici de Pontius. On ne connaît aucun autre martyr de Cimiez ; Pontius a été exposé aux flammes. Nous n'avons pas d'édition critique de notre texte ; et peut-être, comme il arrive, la description des supplices s'est-elle chargée et transformée peu à peu.

Reste que, selon toutes les probabilités, notre texte est antérieur à Valérien, qui le cite. Or, Valérien était évêque au milieu du ve siècle ; on est conduit par là à chercher la date et l'origine de *Pontius* à l'époque et dans le milieu où s'élaboraient *Gervais-Protais* et *Nazaire-Celse* : Cimiez est précisément sur la limite de la Gaule Cisalpine et des Gaules d'au-delà les Alpes. Quel est l'inconnu qui s'est intéressé au martyr de cette ville obscure ?

Je me demande si ce ne serait pas son évêque, Valérien lui-même, ou l'un de ses amis. Il regrettait la froideur et le scepticisme de ses ouailles : quel meilleur moyen d'en venir à bout que de leur raconter par le menu la merveilleuse histoire de leur saint ?

Ponamus nobis ante oculos illas pugnas martyrum, et intueamur admirabilium exempla virtutum... Si cogitaremus, dilectissimi, quantum nobis civis martyris virtus præstitit, a laudibus Dei nostri numquam... oris cessaret officium...

Il leur vantait la puissance de ce *civis martyr :* ne devait-il pas leur faire connaître les titres de son pouvoir religieux ? Il y a coïncidence entre le parti que Valérien veut tirer de l'histoire et du culte de Pontius, et l'intérêt que les gestes de ce martyr offrent à cet égard pour lui.

Voici qui est plus important. L'évêché de Nice fut réuni à l'évêché de Cimiez par saint Léon au temps même où Valérien était évêque de Cimiez [1]. Cette réunion, qui comblait les dé-

[1] Thiel : *Epp. Rom. Pont.*, I, 154. — Jaffé, 562. — Duchesne : *Fastes*, I, 286 et 287, et *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XLIII, p. 37 et seq. — Tillemont, XV, 319. — Babut : *Concile de Turin*, 286, sq. — Et noter que saint Léon veut aussi réchauffer la piété des Romains à l'endroit de

sirs de la *civitas*, jalouse du *castellum*, ne se fit certainement pas sans heurter des résistances : la preuve en est qu'elle fut annulée peu après, à la demande d'Auxanius, par le pape Hilaire, — pour peu de temps il est vrai. — *Valérien avait obtenu une faveur de la papauté romaine* : c'est dire qu'il était bien en cour, et qu'il avait là-bas des amis ? Est-ce que cela n'éclaire pas d'une très claire lumière la couleur si *romaine* des gestes de Pontius ? Lorsqu'il les écrivait, n'est-il pas à croire que Valérien donnait des gages, ou des remercîments ? C'est en 445, on le sait, que Rome mâtait si rudement, aux dépens de saint Hilaire, les prétentions primatiales d'Arles [1] ; et dès sa nomination [août 449] [2], Ravennius tentait de relever, aux dépens des métropolitains, l'ancien vicariat de Patrocle. Le pape rappelait à Ravennius d'avoir à suivre la même date que Rome dans la célébration des fêtes de Pâques [3]. Le pape confirmait expressément la province métropolitaine de Vienne [4]. Le pape tâchait de se créer des appuis parce qu'il sentait un péril. La faveur faite à l'évêque de Cimiez se rattache à cette politique prudente et habile.

Je remarque enfin que *la réunion de Nice à Cimiez a été très vraisemblablement opérée à la demande de Veranus, évêque de Vence :* c'est Veranus qui a adressé toutes les pièces à Rome au moment où l'affaire a été présentée à saint Léon [5]. Veranus était donc favorable aux intérêts de Cimiez, il était donc l'ami de Valérien, évêque de Cimiez.

Mais *ce Veranus est le fils d'Eucher.* — Et voici parmi les œuvres d'Eucher un traité *De contemptu mundi et philo-*

leurs martyrs, Pierre et Paul. Cf. son sermon 84, « in octavis apostolorum Petri et Pauli. Pudet dicere sed necesse est non tacere, plus impenditur dæmoniis quam apostolis, et maiorem obtinent frequentiam insana spectacula quam beata martyria. » [*P. L.*, 54, 433].

[1] Sur toutes ces questions je renvoie aux études de Mgr Duchesne : *Fastes*, I, 112-117, et passim. – L'affaire de Petronianus [Jaffé, 436] témoigne que certains voulaient utiliser le prestige de Rome.

[2] Jaffé, 434-435.

[3] En 451, Jaffé, 477.

[4] En 450, au lendemain de la promotion de Ravennius, Jaffé, 446. — On ne connaît pas la date exacte de la réunion des deux évêchés de Nice et de Cimiez. Mgr Duchesne suppose qu'elle fut décrétée lors du voyage d'Ingenuus à Rome, fin 451 ou début 452 [*Fastes*, I, 124 ; cf. Jaffé, 479].

[5] Tillemont, XV, 134-136 juge ainsi. — Cf. Labbe, IV (1671), 103 B. B. C. C'est Hilaire qui parle : « relationibus in nostro iudicio recensitis quas frater et coepiscopus noster Veranus ad sanctæ memoriæ decessorem meum... misit. »

sophiæ sæcularis [1] qui est adressé *ad Valerianum cognatum.* Ce Valerianus ne serait-il pas notre Valérien [2] ?

Qu'on l'admette, tout s'explique : l'intervention de Veranus dans l'affaire de Nice et le titre du traité d'Eucher ; Eucher raconte l'histoire des martyrs d'Agaune, comme Valérien écrit l'histoire du martyr de Cimiez ; le semi-pélagianisme de la onzième homélie reflète les opinions courantes parmi les amis d'Eucher, — à qui Cassien adressait sept de ses conférences (vers 425) — ; l'idée d'envoyer Nazaire à Trèves n'a rien qui puisse surprendre de la part d'un ami de Salvien, originaire de Trèves [3] : car Salvien est l'ami d'Eucher, il a été le maître de Salonius et de Veranus ; l'usage des pseudonymes est répandu dans le milieu de Lérins, Vincent (de Lérins) prend le nom de Peregrinus (vers 435) et Salvien celui de Timothée (vers 440), tout comme Valérien celui de Valère [4].

[1] *P. L.*, L, 711-726. — Cf. Gennadius. Traduit par Godeau, le fameux évêque de Vence [*Hist. ecclés.*, Paris, 1663, année 440, p. 253.]

[2] C'est l'avis de Rosweyde [*Eucherii Parænesis*... Notæ]. Tillemont incline à le croire, sans l'affirmer : il pense surtout à Priscus Valerianus dont parle Sidoine Apollinaire [*Ep.*, v, 3] et qui donna sa fille à Pragmatius. — Il est probable que Valérien, convaincu par Eucher, s'est fait moine, à Lérins ou à Léro, et qu'il y est devenu abbé : cf. le début de l'*epistola ad monachos* : *impositæ mihi votorum cirea me vestrorum sarcinæ, etsi interim corpore ut scriptum est absens, præsens tamen spiritu ac mente succedo.*

Noter encore la lettre adressée à Fauste, lorsque, abbé de Lérins, il était en conflit avec Théodore de Fréjus et notre Valérien de Cimiez : on semble dire que l'un et l'autre ont été moines à Lérins.

«...Causam quæ inter sanctum episcopum Theodorum et sanctum Valerianum vel sanctum Maximium item episcopos, atque abbatum Faustum necnon et reliquos fratres insulæ lirinensis acciderat..., differre non possumus... — Beatitudinem vero vestram præcipue adesse convenit, quos insula ipsa velut sinu quodam genitricis fovens, ad eam gratiam, quæ nunc, in vobis est, Domino instigante, produxit » [la phrase *Beatitudinem* est propre à l'exemplaire envoyé à Fauste]. [Hardouin, II, 779]. — Cf. l'expression *domesticos Dei* [homélie sur Blandine, *P. L.*, L, 859, C] avec l'expression *domesticos fides* (Pontius, *supra*, p. 74] ; de la comparaison des richesses du monde avec la brume du matin qui couvre la mer, rapprocher cette phrase du *de contemptu mundi* [*P. L.*, L, 717, C. D.] ; « velut ex alto undarum jactus, aliis atque aliis supervenientibus, in littoris extrema, franguntur, ita in terminum mortis succiduæ alliduntur ætates ». Cf. encore p. 83 n. 1.

[3] Trèves fut détruite de nouveau vers 439-440 : la correspondance de Salvien dut porter la trace de ces événements. — Rapprocher le passage relatif à la chasse des bêtes sauvages de ce que dit Salvien, *Gub. Dei*, VI, § 2 [Pauly, p. 126].

[4] Il se peut, du reste, que Valerianus ait été considéré comme l'équivalent de Valerius ; j'ai noté ailleurs [G. M. R. I., p. 149, n. 3] qu'on écrivait indifféremment Gallus et Gallicanus. — D'autre part, Tillemont suppose que Valérien de Cimiez est identique avec Valère, moine de Lérins, honoré à Nice comme évêque le 24 juillet. Il puise, sans doute, à Arnauldus, *Martyrol. Mo-*

— Enfin, les incidents qui se rattachent à la primatie d'Arles au temps de saint Léon (440-461) témoignent hautement de la persistance à cette époque d'une situation assez analogue à celle que suppose la lettre d'Innocent à l'évêque d'Eugubium. Et c'est ce qu'attestent encore diverses lettres de saint Léon. Il veille à ce que les églises des Gaules et d'Espagne célèbrent la fête de Pâques, en 455, le même jour que l'église romaine [1] ; il veille, en 459, à ce que les églises de Campanie, de Samnium et de Picenum célèbrent les cérémonies du baptême aux mêmes dates que l'église romaine, c'est-à-dire à Pâques ou à la Pentecôte [2].

Mais on objectera peut-être le caractère pseudépigraphe de *Pontius* : le texte se présente comme l'œuvre d'un certain Valerius, ami du martyr, témoin oculaire des faits. Peut-on admettre qu'un évêque du ve siècle mente aussi effrontément ? — L'objection serait valable s'il s'agissait d'un des évêques nos contemporains : en l'espèce, elle est dénuée de toute valeur. Valérien de Cimiez, dans l'hypothèse, est un rhéteur et un moine de Lérins : cette double raison explique la fiction à laquelle il recourt.

On sait ce que les anciens pensaient de l'histoire. « L'historien tient en quelque sorte le milieu entre le rhéteur et le poète, et, de l'avis de Quintilien, il se rapproche surtout du second : *est enim (historia) proxima poetis et quodammodo carmen solutum* [3]. » Si l'on rappelle le principe de Cicéron : *Concessum est rhetoribus ementiri in historiis, ut aliquid dicere possint argutius* [4], on comprendra que ce rhéteur qu'est Valérien avait osé *ementiri*, lorsqu'il travaillait a *ponere ante oculos (fidelium) illas pugnas martyrum.*

Il y a plus : Valérien est un ami d'Eucher, c'est un ancien moine de Lérins ; on peut croire, sans témérité, qu'il partage

nasticum : Nono Kal. augusti, Niciæ in provincia, depositio s. Valerii episcopi et confessoris qui ex monacho lerinensi ad episcopatum assumptus, boni pastoris officium implere studuit et in gaudium Domini sui introductus audire meruit : Euge serve bone [je cite d'après Raynaud, *Valeriani Cemeliensis... Disquisitio theologica*, p. 3]. J'accepte l'hypothèse de Tillemont, et je suis très curieux de connaître la ou les sources du *Martyrologium monasticum.* — Cf. *Gallia Christiana*, III, 1271 et Smith and Wace, IV, 1103.

[1] Jaffé, 512.

[2] Jaffé, 545.

[3] Delehaye, *Les légendes hagiographiques* (1905), p. 74. — Quintilien, *Inst.* X, I, 31.

[4] *Brutus*, 42, cité par Delehaye, *loco citato.*

l'admiration de tous les chrétiens de ces pays pour Cassien. Or, *Cassien enseigne explicitement la licéité de certains mensonges* [1] :

Taliter de mendacio sentiendum atque ita eo utendum est, quasi natura ei insit ellebori... Ita namque etiam sanctos ac probatissimos Deo viros veniabiliter legimus usos fuisse mendacio, sicut Raab (Josue II) *cuius cum non solum nulla virtutum, sed etiam impudicitiæ monumenta commemoret Scriptura, pro tali mendacio quo exploratores maluit occultare quam prodere, admisceri populo Dei æterna benedictione promeruit. Quæ si veritatem loqui... maluisset, nulli dubium quod nec imminentem cum universa domo sua fugisset interitum, nec auctoribus dominicæ nativitatis inserta et in patriarcharum annumerata catalogo.., edere meruisset omnium Salvatorem... Quando igitur grave aliquod imminet de veritatis confessione discrimen, tunc mendaciorum sunt recipienda perfugia...* (1062-1063)... *Si... ea quæ aliis salutaria sunt nostris utilitatibus præponentes apostolico satisfecerimus imperio, sine dubio subeunda est nobis necessitas mentiendi. Et idcirco nec integra charitatis viscera possidere nec ea quæ aliorum sunt, secundum apostolicam disciplinam, quærere poterimus nisi, his quæ districtioni nostræ perfectionique conveniunt paululum relaxatis, condescendere utilitatibus aliorum prono maluerimus affectu, ita ut cum apostolo infirmis efficiamur infirmi ut lucrari possimus infirmos. Quibus eruditus*

[1] *Collationes*, XVII, 17 [*P. L.*, 49, 1069-1072]. Cf. tous ces curieux passages : sa théorie se rattache, j'imagine, à la promesse qu'il avait faite de revenir en Palestine et qu'il n'avait pas tenue.

Cf. aussi les chapitres XVIII, XIX, XX, XXV [(sanctos) *patrocinium ut ita dixerim assumpsisse mendacii*]. — On sait qu'Augustin condamnait absolument le mensonge, surtout le mensonge commis dans l'intérêt de l'Eglise. Cf. le *contra mendacium ad Consentium* [écrit vers 420, *P. L.*, XL, 517] et le *de mendacio* [écrit vers 394. *P. L.*, XL, 483] : voir *Retractat.*, II, 60 et I, 27 et la polémique avec saint Jérôme au sujet de l'incident d'Antioche. Cf. et Tillemont, XIII, 811-813. — Au contraire, les Pélagiens enseignaient, comme du reste les Priscillianistes et Manichéens, que le mensonge est licite dans certains cas ; Prosper d'Aquitaine défendit la doctrine d'Augustin [*Sent. excerpt.*, 254, 256, 220, 248. — Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine*, Toulouse, 1900, p. 358]. [Noter que le concile pseudo-damasien a condamné les *Collationes*]. — L'habitude du pseudonymat, si fréquente à Lérins, se rattache à ces théories. — Sur Cassien, cf. Tillemont, XIV, 157. Lombard, *Jean Cassien*, Strasbourg, 1863. Hoch, *Lehre des Joh. Cassianus von Natur und Gnade*, Fribourg Br., 1895. Worter, *Beiträge zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus*. Paderborn, 1898. Valentin, *op. cit.*, 306-319. Et les prolégomènes de Petschenig.

exemplis b. quoque apostolus Jacobus omnesque illius Ecclesiæ primitivæ præcipui principes apostolum Paulum ad simulationis figmenta descendere pro imbecillitate infirmantium cohortantur, eumque purificari secundum observantiam legis... compellunt, præsens illud dispendium quod ex hac hypocrisi gignebatur nihili reputantes, sed contemplantes potius lucra quæ erant ex illius diutina prædicatione parienda... Cum dicit : Factus sum Judæis tamquam Judæus ut Judæos lucrifacerem..., quid aliud ostendit quam secundum infirmitatem... condescendisse se semper..., nec tenuisse se id quod districtio rigida poscere videbatur, sed illud magis præposuisse quod infirmantium utilitas exigebat.

Inutile d'ajouter un mot à des déclarations aussi explicites.

Disciple de Cassien, historien rhéteur, Valérien n'a pas hésité à recourir à une fiction mensongère : elle devait donner plus d'autorité à l'histoire édifiante et merveilleuse dont il avait besoin pour éveiller la foi chrétienne dans l'âme des fidèles [1]. Docile à l'enseignement de son maître, *condescendere utilitatibus aliorum prono malu(it) affectu ita ut cum apostolo infirmis effic(eretur) infirm(us), ut lucrari poss(et) infirmos... ; ad simulationis figmenta descendit pro imbecillitate infirmantium.*

Mais si Valérien de Cimiez, ou l'un de ses amis, est l'auteur de *Pontius*, faut-il admettre, puisque *Pontius* est parent de *Nazaire*, que *Pontius* et *Nazaire* ont le même auteur ? — Je ne le crois pas. J'admets seulement que l'auteur de *Nazaire* est un ami de Valérien et d'Eucher.

Le prologue de *Nazaire* indique que l'auteur écrit à Milan, pour des Milanais : Nazaire, dit-il, est *notre* patron, *patronus*

[1] Noter que *Valerius* n'est pas fort éloigné de *Valerianus*. — Dans mon analyse, j'ai cité cette comparaison charmante établie par l'auteur entre la brume du matin qu'un souffle dissipe et les bonheurs de ce monde : elle atteste que l'auteur vivait, comme l'évêque de Cimiez, en pays montagneux et maritime. Un passage de la vingtième Homélie suggère pareille réflexion : § 7]. « Requiramus cujus sit vitium quod tenui tabulato hominis vita committitur et dubiis casibus pelagi incerta tentantur. Nonne cupiditati ascribendum est cum superveniente procella altum mare nauticus clamor incusat ? Nonne ad cupiditatis recurrit invidiam, cum scrupeis rupibus naufragum corpus illiditur et tumentia aquis membra ignotis littoribus pelagi unda jactantur ? Numquam se profecto nauta navigio credidisset, nisi navigandi desiderium negotiandi cupiditas incitasset [*P. L.*, LII, 754].

noster. — En outre, *Nazaire* est étroitement apparenté à *Gervais-Protais*. — Enfin je remarque que l'évêque de Milan, Eusèbe, est aussi « romain [1] » que Valérien, et qu'il paraît lié avec l'évêque gaulois Céretius [2], lequel est l'intime ami... de Salonius et de Veranus [3]. Ennodius nous dit qu'il était grec d'origine et une vieille inscription métrique assure qu'il a restauré l'église de sainte Thècle [4]. Eusèbe de Milan ne serait-il pas l'auteur de *Nazaire* [5] ?

L'auteur de *Nazaire*, en tout cas, appartient au même groupe que Valérien. La plus ancienne tentative d'apostolicisation que l'on connaisse en Gaule est précisément datée d'avril 450 ; c'est la lettre par laquelle dix-neuf évêques gaulois demandent au pape de restaurer la primatie d'Arles en s'appuyant sur ce fait que le fondateur de l'église d'Arles, le bienheureux Trophime, a été chargé par le bienheureux Pierre d'évangéliser les Gaules [6]. La mission du bienheureux Nazaire rappelle curieusement la mission du bienheureux Trophime.

Comme la légende de saint Maurice, les légendes des saints

[1] Cf. la lettre *P. L.*, 54, 945.

[2] La lettre de saint Léon lui est apportée par Ceretius. — Cf. le Ceratius de *Nazaire*.

[3] Voir la lettre qu'il écrit, de concert avec eux, à saint Léon. *P. L.*, 54, 887-890. Ceretius signe *susceptus vester*.

[4]

De amico Dei Eusebio pontifice
Eusebius Ligurum successit finibus hospes
ignotæ tractus plebis amicitia.
Graius erat, socio Titan quos respicit ortu
flammigero lymphas vertice decutiens.
Mitis, compositus, largus, pius, integer, audax
crederet ut damnum non dare perpetuum
Flevit pauperiem miserans, arrisit habenti,
gaudia cum cunctis tristitiamque gerens,
Hunc iudex operis locuturo nuntiat orbi
fama virum, gentes de statione trahens.

[II, 84, *P. L.*, 63, 350].

[5] Noter que *Nazaire* rappelle parfois les légendes grecques. Cf. *infra*.

[6] « Precis missas ab universis episcopis ad Leonem papam. Omnibus et enim Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctæ ecclesiæ romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophymum habere meruit sacerdotem et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum... [*Epistolæ arelatenses geminæ*, éd. Gundlach. — Monumenta Germaniæ. *Epistol.*, tomus III (1892, p. 18]. — Cf. Duchesne, *Fastes*, I, 120.

Nazaire et Pontius ont pris forme grâce à des évêques gaulois, vers le milieu du ve siècle [1]. La légende *milanaise* [2] des inventions faites par saint Ambroise est postérieure à la légende *ravennate* de ces mêmes inventions.

[1] J'ai relevé quelques points de contact entre *Nazaire*, *Silvestre* et les *Tractatus* du pseudo-Origène : 1. Ici et là, la polémique contre les Juifs occupe la pensée du rédacteur : cf. IV, 34 : « sæpe nobis adversum Judæos certamen est...: cur circumcisio data sit populo Israhel... Quam circumcisionem si Judæi magni æstimant, quid acturus est Adam..., Seth..., Enoch... Deinde in eremo ingens circumcisorum multitudo prostrata est, et omnes incircumcisi sunt reservati... Qua de re, dilectissimi fratres, calcatis iudaïcis fabulis et hæreticorum calumniis, totos in Christi amore, totos in evangelii sui sacramento condamus [IV, Batiffol 34-35] ». J'insiste sur le *tractatus* VIII qui traite explicitement de la question du sabbat : c'est cette périphrase, on l'a vu, qui, dans *Nazaire*, désigne le Judaïsme. « De sola interim sabbati observatione tractemus, sino qua Judæi omnem hominem fore ab spe vitæ æternæ alienum putant... Respondere potest Judæus : si sabbatum observandum non erat, cur scriptum est, dicente Moyse : in mente habete diem sabbati... Constat duo genera esse sabbatorum, unum temporarium, aliud æternum... [p. 86, 91] ». Cf. XI, p. 120-121 : « O gens semper incredula Judæorum,... Sed iam cum de perfidia Judæorum breviter diximus ». Tout cela reflète la même situation que l'*Altercatio Legis* d'Evagre [C. V., 45, 1 (1904) Bratke] et la *Vita Silvestri* [cf. G. M. R., V] : les Juifs jouaient un grand rôle dans la Gaule du sud au ve et au vi^e siècle. Cf. Concile d'Agde de 506, canons 34 et 40 [Sirmond, I, 168-169] ; les précautions de Césaire [Arnold, *Casarius von Arelate*, 248], l'histoire du siège d'Arles en 508 [Kurth, *Clovis*, 467] ;

2. Ici et là, on célèbre avec le même accent la grandeur du martyre : « Quamquam solemnitas diei et præsens lectio (Daniel, III, 1] admoneat, fratres dulcissimi, ut de bono martyrii debeamus facere sermonem... verendum mihi est ne tam inlustres et beatissimorum martyrum titulos [cf. gestes de Nazaire et de Vincent] inopia sermonis imminuati minus debitis laudibus persequendo... Spiritus in apostolis Christo testimonium perhibet, in martyribus... fidem religionis ostendit, in virginibus admirabilem constantiam signatæ crucis includit » [XVIII et XX, 191, 207, 211] » : — 3. Rapprocher des passages correspondants de *Silvestre* la phrase : *sabbatum ergo otium uel feriæ in latino uocabulo interpretatur* [p. 93] » ; 4. La plus ancienne citation certaine des *Tractatus* est celle qu'a faite Césaire d'Arles [Morin, R. H. L. R., V, 158 ; Haussleiter, *Neue Kirchl Zft.* XIII, 140 ; *Revue Bénédictine*, 1899, 337 et 1906, 174. — Cf. Butler, *Journ. of th. stud.*, 1905, 594]. C'est la preuve que les *Tractatus* étaient connus dans le Midi de la Gaule, et chez les Lériniens. C'est peut-être le recueil d'interprétations symboliques d'où dependent à la fois les *Tractatus* et l'*Altercatio Legis* qui a inspiré à Eucher ses *Formulæ Spiritalis intelligentiæ*. — On sait que les *Tractatus* du pseudo-Origène semblent être définitivement attribués à Grégoire d'Elvire (+ 392), ainsi que l'avait deviné dom Morin. A Grégoire revient aussi le *De fidē* attribué à Phœbade et les *Tractatus* sur le Cantique publiés par Heine en 1848 [Wilmart : *Bulletin Litt. Ecclésiastique... Toulouse*, 1906, 233]. [Cf. aussi de Bruyne : *Revue Bénédictine*, 1906, 166].

[2] Sûr le rapport mutuel de nos versions de Nazaire, cf. infra p. 92-93. Il n'est pas sur que le texte d'Eusèbe nous soit parvenu dans sa teneur authentique et intégrale. Eusebe utilisait-il un texte antérieur?

CHAPITRE V

LÉRINS,
LA LÉGENDE CHRÉTIENNE ET LA LÉGENDE ROMAINE

Il est certain que l'évêque de Lyon, Eucher, a écrit l'histoire des martyrs d'Agaune. Il est très vraisemblable qu'un de ses parents, rhéteur, puis moine, finalement évêque de Cimiez, a rédigé, ou fait rédiger, les gestes de Pontius au temps où saint Léon surveillait de près les aspirations primatiales d'Arles. Il est très vraisemblable, également, qu'un ami de Valérien et d'Eucher, peut-être Eusèbe de Milan, a écrit dans les mêmes circonstances les gestes de Nazaire.

Arrêtons-nous à ces conclusions : en les comparant l'une avec l'autre, nous verrons quelles hypothèses elles suggèrent quant à l'histoire de la Légende chrétienne en général et de la Légende romaine en particulier [1].

[1] Je ne fais ici, bien entendu, qu'esquisser les caractères de l'hagiographie lérinienne. L'étude des *gesta martyrum* d'espagne et des Gaules me permettra sans doute d'étendre et de préciser ces observations.

I

L'école de Lérins [1] qui, de Cassien [+ vers 430] à Césaire [+ 543], a été pendant un long siècle l'âme de la vie chrétienne dans les Gaules, a subi le prestige de la Légende chrétienne qui s'élaborait autour d'elle et contribué à en fixer la forme : nos textes nous font entrevoir les procédés littéraires, les préoccupations ecclésiastiques, les intentions édifiantes des hommes qui la constituent.

Eucher, Valérien, Eusèbe sont des lettrés. Eucher connaît des légendes d'Italie et de Pannonie : on a vu qu'il s'en souvient. L'origine thébéenne de saint Maurice et de ses compagnons a sans doute été conclue par lui de l'origine orientale qu'on attribuait au saint d'Agaune, depuis qu'il se modelait sur le saint d'Apamée : Eucher se rappelait à l'occasion les Pères du désert. Mais, plutôt qu'à ses souvenirs, c'est à sa fantaisie oratoire qu'aimait à se fier l'évêque de Lyon : la pauvreté du thème historique de *Maurice* n'a d'égale que l'importance des descriptions ou des discours.

Les auteurs de *Nazaire* [2] et de *Pontius* témoignent de plus

[1] Il y aurait un beau livre à écrire sur Lerins. — Le mieux est, aujourd'hui, de consulter les livres qui concernent Césaire [cf. notamment Arnold, p. 509], Fauste et Cassien.

[2] Le *princeps* Anullinus rappelle fort le *consiliarius* Anulinus de *Firmus Rusticus* [Ruinart, 1859, 636], de *Nabor-Felix* [12 juillet 277] et de *Victor* [8 mai 285], lequel est sans doute une réplique du fameux proconsul des actes de Félix, Saturninus et Crispina. — L'écrit rédigé par Ceratius rappelle fort le *certamen* qu'écrivit Philippe, dans *Gervais-Protais*.

Il serait intéressant, pour qui veut juger les procédés littéraires de ces écrivains, de connaître précisément l'auteur d'une curieuse homélie sur saint Nazaire [*P. L.*, 50, 859]. L'anonyme insiste sur les bienfaits que nous procurent les martyrs (*illorum merita, nostra... suffragia*), et donc sur la reconnaissance, sur la dévotion que nous leur devons : *merito ergo eos colimus qui periculis suis pugnant et nostris utilitatibus militant.* Quoique Milan possède le corps tout entier de Nazaire, le monde entier a reçu sa bénédiction. Nazaire, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, était né de parents nobles, et, bien qu'enfant encore, détestait la malice sacrilège de son père ; il s'attachait à sa mère. Plus tard il prêche le Christ à d'innombrables régions; mais le monde

d'audace inventive (ils fabriquent de toutes pièces des rescrits impériaux) et recourent plus volontiers à l'histoire.

Orose raconte, vers 417-418, la part qu'a prise l'empereur chrétien Philippe aux fêtes du millénaire de Rome ; Philippe,

se dresse contre lui, lui impose tantôt d'affreux supplices, tantôt de lointains exils ; jeté à la mer, il marche sur les flots et s'entretient avec les Anges ; à la fin, il est tué avec un enfant, Celse. Dès lors, bien que, par le privilège du tombeau, les Milanais le tiennent pour leur protecteur particulier (*licet hic Mediolanensium peculiaris putetur privilegio sepulchri*), il appartient à tous, car ses suffrages sont communs à tous (*omnium est communione suffragii*). Priez donc le martyr ; heureuse l'âme dont il porte à Dieu la prière ! *Quæ cum ita sint, honoremus beatos martyres principes fidei, intercessores mundi, præcones regni, cohæredes Dei.* Qu'importe que leur chair soit décomposée : ils n'en sont pas moins les amis de Dieu ; il faut honorer les blessures reçues pour le nom du Christ ; la poussière des cadavres contient les germes de l'éternité ; le corps qui a souffert pour le Christ régnera avec le Christ.

L'auteur, évidemment, n'est pas un Milanais, et ne parle pas à des Milanais. — D'autre part, le mouvement de la pensée rappelle ce que nous avons vu dans les homélies de Valérien. Peut-être est-ce lui qui parle. — S'il résume ici, au contraire de ce qu'il faisait là, l'histoire de Nazaire, c'est que, dans l'église de Cimiez, il ne faisait pas lire les gestes de Nazaire, comme il faisait lire les gestes de Pontius, le saint local. — S'il ne rappelle pas que Celse était originaire de Cimiez, c'est peut-être que Celse n'y était pas mort et n'y avait pas laissé son cadavre ; c'est peut-être que notre texte n'étant pas encore répandu, l'étonnement eût été général, si Valérien eût avancé pareille chose ; c'est peut-être enfin, que d'autres versions, à nous inconnues, ne rattachaient pas Celse à Cimiez.

En revanche, il est très certain que cette homélie n'est qu'un centon *. Le début copie littéralement le début d'un sermon d'Eucher sur sainte Blandine : les deux textes se recouvrent jusqu'aux mots *recte itaque et ex debito* **. On utilise ensuite le sermon 88 sur la fête des martyrs, qui est en général attribué à Maxime de Turin ***. L'histoire de Nazaire est adroitement entremêlée au développement de l'idée religieuse. Il est intéressant de noter que le sermon est attribué à saint Ambroise.

Je n'affirme pas, bien entendu, que Valérien en soit le véritable auteur : je crois que la chose n'est pas impossible. On peut aussi chercher autour de Césaire l'auteur de cet ingénieux démarquage.

* C'est, je crois, Tillemont qui, le premier, a signalé le fait.

** Cf. *P. L.*, 17, 715, *Etiamsi martyribus regionis extraneæ pia votorum debita redderemus...* avec *P. L.*, 50, 859. *Etiamsi martyribus regionis extraneæ...*

*** Cf. *P. L.*, 17, 715, *Recte itaque et ex debito...* [§ 2, AB] et *Ueneramur ergo in tanto Christi milite...* [col. 715, B, § 4].

C'est Savio qui a indiqué ce dernier rapprochement, méconnu par Bruni *P. L.*, 57, 869. — [Savio, *op. cit.*, p. 18, n. 3]. — Cf. l'homélie LXXXVIII [*P. L.*, 57, 427]. « Licet universi sancti ubique sint et omnibus prosint... Martyr... cum patitur, non sibi tantum patitur sed et civibus... Cuncti igitur martyres devotissime percolendi sunt, sed specialiter ii venerandi sunt a nobis quorum reliquias possidemus. Illi enim nos orationibus adjuvant, isti etiam adjuvant passione ; cum his autem nobis familiaritas est, semper enim nobiscum sunt, nobiscum morantur... Et ideo, fratres, ueneremur eos...». C'est l'inspiration de Valérien. Il est clair que tous ces textes sont apparentés. Par malheur, la littérature homilétique est aussi mal classée encore que la littérature hagiographique. Cf. A. Reifferscheid : *Bibliotheca Patrum Lat. ital.* I, 243.

remarque-t-il, n'a immolé aucune victime aux faux dieux. C'est peut-être là que Valérien a pris les renseignements qu'il donne[1] à son sujet. Le groupe savant et vieux dont Lérins était le centre et l'âme, s'occupe fort du prince arabe: Vincent de Lérins connaît les lettres qu'adressait Origène à Philippe et à Otacilia Severa sa femme [2]. Rien d'étonnant à ce qu'un lérinien tel que Valérien se soit intéressé à la mystérieuse figure du premier empereur chrétien? — Un ancien rhéteur converti, et devenu évêque, se sera procuré facilement les données à peu près exactes qu'il fournit sur la chronologie [3] des empereurs et des papes, sur la mythologie ancienne, sur la doctrine de l'Eglise, sur les ours de Dalmatie et les magiciens marses ; il aura rédigé sans embarras une lettre supposée d'un gouverneur à César.

Valérien connaît l'histoire de Marcellin, évêque d'Embrun à la fin du IVe siècle. Cette histoire, divisée en deux livres [4], avait été rédigée depuis peu lorsqu'il se proposa d'écrire : à part la consécration de Marcellin comme évêque par Eusèbe de Verceil et Æmilianus de Valence (vers 363-370), je n'y trouve qu'une suite de miracles. Le tableau qu'on y fait de la puissance du paganisme, de l'opposition des Ariens, et du siège d'Embrun par les Barbares convient à merveille à la situation de la première moitié du Ve siècle [5]. — Or, voici

[1] Orose, VII, 20. [Zangemeister, p. 479]. Le fait a été indiqué par M. Allard, II, app. C. p. 503 et 244-245.

[2] *Commonit. primum*, 17. [*P. L.* 50, 662-663]. Il s'agit d'Origène. « Quis Christianorum non pene ut prophetam, quis philosophorum non ut magistrum veneratus est... Sed et eiusdem epistolæ testimonium perhibent quas ad Philippum imperatorem, qui primus Romanorum principum christianus fuit, christiani magisterii auctoritate conscripsit... » [Cf. Eusèbe : H. E., VI, 36].

[3] D'après les gestes, Anteros n'a été évêque qu'un mois [§ 6], le millénaire de Rome a été fêté la troisième année de Philippe [§ 7] ; les Philippe, après avoir régné quatorze ans, ont été tués par Dèce et remplacés par Gallus et Volusianus, son fils, lesquels ont régné 2 ans et 4 mois ; puis sont venus Valérien et Gallien [§ 9] ; Gallien est tué à Milan, Valérien pris par Sapor [§ 16]. — La donnée relative à Anteros est à peu près exacte. Cf. Cat. Lib. L. P. I, 5. La chronologie des Philippe [244-249] est juste d'une année trop courte, celle de Gallus [été 251-mai 253] de six mois trop longue. Le plus étrange est que Valérien escamote le règne de Dèce et remplace les Philippe par Gallus.

[4] 20 avril, 750. — Cf. § 16 « in superiore libello ». — Sur Marcellin, cf. Grégoire de Tours : *Gl. Conf.* 69 [*P. L.*, 71, 878]: il paraît dépendre, indirectement, de notre texte.

[5] Le sacre de Marcellin par un évêque de Valence et un évêque de Verceil est, presque sûrement, un trait authentique : il atteste une époque où l'évêché

quels points de contact je relève entre la *Vita Marcellini*, *Nazaire* et *Ponce* : 1. Les saints viennent d'Afrique ; 2. Ils sont nobles et savants ; 3. C'est Dieu qui leur donne l'ordre d'aller évangéliser les Gaules ; 4. Marcellin, aussi bien que Nazaire (parfois aidé de Gervais et Protais), construit un oratoire près d'Embrun. L'auteur de *Marcellin* appartient peut-être au même groupe que Valérien [1].

Eucher, Valérien, Eusèbe sont des évêques : et l'on sait le rôle très étendu que jouent les évêques au ve siècle ; les gestes dont nous leur sommes redevables reflètent les circonstances très spéciales au milieu desquelles ils ont été rédigés. Lorsque fut écrite la légende de Cimiez, l'évêque de Cimiez voulait s'annexer Nice : sans cela, peut-être la couleur n'en eût-elle pas été aussi romaine. On peut même, de ce point de vue, expliquer certaines particularités de nos textes, au premier abord assez obscures.

En même temps que l'évêché de Cimiez travaillait à absorber l'évêché de Nice, Embrun tâchait à devenir métropole ecclésiastique, comme elle était devenue métropole civile. En 439, au concile de Riez [2], Embrun est encore, certainement, simple évêché ; la lettre *Movemur ratione* par laquelle le pape Hilaire réunit à nouveau Nice à Cimiez (à la date 463-465) est le plus

d'Embrun touchait l'évêché de Verceil et l'évêché de Valence, et donc une époque où l'évêché de Turin n'existait pas, c'est-à-dire une situation antérieure aux environs de l'an 400 [j'admets, avec Savio (*Gli Antichi Vescovi d'Italia* (1899), I, 285-295) qu'il y a eu deux Maximus de Turin]. Du côté gaulois, avec l'évêché de Valence, il n'y avait guère alors, proche Embrun, que l'évêché de Die. Cf. Duchesne : *Fastes*, I, 217 et 280. — Nous avons une signature d'Æmilianus au concile de Valence, 374. Eusèbe est revenu d'exil à la mort de Julien, 363 ; il est mort en 370 ou 371. — L'auteur invoque les souvenirs de vieillards très âgés [*nonagenos aut fere centenos ducebant annos* § 1] qui auraient connu Marcellin : s'il écrivait, comme je le crois, avant 450, il a très bien pu interroger des contemporains de l'évêque. — Il est vraisemblable que l'érection de l'évêché a suivi la réorganisation de la *civitas* [Duchesne, *Fastes*, I, 280-281].

[1] L'auteur craint qu'on accueille ses récits de miracles par des sourires sceptiques [§§ 19, 17, et 24] : on a constaté des préoccupations analogues chez Valérien. Or, l'un et l'autre sont contemporains, ils veulent promouvoir le culte des saints, ils habitent des pays voisins soumis aux mêmes influences, associés aux mêmes destinées. — Les documents qui nous renseignent sur les débuts du ve siècle ne nous permettent pas de dire à quelle époque [on pense naturellement aux années 407-411] Embrun fut menacé par les barbares et ravagé par une épidémie. Ce texte est, peut-être, le plus ancien texte chrétien qui conte l'histoire du calice brisé et réparé, d'après les récits de miracles des dieux païens. Nouvelle trace, peut-être, d'une influence grecque.

[2] Duchesne, *Fastes*, I, 111.

ancien texte qui atteste explicitement les pouvoirs métropolitains de l'évêque d'Embrun [1]. Il ne peut pas y avoir de doute que la création de la métropole ecclésiastique d'Embrun en faveur d'Ingenuus n'ait été inspirée par la même politique que la réunion de Nice à Cimiez et l'organisation de la province métropolitaine de Vienne [mai 450] : je veux dire le désir d'attacher à Rome certains évêques afin de pouvoir plus aisément brider les prétentions primatiales d'Arles. Cela est clair et cela est sûr.

Voici qui est moins clair et moins sûr. Pourquoi trouvons-nous une version de *Nazaire-Celse* où Embrun n'est pas mentionné ? La fortune métropolitaine d'Embrun paraît contemporaine de l'extension de Cimiez : ici et là, c'est Rome qui agit, au même moment, en vue d'un même but. Pourquoi nos textes ne trahissent-ils pas *tous* cette solidarité historique ?

Ou bien ce n'est pas à la même date exactement que Cimiez a absorbé Nice et qu'Embrun est devenu métropole ; la version B de *Nazaire* sera, dans ce cas, une correction postérieure à la promotion d'Embrun, et c'est la version A [2] qui sera rapportée à l'ami de Valérien. Ou bien les deux faits sont contemporains exactement et datent du voyage d'Ingenuus à Rome [451-452] ; et la dualité des versions dérive d'un caprice de l'auteur ou d'un supplément d'information qu'il se sera procuré [*ad sem Peregrinum* ; etc...]. Ou bien Embrun était mentionné dans le texte primitif ; et la *suppression d'Embrun* est une correction de date postérieure, faite à Milan, où l'on ne comprenait pas la mention très inattendue de cette ville ; le correcteur n'aura pas osé supprimer Cimiez ; c'était la patrie de Celse. Cette dernière hypothèse me paraît la plus vraisem-

[1] Thiel, I, 152. — Peut-être y a-t-il eu une première tentative romaine, dès 445. Mais, en 449, Embrun et Cimiez appuient contre Rome la politique d'Arles. Duchesne, *Fastes*, I, 115, sq. et 287. — Cf. Babut, 295. — Je crois, avec Mgr Duchesne, que c'était Marseille, non Aix, qui disputait Nice à Embrun. Auxanius avait sans doute *travaillé* pour Eustasius de Marseille, comme Veranus de Vence, très certainement, avait *travaillé* dans l'intérêt de Valérien de Cimiez.

[2] Comparer prologue de *Nazaire*, A : « nostri prærogativa patroni... si verbis cuncta debuissent componi, *lingua ut arbitror sufficere non posset* » ; et le début de la 15e homélie de Valérien : « Multa mihi loquendi apud vos fiducia est,... *licet non tantum lingua sufficiat quantum martyria postulant* [*P. L.*, 52. 738. B]. — Comparer prologue de Nazaire, A : « *vera in filiis mater Christi sponsa gloriatur Ecclesia*,.. avec le § 4 du sermon pseudo-ambrosien sur Nazaire ; c'est la foi qui est la mère du martyre [*P. L.*, 17, 716-717].

blable. Le texte rédigé par l'ami de Valérien — que ce soit Eusèbe de Milan ou un autre — ne nous est donc parvenu qu'avec des retouches dans *Nazaire* A. B *est-il le texte primitif*, ou n'y faut-il pas voir, plutôt, le résumé d'un texte long aujourd'hui perdu ? Je n'oserais rien affirmer. Mais j'incline à croire qu'il est plus près que A de la plus ancienne version [1], *aujourd'hui encore inconnue.*

Je crois même qu'il y a eu un texte — je l'appellerai C [2] — où les préoccupations ecclésiastiques de ce groupe se font voir plus clairement encore. Grégoire de Tours connaît un récit d'après lequel Nazaire et Celse ont souffert, sont morts et ont été ensevelis à Embrun :

De sci vero Nazarii ac Celsi pueri artubus quos apud Ebredunensem Galliarum urbem passos lectio certaminis narrat, ipsa corpora... ita clam... sepulta sunt ut... oblivioni darentur [2].

De ce passage je rapproche les lignes suivantes que je lis dans le *Codex Bernensis* 47 [du IXe siècle], folio 66, à la fin des gestes de Basilide :

Eodem die beatorum martyrum basilidis cirini naboris celebratur natalis quos passos fuisse apud ebredunensem urbem antiquitas memorando celebrat.

Voilà encore des saints milanais attirés à Embrun. J'imagine que l'exaltation d'Embrun à la dignité métropolitaine a été l'occasion de travaux littéraires tendant à rattacher à cette ville quelques-uns des martyrs fameux qu'on vénérait à l'entour.

[1] Plus tard, à une époque que je ne puis préciser, mais que je ne crois pas de beaucoup postérieure à la date de *Nazaire* B, les deux cycles se sont très intimement confondus : c'est la verson C des gestes de Nazaire, dont E n'est qu'une variante. — La version A de *Nazaire* représente la *vulgate* latine, allégée de ses particularités les plus curieuses, la version D la *vulgate* grecque. — Je me demande même si Eusèbe ne serait pas également l'auteur de la seconde version des gestes de *Vitalis-Valeria*, [B. H. L. 8703], romaine d'esprit, et qui insiste sur le caractère local du saint, *patronus*. Comme il connaissait le texte pseudo-ambrosien de *Gervais-Protais*, je crois que l'auteur de *Nazaire B*, connaissait aussi le texte pseudo-ambrosien de *Cantius* : les saints vont de Rome dans l'Italie du nord porter l'Evangile. — C'est peut-être au même mouvement que se rattache la légende de Perpétue [*Cat. Paris*, II, 473] qui prie devant les portes de Saint-Pierre, guérit la matrone Servilia, la fille de Néron Julie, et ressuscite le fils du consul Mamurtinus.

[2] Gl. Mart. 47, *P. L.*, 71, 749.

Un poirier pousse sur le tombeau, opère des guérisons : il y a révélation, invention, construction de basilique. — Ce dernier fait, seul, paraît certain : il a contribué, sans doute, à suggérer les autres.

Eucher, Valérien, Eusèbe sont des apôtres soucieux de sauver les âmes. Ici et là, c'est une pensée d'édification qui les pousse ; à citer les beaux exemples d'amour pour Dieu et de renoncement à soi qu'ont laissés les martyrs, ils espèrent évidemment leur susciter, sinon des émules, du moins des imitateurs. Ils ont une claire conscience des responsabilités de leur charge ; ils doivent conduire à Dieu, par le Christ, tous ces hommes qui les entourent ; ils doivent les amener à se faire baptiser, à renoncer aux fêtes, aux habitudes, aux mœurs païennes ; ils doivent leur donner une âme nouvelle. Et pour remplir cette tâche écrasante, de quels moyens disposent-ils ? L'Evangile, Jésus, la Bible sont bien étrangers à ces pauvres gens. Un compatriote, un ancêtre, dont ils voient le tombeau et touchent les reliques, parle plus clairement à leur esprit et peut plus efficacement frapper leur âme [1]. C'est lui que l'évêque fera parler : fiction sainte que pardonne Dieu.

Ici et là, cette pensée génératrice se nuance de même manière : le martyr apparaît à côté de Dieu, il est au second plan, mais il a une figure distincte ; nous avons des devoirs particuliers envers lui, comme il a des devoirs spéciaux envers nous. Nous devons l'honorer d'une dévotion sincère et ardente parce qu'il est notre concitoyen, parce qu'il a arrosé notre terre de son sang précieux, parce qu'il lui a ainsi donné l'illustration la plus haute et la plus pure qu'un chrétien puisse rêver pour sa ville natale, pour sa patrie. De son côté, le martyr nous doit spéciale protection : nous sommes ses compatriotes, c'est dire que nous sommes un peu ses parents ; il est juste que l'amour qu'il porte à tous les hommes, ses frères en Jésus, soit plus tendre et plus fort lorsqu'il s'agit de ses frères selon la chair, de ses parents, des propres amis des siens. Il faut s'appuyer sur eux, et réclamer leur *intercession* :

[1] Qu'on nous pardonne de nous citer. « Au-dessous du Dieu de l'Evangile, (les) foules apprennent à voir, dans les martyrs,... de petits dieux locaux, très actifs et fort utiles. Dieu est trop haut, Dieu est trop loin, quelques marques d'amour qu'il ait données, pour qu'il puisse se mêler aux mille soucis de notre existence quotidienne ; le païen cherche, par habitude, un protecteur plus proche, plus familier, moins imposant, qui soit moins absorbé par les affaires de tout un monde, et qui puisse, par conséquent, plus attentivement écouter ses plaintes et plus diligemment secourir ses misères ; telle la fée de la source voisine qu'adoraient ses pères..., à moins que ce ne soit le martyr qui s'est laissé trancher la tête tout auprès et dont le tombeau voit tant de merveilles ! Il s'incline peu à peu devant cette force mystérieuse dont il constate les effets, et il en vient à vénérer les tombeaux comme il adorait les arbres. » [*La Christianisation des foules*. Paris, Bloud, 3e édition, 1907, p. 44].

nous y avons droit, elle ne nous fera pas défaut. On sait leur puissance sur Dieu : ils lui ont donné leur sang, que pourrait-il leur refuser ? Et voilà comment la dévotion envers les martyrs s'unit, dans l'âme de Valérien et d'Eucher, au sentiment moral, peu à peu s'enlace à lui et se confond avec lui. Et voilà comment naît dans leur esprit la pensée d'écrire les gestes des martyrs [1].

Comme les Sémites [2], les Chrétiens croient que Dieu dirige l'histoire et agit en elle. Dieu punit les persécuteurs qui torturent ses saints, Dieu découvre quand il lui plaît les ossements de ses martyrs. Maximien est étranglé par son gendre Constantin ; le comte Anullinus est tué par Dieu ; l'empereur Valérien, fait prisonnier de Sapor, lui sert de marchepied pour monter à cheval, tandis que Gallien est égorgé et que Claudius et Anabius sont étranglés par le diable. En revanche, les persécuteurs ont beau s'acharner sur les cadavres de leurs victimes, tenter de détruire leurs restes et d'abolir leur mémoire : Dieu déjoue leurs efforts. Il révèle à Théodore les reliques de saint Maurice et à Ambroise les reliques de saint Nazaire ; il sauve un de leurs compagnons qui a tout vu et

[1] Voici quels points de contact on note entre *Maurice* et *Ponce* ou *Nazaire :* 1, Invention de reliques ; 2. Idée que le martyr est un protecteur local ; 3. Croyance que Dieu intervient dans l'histoire ; 4. Intention édifiante ; 5. Type du martyr qui réconforte les âmes faibles [Maurice, Vitalis]. — Cf... *pro deo summo pretiosas sancti animas refundunt* [*Maurice*, 1] avec *Nazaire*, éd. Mombritius, prologue] *gloriosi sanguinis sui effusione illustravit ecclesiam.*

Noter que Sidoine Apollinaire se propose d'écrire l'histoire des martyrs des Gaules :

« Persecutorum nisi quæstiones
Forsitan dicam, meritosque cœlum
Martyres mortis pretio parasse
Præmia vitæ [*Ep.* IX, 16, 61 sq. — *P. L.*, 58, 638].

Cf. le passage où il compare Mamert à Ambroise, parce que Mamert a trouvé la tête de Julien de Brioude et le corps de Ferréol de Vienne [*Ep.* VII, 1].

[2] Cf. Stèle de Mésa [*Revue Biblique*, 1901, 524]. — Isaie, 10, 5 — 12, 6.

Malheur à Assour, la verge de ma colère,
Et le bâton de mon courroux !
Je l'envoie contre une nation impie,
Contre le peuple objet de ma fureur je l'expédie ;
Pour le mettre au pillage, en faire son butin,
Et pour piétiner comme la boue des rues...

[*Le Livre d'Isaïe*, par A. Condamin. Paris, 1905, p. 85.]

tout raconté, il conserve le précieux écrit de Valerius et de Philippe. Et voilà comment, à la suite de Lactance, Eucher, Valérien et Eusèbe montrent que, de toute manière, les martyrs sont vengés, les croyants protégés par Dieu.

Leur culture littéraire, leur haute situation sociale, leur effort apostolique rapprochent Eucher de Valérien et d'Eusèbe : il faut ajouter — ce qui confirme le fait en l'expliquant — qu'ils ont été à pareille école. On ne sait pas exactement où est né, où s'est formé Eusèbe. Mais il est certain qu'Eucher, il est très vraisemblable que Valérien ont subi l'action de Lérins. Ainsi s'explique l'influence que les légendes grecques ont exercée sur nos textes [1] : Lérins fut, en Occident, un foyer d'idées grecques [2]. Ainsi s'explique la parenté des textes gaulois et des textes italiens : Lérins a rayonné des deux côtés des Alpes [3]. Ainsi s'explique l'entreprise d'Eucher et de ses amis. La haute opinion qu'avaient de la nature humaine les disciples de Cassien les poussait à s'intéresser aux martyrs : l'héroïsme des martyrs témoignait dans le sens de leur doctrine. Et puis, et surtout, on peut croire que leur propre effort était orienté de telle sorte qu'ils ne pouvaient d'aucune manière dédaigner les légendes : moralistes pratiques, comment se seraient-ils désintéressés de ce qui intéressait le populaire? *Melius docemur facto quam uoce.* L'imitation peut aider à la propagation du bien autant qu'aux progrès du mal. La vue d'un martyr, le récit de ses souffrances et de son héroïsme valent mieux que tous les sermons du monde. Et c'est pourquoi, sans doute, les hommes de Lérins ont écrit plus d'une page de la Légende chrétienne [4].

[1] Aux faits cités plus haut, joindre les hellénismes qui ne sont pas rares dans Nazaire.

[2] Je rappelle l'admiration des Lériniens pour Origène, le culte de Cassien pour Chrysostôme et les Pères du Désert, le rapport qu'il y a entre les doctrines de ces deux docteurs sur la grâce (S. Hilaire a préparé l'œuvre de Cassien). Comparer la doctrine de saint Nil touchant l'usage des richesses avec celle que prêche Salvien. — Les tendances anti-augustiniennes des Lériniens ne les caractérisent pas moins que leurs sympathies pour la Grèce chrétienne.

[3] Le fameux Ennodius de Pavie est originaire de la Gaule du sud ; et c'est à Lérins que se réfugie Autonin de Pannonie ; l'empereur gaulois Avitus est après sa chute nommé évêque de Plaisance.

[4] Dans la liturgie gallicane, la lecture des *gesta martyrum* remplace la lecture prophétique aux jours des fêtes de saints. Qui sait si cet usage n'a pas été établi par les Lériniens ?

II

Ont-ils écrit quelques pages de la Légende romaine? C'est, en ce moment, ce qui nous intéresse.

Relisons les gestes de saint Sébastien. Saint Maurice et saint Sébastien semblent dessinés d'après le même modèle : ce sont tous deux des saints militaires, des officiers de haut grade gagnés au Christ, qui s'emploient à raffermir les âmes vacillantes, lors de la grande persécution de Dioclétien. Peut-être est-ce une analogie fortuite ; peut-être est-ce l'indice d'une parenté plus intime. Afin de trancher la question, confrontons *Sébastien* avec *Maurice*, *Pontius* et *Nazaire*.

J'ai donné ailleurs [1] une analyse assez complète des gestes de saint Sébastien : il me suffira de rappeler ici qu'ils enchaînent en un cycle la triple histoire de Marcus-Marcellianus, du *primiscrinius* Nicostrate et d'Agrestius Chromatius que réconforte ou convertit un ami de Dioclétien, secrètement gagné à la foi, Sébastien ; à la fin, Sébastien, ses amis, ses émules sont mis à mort, à Rome.

Voici quels points de contact j'ai notés entre *Sébastien*, *Pontius* et *Nazaire-Celse*. 1. *Sébastien* vit et meurt à Rome ; mais il a été élevé et instruit *in partibus Mediolanensium*, bien qu'il soit citoyen de Narbonne, *civis Narbonnensis*. Les gestes ne s'occupent plus de Milan ; mais ils s'intéressent encore à la Gaule : ils notent le séjour qu'y fait Carin [§ 64], ils l'y font peut-être mourir (si *Maguntiaco*, § 65, n'est pas une pure déformation paléographique de *Margo* [2]), ils rappellent surtout [§ 42] que les *Senonenses Galli* ont occupé le Capitole. Nos gestes s'intéressent donc à la fois comme *Pontius* et *Nazaire*, à Rome, à Milan et à la Gaule.

[1] G. M. R. I, 301.

[2] Noter qu'en 286 Maximien occupait Mayence afin de défendre la Gaule [Schiller, II, 126]. — Noter que *Maurice*, version B, date les événements d'Agaune de 286. Peut-être B utilise-t-il un texte contemporain de *Sébastien*.

2. L'auteur de *Sébastien* témoigne, comme l'auteur de *Pontius*, de certaines connaissances historiques et littéraires : le synchronisme établi entre le pape Caius, les empereurs Carin, Maximien et Dioclétien, la bataille de Mayence [1] (Margus), le consulat d'Aquilinus est à peu près exact et montre que le rédacteur connaît en gros les événements de 285-286. D'autre part, il cite Tite-Live [§ 42], il connaît et les mœurs volages de Jupiter, et l'histoire de Ganymède, et le règne de Saturne en Crète; et les discours qu'il prête aux parents de Marcus et de Marcellianus prouvent que, pas plus qu'Eucher, il n'ignore la rhétorique.

3. Comme l'auteur de *Pontius*, l'auteur de Sébastien a pratiqué la théologie et *semble incliner vers le pélagianisme*: il décrit d'une manière fort intéressante l'incarnation du Verbe [§ 44], en utilisant la phrase fameuse de saint Paul, *majestate exinanivit et formam servi suscepit* ; il écrit, § 80 : *non negamus Christum Filium Dei ad hoc de cœlo descendisse ad terras ut a terris homo ad cœlum posset ascendere* ; chose à coup sûr très grave et digne de remarque, il déclare que *la mort n'est pas un châtiment* [2] ; et il démontre, par l'usage qu'en fait Sébastien [3], la licéité du mensonge.

Voici de menus faits. 4. Comme Nazaire réconforte Gervais et Protais, Sébastien réconforte Marcus et Marcellianus. 5. Comme il y a un Marcus dans *Pontius*, on rencontre une Marcia dans *Sébastien*. 6. Ici et là, les païens qui se convertissent ont de vastes patrimoines qu'ils abandonnent [*Pontius*, *Sébastien*]. 7. Lorsqu'ils se convertissent, ils affranchissent leurs esclaves ; 8. Ils brisent leurs idoles. 9. Ici et là, je trouve des expressions analogues : comparer le *primus miles* de *Nazaire* avec le *primæ cohortis princeps* de *Sébastien* [§ 60] ; ici et là, même emploi du mot *certamen*. 10. Allusion à la question de la fuite en temps de persécution [*Sébastien*, 66 ; *Pontius*, et *Nazaire*] 11. Rôle des anges ici et là. 12. Valeur

[1] Cf. Tillemont, IV, 743-744.

[2] *Qua ratione mori timeant qui sciunt hanc hominis naturam esse, non pœnam.* [§ 27, *P. L.*, 17, 1033, B]. Cf. Tillemont, IV, 741 ; les *Capitula* envoyés par Césaire à Rome, II, [Mansi, VIII, 722] ; le concile d'Afrique de 418 [*P. L.*, 45, 1812]. [Lejay : R. H. L. R., 1905, 250-251[.

[3] § 60. Sébastien conseille à Chromatius de demander un successeur, sous prétexte que sa santé n'est pas bonne. — § 32. Nicostrate ment de même : « si j'ai, dit-il au préfet, recueilli dans ma maison les chrétiens, c'est pour les pousser à l'apostasie en leur faisant peur des supplices. Cf. Tillemont, IV, 741-742.

moralisante et intention édifiante des légendes. 13. Comme Nazaire passe par Porto, c'est *ad ostia tiberina* qu'est recueilli le corps de Tranquillinus. 14. Comme Nazaire a dû périr noyé, Nicostrate et ses amis sont noyés, dans ces parages, sur l'ordre du juge Fabius. 15. Comme l'auteur de *Pontius* et l'auteur de *Nazaire-Celse,* l'auteur de *Sébastien* connaît les textes pseudo-ambrosiens de *Gervais-Protais* et d'*Agnès* : Marcus et Marcellianus sont deux jumeaux, tels Gervais et Protais ; Sébastien, tel Vitalis, raffermit les âmes vacillantes ; Zoé prie à la confession de saint Pierre et Tranquillinus à la confession de saint Paul, comme Emérentienne au tombeau d'Agnès ; on explique, conformément à l'étymologie, les noms de lieu *ad Arenas* [*Sébastien,* § 84] et *ad Palmam* [*Protais*].

Il est vraisemblable que ces coïncidences ne sont pas un effet du hasard. La connaissance que nous avons des gestes de *Pontius*, *Nazaire-Celse*, et de leur origine, nous invite à croire qu'elles ne dérivent pas de la communauté d'un archétype — quel serait-il ? — ni de l'influence de *Sébastien* sur *Pontius* ou *Nazaire* : rien ne nous l'a jusqu'ici révélée. Il est plus probable que les points de contact s'expliquent, si les textes sont contemporains, par la communauté de milieu [1], s'ils ne sont pas contemporains par l'action de *Nazaire* et *Pontius* sur *Sébastien.*

Or, il est permis de penser que la première hypothèse est la bonne et que les gestes de Sébastien sont l'œuvre d'un ami de Valérien de Cimiez, de l'illustre Salvien de Marseille, ou de quelqu'un de son groupe.

Lorsque les parents de Marcus et de Marcellianus tâchent à les faire apostasier, ils leur envoient, pour les fléchir, d'abord leurs amis ; ils viennent ensuite eux-mêmes, ils lancent à la fin contre les deux chrétiens obstinés, leurs femmes et leurs enfants. — Lorsque Salvien écrit à ses beaux-parents afin d'obtenir son pardon — sa femme et lui vivent comme frère et sœur —, il parle d'abord lui-même, il fait ensuite parler sa femme Palladia, et c'est sa petite Auspiciola qui supplie la dernière Quieta et Hypatius. Le dessin des deux argumentations est tout semblable [2].

[1] Je ne dis pas la communauté d'auteur. *Sébastien* paraît faire moins de cas de la science que *Pontius* ou *Nazaire-Celse* : cf. § 51. (*Christus*) *non elegit grammaticos et oratores, sed piscatores et simplices.*

[2] Cf. *passio Perpetuæ.* § 5. — éd. Gebhardt, p. 69.

Gestes de Sébastien, §§ 4-8.

« Accedentes... amici eorum ad eos cœperunt dicere... Hæc et his similia dicentibus, miseram se clamitans mater advenit, et soluto capite canos suæ senectutis ostentans... Ista et his similia matre prosequente, infirmus pater et gravis jam senio, manibus adducitur servulorum... Igitur dum hæc et alia senior prosequeretur, ecce amborum conjuges cum natis propriis veniunt et aspectibus eorum proprios infantulos offerentes, has ejulando voces effundunt :... Heu !... parentes despicitis, amicos repuitis, uxores abjicitis, filios abdicatis... !

Lettre à Salvien [1]

« Nunc tu, o dilectissima ac venerabilissima soror, ...fungere partibus tuis simulque meis [162. B]. Sed hæc hactenus. Sufficienter enim jam per nos, o charissima soror, precati sumus; reliqua sunt agenda per filiam. Utamur ergo... illorum more et exemplo qui ultimo causarum loco aliqua nonnumquam ad commovendam judicum misericordiam proferebant laturis sententiam disceptatoribus, aut lamentantes matres familias, aut sordidatos senes, aut plorante parvulos ingerentes ».
... [163, A. B].

D'autre part, Salvien développe avec une énergie frappante, dans le *De Gubernatione Dei*, cette idée que Dieu dirige l'histoire [2] et que la destruction de l'empire par les Barbares est le châtiment de ses vices [3]. Les gestes de *Sébastien* indiquent la même idée : tant que les Romains n'adoraient pas le vrai Dieu, ils ont souffert des maux et des défaites sans nombre; depuis que des Romains, chrétiens comme Sébastien, servent l'empire et prient pour lui, il s'affermit et s'étend, *nunc vero..., aucta pace, exsultat romanum imperium* [§ 42 et § 87]. — Ici et là, même souci du même problème qu'ont agité Arnobe, Augustin et Orose et Prosper; même solution audacieuse qui développe l'idée de Méliton, d'Irénée et d'Origène[4].

Dans une lettre au fils d'Eucher, Salonius, son ancien élève, Salvien explique la parole de Jésus [Mt. x. 37) : *Qui amat filium... plus quam me, non est me dignus* ; il montre qu'elle ne trouve pas seulement son application en temps de persécution, mais en tout temps. — Et je songe à ce passage des

[1] *P. L.*, 53, 160. sq. ou Pauly, p. 207.

[2] VI, 16 [*P. L.*, 53, 126, C. ou Pauly, 150] « Hæc.., prolata sunt, ut probaremus... omnia quæ pertulimus non improvidentia nos Dei atque neglectu, sed justitia, sed judicio... tolerasse... »

[3] VI, 18 [*P. L.*, 53, 128, A B ou Pauly, 152]. « Ad ludos protinus curritur, ad insanias convolatur, in theatris populus diffunditur... »

[4] Cf. la *Cité de Dieu* et les textes que nous avons cités dans notre *Saint Irénée* [Collection la *Pensée Chrétienne*. Paris, 2e éd., 1905] p. 198-199.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES LIBRARY

gestes de Sébastien [§ 66], où le pape Caius insiste sur le mérite moral de ceux qui ne sont pas les martyrs : même à ce degré inférieur, on peut vraiment confesser le Christ ; c'est Jésus qui l'a voulu ainsi. Ici et là, n'aperçoit-on pas le même souci du moraliste chrétien : empêcher la vie morale de déchoir, maintenant qu'elle n'a plus l'aiguillon du martyre [1] ?

Salvien a écrit tout un traité (*Adversus Avaritiam libri IV*) afin de pousser les riches chrétiens à laisser leurs biens à l'Eglise [2]. — Sébastien fait un discours à ses amis, et dé-

[1] Comparer :

Sébastien 66.	*Salvien : Epistola* IX
D. N. J. C. præscius fragilitatis humanæ duos in se credentibus constituit gradus, confessionis scilicet et martyrii, ut hi qui martyrii pondus se posse perferre desperant, confessionis gratiam teneant, et dantes latus bellantibus Christi militum, qui pro eius sunt nomine pugnaturi, sollicitudinem gerant.	(J. C.) ait : qui amat filium... Quamvis dictum hoc tepidissimi ac negligentissimi quique homines solo tantum persecutionis tempore putent esse servandum, quasi uero ullum omnino tempus sit quo præferri aliquid deo debeat aut qui persecuionis tempore pretiosiorem omnibus rebus Christum habere debet reliquo omni tempore habere debeat uiliorem quod si ita est, amorem dei persecutioni debebimus non fidei, et tunc tantum pii erimus, quando nos mpii persequentur, cum utique aut maiorem aut certe non minorem tranquillis quam asperis rebus aflectum domino debeamus... *P. L.*, 53, 170. A B ou Pauly 218.

Cf. *Ad. Avaritiam*, I, 4, [*P. L.*, 53, 178, C], *de gubernatione Dei* III, 5, Pauly, 49.] — L'idée de Salvien lui est empruntée par Césaire..; Nemo ex uobis credat temporibus nostris martyres esse non posse... Quicumque testimonium pro iustitia dederit Christo, sine dubio martyr erit... Sunt ergo et nostris temporibus martyres : nam et qui male agentes cum iustitia et caritate castigat, qui ammonet non facile iurendum..., Christi martyr est [Sermon *de martyribus el de lunæ defectu...*, publié par dom Morin : *Revue Bénédictine*, 1895, 207].

[2] *P. L*,. 53, 173-238, ou Pauly, p. 231. — Il est intéressant de rapprocher ces textes de la *Vita Melaniæ* de Gerontius, découverte et publiée par le cardinal Rampolla, §§ 10, 12, 34; notes 17, 18 et 19. — L'auteur de *Sébastien* attaque avec vigueur l'astrologie [*P. L.*, 17, 1044], comme fait, au même moment, saint Léon [*in Nativ. Domini*, VIII, 3. — *P. L.*, 54, 218. « Addunt se et illi qui totam humanæ vitæ conditionem de stellarum pendere effectibus mentiuntur...] »

Cf. *Saint Augustin et l'Ambrosiaster* [Cumont : R. H. L. R., VIII (1903), 431 ;

veloppe des idées singulièrement analogues. « Tâchez, lit-on ici et là, de vous procurer des richesses qui vous suivent dans l'autre monde ; rendez à Dieu les richesses qu'il vous a prêtées. »

Sébastien, §§ 15-16.

Interrogatur ergo : cur a Creatore divitiæ datæ sunt, si contemnendæ sunt ? — « Respondemus : istæ divitiæ a Creatore factæ alloquuntur quodammado amatores suos, dicentes : *Sic nos amate ut a nobis numquam separemur. Sequi vos morientes non possumus, antecedere autem vos viventes possumus sed si ipsi jubeatis... Deus, divitias suas si a te acceperit, eas tibi amplificatas reddere non potest ?* Inquiris nunc ; Cur divitias mihi dedit si a me ipsi reddendæ sunt. Tradidit eas tibi, ut scias quanta sit in eis requies, quanta voluptas, ... ut per hæc habens charitatem cum divitiis tuis, ipse eas tradas custodiendas D. N. J.-C. Quas si ipsi nolueris credere, aut edacitas gulæ eas invadet, aut luxuria libidinum mater tibi eas eripiet... Numquid si transires per medias acies barbarorum et invenires fortem virum qui te semper dilexit, qui tibi etiam sacculum pecuniis donaverat plenum, dicentem tibi : Da mihi custodiendas pecunias quas dedi tibi..., numquid non pedibus eius advolutus rogares eum ut eas ipse susciperet... Restat nunc ut divitiis vestris tutorem possitis habere Christum ! »

Salvien : adv. Avaritiam, I, 5-6.

Videamus breviter vel a quo sint datæ facultates ipsæ, vel ob quid datæ, ut cum et auctorem et causam datæ rei ostenderimus, facilius et ad quem referenda et in quem usum conferenda sit approbare possimus. « Omnem substantiam mundialem divino cunctis munere dari nullus homo, ut reor, ambigit... Igitur si omnia omnibus Deus tribuit, *nemini dubium est quod ea quæ Dei dono accepimus ad Dei cultum referre debeamus... Hoc est enim agnoscere munus Dei... ut datis suis illum honores, a quo data ipsa acceperis : quod quidem etiam humanarum rerum exempla docent...* nonne ingratissimus omnium atque infidelissimus judicetur, qui oblitus scilicet hominis benefici ac liberalissimi, spoliare illum jure dominii sui velit qui eum ipsum usus possessione ditaverit. *Et nos itaque usum tantum earum rerum accepimus, quas tenemus... quasi precarii possessores sumus. Denique egredientes e mundo isto velimus nolimus hic cuncta relinquimus.* Cur ergo cum possessores tantum usufructuarii simus quod nobiscum auferre non possumus, avertere a proprietate Domini atque alienare tentamus ?... »

§ 6. « Ad hoc facit (Deus) homines substantia esse locupletes ut bona oratione sint divites ; id est ut commutent divitias quas acceperunt et facultates ipsas in bonis operibus collocantes, Dei opes quas habent in hoc sæculo temporarias, bene utendo faciant sempiternas, ac sic agnoscentes munera Dei duplici bono gaudeant ; cum qui sunt divites in hoc sæculo, esse quoque divites mereantur in cœlo. »

Je rappelle que Dieu, selon *Sébastien* [§ 51] *non elegit*

de la Ville de Mirmont : *Revue des Etudes Anciennes*, IV, 69, 132 ; V, 255 ; Bouché-Leclerq : *Astrologie grecque*, 623, 1].

grammaticos et oratores, sed piscatores et simplices; et que, selon Salvien [1], *Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide...* ; ici et là, même méfiance de la science.

J'attire enfin [2] l'attention sur le caractère pseudo-ambrosien des gestes de saint Sébastien et sur une très curieuse lettre de Salvien : qui la rapproche de la théorie du mensonge de Cassien tient peut-être la clé de toute cette littérature de sermons et de légendes pseudépigraphes.

Les manuscrits attribuent en général [3] les actes de saint Sébastien à saint Ambroise, qui a, effectivement, parlé [4] quelque part de ce saint. Bien que notre texte ne porte pas, comme *Agnès* et *Gervais-Protais*, le nom de l'évêque à sa première ligne, nous avons donc, ici, un cas analogue à celui que présentent ces légendes. — Mais, dira-t-on, peut-on accuser Salvien, le moraliste virulent que chacun sait, de ce mensonge qu'est l'attribution à un évêque de Milan d'un livre écrit par un prêtre de Marseille ?

Je répondrai que Valérien de Cimiez, et Vincent de Lérins, et, plus tard, Césaire d'Arles, n'ont pas reculé devant des « mensonges » de ce genre [5]. Césaire place lui-même ses homélies sous le nom de saint Augustin afin de leur assurer meilleur accueil [6] ; bien plus, il ment lorsque, à Orange, voulant parer à une objection quasi certaine, il attribue aux « an-

[1] *De Gub. Dei*, III, 52, [éd. Pauly, p. 59]. Salvien cite ici *Iac.*, 2, 25.

[2] Voici encore quelques menus faits. Comparer ce que disent les gestes des combats de gladiateurs [§ 20, *P. L.*, 17, 1030, B] avec ce qu'en dit Salvien, *passim ;* — dans sa lettre à ses beaux-parents [*id.*, 164, A], comme dans les gestes [§ 42, *P. L.*, 53, 1039] il cite Tite-Live ; — ici [*P. L.*, 53, 164, C] et là [*P. L.*, 17, 1051], il emploie la formule *verum quia multum est..., explicemus*, et *longum est... dicere...* Cf. « medullæ affectuum [*P. L.*, 53, 177, C] avec « medullitus genuina delectatio ». [*P. L.*, 17, 1028, A].

[3] B. H. L., II, p. 1903 ; *P. L.*, 17, 1019-1022.

[4] « In psalmum 118 expositio [*P. L.*, 15, 1497] : Utamur exemplo Sebastiani martyris cujus hodie natalis est. Hic Mediolanensis oriundus est. Fortasse aut iam discesserat persecutor, aut adhuc non venerat in hæc partium, aut mitior erat : advertit hic aut nullum esse, aut tepere certamen. Romam profectus est, ubi propter fidei studium persecutionis acerba fervebant ; ibi passus erat, hoc est ibi coronatur. Itaque illic, quo hospes advenit, domicilicium immortalitatis perpetuæ collocavit. Si unus persecutor fuisset, coronatus hic martyr utique non fuisset.

[5] Pour Valérien et Vincent, cf. *supra*., p. 80-81. Quant à Césaire, il semble bien qu'il *ait lui-même* publié *sous le nom d'Athanase* « son » fameux symbole pseudo-athanasien. [Lejay : *Revue d'Histoire et de littérature religieuses*, X, 1905, p. 179-182 et 250-251].

[6] Morin : *Revue Bénédictine*, 1899, 241, sq.

ciens Pères » des propositions qu'il trouve dans les seuls traités de saint Augustin [1].

Et je répondrai aussi que, instruits sans doute par Cassien, Sébastien et Nicostrate admettent implicitement la licéité de certains mensonges.

Nicostratus cum interrogatus fuisset cur eas personas quas carceris claustra retinebant, suæ voluerit domus mancipari custodiæ, respondit : Amplitudinis vestræ jussu, christianas intra domum meam custodiendas suscepi personas, quibus ut terrorem passionis incuterem reorum illos feci sociari personis ut jussioni vestræ et persuasioni nostræ, si non consensu suo, saltem alieno experimento, consentiant et metuant ne similis eos pœna concludat. Libentissime igitur hæc audiens præfectus dimisit eum, dicens... [*Sébastien*, § 32].

Sebastianus dixit Chromatio :... Non potes temet ipsum nec a spectaculis tollere, neque judicandis negotiis absentare. Simulans igitur ægritudinem tibi ipsi postula successorem ut possis liber ab occupationis mundi futuræ vitæ rudimenta suscipere, ut secunda nativitate iterum natus æternis efficiaris parentibus proles. [*Sébastien*, § 60].

Je répondrai enfin par le texte même d'une lettre de Salvien : celle qu'il adresse à son ancien élève, à son ami Salonius, le fils d'Eucher.

Le traité *Adversus avaritiam*, dont il a été question plus haut, et qui parut vers 440, commence de la façon que voici :

Timotheus, minimus servorum Dei, Ecclesiæ catholicæ toto orbe diffusæ, gratia tibi et pax a Deo Patre nostro et Jesu Christo Domino Nostro cum Spiritu Sancto. Amen.

Le livre se présente donc comme l'œuvre d'un certain Timothée, *minimus servorum Dei* : Salvien suit la même méthode, exactement, que Valérien, Vincent ou Césaire [2] ; aujourd'hui c'est sous le nom de Timothée, demain c'est sous le nom d'Ambroise qu'il écrit. Ceci est intéressant.

Voici qui l'est bien davantage. Non content d'user de la « méthode apocryphe », il en fait la théorie. — Salonius a reçu le livre du pseudo-Timothée [3]. Il lui écrit aussitôt :

[1] Morin : *Revue Bénédictine*, 1904, 236.

[2] D'après Morin [*Revue Bénédictine*, 1893, 67], saint Césaire donne ses écrits comme anonymes, quand il ne les couvre pas du nom de celui qu'il a plus ou moins reproduit.

[3] Nous n'avons plus la lettre de Salonius. Mais nous avons la réponse de

« pourquoi prendre ce nom, pourquoi écrire un traité qu'on regardera comme apocryphe ? »

Salvien prend la défense de Timothée. Le traité ne peut pas être regardé comme apocryphe, puisque Timothée ne prétend pas être le disciple de saint Paul[1]. Inutile de chercher à savoir le nom véritable du véritable auteur : c'est là curiosité vaine ; *in omni... volumine profectus magis quæritur lectionis quam nomen auctoris*[2]. De savoir le nom ne sert de rien à celui qui a tiré profit de sa lecture. — Que si l'on insiste, et veut savoir dans quelles circonstances ce livre est né, Salvien ne refuse pas de le dire à Salonius, son honneur et son appui. Timothée adresse son livre à l'Eglise, parce qu'il est effrayé des maladies qui l'affaiblissent... L'auteur ne dit pas son nom pour plusieurs raisons. La première, c'est l'ordre que nous a donné Dieu d'éviter toute vanité terrestre : l'auteur a tu son nom *ut, quod in honorem Domini sui fecerat, divinæ tantum conscientiæ reservaret, et res commendabilior Deo fieret quæ famam publicam devitasset.* En outre, et surtout, l'auteur ne s'estime guère, il craint que les autres ne l'estiment pas davantage, et donc que son nom fasse tort aux idées qu'il défend : *unde est quod, jure se etiam ab aliis talem habendum putans qualis a semet ipso haberetur, recte libellis suis alie-*

Salvien : Epistola IX, Pauly, p. 217, sq. ou *P. L.*, 53, 169-174. *Domino ac beatissimo discipulo, filio et patri, per institutionem discipulo, per amorem filio, per honorem patri, Salonio episcopo, Salvianus.*

[1] Noter que, si Timothée ne se présente pas explicitement comme le disciple de saint Paul, il peut être pris pour celui-ci ; peut-être Salonius avait-il commis cette erreur. — De même, Trophime, en 450, n'est pas présenté formellement comme le disciple de l'Apôtre [*Actes*, xx, 4, xxi, 29 et II, *Tim.*, iv, 20] ; mais il peut très bien passer pour lui. — De même, ici, Ambroise : on ne dit pas expressément qu'il soit l'évêque de Milan ; mais comment douter qu'on veuille nous le faire croire ?

Qui sait si Salvien et ses amis n'ont pas eu grande part aux « avancements » successifs de Trophime ? Je sais bien que Venerius de Marseille n'appuyait pas alors les prétentions d'Arles. Salvien était-il à ce point dévoué à Marseille qu'il imitât sa réserve ? « Malgré ses attaches marseillaises » [Duchesne, *Fastes* I, 125], Rusticus de Narbonne assiste aux conciles arlésiens.

Les gestes de *Sébastien* s'intéressent à Narbonne : on sait la grande influence de Rusticus et de sa famille au milieu du ve siècle parmi le groupe de Lérins.

[2] Bien des passages de Salvien portent la marque de son esprit moral, essentiellement pratique. Cf. notamment la préface du *de Gubernatione Dei :* « omnes autem in scriptis suis causas tantum egerunt suas et propriis magis laudibus quam aliorum utilitatibus consulentes... Nos autem qui rerum magis quam verborum amatores utilia potius quam plausibilia sectamur..., in scriptiunculis nostris non lenocinia esse volumus, sed remedia... »

num nomen inseruit, scilicet ne auctoritatem salubribus scriptis personæ suæ parvitas derogaret..., si quidem... qui legunt non tam consider(a)nt quid legant quam cujus legant. Si, enfin, l'auteur a pris le nom de Timothée, c'est par prudence : il est craintif, il va même *parfois*, jusqu'à craindre les légers mensonges ; il craint tellement de pécher qu'il redoute ce qui n'est pas redoutable. Il a eu peur de mentir en mettant un autre nom à la place du sien, et, pour plus de sûreté, il a suivi l'exemple de l'Evangéliste adressant son livre à Théophile. Voilà le dessein de l'auteur. Timothée veut dire l'honneur de la divinité ; Timothée écrivant à l'Eglise, c'est l'honneur de Dieu qui écrit ».

On remarque la fin de la lettre, et l'embarras qu'elle trahit. Le cas de Théophile est tout différent du cas de Timothée ; saint Luc écrit *à* Théophile, Salvien écrit *sous le nom* de Timothée ; ce n'est pas tout à fait la même chose. Et je note encore ce que Salvien dit lui-même : NONNUMQUAM — il ne dit pas *semper — etiam levium mendaciorum fugax, atque in tantum peccare metuens ut interdum et* NON TIMENDA *formidet.* Décidément, les théories de Salvien sur le mensonge rappellent celles de Sébastien et de Nicostrate ; elles se sont encore assouplies sans doute avec le temps [1] ; j'imagine que le

[1] A quelle époque, exactement, remontent les gestes de Sébastien ? — Le terme *episcopus episcoporum* appliqué au pape [on le trouve au § 67], invite à descendre après Chalcédoine 451, et fait songer à ce parti romain que saint Léon se ménagea dans l'épiscopat des Gaules. Cf. *supra*, p. 79. Salvien vivait encore quand écrivait Gennadius, vers 480 [Ebert, I, 489, note 1] : les gestes peuvent dater de 460-480. La doxologie, *qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto æqualis vivit et regnat in unitate virtutis in sæcula sæculorum. Amen*, s'explique sans doute par une retouche.

Je ne vois pas qu'on puisse tirer grand'chose du terme *defensor ecclesiæ* du § 68. [Il y avait à Nice un *episcopus* civil]. Cf. le *defensor* (*ecclesiæ romanæ*), Tutus, de Félix III [483-492] [*L. P.*, I, 252], le *defensor mediolanensis ecclesiæ*, Valentin au VIe s. [Grégoire, *Dial.*, IV, 53. — *P. L.*, 77, 416, A]. Sur les *defensores ecclesiæ* en général, cf. Justinien : *Novellæ*, 53, et, surtout les lettres de saint Grégoire le Grand [précieux index de Migne, *P. L.*, 77, 1497-1498] : c'étaient les représentants laïques des évêques. Ceux qu'envoyait l'église romaine allaient même, parfois, jusqu'à empiéter sur les droits des évêques locaux [*Epist.* XI, 37. — *P. L.*, 77, 1149-1150, Hartmann, II, 188]. Voici une lettre par laquelle Grégoire crée un *defensor* : « Gregorius Vincomalo defensori. Ecclesiasticæ utilitatis intuitu id nostro cedit arbitrio ut si nulli conditioni uel corpori teneris obnoxius, nec fuisti clericus alterius civitatis, aut in nullo tibi canonum obviant statuta, officium ecclesiæ defensorem accipias, ut quicquid pro pauperum commodis tibi a nobis injunctum fuerit, incorrupte et vivaciter exsequaris, usurus hoc privilegio quod in te habita deliberatione contulimus, ut omnibus quæ tibi a nobis fuerint injuncta complendis operam tuam fidelis exhibeas, redditurus de actibus tuis sub Dei nostri judicio ratio-

vieillard dont parlait Gennadius en était venu à *non timere non timenda.*

Si l'attribution des gestes de Sébastien à Salvien ou à quelqu'un de son groupe est une fois admise, on s'expliquera sans peine la parenté qui les unit à la légende de Victor de Marseille.

Le martyre de Victor le Marseillais nous est connu par deux versions. La première, A, [1] est d'assez belle allure : après un exorde qui insiste sur *la grandeur, l'importance et l'attachement de Marseille à l'idolâtrie, l'anonyme en vient à Victor : dans le ciel des martyrs, Victor brille comme une étoile plus brillante que les autres. Il raffermit les chrétiens ébranlés par les menaces de Maximien, qui est venu à Marseille après le fameux massacre des Thébéens à Agaune ; il prouve aux préfets que les dieux sont les démons, à César que Jésus est le vrai Dieu. Ses beaux discours découragent les préfets Euti-*

nem. » [*Epist.* v, 29, *P. L.*, 77, 755, A, B. Cf. aussi xi, 38. *P. L.*, 77, 1150, B. C]. Si la charge du *defensor* était, primitivement, de s'occuper des pauvres de l'église, ses attributions se sont promptement et considérablement élargies : il défend les veuves, les orphelins, rachète les captifs, administre les Xenodochia, protège les biens et les droits de l'Église, s'occupe de l'élection et de la correction des évêques [*Epist.* IX, 40. *P. L.*, 77, 996-997]. Hartmann exagère certainement la jeunesse de l'institution du *defensor ecclesiæ* [ii, 143] : l'œuvre de saint Grégoire a été une réorganisation, non une création. Le précepte de saint Paul, II, *Tim.* 2, 4 : *nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*, a été la cause première de l'institution. Cf. premier concile de Carthage, 348, canon 6 [Mansi, iii, 147] ; le onzième de Carthage, 407, canon 3 [Mansi, iii, 802] et le second concile de Milève, 416, canon 15 [Mansi, iv, 331]. « Placuit, disent les Pères de Carthage, etiam ut petant... a gloriosissimis imperatoribus ut dent facultatem defensores constituendi scholasticos qui in actu sunt vel in munere defensionis causarum, ut more sacerdotum prouinciæ iidem ipsi qui defensionem ecclesiarum susceperint, habeant facultatem pro negotiis ecclesiarum, quoties necessitas flagitauerit, vel ad obsistendum obrepentibus, uel ad necessaria suggerenda, ingredi judicum secretaria. » Les empereurs concèdent l'autorisation demandée, en 407 [*Code Théodosien*, xvi, 2, 38, Hænel.] Cf. encore Cassiodore : *Var*, 2, 30 ; 3, 45 ; 9, 15 [M. G. Auct. Antiq., xii. 63, 101, 279] et Marini : *Papiri Diplom.* [Roma., 1805], n. 74, p. 115 ; 84, p. 131 (a. 491) ; 119, p. 183 (a. 551). — Cf. Félix Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris, Rousseau, 1903), p. 2-5 et Brunner : *Deutsche Rechtsgesch*, ii, p. 303, n. 6 7.

Je me demande si le souvenir laissé par le comte Sébastien, gendre du comte Boniface qui introduisit en Afrique Genséric et ses Vandales, n'a pas exercé d'action sur la formation de notre légende. Noter que le comte Sébastien apparaît presque, dans l'histoire de Victor de Vita, avec l'auréole du martyre ; et qu'Ambroise ne semble rien savoir de la haute situation du martyr à la cour impériale.

[1] B. H. L., 8569 [Ruinart, 333.]

cius et Asterius ; Jésus et ses anges le visitent dans sa prison ; il convertit et baptise dans la mer ses geôliers Alexandre, Longin et Félicien, qui sont martyrisés aussitôt ; finalement, après avoir renversé du pied un autel, il est broyé sous une meule. Voulant vaincre, mort, celui qu'il n'a pu vaincre, vivant, Maximien jette son corps à la mer ; mais les flots le rapportent au rivage opposé, les chrétiens l'ensevelissent dans une crypte ; sa vertu opère de nombreux miracles par notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, à qui louange, honneur, empire avec le Père et l'Esprit-Saint dans l'infini des siècles et des siècles. Amen.

La seconde version, B [1], est d'un style plus simple. En voici les autres traits caractéristiques : 1. L'éloge de Marseille disparaît ; 2. Asterius et Euticius sont toujours appelés *præsides*, non *præfecti* ; 3. La mention des Thébéens d'Agaune disparaît ; 4. On spécifie que Victor est le parrain des trois soldats qu'il convertit [§§ 9 et 11] ; 5. Mention du *forum superius* et du *forum inferius* ; 6. On conte la guérison miraculeuse d'un enfant ; 7. On conte la fin de Maximien, mort cinq jours après Victor, dévoré par les vers ; 8. Le rédacteur dit qu'il a écrit ces gestes *in dilectione patriæ ad testimonium tantæ rei in ædificatione vel in honore b. Victoris martyris ac specialis patroni nostri... suis attestantibus meritis et oratione uestræ caritatis (sacerdotes, ministri civitatis, plebs) adorsus.*

Le texte A a été rédigé par un lecteur d'Augustin ; plus sûrement que dans les attaques lancées contre Mars et Vénus, ou la mention des *deæ febres, dii pallores, dii stercutii et hujusce modi* [§ 8], j'en vois la preuve dans cette phrase :

Ratione firmissima constat quod eos (deos) nemo colere debeat quorum et cultura viventes semper turpissimos et retributio sive in hac vita, sive post vitam facit miserrimos [§ 8].

Saint Augustin démontre de même [2] que les dieux ne sont utiles ni dans cette vie ni dans l'autre : *adversus eos dicetur,*

[1] B. H. L., 8570 [*Analecta*, II, 317]. La version d'Isaac Vossius [B. H. L., 8571. — 21 juillet, 136, 5 ; 141-142, 22-23] et celle qu'a découverte Guesnay [*Provinciæ massiliensis.., annales* (1657), 131. — B. H. L., 8572] ne diffèrent de celle des *Analecta* que par des détails sans importance [le martyre est daté, au petit bonheur, de la vingtième année du règne de Dioclétien et Maximien]. — Nous avons encore un texte métrique rédigé par Marbode ou par un de ses émules [*P. L.*, 171, 1615].

[2] *Civitas Dei*, I-V ; VI-X.

écrit-il quelque part [1] pour annoncer son dessein, *qui... conantur adserere non propter vitæ præsentis utilitatem, sed propter eam quæ post mortem futura est, colendos deos.*

Le rédacteur de A, d'autre part, semble bien être marseillais : l'éloge de Marseille qui constitue son exorde l'indique suffisamment :

Massilia, civitas ampla,... pulchritudine gloriosa,... in capite Galliarum sita,... unde et romanæ potentiæ meruit esse in occiduis partibus quædam propria sedes [§ 1]..

Qu'un texte marseillais trahisse l'influence augustinienne, c'est la preuve qu'il ne peut être antérieur à la fin du ve siècle. Et c'est l'explication naturelle du double fait que voici.

A mentionne le massacre de la légion thébéenne. Eucher a écrit son récit à la fin de la première moitié du ve siècle ; l'ami d'Eucher, Salvien, fut toute sa vie un grand personnage à Marseille ; il contribua certainement à répandre autour de lui la légende de saint Maurice.

A est étroitement apparenté à *Sébastien.* Sébastien et Victor réconfortent les âmes vacillantes ; ils méprisent les jouissances de cette vie passagère ; ils croient à l'efficacité des prières sur les destinées de l'état ; ils insistent sur l'immoralité des dieux païens et sur l'œuvre de Jésus dont la mort a tué la mort. — *Sébastien* est par nous rattaché à Salvien, donc à Marseille, milieu ou seconde moitié du ve siècle ; c'est à cette date et à cette ville que nous rapportons de même la rédaction de A.

Fait intéressant, B est également apparenté à *Sébastien.* Ici et là apparaît le personnage du parrain [2] ; ici et là, les auteurs inconnus s'intéressent à la question de la *licéité* du mensonge [3]; ils appuient ici et là, comme Valérien de Cimiez dans *Pontius*, sur la punition des persécuteurs et sur le caractère local du martyr envisagé comme patron [4]. — Comme B, d'autre part,

[1] Hoffmann, I, 58 ; I, 36.

[2] « Quibus militibus... Victor in gratia baptismi pater extitit » [*Analecta*, II. 318, § 9]. Cf. *Sébastien*, § 36 : « igitur omnes isti LXVIII a s. Polycarpo baptizati et a s. Sebastiano suscepti sunt ; feminarum autem matres factæ sunt Beatrix et Lucina. »

[3] Je déduis cela de la version qui est citée par Tillemont, IV, 756 : « J'ay peine à comprendre ce que luy disent les Préfets, qu'ils les auroit trompez s'ils n'eussent sceu qu'il avoit esté matelot de sa profession, *nauta* ».

[4] J'ai cité le texte dans l'analyse que j'ai donnée de B, p. 108.

est écrit plus simplement que A, on peut croire que l'*auteur de A connaissait B* et qu'il a voulu le *récrire* et l'orner des grâces de son style. L'auteur de B est sans doute antérieur à la fin du ve siècle, comme il est, probablement, marseillais : il distingue soigneusement le *forum superius* du *forum inferius*. Puisqu'il s'intéresse à la question du mensonge, il subit l'influence de Cassien ; il lui est donc postérieur. J'imagine qu'il écrivait vers le milieu du ve siècle, et qu'il se rattache, comme son brillant émule, au groupe lérinien [1].

[1] Grégoire de Tours atteste la popularité de Victor : il conte un miracle survenu à son tombeau [*Gl. M.*, 76 (77). — *P. L.*, 71, 773], — D'autres miracles sont racontés dans un texte publié par les Bollandistes [21 juillet, 148], — Le calendrier populaire [Massiliæ, Victoris Martyris, — *P. L.*, 123, 163] et Adon [*P. L.*, 123, 305] attestent aussi sa gloire. Le férial hiéronymien [XII, Kal. aug., p. 94, E. In masil victoris (coronæ)] témoigne qu'elle est ancienne.

Il faut, sans doute, rattacher encore à ce groupe de textes les gestes de Victor Maurus de Milan [8 mai 285. — Tillemont, v. 268-290] : ils prétendent être l'œuvre d'un certain Maximianus, notaire de l'empereur Maximien, qui, témoin oculaire [cf. *Pontius* et *Nazaire*] du martyre de Victor le Maure, *aurait juré*, PER PAGANISMUM EORUM, *de ne pas en rédiger le récit*, et pourtant l'aurait écrit de mémoire [8 mai, 285, § 8]. Victor le Maure est un vétéran qui est arrêté, emprisonné, privé de nourriture, torturé sur l'ordre de Maximien et d'Anullinus ; il s'enfuit, se cache dans l'écurie, devant le théâtre, mais est repris et décapité *ad silvulam... ad ulmos* ; les bêtes protègent son cadavre. Ces gestes ont été rédigés d'après ceux de Nabor et de Felix (auxquels ils ajoutent encore un mystérieux détail : Maximien ne sera enterré qu'après qu'on lui aura brisé les jambes) : ils y font une claire allusion [§ 5, *me non segregasti a sanctis tuis concivibus Nabore et Felice*]. Ils parlent des *martyres concives*, comme fait Valérien dans *Pontius*. Ils mentionnent un *hippodromus circi* [§ 1] qui rappelle l'hippodrome dont il est question dans *Sébastien* [G. M. R., I, 137 et note 3]. Mais si la légende est parente de *Sébastien*, *Pontius*, *Nazaire* et de tout ce groupe de textes, j'imagine que notre version a subi des retouches. Le serment que fait Maximianus *per paganismum* éveille les soupçons, et nous éloigne du milieu du ve siècle. La fuite de Victor qui se fait reprendre, l'ange qui accourt refroidir le plomb fondu, surtout la mention de l'évêque de Milan saint Materne, tout cela nous conduit au VIe et au VIIe siècle, nous rapproche d'*Alexandre de Bergame* [cf. *infra*, p. 164] et même de *Faustin-Jovite*. — [Notker a connu un texte que nous n'avons pas : *P. L.*, 131, 1080 ; il sait que Victor est *a primæva ætate christianus*, et que ses concitoyens Nabor et Felix ont été transportés à Milan *cum Januario et Marino*].

Les gestes de Nabor et de Felix — dans les deux versions, presque identiques * que nous en avons — rappellent également *Sébastien* : 1. Origine mi-

* 12 juillet 277 et 279. La seconde ajoute à la première la mention de la *porta Ticinensis* [§ 2], et de la voix céleste au moment du baptême du Christ [§ 6], le nom de la *religiosa femina* qui ensevelit les saints [§ 10, Savina, comparable à sainte Anne]. Nabor et Felix sont deux soldats (comme Victor de Marseille) *notissimi imperatori*. Maximien les fait comparaître *in hippodromo circi*, puis à Lodi ; il essaye à plusieurs reprises de les faire apostasier, il les décapite à la fin.

Victor, Nabor et Felix sont, d'après s. Ambroise [*in Lucam*. 7 ; *Epist.*, 54]

Voici donc à quelle conclusion aboutit notre enquête : comme nul ne fut plus intimement uni à Eucher de Lyon que Salvien de Marseille — c'est à Salvien qu'Eucher a confié ses enfants — il faut dire encore que *les gestes de saint Sébastien et les gestes de saint Maurice sont sortis d'un seul et même groupe, à qui l'on doit également les légendes de Victor, de Pontius et de Nazaire* ; et que *ces hagiographes*, inconnus jusqu'ici, *appartiennent à l'école de Lérins* [1].

L'esquisse de l'hagiographe lérinien que j'ébauchais en tête de ce chapitre s'adapte exactement à ce que l'on peut entrevoir de la physionomie de Salvien : car c'est aussi à Lérins qu'on l'aperçoit, au lendemain de l'invasion qui l'a chassé de Trèves. Rhéteur, Salvien l'est à coup sûr plus qu'Eucher lui-même : les tableaux qu'il trace de la désolation de la Gaule ou de la décadence des mœurs sont fameux par leur vigueur et leur coloris ; il est fâcheux seulement que la monotone prolixité de son style en gâte la force et l'éclat. Mais une conviction chaleureuse transfigure cette rhétorique ; elle témoigne très haut de l'amour qui enflammait Salvien pour les âmes ; cet amour anime tous ses livres, nul doute qu'il ait dominé toute sa vie. Si rien ne nous dit, enfin, qu'il ait joué un rôle dans les querelles de ce temps, rappelons-nous le petit nombre des textes qui nous parlent de lui ; rappelons-nous les amis qui l'entourent, l'affection qu'il leur porte, la fougue qu'il met en toutes choses : son âme n'est pas une âme d'indifférent ; il y a tout lieu de croiré qu'il ne s'est pas désintéressé des questions ecclésiastiques qui occupaient son entourage, no-

lanaise d'un saint célébré par Ambroise ; 2. Les débauches de Jupiter ; 3. La sanctification par le baptême ; 4. Unité d'âme et de foi des deux frères ; mais le récit est sec, exempt de toute rhétorique. Comme dans *Maurice*, on y relève le mot *mater familias* [§ 8]. Ce sont textes de même famille, non pas de même auteur : noter qu'ils introduisent Anullinus, et insistent sur la virginité de Marie, *ante, post partum* et *in partu*. Peut-être sont-ils contemporains de *Gervais-Protais* [Cf. Tillemont, v, 267, 691].

[1] Gennadius ne dit rien qui puisse le faire soupçonner; à propos même d'Eucher, il ne souffle mot de la passion de saint Maurice. Il dit, au contraire, quels écrits les Solitaires d'Orient ont inspirés à Pétrone, à Cassien, à Honorat [*P. L.*, 58, 1082, 1096, 1119. — §§ 41, 61, 99]. Comment s'explique ce silence ?

et le férial [II, id., mai ; IIII, id. int.], vénérés à Milan ; peut-être sont-ils vraiment africains d'origine : une inscription trouvée près de Sétif [C. I. L., VIII, 20,573] écrit FÉLIX NA ; il faut lire sans doute *Nabor*. L'histoire de Victorin et d'Augustin, l'importance politique de Milan, attestent et expliquent la présence de soldats africains dans cette ville, et l'attraction qu'elle exerce sur les Africains. Cf. Monceau.

tamment ses anciens élèves. Lorsqu'on adjoint Salvien [1] à leur groupe, la physionomie des hagiographes lériniens se précise et s'accuse [2].

J'ajoute un dernier mot. L'exactitude topographique d'un texte ne prouve pas qu'on en doive chercher l'auteur parmi les compatriotes du saint que ce texte célèbre : pas besoin d'être romain de Rome pour ne pas cacher le cimetière de Calliste aux alentours de la voie Flaminia, pour ne pas dresser vis-à-vis du Latran la basilique de saint Pierre. On voyageait beaucoup aux ve et vi^e^ siècles, pour pèlerinage et pour affaires. Et les moines, — les moines de Lérins entre autres [3] — n'étaient pas les moins infatigables.

[1] Une lecture, même rapide de *Sébastien*, fait aisément voir comment s'y allient la rhétorique la plus banale et la plus ardente charité. Noter aussi que le pape est explicitement appelé *episcopus episcoporum* [§ 67 ;] le trait est emprunté, soit à Tertullien : *de pudicia* 21, soit plutôt au *Roman clémentin* [*Epistola clementis*. P. G. 2, 32-33]. Sur les rapports de *Sebastien* avec le *Roman clementin*, cf. G. M. R., tome V.

Nous connaissons si mal la vie de Salvien, comme la vie de Valérien, que l'on ne peut pas décider si les textes ont pour auteur, soit Salvien (Valérien), soit un de ses disciples ou de ses amis. On ne peut pas non plus préciser exactement les rapports de *Sébastien*, de *Nazaire* et de *Pontius*.

[2] Il semble qu'ils aient pris pour devise cette pensée de Salvien : *scriptor ille abscondi ac latitare omnibus modis uoluit, ne scripta, quæ in se habent plurimum salubritatis, minora forsitan fierent per nomen auctoris* [ep. IX — Pauly, 221-222].

[3] Cf. la vie de saint Hilaire d'Arles.

CHAPITRE VI

LÉRINS ET LA LÉGENDE ROMAINE

Si *Sébastien* est l'œuvre d'un Lérinien, si d'ailleurs les Lériniens ont écrit plus d'une page de la Légende chrétienne, on doit s'attendre à trouver à Lérins les rédacteurs d'autres légendes romaines. Quelles sont celles qu'on peut joindre à *Sébastien ?*

I

Les gestes de Censurinus, je l'ai montré [1], sont étroitement liés aux gestes d'Aurea, et tous deux aux gestes de Sébastien. Mais quels sont au juste leurs rapports ? Nos textes ne sont pas les seuls qui aient existé ; et comment parler des versions que nous n'avons pas ? Une étude attentive de celles qui restent m'engage à renverser le rapport que j'avais d'abord conçu :

[1] G. M. R., I, 246-249. — Cf. 5 septembre 520. — *Censurinus* [§§ 13-18] abrège *Aurea* [§§ 10-16].

j'admets que *Censurinus* est postérieur à *Aurea*. *Censurinus* a été *récrit* par un clerc cultivé, qui connaissait *Sébastien* [au § 12, *Aurea semble être la marraine de ceux qu'a baptisés Maxime*[1]], qui peut-être connaissait également Salvien[2], et qui voulait, surtout, introduire dans la légende un exposé précis et exact de l'œuvre de Jésus[3] ; seulement, il paraît hostile aux semi-pélagiens[4]. — On sait, du reste, les progrès de l'Augustinisme dans le midi de la Gaule au temps de Césaire

[1] « Et a fonte sacro eos beata Aurea suscepit ». — Cf. *Sebastien*, 36 : « suscepti a Sebastiano, feminarum autem *matres* factæ sunt Beatrix et Lucina. »

On connaît mal l'histoire du parrainage. Harnack n'en dit rien dans *Mission und Ausbreitung des Christentums* [2e Auflage, 1905]. De bonne heure, semble-t-il, l'enfant baptisé a eu un *sponsor* qui se portait caution devant l'assemblée des frères des engagements pris. Tertullien * écrit dans le *de baptismo*, 18 [*P. L.*, I, 1221] : « Cæterum baptismum non temere credendum esse sciunt quorum officium est... Cunctatio baptismi utilior est, præcipue tamen circa parvulos : quid enim necesse est sponsores etiam periculo ingeri...? Si qui pondus intelligant baptismi, magis timebunt consecutionem quam dilationem. » Le parrain a dû naître le jour où le mot de Tertullien a cessé d'être exact : *fiunt, non nascuntur christiani* [Cf. *Const. Ap.*, III, 16 ; concil. Nicæ num, c. 22 ; s. Basile, *Epist.*, 128]

Je note un curieux passage de Césaire sur les devoirs des parrains : « Hoc itaque vos admoneo, fratres dilectissimi, ut quoties Paschalis solemnitas venit, quicumque viri, quæcumque mulieres de sacro fonte filios spiritualiter exceperunt, cognoscant se pro ipsis fidejussores apud Deum exstitisse : et ideo semper illis sollicitudinem veræ charitatis impendant. Admoneant ut castitatem custodiant, virginitatem usque ad nuptias servent, a maledicto vel perjurio linguam refrenent, cantica turpia vel luxuriosa ex ore non proferant, non superbiant, non invideant,... peregrinos excipiant, et secundum quod ipsis in baptismo dictum est, hospitum pedes lavent... Hæc ergo omnia et his similia si filios et filias vestras admonere contenditis, cum ipsis ad æternam beatitudinem feliciter pervenietis [Sermon 168, 3, de l'appendice augustinien, *P. L.*, 39, 2071]. — Il est possible que ce soient les Lériniens qui aient, les premiers, tenté d'organiser la charge de parrain. A cet effort se rattache sans doute l'apparition du parrain et de la marraine dans la littérature hagiographique de Lérins.

[2] § 1. Dieu dirige l'histoire, il punit ceux qui, comme Gallus, persécutent les saints priant pour l'empire ; — admiration pour la primitive Eglise [*Censurinus*, 12 : *cœperuntque* PRIMITIVÆ ECCLESIÆ *ducere vitam* ; et *Adversus Avaritiam*, I, 2, *abiit quippe illa egregia ac supereminens dudum* PRIMITIVÆ PLEBIS *tuæ beatitudo*... (éd. Pauly, p. 225)].

[3] « Fides christiana horum trium quos audisti, Pater et Filius et Spiritus Sanctus, ita divisionem in personis confitetur ut tamen unitatem substantiæ non dividat...» Le Christ engendré du Père avant les siècles, né de la Vierge Marie à la fin des siècles, daigne partager notre nature, afin de racheter l'humanité de la puissance du diable. Seul de tous les hommes il n'avait pas hérité du péché originel ; ce n'est pas la substance de sa divinité qui a souffert la mort, mais seulement son humanité,... [§§ 3-4]. Cf. *infra*.

[4] § 8, « superno respectu animos eorum (?) præventos intelligens. »

* A l'encontre de Tertullien, saint Cyprien est favorable au baptême des enfants [Cyprien, *de lapsis*, 9, et *Epist.*, 59. 2, *P. L.*, 4, 487 et 3, 1050].

d'Arles [1] ; le rédacteur de *Censurinus* peut très bien y avoir reçu sa formation théologique ou en avoir subi l'influence par des livres : dans cette hypothèse, il faut croire qu'il écrivait au temps de Césaire environ, dans la première moitié du VIe siècle.

Voici qui mérite attention. Dans le résumé qu'il fait de l'œuvre de Dieu et de Jésus, le rédacteur insiste sur ce fait que, de toute l'humanité, Jésus est le seul qui n'ait pas hérité du péché d'Adam : la dette des premiers parents, dit-il, lie tous leurs enfants.

Hoc solo excepto in quem mater nullam successionem maculæ hujus transfudit, quia sacer eius partus penitus erat immunis ab omni delectatione carnali, propter quam cum originali peccato nascuntur omnes qui ex utriusque sexus copula creantur, pro quibus hac ratione effusus est sanguis Christi nullum peccatum habentis [§ 4].

Cette longue incidente, qui explique les raisons de l'immunité du Christ, semble déceler une préoccupation du rédacteur : on peut croire que ce privilège était *parfois* étendu *à d'autres* qu'au Christ.

Or, je lis dans le sermon 244 de saint Césaire [§ 1] :

Natum ex Maria virgine quæ virgo ante partum et virgo post partum semper fuit et absque contagione vel macula semper perduravit [2].

Les derniers mots peuvent faire croire que, dans la pensée de Césaire, la Vierge Marie est exempte du péché originel [3] : *absque contagione vel macula*, dit-il, *semper perduravit* ; or, cette exemption absolue ne peut pas dériver de sa virginité corporelle, car nul n'a jamais prétendu que c'est la consommation du mariage qui introduit *la souillure* dans une personne adulte.

Je soupçonne que l'auteur de *Censurinus* combat Césaire et ses tendances : il rappelle que Jésus *seul, parce que né surnaturellement,* n'a pas hérité du crime d'Adam, au lieu que *Césaire pensait étendre cette exemption à des personnalités éminemment pures, nées d'ailleurs comme tous les hommes.* D'où

[1] Lejay, R. H. L. R., x (1905), 237-238 sq.
[2] *P. L.*, 39, 2195.
[3] Le plus souvent, *macula désigne la tache originelle.* — Le texte a été signalé par M. Lejay qui ajoute : « il serait un peu hasardeux de les presser (les derniers mots) à défaut d'énoncés plus explicites. » (D. T. C., II, 2172. — R. H. L. R., 1905, 160].

le soin que met *Censurinus* à rappeler la parthenogenèse de Jésus : c'est son titre à l'exemption de la faute commune ; Marie n'a pas celui-là ; elle est donc sujette à celle-ci. Césaire tendait, plus ou moins consciemment, à séparer l'idée de l'immaculée conception d'un être — c'est-à-dire son immunité parfaite à l'égard de l'héritage d'Adam — des circonstances de sa conception corporelle[1]. L'augustinien qui rédige

[1] Cf. à ce sujet : Fulgence, *De fide ad Petrum*, 15-15. *P. L.*, 60, 758, et la lettre de Ferrand au diacre romain Anatole, § 4, *P. L.*, 67, 892. Retenir la phrase : « caro Christi non erat in iniquitatibus concepta : propter quid ergo conditionem mortis videtur experta ? Manifeste scimus non necessitate sed voluntate pro nobis mortuum fuisse Filium Dei. » — Cf. surtout une curieuse page de Pierre Diacre : *Liber de Incarnatione...* § 6, qui se termine par ces mots : FALLUNTUR ERGO OMNIMODO QUI DICUNT MORTEM SOLAM, NON ETIAM PECCATUM TRANSIISSE IN GENUS HUMANUM [*P. L.*, 62, 83, D]. Le mouvement ascétique, dont le pélagianisme et le semipélagianisme sont l'expression intellectuelle tendait naturellement à conférer le privilège de l'immaculée conception aux plus purs d'entre les hommes.

Césaire continuait une tradition antérieure. Au temps de saint Augustin la piété de certains fidèles, et peut-être la pensée de certains théologiens, allait à exempter du péché originel saint Jean-Baptiste, et, conséquemment, à séparer l'idée d'immaculée conception de l'idée de parthénogénèse (on n'a jamais prétendu que la mère du Précurseur fût demeurée vierge). La fête de la *Conception de Jean-Baptiste* est en rapport avec ce mouvement d'idées : elle est attestée par le calendrier de Calcasendi, celui de Naples, celui de Silos, la liturgie Mozarabe et Bède [Kellner : trad. Mercati : l'*Anno Ecclesiastico...* (1906), 195]. — Voici le texte de saint Augustin relatif à cette croyance :

« Et Joannes de quo loquebaris, cum peccato natus est ? Invenisti plane præter peccatum natum quem invenis præter Adam natum. Non avellis hanc sententiam de manibus fidelium : per unum hominem mors et per unum resurrectio mortuorum. Sicut in Adam omnes moriuntur, sic et in Christo omnes vivificabuntur. Per unum hominem peccatum intravit in mundum et per peccatum mors, et ita in omnes homines pertransiit. Si verba mea hæc essent, posset a me hæc sententia dici expressius ?.... Iam tu excipe Johannem : si separaveris ab hominibus, si separaveris ab illo tramite humanæ propaginis, *si separaveris a complexu masculi et feminæ, etiam ab ista sententia separabis. Nam ille qui voluit ab ea esse separatus, per virginem est venire dignatus.* Utquid me cogis discutere merita Johannis ? In utero Dominum salutavit... ; non quærit tuam perniciosissimam defensionem. Venienti Domino ad baptismum suum, conscius communis infirmitatis ait : ego a te debeo baptizari... Quid pluribus ? Cesset deinceps, si fieri potest, contrarius disputator : quia et præconem suum liberavit ipse Salvator ». [Sermon 223 — *P. L.*, 38-39, 1335. — Cf. *Enchiridion*, x, 34. — L'origine de cette croyance est l'exaltation de la dévotion envers le Précurseur ; elle dérive de l'adoration toujours croissante de la personne de Jésus. Voici deux textes qui témoignent de cette dévotion ardente qui s'adressait à saint Jean Baptiste : Joannes itaque omnium præcedentium proximus Christi annuntiator fuit... ; amplius quam propheta dictus est et in natis mulierum non habuisse majorem... [*Contra litteras* Petiliani, II, 36, 87. — *P. L.*, 43, 288-289] ; — « quo (Johanne) major non fuit inter natos mulierum, parentibus suis melior est. Non enim solum hominibus sed et angelis testimonio Domini comparatur [S. Jérôme adv. Pelagianos, I, 16. — *P. L.*, 23, 511, A]. [Cf. Lejay : R. H. L. R. X, 457-467].

Censurinus lui rappelle que le péché originel est la suite inséparable de l'acte conjugal. Les deux textes se combattent l'un l'autre ; ils sont contemporains l'un de l'autre. *Censurinus* a bien la date et l'origine que je propose [1].

Si *Censurinus* est un remaniement inspiré par une idée théologique, sur quels textes ce remaniement a-t-il été opéré ?

La question n'est pas douteuse. Le rédacteur gaulois avait à sa disposition une version de la légende très analogue au texte latin édité par Mombritius [2] et au texte grec édité par Migne [3]. La version Mombritius-Migne [4], que j'appelle M, coïncide avec la nôtre : elle remplace seulement Dèce par Claude [5] ; elle ne présente pas les discours théologiques que le rédacteur gallican attribue à Censurinus [§§ 3–5] ou à Maxime [§§ 8-9], non plus que les passages relatifs au marrainage d'Aurea, et à la primitive Eglise ; enfin elle conte avec plus de détail la résurrection de Faustinus qui semblait faire longueur à notre théologien, et note soigneusement les dates des anniversaires. Ces points réservés, l'ordre du récit est identique ici et là. Je note même que, *ici et là, l'histoire reste bizarrement en suspens : on néglige de nous dire ce que devient Censurinus.*

Mais le rédacteur gallican connaissait sans doute une autre version encore, que j'appelle B, et qu'ont imprimée les Bollan-

[1] Peut-être l'auteur de *Censurinus* connaissait-il encore l'homélie publiée par Caspari ; et la lettre II d'Avitus à Gondebaud : « Duplicem substantiam redemptoris discerni dicimus posse, non dividi. Neque nos nitimur ut inviolabilis Divinitas dolores corporeos perpessa credatur, cum omnis cunctorum corporum dolor secuturam mortem naturali quodam præcedat officio [*P. L.*, 59, 204, B]. En Gaule, du reste, on s'intéresse beaucoup aux affaires de l'Orient : témoin la lettre d'Hormisdas à Césaire du 8 septembre 515 (*P. L.*, 431. Cf. Morin : *Revue bénédictine*, 1901, 339].

L'auteur de *Censurinus* [5 septembre, § 1] dit que Dèce a régné *non totis duobus annis* : il sait mieux son histoire que l'auteur de *Pontius*, lequel escamote le règne de Dèce.

[2] B. H. L. 1722. Temporibus Claudii, præsidente vicario Ulpio Romulo... [Mombritius, I, 197-198].

[3] *P. G.* 10, 551. Ἐν ταῖς ἡμέραις Κλαυδίου (τοῦ παρανόμου) βασίλεως, παρόντος βικαρίου Οὐλπίου Ῥωμύλλου...

[4] Les deux textes [Migne a reproduit Mombritius en regard du texte grec] ne sont pas identiques [ainsi, *prœmium* 3, le grec donne 12, le latin 10 ans à Faustin ; au § 1, certains détails du latin manquent au grec]. Mais les dissemblances sont d'importance faible.

[5] Le rédacteur gallican, assez instruit sans doute, aura cru réparer une grossière erreur en rapportant au temps de Dèce une histoire qu'il est difficile d'attribuer au règne de Claude. Cf. p. 17 le remaniement de *Maurice*.

distes au 24 août [1] : il lui emprunte certains passages de son

[1] B. H. L., 808-809. «Tempore quo iniquissimus Claudius Romanæ urbis sumpsit imperium... [24 août 757]. — Les Bollandistes ont signalé d'autres. versions parentes de celle-ci : 1. Celle du *Codex Bruxel.* 18 653-657 [B. H. L., 810] [*Cat. Brux.*, II, 424] n'a pas l'épisode de Sabinianus ; — 2. Celle de *Codex Gallonii* [tom. L, fol. 193] [24 août 757, n. 10] date les faits du temps d'Alexandre et du préfet du prétoire Ulpien, distingué du vicaire urbain Romulus ; — 3. Celle du *Codex Bodecensis* [34 août 757, n. 10[mêle à l'histoire de Cyriaque l'histoire de plusieurs martyrs ; — 4 Celle du *Codex Anonymi* [B. H. L. 811-812] date les faits de Severus Aurelius Alexander et du préfet urbain Domitius Ulpianus, et fait ensevelir par Hippolyte Nonnus, évêque de Porto, la vierge Aurea noyée le IX des K de septembre [24 août 756-758, §§ 6, 7, 8, 10]. — 5. Celle d'un manuscrit de Baronius, anno 229, § 7, 22 août 506] s'intéresse surtout à Hippolyte *qui et Nonnus* ; il prêche l'évangile à Alexandrie et écrit de nombreux commentaires de l'Ecriture ; à la mort de Pélagie, il se rend à Porto, ensevelit Aurea et est jeté à la mer, *ad portum tyberinæ urbis* par le vicaire Ulpius Romulus ; — 6. Celle qu'a connue Pierre Damien [*P. L.*, 145, 436] fait d'Hippolyte Nonnus un évêque d'Antioche qui convertit Pélagie et 30 000 Sarrasins.

Quel est le rapport de ces textes entre eux ?

Je conçois que les légendes d'Ostie-Porto (*ostia tiberina*) se sont peu à peu agglomérées, confondues et organisées en deux cycles parallèles : le héros de l'un était Censurinus (c'est mon texte M), le héros de l'autre Aurea (mon texte B) ; tous deux sont parfaitement incohérents, M abandonnant tout d'un coup Censurinus, sans nous dire ce qu'il devient, B nous présentant à deux reprises la même Aurea. Les six versions dont nous avons connaissance sont-elles antérieures ou postérieures à M et à B ? J'imagine qu'elles leur sont toutes postérieures, sauf peut-être celle que présente le *Codex Bruxellensis* 18653-57 ; et qu'elles peuvent se grouper en trois familles. La première est caractérisée par l'introduction de l'Empereur Alexandre Sévère et d'Ulpien (ou d'Ulpius) [versions de Gallonio et du *Codex Anonymi*] : c'est une évidente correction, née du désir d'effacer une bourde et analogue à celle du rédacteur gallican qui substitue Dèce à Claude. — La seconde est caractérisée par la mention de Pélagie dont la légende est fameuse : c'est une vierge d'Antioche qui se suicide pour échapper au déshonneur [S. Jean Chrysostome : *P. G.*, 50, 579 ; s. Ambroise : *P. L.*, 16, 229, 1093] et qu'on a confondue avec une courtisane pénitente, très célèbre à Antioche, qui s'appelait peut-être Pélagie, mais dont on ignore le nom [S. Jean Chrysostome : Homel. 67 in Matth. *P. G.*, 57-58. 636. — Usener : *Legenden der heiligen Pelagia*, 1879, Bonn, p. 3. — *P. L.*, 73, 663. — *P. G.*, 116, 908 et 4 mai 747. — Cf. Delehaye : *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1905, p. 222] Voici le texte de saint Jean Chrysostome : Ἡ οὐκ ἠκούσατε πῶς ἐκείνη ἡ πόρνη ἡ ἐπὶ ἀσελγείᾳ πάντας παρελάσασα, πάντας ἀπέκρυψεν ἐν εὐλαβείᾳ. Οὐ τὴν ἐν τοῖς εὐαγγελίοις λέγω, ἀλλὰ τὴν ἐπὶ τῆς γενεᾶς τῆς ἡμετέρας, τὴν ἐκ Φοινίκης τῆς παρανομωτάτης πόλεως... Πολὺ τὸ ὄνομα αὐτῆς πανταχοῦ... Εἶλέ ποτε καὶ βασιλίδος ἀδελφὸν .. Ἀλλ' ἀθρόον οὐκ οἶδ' ὅπως... κατεφρόνησεν ἁπάντων ἐκείνων...

L'association de la légende de Pélagie et de la légende des *ostia Tiberina* s'explique parce que l'évêque qui baptise Pélagie s'appelle Nonnus, comme Hippolyte de Porto (sans doute, à la suite de l'identification de deux saints de Porto, l'un appelé Hippolyte, l'autre appelé Nonnus. Achelis : *Hippolytsstudien*, Leipzig, 1897, p. 57). Elle n'a pu se produire avant le début du ve siècle ; il est vraisemblable qu'elle date du temps de l'exarchat de Ravenne *. Cette

* Noter que la tradition du pseudo-Jacques conservée par Eustochius(?) mentionne la marraine de Pélagie, *mater spiritalis* : c'est la première des dia-

prologue [1]. — Or, cette version bollandiste n'est certainement pas homogène. Les sept premiers paragraphes nous entretiennent d'une vierge appartenant à la famille impériale et qui est consacrée à Dieu, Aurea. On l'exile à Ostie : elle y trouve un évêque, Cyriaque, et un chrétien caché, Censurinus ; et le récit continue par ces mots : *Erat tunc in civitate Hostea quædam matrona de genere regiæ potestatis nomine Aurea* [§ 8] ! Voici qu'on nous présente une seconde fois... la même Aurea ! — Il est clair que le texte résulte d'une combinaison de deux écrits antérieurs : on les a fondus parce que tous deux racontaient une histoire de martyrs d'Ostie. L'un ignorait sans doute Censurinus, et s'occupait seulement d'Aurea, du laboureur Sabinianus et d'Hippolyte Nonnus ; l'autre représentait une étape postérieure de la légende, faisait de Censurinus le personnage central d'un cycle où Aurea trouvait place : c'est notre version Mombritius-Migne [2]. Peut-être retrouvons-nous le début du premier texte dans les cinq premiers paragraphes d'*Aurea*, comme nous retrouvons la majeure partie du second dans la fin de cette légende.

Le personnage d'Aurea rappelle Susanne ; de part et d'autre, même noblesse, même profession de vie religieuse, même désir de faire pénitence pour le sang répandu. — De même Censurinus rappelle Sébastien, et un peu Thrason : ici et là, c'est un grand personnage qui est secrètement chrétien et qui réconforte ses frères ébranlés ; j'ajoute que, ici et là, le baptisé renonce aux idoles [*Aurea*, § 9 ; *Sébastien*, § 61], qu'un

famille de textes ne semble pas avoir eu grande diffusion. — Je ne puis rien dire actuellement de la troisième famille de textes.

[1] *Censurinus*. 5 septembre

« Quorum alii ferarum morsibus laniati, alii in Tyberis alveum demersi, alii ignibus concremati, quidam gladio occisi, nonnulli vero exilio deportati... Non minus puniebatur, si quis inventus est aliquem christianorum apud se latitantem celasse ».

Aurea, 24 août.

« Alii quidem ferarum morsibus laniati interirent, alii in alveo Tyberis demergerentur, alii vero exilio deportarentur, et, si quis aleret christianum, diversis pœnis interiret ».

[2] Les différences qui séparent M de la seconde partie de B sont peu importantes : dans M, Maxime et Cyriaque parlent l'un après l'autre, non pas ensemble [B] ; Maxime est décapité avec Cyriaque, non pas avec Archelaus [B15]; Chrysé est mandée cinq jours après, non pas le jour même [B. 16].

conesses, Romana [§ 8. — *P. L.*, 73 668. B] Comparer avec les marraines de *Censurinus* (remaniement gallican) et de *Sébastien*.

mort est ressuscité, et qu'on insiste sur la spontanéité des martyrs. — Comme il est sûr que l'auteur de *Censurinus* connaissait *Sébastien*, il est vraisemblable que les textes sur lesquels il opérait s'étaient déjà inspirés de cette même légende.

II

Il en est, semble-t-il, de la légende de Maris et Martha, comme de la légende d'Aurea : elle s'offre à nous dans un texte composite, et elle dépend de *Sébastien*.

Maris-Martha [1], aussi bien qu'*Aurea*, nous conduit à Ostie, au temps de l'empereur Claude ; ici et là, un chrétien trouve la mort dans un puits ; ici et là, surtout, apparaît la formule : *Si scires donum Dei* [*Maris*, 6 ; *Aurea*, 13-18] ; ici aussi bien que là, les mêmes personnages sont deux fois présentés au lecteur [1.11] : preuve que notre texte résulte d'une combinaison maladroite de textes antérieurs [l'un touchant Valentin, l'autre Maris].

Maris-Martha, d'autre part, rappelle souvent *Sébastien* : 1. chrétiens tués à coup de flèches [§ 1] ; 2. Maris agit *occulte* comme Sébastien, Thrason, Censurinus ; 3, débauches des dieux païens [§ 7] ; 4, la foi chrétienne assure la prospérité de l'état [§ 7] ; 5. la formule *in unitate Spiritus Sancti* [§ 8] ; 6. tendance anti-augustinienne : *quia omnem animam salvas et neminem vis perire* [§ 9] ; 7. obligation de briser ses idoles pour le païen qui se convertit [§ 10] ; 8. Claude fait venir Asterius [§ 11], comme Dioclétien fait venir Nicostrate ; 9. insistance sur la spontanéité du sacrifice des martyrs [§§ 12, 13] ; 10. idée qu'il faut rendre à Dieu la richesse qu'il nous a prêtée pour un temps : *facultatem nostram dedimus ei qui hanc nobis ad tempus paucum dederat* [§ 16]..

Les gestes de Maris sont donc parents des gestes de Censurinus (et leur sont, sans doute, antérieurs), et la légende de

[1] 19 janvier. — G. M. R. I, 229, 231-232.

Maris, aussi bien que la légende d'Aurea dont elle est parente par ses attaches topographiques, s'est inspirée de *Sébastien* [1] (et, secondairement, de *Pontius* et de *Marcel*).

La légende du pape Etienne [2] paraît aussi dépendre de *Sébastien:* 1. Nemesius a donné ses richesses au Christ, *quoniam ipsius fuerunt et erunt* [§ 7]; 2. Le baptême est la nécessaire condition du salut; 3. On évangélise les catéchumènes, *secundum consuetudinem* ; 4. Le païen qui se convertit brise ses idoles [§ 9].

Elle paraît dépendre aussi des gestes de Pontius [§ 2, *sedensque docebat omnes de regno Dei et vita æterna* ; *cf. Pontius*], — et des gestes de Marcel, qui sont eux-mêmes apparentés à *Sébastien*: 1. respect particulier qu'on témoigne à l'évêque de Rome [§ 4]; 2. tendances augustiniennes: [§ 4], *divina gratia procurante*; [§ 3] *non invitus, hominum persuasione, sed eius vocatione* ; 3. Némésius rappelle Thrason [§ 5]; 4. nous sommes gouvernés dans notre vie par Jésus [§ 12]; 5. la profession de foi du baptême ignore l'Esprit-Saint; 6. un trépied est réduit en poussière [3].

III

Il faut insister sur les gestes d'Eugénie.

[1] Il semble, au contraire, que la légende d'*Abdon et Sennen*, bien que parente de *Maris et Marthe*, ne doive rien à *Sébastien*. *Abdon-Sennen* se rapproche de *Maris-Marthe* par les faits suivants: 1° Ici et là, même thème central : Persans d'origine royale, ensevelissant les martyrs, finissant par être martyrisés eux-mêmes, après avoir été exposés en vain aux bêtes de l'amphithéâtre dans une *editio* solennelle; 2° détails particuliers identiques ici et là ; *a*) importance curieuse attachée au lavement des pieds ; *b*) cupidité des païens à la recherche des *facultates*, des *thesauri* ; *c*) expressions comme *diis humiliari*, *cœtus reipublicœ* [en parlant du sénat] ; *d*) spontanéité des chrétiens qui désirent la mort (Le Quirinus d'*Abdon et Sennen* doit peut-être être identifié avec le Cyrinus de *Maris*).

Rien, d'autre part, ne rappelle *Sébastien*, ni idée, ni expression.

[2] 2 août, 139. G. M. R, I., 173, 178-179.

[3] *Maris* et *Etienne* sont apparentés au cycle de Pastor [G. M. R., I., 285].

On se rappelle le thème de la légende : Eugénie, fille du gouverneur de l'Egypte sous Commode, l'illustre Philippe, préfère la virginité au mariage, fuit déguisée dans un monastère d'hommes où, grâce à sa vertu, elle devient abbé, repousse l'amour de Mélanthie qui la croit un homme et prouve son innocence en montrant qu'elle est femme ; finalement, elle revient à Rome avec les siens, et y meurt martyre, avec Basilla son amie, Protus et Hyacinthus ses eunuques, sous Valérien et Gallien [1].

Je remarque que cette légende est attestée, pour la première fois, par Avitus de Vienne (+ 518) [2], et que le thème implique, essentiellement, la théorie de la licéité du mensonge. Voyons cela de plus près.

La version vulgate [3] présente un certain nombre de traits qui rappellent les gestes de Sébastien ou le milieu d'où ils sont sortis : 1. Tendance anti-augustinienne : *gratissimum* (*Domino*) *habitaculum in corpore tuo præparasti* [§ 7] ; — 2. plusieurs mensonges : *a*) Eugénie fait croire aux moines qu'elle est un homme ; *b*) Eugénie fait croire à ses parents qu'elle veut faire une promenade, et s'enfuit retrouver les chrétiens chassés hors d'Alexandrie ; *c*) Eugénie fait croire qu'elle vend à Basilla ses esclaves Protus et Hyacinthus, alors que ce sont ses amis qu'elle lui adresse ; *d*) Philippe fait croire qu'il est malade afin de pouvoir vendre ou donner ses biens aux églises [4] ; — 3. on s'occupe de savoir si le christianisme est, ou non, utile à l'état [§§ 16 et 25] ; — 4. Philippe

[1] Pour plus de détails, cf. G. M. R. I. 191, 299, sq.

[2] Poème sur la virginité adressé à sa sœur, vers 503 [M. G. Auct. Ant. VI, 289. ou *P. L.*, 59, 378, B]. J'en ai cité le passage principal, G. M. R., I, 299-300. Noter que c'est dans l'entourage d'Avitus qu'a sans doute été rédigé *Maurice* B.

[3] B. H. L. 2666-2668.]*P. L.*, 21, 1105 ou 73, 605].

[4] § 7 « (Helenus) gravissimo vultu quinam dicerentur interrogat, vel cujus nationis esset credidit inquirendum. Ad hæc Eugenia (respondit) : Cives, inquit, romani sumus ; unus ex his duobus fratribus meis Protus dicitur alius Hyacinthus, ego vero Eugenius nuncupor. Cui B. Helenus dixit : Recte te Eugenium uocas ; viriliter enim agis [*P. L.*, 73, 610, B] ; — § 3, rogat parentes (Eugenia) ut spectandi gratia permitteretur prædia sua in suburbano Alexandriæ posita circuire [607, B] ; — § 10. « Uos Basillæ offeram sub specie muneris ut vos eam in Christo faciatis ancillam... ; § 24, duos eunuchos Protum et Hyacinthum simulauit se illi donum offerre Eugenia...]*P. L.*, 73, 616. D et 618, B] ; — § 18 (Philippus) simulat ægritudinem quousque universa distraheret et donaret per omnem prouinciam ecclesiis et pauperibus [616, A]. — Le texte qui supporte la version métaphrastique [*P. G.*, 116, 610] accentuait peut-être le caractère mensonger de certains traits [Cf. le § 13. *P. G.*, 116, 624 et § 8. *P. L.*, 73. 610].

réconforte les chrétiens [§§ 18-19], comme faisait Sébastien ; — 5. comme dans *Sébastien,* les chrétiens sont dénoncés par des païens qui ont feint de se convertir [§ 19] ; — 6. comme dans *Sébastien*, l'auteur semble avoir un sentiment assez vif de l'égalité naturelle qui unit l'homme à l'esclave [§ 3, *usurpata potestas*] ; — 7. comme dans *Sébastien*, insistance sur cette idée que la richesse ne convient pas à un chrétien [§ 12] ; — 8. comme dans *Censurinus*, allusion à la diversité des supplices [§ 13, *alii ad bestias, alii vero ad ignes, alii ad diversa supplicia*] ; — 9. comme dans *Anthime* et *Etienne*, il est question dans *Eugénie* de tierce, de sexte et de none [§§ 7 et 10] ; — 10. comme dans *Pontius* et *Maris*, il est question du chant des chrétiens qui retentit dans la nuit [§ 3] [1]. Chacun de ces faits s'explique sans peine si l'on cherche le rédacteur d'*Eugénie* dans le groupe des moines de Lérins qui s'intéresse aux martyrs romains [2].

[1] Peut-être y a-t-il un rapport entre Philippe, le père d'Eugénie, et Philippe, l'empereur chrétien. Philippe l'Arabe était entré dans la légende : *Pontius* l'atteste. Cette légende prit sans doute diverses formes.

[2] On a signalé justement les rapports d'*Eugénie* et d'*Agnès*. Quelques citations permettront de juger combien ils sont étroits et comme l'auteur d'*Eugénie* a copié *Agnès*.

Agnès

§ 2. « (Filius præfecti) putans meliora eam accipere velle cœpit offerre plurima et plura promittere.

§ 4. « Cumque præfectus diceret in fascibus constitutum se præfecturam agere. »

§ 1. « Pulchra facie sed pulchrior fide (*et elegantior castitate.* C. Noal). »

§ 1. Tertiodecimo ætatis suæ anno. »

§ 3. Modulatis uocibus resonant. »

§ 11. Ignem copiosum accendi. »

§ 11. « Orationem fuit ; § 12. Cum complesset orationem. »

§ 13. Hæc et his similia dum diceret. »

§ 3. « Tale fertur dedisse responsum. »

§ 13. « Fit terræmotus... ; § 15. Fit concursus populorum... et uaria furentis populi acclamatio, alii dicebant magam, alii sacrilegam, alii innocentem conclamabant. »

Eugénie

§ 12. « Putans amplioris pecuniæ cupidiorem, cœpit (Melanthia) infinita offerre et ampliora promittere ».

« Claudia autem mater, cum ad eius sepulchrum fleret, apparuit ei vigilanti in medio noctis silentio auro texta cyclade induta cum multo populo virginum... »

§ 1. « Ut præfecturam ageret » ; § 16. « Præfectus in fascibus constitutus. »

§ 2. « Pulchra facie sed pulchrior mente et formosior castitate..., quinto decimo ætatis suæ anno. »

§ 4. « Modulatis uocibus psallunt »

« Ignis copiosus accensus est. »

§ 7. « Fudit orationem, quam cum complesset,... cumque hæc et his similia loqueretur ».

§ 14. « Taliter dedit præfecto responsum ».

« Fit terraemotus, fit concursus populi romani et uaria acclamatio, alii dicunt innocentem, alii magam ».

J'ai émis l'hypothèse que l'histoire d'Eugénie s'expliquait par la confusion de la sainte de Rome avec une sainte égyptienne du même nom [1], et montré que l'auteur inconnu connaissait et utilisait Rufin [2]. Il n'y a rien là qui contredise notre nouvelle conclusion : tout au contraire. On sait le culte de Cassien pour ces moines d'Egypte parmi lesquels il a vécu dix ans et dont il a proposé l'exemple aux moines des Gaules. On a vu l'influence que les traditions grecques ont exercée sur *Maurice* et sur *Pontius*, sur *Agnès* [3], sur *Jean-Paul* et sur *Gervais-Protais* [4]. Les disciples de Lérins sont mieux préparés qu'aucuns autres à accueillir et développer le thème de la femme qui se déguise et vit en moine : comme ceux qui l'ont forgé, ce sont aussi des moines, et la gloire des solitaires d'Orient les hante.

Il n'entre pas dans notre dessein d'étudier la genèse de ce thème : la légende des martyrs, non celle des ascètes, forme tout notre objet. Nous négligerons donc les histoires de Pélagie et d'Euphrosyne, de Marguerite et de Marina — bien que toutes quatre se déguisent en hommes, bien qu'Euphrosyne soit reconnue par son père, bien que Marguerite et Marina soient accusées d'inconduite par une religieuse et par la fille d'un hôtelier [5]. Mais nous nous arrêterons à la légende

D'après Franchi de' Cavalieri : *S. Agnese...* [Roma, 1899, p. 50 et notes 1-3]. Pour plus de détails, s'y reporter.

[1] G. M. R. I, 193. — Il faut dire, seulement, que le prototype d'Eugénie, (ou l'un des prototypes d'Eugénie) ne portait pas le même nom qu'elle.

[2] G. M. R. I, 299. — *Historia Monach.*, 9 et 11 *P. L.*, 21, 426, 429-432. Le veillard Copres raconte qu'il a triomphé, par l'épreuve du feu, d'un docteur manichéen qui l'emportait sur lui par l'éloquence (la phrase *sed quia erat versutus nimis* se retrouve presque textuellement dans *Eugénie*, § 5) ; et il s'attarde à chanter les vertus et les miracles d'Helenus, qui, sans les brûler, porte dans ses vêtements des charbons ardents. La légende d'Eugénie a combiné les deux traits, et attribué à Helenus le miracle de Copres. — L'âne d'Helenus [*Eugénie*, 5] est peut-être un souvenir des onagres d'Helenus, dans Rufin. — Ce sont ces faits, sans doute, qui ont poussé Goldast à attribuer notre texte à Rufin [tom. I, part. II. *Rerum Alemannicarum*, lib. I, cap. 27, cité par Migne, *P. L.*, 73, 621. C, D]. Si, d'aventure, l'attribution reposait sur un mot de quelque manuscrit, il n'y aurait pas lieu de s'étonner : trait pseudépigraphe, ce serait une confirmation de l'origine gauloise de notre texte.

[3] Agnès rappelle Polyxène. G. M. R. I, 29.

[4] Cf. *supra* p. 24, 33, 47, 58.

[5] *P. L.*, 73, 663, 643, 691 ; *P. G.*, 115, 348 ; 8 octobre 24 ; Mombritius I, 253 et II 103 ; *Bib. Casinensis* : III, fl. 221 et II, fl. 3 ;... Cf. Usener : *Legenden der h. Pelagia* (Bonn, 1879) ; *Acta S. Marinæ et Christophori*. Bonn, 1886 ; et Delehaye : *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1905, p. 222-232.

d'Apollinaria, qui rappelle beaucoup plus précisément *Eugénie* — : notre thèse de l'origine lérinienne de ce dernier texte tirera de cette enquête une nouvelle confirmation.

L'histoire d'Apollinaria nous est connue par un texte grec, qui a été traduit au XVIe siècle, sans doute par Sirlet ou dans son entourage : l'original grec a aujourd'hui disparu, la traduction latine peut seule servir [1].

Vie d'Apollinaria

Anthemius, fils de l'empereur (*Anthemius*), *avait deux filles dont l'une était possédée du démon, et dont l'autre, dès son jeune âge, s'adonnait à la prière, visitait les églises et les martyreia : elle s'appelait Apollinaria. Elle refuse les prétendants qui s'offrent, parce qu'elle veut rester pure ; elle demande une religieuse* [monacha] *qui lui apprenne à lire le psautier* [*et les Ecritures ?*] *; et l'empereur, d'abord mécontent, finit par céder. Un autre jour, elle demande à visiter les lieux saints afin de prier la résurrection et la croix ; et, l'empereur, à la fin, satisfait son désir, lui envoie des esclaves et des suivantes, de l'argent et un navire. A Ascalon, Apollinaria visite les églises et les monastères ; puis, nous trouvons des compagnons et nous arrivons dans la cité sainte. Apollinaria prie pour ses parents, visite églises et monastères des vierges* [uirginum perennium], *fait des largesses aux moines ; elle adoucit leur tristesse, au moment du départ, en assurant qu'elle continuera de les entretenir ; puis elle se rend sur les bords du Jourdain, et, repassant par la cité sainte et par Ascalon, elle s'achemine à Alexandrie, au* (*sanctuaire*) *de Menas. A la nouvelle de sa venue, le gouverneur envoie l'adorer ; mais elle ne le permet pas, et c'est elle qui va, la nuit, lui rendre ses devoirs ; il la comble de présents et la laisse aller à Saint-Menas. Au bout de quelques jours elle quitte donc Alexandrie, après avoir fait acheter par une pauvre vieille le lebitonarion et l'analobos* [? humerale] *des moines, une ceinture et une cuculle ; elle affranchit ses esclaves et les congédie. Puis, accompagnée d'un eunuque et d'un vieillard, elle arrive au monument de Menas, en passant par Lemnas et la maison de Philoxène où le paramonaire l'a accueillie avec pompe.*

[1] *P. L.*, 114, 321 [ou Surius, 5 janvier ; ou 5 janvier 259]. — Cf. Piccinini : *Della principessa romita o vero dell' historia di s. A...* [Venezia, 1653].

L'économe de Menas accourt l'adorer; mais elle le supplie de n'en rien faire et lui demande seulement une litière pour aller voir les Pères de Scété. Le lendemain, elle part, habillée en moine sous sa robe; elle arrive au milieu de la nuit au marais proche la fontaine qui s'appelle aujourd'hui fontaine d'Apollinaria; elle profite du sommeil de ses porteurs pour dépouiller ses habits de princesse et s'enfoncer dans le marais. L'eunuque et le porteur, à leur réveil, s'en retournent effrayés; le gouverneur avertit l'empereur qui se lamente, ainsi que la mère d'Apollinaria et le sénat; il se calme à la fin et rend grâces à Dieu.

La bienheureuse, enfoncée dans le marais, lutte courageusement contre le diable; sa peau, mangée par les moustiques, devient pareille à une peau de tortue. A la fin, pour couronner (ses mérites), Dieu lui dit de sortir de l'étang et de prendre le nom de Dorothée. C'est alors qu'elle rencontre Macaire, qui l'accueille, lui donne une cellule, lui fait faire des chaînes; elle lui dit son nom, Dorothée; c'est la renommée des Pères de Scété qui l'a attirée jusqu'ici. Elle opère de nombreuses guérisons. — Or, le démon qui torture sa sœur, veut révéler le secret de Dorothée: il déclare qu'il n'abandonnera la fille de l'empereur que si on la mène au désert. L'empereur, à la longue, se laisse décider. Arrivée à Scété, la princesse est adressée par Macaire à Dorothée, qui reconnaît sa sœur, et se récuse, et finit par chasser le démon. La princesse repart pour Constantinople, joyeuse. Mais le démon la poursuit; il enfle son corps afin de la faire paraître enceinte. L'empereur l'interroge, et, n'obtenant aucun aveu, il finit par se persuader qu'elle a été séduite par le moine qui l'a guérie. Nouvelle ambassade à Scété: Dorothée part, demandant aux Pères leurs prières. Le faux moine se jette aux genoux de l'empereur, et, après avoir obtenu sa promesse qu'il le laissera repartir au désert, lui découvre la vérité: « Je suis votre fille, voyez mes seins. » Sa sœur la reconnaît, et, touchée par la vierge, est aussitôt guérie. Dorothée repart malgré les prières de tous, retourne à Scété et y meurt saintement, après avoir été avertie de sa mort à l'avance. C'est seulement lorsqu'on lave son cadavre qu'on voit que Dorothée est une femme. Macaire, un peu surpris d'abord de n'avoir pas été averti (par l'Esprit-Saint) reçoit bientôt une vision céleste qui lui explique toute l'histoire. Les reliques d'Apollinaria sont placées à l'orient de

l'église, où s'opèrent de nombreux miracles par la grâce et la clémence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen.

La famille des Anthemii était au ve siècle une des plus puissantes familles de Constantinople. A la mort d'Arcadius, 408, c'est un Anthemius qui gouverne l'empire, en attendant que Pulchérie prenne la régence ; il a été successivement ambassadeur en Perse, *comes sacrarum largitionum* en 400, *magister officiorum* en 404 [1]. Sa fille épouse Procope le Galate ; et l'enfant issu de ce mariage — il s'appelle également Anthemius — après avoir été comte, maître de la milice, consul et gouverneur de l'Egypte, d'où il chasse Pierre Monge, après avoir épousé la fille de Marcien, est nommé empereur et envoyé à Rome par l'empereur Léon, 466. L'empereur Anthemius, de concert avec Léon, tente contre les barbares (Genséric et Euric) un formidable effort, que le succès couronne un moment ; mais ses talents mêmes tournent contre lui Ricimer, auquel il a pourtant donné sa fille : malgré les efforts d'Epiphane de Pavie, la guerre éclate entre eux ; Anthemius battu est égorgé par Gundobad, frère de Ricimer, le 30 juin 472 [2]. Son fils Anthemiolus est mort en 471 ; mais ses autres enfants, Flavius Marcianus, Romulus, Procopius et Alypia lui ont survécu. Comme, à la fin, Constantinople avait abandonné Anthemius, il est probable que le dévouement de cette puissante famille pour les Isauriens tiédit quelque peu. Mais leur influence persista ; c'est un Anthemius qui est consul d'Orient en 515.

L'histoire d'Apollinaria n'a pu être écrite qu'à une époque où le souvenir d'Anthemius était encore vivant et n'était déjà plus très précis. Anthemius n'est pas un Justinien ni un Théodose : souverain d'aventure à une époque révolutionnaire, son rôle n'a pas été comparable à celui des princes qui frappent fortement l'imagination du peuple ; les légendes l'ignorent profondément. La vie d'Apollinaria, qui le connaît, et qui sait même que son (grand-) père a gouverné l'empire, ne peut pas avoir été rédigée à une date trop éloignée de 466-472. D'autre

[1] Sidoine Apollin., II, 94 ; *P. G.*, 82, 1369 ; *Code Théodosien*, I, 10, 5 et VI, 27, 14, d'après Pauly-Wissowa : R. E.

[2] Ennodius : *Vita Epiphan.*, 53. — Sidoine, II, 68-95, 156. — *P. G.*, 86, 2544. — *P. L*, 59, 113, 73. — C. I. L., II, 4109. — *Chronicon Pascale*, 464, 468, etc., d'après Pauly-Wissowa. R. E. — Cf. aussi Tillemont, XVI, 310 et *passim*.

part, le texte ne peut pas dater de ce temps même [1] : l'histoire, qui connaît Alypia, femme de Ricimer, ne dit rien d'une autre fille d'Anthemius retirée à Skétè ; elle connaît Makarios, higoumène de Skétè, mais elle sait que celui-ci vivait au IVe siècle et mourut en 391 : il ne pouvait donc accueillir une princesse née au second tiers du Ve. L'auteur inconnu écrit quelque part : *cum invenissemus comites, venimus in sanctam civitatem* [§ 4] ; il veut passer pour un compagnon de la sainte afin d'authentiquer son récit ; le récit est certainement inauthentique. D'une sainte dont on connaissait le nom seul, Apollinaria [2], on aura fait, pour les glorifier, une fille des Anthemii.

Si ces inductions sont fondées, on considèrera comme probable que le texte date des environs de l'an 500.

Je remarque, d'autre part, que l'intention évidente de l'anonyme est la glorification d'Apollinaria, et, par contre-coup, la glorification des Anthemii. Quel intérêt pouvait donc pousser les Anthemii, aux environs de l'an 500, à tâcher d'agir sur l'imagination populaire ?

L'histoire byzantine nous l'explique. La mort de Léon, 474, ouvre une période orageuse qui se prolonge pendant quelque temps au début même du règne de Justinien. Les causes en sont fort diverses : les unes sont d'ordre religieux, les autres d'ordre politique et proprement dynastique ; et il arrive que celles-ci se combinent avec celles-là. La femme de Léon, Vorine, pousse successivement contre son gendre, l'empereur Zénon, Basiliskos, Léonce et Illus [488]. A la mort de Zénon, 491, les gardes Isauriens opposent à l'empereur Anastase leur chef Longin [† 498] ; puis ce sont les catholiques dont le chef, Vitalien, menace le trône [513-518] ; Vitalien est si puissant qu'il contraint Anastase à capituler. Pourtant, lorsqu'Anastase meurt, en 518, Vitalien ne réussit pas à saisir la couronne ; et ce n'est pas non plus Amantius, qui, de son côté, fait tout pour l'obtenir ; le chef des gardes, Justin, est plus heureux que ces deux compétiteurs ; il se hâte, du reste, de les faire assassiner. Depuis Léon jusqu'à Justinien, la couronne impé-

[1] Le pèlerinage fictif d'Apollinaria en Palestine rappelle fort le pèlerinage, historique, d'Eudocie [Tillemont, XVI, 94].

[2] Il est vraisemblable qu'il y eut une fontaine d'Apollinaria, ainsi que l'assure notre texte. Il est vraisemblable, aussi, que notre texte est une adaptation d'un texte antérieur.

riale est donc disputée par les grandes familles de Constantinople. Est-il invraisemblable que les Anthemii, avec leur brillant et tragique passé, n'aient joué alors aucun rôle. En 515, je le rappelle, le consul d'Orient s'appelle Anthemius [1]. Je conjecture que la vie d'Apollinaria date de cette époque : les Anthemii l'auront fabriquée et répandue afin d'appuyer leur politique [2].

Apollinaria offre deux points de contact avec *Eugénie* : ici et là, c'est le même thème, une femme se déguise en homme et vit dans un couvent d'hommes ; le fait est banal, et n'a rien de significatif. Mais voici qui est plus curieux : ici et là, la scène est placée en Egypte, du côté d'Alexandrie ; l'héroïne est la fille d'un très grand personnage, ici l'empereur, là le gouverneur de l'Egypte ; l'héroïne, enfin, est impliquée, ici et là, dans la même aventure : le pseudo-moine est accusé d'avoir attenté à la vertu d'une femme, ici Melanthie, là la sœur d'Apollinaria, et il repousse l'accusation de la même manière, en déchirant sa tunique. C'est le geste de Phryné avec plus d'audace encore.

Eugénie, 16.	*Apollinaria*, 18.
« Et hæc dicens scidit a capite tunicam, qua erat induta et apparuit femina. Et statim ad præfectum ait : Tu mihi quidem secundum carnem pater, Claudia mater est » [*P. L.*, 21, 1115. D].	« Eis tantum dixit : ego uos de hac re faciam certiores et aperto collo sui colobii, ostendit suas mammas et dixit : Pater, ego sum tua filia Apollinaria »[*P. G.*, 114, 327, C].

Ces coïncidences ne peuvent pas être un effet du hasard. Comment s'expliquent-elles ? Il est peu vraisemblable que ce soit l'auteur byzantin qui ait modelé son héroïne d'après une légende romano-gauloise. Il est sûr, ou qu'*Eugénie* et *Apollinaria* dépendent d'un commun archétype, ou qu'*Eugénie* a été modelée sur *Apollinaria*.

[1] Cf. Marcellini Com. Chron. [Chr. Min., XI, 2, p. 99] ; la lettre 107 d'Anastase à Hormisdas. « Data pridie idus ian. Constantinopoli et accepta Anthemio et Florentio uu. cc. conss.V, kal. apr. per Patricium [éd. Guenther.500].

[2] Peut-être les Anthemii étaient-ils opposés aux catholiques et à Vitalien. Anthemius l'empereur rompit avec le pape Hilaire à propos du macédonien Philothée [« Gelasius ad episcopos Dardaniæ », 61. Guenther, 391], il attira et nomma consul, en 470, le philosophe païen Sévère. D'autre part, il avait été gouverneur de l'Egypte ; notre texte paraît surtout destiné à des Egyptiens et donne des détails topographiques sur l'Egypte qui, sans doute, sont exacts ; or, l'Egypte était monophysite.

Je n'ai pas trouvé de commun archétype. Quand même, plus tard, on n'en trouverait aucun, cela ne prouverait certes pas que cet archétype hypothétique n'ait jamais existé. Néanmoins je crois pouvoir m'en passer ; voici pour quelles causes.

Marcel et *Apollinaria* content deux épisodes très analogues. Le démon qui possède la fille de l'empereur de Constantinople déclare qu'il ne l'abandonnera que si on la conduit devant un saint moine (Dorothée). Le démon qui possède la fille de l'empereur de Perse déclare qu'il ne l'abandonnera que si on fait venir auprès d'elle un saint diacre (Cyriaque). Cette coïncidence précise [1], inexpliquée jusqu'à présent, s'expliquerait sans peine si l'on admettait que la vie d'Apollinaria a été connue et utilisée par le rédacteur d'*Eugénie* : le rédacteur de *Marcel* aurait puisé à la même source ; il était au courant des légendes de Lérins.

L'empereur Anthemius était très connu en Occident, particulièrement dans la Gaule du Sud. Anthemius a travaillé aussi énergiquement contre Euric que contre Genséric ; en 468, il a mandé à Rome Sidoine Apollinaire, qui prononça son panégyrique et obtint le titre de préfet de la ville. Sidoine Apollinaire était le plus grand nom, peut-être, de la noblesse gau-

[1] Je relève, dans Grégoire de Tours [*Gl. Conf.*, 63. — *P. L.*, 71, 873-874], une histoire tout à fait analogue : le rôle de Dorothée est tenu par un archidiacre de Lyon, celui d'Anthemius par Léon, et la scène se passe non à Constantinople, mais à Rome. C'est très probablement, une réplique de notre légende attestant la popularité d'*Apollinaria* en Gaule. — (Le *Codex Parisinus* 5306 contient une version de *Félix de Nole*, d'après laquelle le saint est mandé en Perse par le roi Helel; il guérit sa fille, et revient à pied, comme il est parti. — C'est, ici, une évidente imitation de Cyriaque, dans *Marcel*. — *Cat. Paris*, II, 57]. Voici le texte de Grégoire de Tours.

« Leonis autem romani imperatoris filia, cum a spiritu vexaretur immundo et per loca sancta duceretur, assidue clamabat nequam spiritus : non hinc egrediar nisi archidiaconus lugdunensis adveniat ; et nisi ipse me de hoc vasculo, quod acquisivi, ejiciat, nullatenus hinc sum egressurus. Audiens hæc imperator dirigit suos in Gallias. Quem illi repertum suppliciter exorant ut cum eis ad visitandam puellam Romam dignaretur accedere. Ille vero contradicens et se indignum per quem Christus miracula ostenderet esse vociferans, admonitus episcopi sui consilio, cum eisdem missis iter dirigit et ad imperatorem ueniens cum honore suscipitur. Audiens autem de infirmitate puellæ se ad basilicam B. Petri apostoli confert ; ibique continuato cum vigiliis et orationibus triduano jejunio, quarta die per invocationem Domini nostri Jesu Christi et crucis vexillum, immundum spiritum a corpore puellæ depellit. Qua sanata, tria ei centenaria auri imperator offert ; sed ille vir altioris spiritus caducas divitias pro nihilo respuit, dicens : Si me tuis muneribus locupletare desideras, illud quod cunctæ proficiet civitati largire... Aurum pauperibus erogat et tributum petitum civitati concedit »...

(Léon envoie les présents à Lyon ; on les falsifie, Grégoire les a vus).

loise : celle-ci dut connaître par celui-là les projets de celui qui s'annonçait comme le restaurateur de l'empire [1] ; elle s'intéressa sans doute à la légende qui illustrait sa maison.

Le nom même de la prétendue fille d'Anthemius devait contribuer encore à intéresser les amis de Sidoine. Comme la fille d'Anthemius, le fils et l'aïeul de Sidoine, un de ses amis, un de ses parents [2], enfin Sidoine lui-même s'appellent Apollinaris.

Les milieux gaulois prêtaient une attention passionnée aux événements d'Orient [3], la correspondance des papes avec les évêques des Gaules en fait foi. Et c'est Avitus de Vienne même que loue le pape Hormisdas parce qu'il s'enquiert avidement des événements de Constantinople [4].

Rien de plus aisé que d'admettre la diffusion en Gaule, à la fin du ve et au début du vi^e^ siècle, d'une histoire merveilleuse concernant une fille de l'empereur Anthemius ; rien de plus aisé à admettre que l'utilisation de cet écrit par un écrivain gaulois de ce temps. Au thème banal d'une vierge déguisée en moine, un lecteur d'*Apollinaria* aura ajouté l'incident pittoresque d'une accusation piquante et d'une reconnaissance dramatique : ainsi se sera formée la légende d'Eugénie telle que la connaît Avitus. Puisqu'il joue sur le nom de Mélanthia, ne savons-nous pas que notre auteur comprend le grec? Et, comme c'est le Gaulois Avitus qui le premier signale son œuvre, on peut très bien croire que, si l'auteur n'est pas Avitus même [5], il est Gaulois comme lui.

[1] Sidoine : *Carm.*, II, 13. sq ; *Epist.* I, 4, 5, 6, 9. — Cf. Yver : *Euric roi des Wisigoths* [*Etudes d'histoire du Moyen Age...* Paris, 1896, p. 20-21].

[2] Tillemont, XVI, 195, 281-284. — 225-203.

[3] Cf. *infra*.

[4] Lettre 137. [Guenther, 560-564]. « Qui de his quæ ad disciplinam catholicam pertinent maxime sciens instrui cupit, quid studii circa mandata diuina habeat euidenter ostendit... atque ideo exultamus ad sinceritatem propositi tui, dilectissime frater, dum te secundum directas per Alethium presbyterum atque Uiuentium diaconum litteras intuemur, et de impiis transgressoribus Eutychete atque Nestorio sedis apostolicæ constituta recolere et... inquirere...» — C'est Gélase, très connu en Gaule, qui nous raconte l'histoire d'Hilaire et de Philothée-Anthemius, et la peste qui sévit alors.

[5] Je remarque que Avitus a un frère, qui s'appelle aussi Apollinaris, l'évêque de Valence [Aviti *Epistol.* XI. — *P. L.*, 59, 231. A et *passim*], — et qu'il est en relations avec Vitalien [*Epist.* 42. — *P. L.*,59, 259-260]. Noter qu'un des fils de Philippe s'appelle Avitus, dans la légende d'Eugénie, et que Sidoine Apollinaire était gendre d'Avitus, le rhéteur devenu empereur, puis évêque de Plaisance. Sidoine voulait écrire une histoire des martyrs.

Que notre texte d'Eugénie soit un original latin, ses rapports avec *Agnès*,

Nérée Achillée,... le prouvent ; on sait assez le grec, à Lérins [Cf. les lettres d'Avitus, II, *P. L.*, 59, 204, A, III, 211, A ; le jeu de mots sur le nom de Mélanie, a été fait d'abord par saint Jérôme, à propos de sainte Mélanie, l'amie de Rufin. *Ep.*, 123 *ad Ctesiphontem*, 3], pour que s'expliquent les jeux de mots sur Mélanthie, Eugénie, Basilla. La version syriaque publiée par Bedjan [*Analecta*, XIV, 207] et la version arménienne traduite par Conybeare [*Analecta*, XIII,293] dérivent de textes grecs, sans doute de celui qu'a signalé Franchi d. C. [*S. Agnese*, 45]. (Bibl. du patriarchat grec de Jérusalem : Codex 18 τοῦ ἁγίου Σάβα. Cf. *infra* G. M. R., V.)

Le texte latin d'*Eugénie* a-t-il été remanié, et peut-on dater ces divers remaniements ? Seule une étude des mss. permettra de répondre. On peut dire dès maintenant : 1. La mention de *Thècle* [*beati Pauli et virginis Theclæ historia* ; « ou beatissimi Pauli doctrina de virginibus *in Theclæ historia* ; Vatic. 1194, f. 89 ; Vallicell., XI, f. 51 ; — cf. Vatic. 5771, f. 308 ou 274, f. 43] a été supprimée sans doute après la publication du décret pseudo-damasien [G. M. R., V] qui condamne *Thècle* comme apocryphe ; 2. Certains détails ont été supprimés comme trop crûs [§ 12 ; et § 15] ; 3. La mort de Claudia, telle que la rapporte le *Parasinus* 3779, folio 22, est sans doute un complément postérieur [cf. Claudia avec Censurinus].

Les gestes d'Eugénie ont été utilisés par les auteurs de *Leucius* [*Bibl. Casin.*, III, fl. 358] et de *Consortia* [22 juin, 250. — Tillemont : XV, 121, 851-855].

CHAPITRE VII

QUELLE EST L'ORIGINE DU MOUVEMENT LÉRINIEN ? SAINT VINCENT

Les textes que nous avons, jusqu'ici, rattachés à Lérins se divisent naturellement en trois séries : une série gauloise (*Maurice*, *Pontius*, *Victor de Marseille*), une série cisalpine (*Nazaire-Celse*, *Victor-Maurus*, *Nabor-Félix*), une série romaine (*Sébastien*, *Censurinus*, *Maris-Martha*, *Etienne*, *Eugénie*) [1]. Des recherches ultérieures [2] nous ont permis d'y joindre un quatrième groupe de textes formé par les légendes apostoliques (*Matthieu*, *Simon-Jude*, *Barthélemy*, *Thomas*) [3]. Dès maintenant on doit dire qu'il y eut une littérature hagiographique lérinienne.

Quelle est l'origine de ce mouvement ?

Nous parviendrons, je crois, à jeter quelque lumière sur cet obscur problème en étudiant les gestes de saint Vincent, martyr de Saragosse et de Valence. On se rappelle que cette enquête nous est imposée par notre plan [4]. A plusieurs reprises, du reste, cette légende s'est déjà trouvée sur notre

[1] Il est entendu que nous ne prétendons pas donner des listes closes. Il faut évidemment rattacher *Genes d'Arles* à *Maurice*, *Victor* et *Pontius*.

[2] Cf. G. M. R., IV. *La légende romaine et la légende manichéenne.*

[3] L'auteur de *Sébastien*, du reste, connaissait et utilisait les *Romans Clémentins*. Cf. G. M. R., tome V.

[4] Cf. *supra*, p. 6.

route. *Victor de Marseille* lui emprunte au moins deux détails [1]. Saint Augustin atteste qu'elle existait de son temps, aussi bien que *Gervais-Protais* et *Agnès* [2]. On sait enfin qu'elle fait mourir le martyr espagnol sur le gril, comme saint Laurent de Rome. En tâchant à définir le rapport de tous ces faits, en recherchant l'origine de la passion de saint Vincent, nous ferons du même coup apparaître la triple influence d'où procède l'hagiographie de Lérins.

I

Gestes de Vincent [3]

Rien n'atteste de façon plus éclatante la gloire de Vincent martyr que la jalousie de l' (*antique*) *ennemi à l'endroit des gestes de sa passion ; le juge ne voulut pas qu'on la recueillît par écrit : il rougissait de montrer sa défaite ; aussi la racontons-nous avec une pleine confiance. C'est la coutume des méchants de supprimer le témoignage des bons. Mais, comme nous nous proposons de faire connaître aux fidèles le noble triomphe du martyr, il est convenable de dire d'abord la noblesse de sa race. Son père est Euticius, le fils du très noble consul Agressus ; sa mère Enola est née à Osca ; lui-même est élevé dans les lettres dès son enfance, et, par la grâce de Dieu qui prévoyait en lui un vase d'élection, il brille dans les lettres sacrées et profanes* (? gemina scientia), *au temps du bienheureux Valerius, évêque de Saragosse ; comme sa sainteté n'est pas moins grande que sa science et sa noblesse, il est fait diacre. Et, comme l'évêque avait une difficulté de parole, il confie au vénérable Vincent le ministère de la doctrine, et s'absorbe dans la prière et la méditation ; le dit archidiacre tenait dignement la place de l'évêque. Or, le sacrilège Dacia-*

[1] 1. Le jeu des mots *Vicisti, Victor* ; 2. Le miraculeux retour au rivage du corps jeté à la mer.

[2] Cf. *infra*, p. 140.

[3] Texte *probabile satis* [B. H. L., 8628 + 8630]. Ruinart, 400. — Florez : *España Sagrada*, VIII, (1752), 179 et XXX, (1775), 248 ; Tillemont, V, 215, et 673 ; Lucchini : *Atti sinceri*, III. (1778). 166 ; Allard : IV, 234.

nus, præses, *reçut à Saragosse, de ses princes et seigneurs Dioclétien et Maximien, l'occasion de sévir contre les Chrétiens ; poussé par l'esprit du mal, il fit enlever les évêques, les prêtres et les autres ministres de l'ordre sacré. L'évêque Valerius et l'archidiacre Vincent coururent donc avec joie confesser la Divinité* (in confessionem Deitatis), *sachant que leur bonheur futur serait mesuré à l'horreur de leurs tourments.*

Dacianus fait d'abord conduire à Valence les saints de Dieu ; ils souffrent la faim, les chaînes, le supplice des poids que l'on suspend à leurs mains et à leur tête. Mais leur courage n'est pas brisé par là. Dacianus est surpris et furieux de les trouver forts et vaillants ; il se contient cependant et les engage à ne pas mépriser les ordres royaux et, par leur attitude, à incliner leurs clercs à la soumission. Valère se tait : sa simplicité et son innocence étaient grandes et, s'il était savant, il ne pouvait que difficilement parler. Avec sa permission, c'est donc Vincent qui répond au juge : « Chez les chrétiens, la prudence est impie lorsqu'elle renie et blasphème le culte qui est dû à la divinité. Nous faisons profession d'être des adorateurs de la religion chrétienne ; nous méprisons tes menaces et tes supplices, nous embrassons de grand cœur la mort pour la vérité ; tes supplices nous donnent la couronne, la mort nous donne la vie. C'est le serpent empoisonné, l'assassin de l'homme, qui vous pousse à opprimer l'innocence chrétienne ; lui qui a opposé les idoles à Dieu pour empêcher l'homme de recouvrer par l'obéissance ce que lui-même avait perdu par l'orgueil ; lui que nous chassons du corps des hommes en invoquant Dieu. » — Dacianus, rempli de fureur, envoie Valère en exil et fait mettre Vincent sur le chevalet. Comme Vincent le remercie de sa bonté, le juge, hors de lui, frappe les bourreaux, il les adjure, il les gourmande, mais Vincent continue de le railler et confesse le Christ Seigneur, Fils unique du Très Haut, du Père, seul Dieu avec le Père et l'Esprit-Saint. Lorsque son corps est tout pantelant et déchiré, Dacianus le supplie d'avoir égard à sa jeunesse ; mais c'est en vain. On soumet donc Vincent à la question régulière (legitima quæstio), *sans qu'il fléchisse : après l'avoir détaché du chevalet, on l'étend sur un gril, ou plutôt il y monte de lui-même ; on lui applique les lames ardentes, on arrose de graisse bouillante et de morceaux de sel brûlants ses blessures et les*

plaies béantes de ses entrailles ouvertes. Et lui prie, inébranlable, les yeux au ciel, le visage souriant. — « Nous sommes vaincus », dit Dacianus. Pourtant, il s'acharne encore ; il fait étendre Vincent dans un endroit obscur, sur des tessons de bouteille, pour exaspérer ses souffrances, jusqu'à ce qu'il meure. Mais, après que les ministri *se sont endormis, une lumière céleste resplendit, les tessons s'amollissent et deviennent aussi doux que les fleurs ; et l'athlète de Dieu, refait de ses souffrances, chante un psaume à Dieu et un hymne de joie, tandis que les anges viennent charmer sa solitude. « Invincible Vincent* (o Vincenti invictissime), *disent-ils, tu as fidèlement lutté pour* (*garder*) *ton nom ! Sois sûr de ton triomphe ! » Et l'on entend les louanges de Dieu, une (invisible) musique résonne* (resonante organo), *la douce voix des anges retentit au loin. Les gardiens s'éveillent, regardent par les fentes, voient les ministres de la divinité brillant d'une beauté céleste, tandis que le saint martyr de Dieu, libre de tout lien, se promène en chantant les psaumes. Frappés de terreur et de respect, ils embrassent la religion chrétienne et désirent vénérer celui qu'ils torturaient tout à l'heure. Au même moment, la foule des fidèles accourt, et Vincent la réconforte. Mais Dacianus, pour cacher sa défaite, fait porter sur un lit moelleux le martyr, qu'il compte ramener plus tard au supplice. Dieu en dispose autrement : Vincent rend doucement l'âme. Les assistants baisent ses traces, palpent avec une curiosité pieuse les blessures de son corps déchiré, recueillent son sang avec des linges qui seront chers à la piété de l'avenir.*

A la nouvelle de sa mort, Dacianus s'écrie : « Je n'ai pu le vaincre durant sa vie, mais je le punirai après sa mort. Jetez son corps dans la campagne pour qu'il soit dévoré par les bêtes, et que les Chrétiens ne puissent recueillir ses restes et lui donner la dignité de martyr ». Les Anges accourent le garder ; un corbeau veille non loin, dont le noir plumage semble un habit de deuil, et qui chasse les oiseaux qui accourent et même un énorme loup ; la tête tournée vers le corps sacré, il demeure immobile, admirant, on le croit, les Anges qui veillaient. C'est l'antique histoire du corbeau d'Elie qui se répétait pour nous. — Dacianus, effrayé, désespère de vaincre Vincent, même après sa mort. Pourtant il veut tenter de prendre sur mer la revanche des défaites qu'il a subies sur terre : il fait coudre le corps dans le sac des parricides, il le

fait jeter à la mer par le criminel Eumorphius. Mais avant que celui-ci soit revenu, la main de Dieu a ramené le corps au rivage : même après sa mort, le soldat de Dieu est invaincu ; au jour du combat, Dieu ne l'a pas abandonné, il lui a donné de broyer la tête de l'antique serpent.

Le saint martyr apparaît à un chrétien dans une extase, et lui révèle où il repose. Comme celui-ci hésite, le martyr avertit par un songe une veuve, Jonica, et lui dit où les flots l'ont enseveli dans le sable. Jonica reconnaît l'endroit ; on porte le corps à une petite basilique, sans grand appareil, par crainte des gentils. Mais lorsque leur cruauté a pris fin et que s'est accrue la dévotion des fidèles, on le transporte en grande pompe et on l'ensevelit hors des murs de Valence, sous l'autel. Grâce à ses mérites, les bienfaits divins s'y multiplient, à la louange et à la gloire du nom du Christ, qui avec le Père et l'Esprit-Saint vit et règne, Dieu, à travers l'infini des siècles des siècles. Amen.

II

Le culte de saint Vincent, diacre, et de saint Valère, évêque, nous est attesté à Valence, en Espagne, au milieu du ve siècle, par le férial hiéronymien, et, quelques années plus tôt, par un hymne de Prudence et quatre sermons de saint Augustin. — On étudiera ces textes, avant d'examiner les versions des gestes : elles sont anonymes.

Voici le texte du férial (p. 12) :

B	E	W
XI KL. FEB « In Hispania,ciuitate | ualentia, passio | scî valeri, epî | et vincenti diac | et mar, et decim | et octo cû sociis | eorum-quintiliani... »	« XI Kl spania civi va lentia sci valeri epi et vincenti diac | et alioru XVIII quintiliani...»	XI KL. FEB. « In hispaniis civitate valentia passio | sci valeri epi et vincenti diac et marty | XVIII cum sociis suis, quintiliani... »

A ce que conte la passion, le férial ajoute la date de l'anniversaire, 22 janvier; il confirme son témoignage touchant l'association de l'évêque Valère et du diacre Vincent. Faut-il ajouter qu'il l'infirme ensuite, lorsqu'il introduit les 18 martyrs de Saragosse? L'unité de l'anniversaire, l'unité même de la fête ne prouve pas nécessairement l'association des saints; d'autre part, Prudence place ces 18 martyrs à une époque antérieure [1] à celle où mourut Vincent, et Prudence connaît et exprime les traditions locales d'Espagne à la fin du IVe siècle; il est peut-être originaire de Saragosse [2]. Il n'est pas sûr que la passion nous trompe lorsqu'elle n'associe pas 18 martyrs à Valère et à Vincent.

D'autant que Prudence, outre l'hymne qu'il a consacré aux 18 martyrs, en a écrit un autre en l'honneur de saint Vincent [3] : il n'y souffle mot des 18 martyrs. Et c'est à cette pièce, la cinquième du *Peri Stephanon*, écrite avant le voyage de Rome (402-403) [4], qu'il convient maintenant de s'arrêter. Elle est écrite en dimètres acatalectiques ïambiques et compte 144 strophes de quatre vers. C'est l'histoire que nous connaissons : après une invocation au martyr, le poète met en scène Vincent et son persécuteur; Vincent repousse ses avances et confesse que le Christ est Dieu; il supporte tous les supplices et triomphe, vivant et mort, de la haine de son bourreau. Je note que Prudence et les gestes rapportent également l'histoire du gril, de la prison obscure visitée par les Anges, des linges imbibés de sang, du loup mis en fuite par le corbeau; ici et là, le persécuteur veut dérober aux chrétiens le corps de Vincent pour qu'ils n'en fassent pas un martyr, c'est Eumorphius qui jette le corps à la mer, c'est sous un autel qu'il est définitivement enseveli. Voici, enfin, quelques expressions qui semblent être singulièrement voisines l'une de l'autre :

[1] *Peri Steph.*, IV. — Adon, 15 avril, *P. L.*, 123,247. — Tillemont, V, 229.

[2] *Peri Steph.*, IV. — 1. Cf. Schanz, *Geschichte der romischen Litteratur*, IV (1904), 1, 212; et Puech, *Prudence* [Paris, 1888].

[3] Ruinart (éd. 1859), 406-411. — Arevalo apud Migne, *P. L.*, 59. — L'édition de Bergmann n'a pas encore paru.

[4] Sixt, *Die lyrischen Gedichte des P.*, p. 26 [d'après Schanz, *op. cit.*, p. 220].

Prudence	*Gestes*
[Strophe 15] *servi* hujus (Christi) ac *testes* sumus.	[4] « Profitemur nos... Dei *famulos* et *testes*. »
56 « Hunc *sponte* conscendit rogum. »	[7] « Dei athleta candentis ferri machinam *ultro* conscendit... »
58 « *Arvina* post hinc igneum impressa cauterem lavit. »	[7] « Stridens flamma *arvina* respergitur, vulnera vulneribus infliguntur, tormentis tormenta desæviunt, *salis ignibus sparsi crepitantes minutiæ per membra dissiliunt*; et iam non ad artus tantum sed ad ipsa viscerum abdita suppliciorum tela jaciuntur. »
57 « Subter crepante abstergine *scintillat excussus salis* ; punctisque fervens stridulis sparsim per artus figitur. »	
59 « Hæc inter *immotus* manet... *Tenditque in altum lumina*.	[8] « Manet Dei servus *immotus* et *erectis in cœlum luminibus* Dominum precabatur. »
99 « Nudum, *negato tegmine*. »	[10] « Expositum... *sine tegmine* venerabile corpus. »
84 « Coire toto ex oppido turbam fidelem *cerneres*. »	[9] « *Videres* circumstantium frequentiam sancti vestigia certatim... »
102 « Nam corvus Heliæ datus *olim ciborum portitor* hoc munus implet sedule et irremotus *excubat*. »	[10] « Nam *qui ante Eliæ* pleno ore *cibos detulerat*... angelicis rursum *excubiis*. »

Mais, d'autre part, entre les gestes et Prudence, je relève des différences notables. Sont propres à Prudence les traits suivants : 1. Omission de Valère [1] ; 2. Omission d'Euticius, Enola, Ionice, Valence et Saragosse ; 3. *Le persécuteur demande à Vincent de lui livrer les livres saints* ; 4. *Vincent attaque les dieux païens* (au lieu de Satan, *ille venenatissimus serpens*) ; 5. Le persécuteur ne gourmande pas l'impuissance des bourreaux [*Contra*, cf. gestes, 5] ; 6. Vincent, dans une belle strophe, qui rappelle Horace, et qui n'a pas son équivalent dans les gestes, montre que la liberté de l'âme est hors des atteintes du persécuteur :

> [40] « Est alter, est intrinsecus
> Violare quem nullus potest ;
> Liber, quietus, integer,
> Exsors dolorum tristium ; »

7. L'apparition des Anges dans la prison convertit le gardien [non les gardiens] ; 8. On n'applique pas à Vincent, lorsqu'il est sur le gril, les lames ardentes [*Contra*, cf. gestes, 7] ;

[1] Dacien est cité à la strophe 106.

9. *Lorsqu'il est guéri, dans sa prison, Vincent ne parle pas à la foule des chrétiens* [*Contra*, cf. gestes, 8] ; 10. *Les matelots d'Eumorphius, lorsqu'ils ont jeté le corps à la mer, le voient revenir avant eux au rivage* [*Contra*, cf. gestes, 11 : en abordant à terre, les matelots croient que le corps est au fond de la mer] ; 11. Prudence craint [str. 104] que le miracle du corbeau et du loup rencontre des sceptiques.

Ces différences notables comparées aux nombreux points de contact qui ont été relevés, ne comportent, croyons-nous, qu'une explication : Prudence connaissait une version des gestes de saint Vincent qui n'est pas celle qu'a imprimée Ruinart, mais qui s'en rapprochait beaucoup.

C'est à une conclusion tout à fait analogue que conduit l'étude des sermons de saint Augustin, 274, 275, 276, 277 [1]. Le premier et le troisième insistent sur cette idée que c'est la grâce de Dieu, non le propre courage de Vincent, qui lui ont assuré la victoire ; le second rappelle que ce qui fait le martyr, ce n'est pas la souffrance qu'il endure, mais la cause qu'il défend ; le quatrième est une étude assez développée sur la nature du corps glorifié. Ici et là, on relève certains détails historiques.

On a l'impression très nette que saint Augustin connaissait nos gestes. Il cite expressément, à plusieurs reprises, la passion qui célèbre le martyr [2], et il ajoute que cette passion était longue [3] ; en particulier, il rappelle les victoires de Vincent [4], sa constance dans les tourments [5] et le miracle de

[1] *P. L.*, 38, 1252-1268.

[2] 275, 1. (1254). « Cum b.V. gloriosa passio legeretur...; quas voces audierit.. decursia lectio declaravit ; — 276, 1 (1255) in passione quæ nobis hodie recitata est : — 277, 8 (1261) nata nobis occasio est... ex passione martyris. »

[3] 274 (1253). « Longam lectionem audivimus,...; longo sermone etiam nos tenere vestram patientiam non debemus. Novimus quia patienter audistis, et diu stando et audiendo tamquam martyri compassi estis. »

[4] 274 «...Vincentium ubique vincentem. Vicit in verbis, vicit in pœnis ; vicit in confessione, vicit in tribulatione ; vicit exustus ignibus, vicit submersus fluctibus ; postremo vicit tortus, vicit mortuus » (1252) ; — 275, 1. In nostro autem vincente Vincentio, ille quidem vincebat qui possidebat » (1254) ; — 276. « In illo Vincentius vicit a quo victus est mundus » (1256). — [Vincent est diacre, *levita*, 276, 1256].

[5] 274. « Quis istam patientiam militi suo donavit ? » (1252).— 276. In cujus corpore pœnis variis exarato, iam tormenta defecerant et adhuc membra durabant... Tanta grassabatur crudelitas in martyris corpore, et tanta tranquilli-

la mer [1]; il semble connaître le miracle du corbeau [2]; il fait une allusion très nette aux grimaces furieuses de Dacien vaincu [3]; peut-être fait-il une allusion au passage des gestes, où Vincent rappelle la scélératesse de « l'antique ennemi [4] ».

Je n'oserai pas assurer, pourtant, que le texte connu de saint Augustin soit le texte même qu'a imprimé Ruinart, ainsi que le prétend celui-ci.

Deux faits nous mettent en méfiance. Au sermon 274, saint Augustin semble attribuer à saint Vincent une parole du psalmiste qui est absente des gestes :

Martyrum voce cantavimus (*dixerat enim ista Vincentius in orationibus suis*) : *Judica me, Deus, et discerne causam meam.....*

D'autre part, dans les quatre sermons, je ne trouve aucun trait qui rappelle le gril ; au début du sermon 274, saint Augustin se contente de dire *vicit exustus ignibus* [5] tandis qu'il

tas proferebatur in voce, tantaque pœnarum asperitas sæviebat in membris, et tanta securitas sonabat in verbis [1255-1256]. — Cf. 277, 8 (1261).

[1] 276, 4. « Mortuus maria transnatavit. Sed ipse inter undas gubernavit cadaver... Non mersit aqua maris corpus eius » [1257].

[2] 277, 1. « Sic Eliam sanctum Deus per avem pascebat ». — Cf. gestes, § 10. « Qui ante Eliæ... cibos detulerat. »

[3]

S. Augustin	*Gestes*
275 (1265). « Voces... huius hominis, oculi, vultus et turbulentus totius corporis motus, indicabant quam graviora tormenta sentiret interius quam erant quæ martyri infligebat exterius. 276, 3...« Per furiosas Daciani voces, per truces oculos et minaces vultus et totius corporis motus ille habitator eius interior monstrabatur ».	5. Clamare Dacianus cœpit... Dum Dei martyrem lacerat, se potius ipse laniare... Exsanguis et ipse Dacianus, pectore trementi, torvis et minacibus oculis clamare militibus cœpit : Quid agitis ? Non enim agnosco manus vestras... 6. At nimia præses fervens insania, totaque facie humanitatis eversa... »
[4] 275. « Erat videre invictam martyris animam contra insidias antiqui hostis... Si enim diabolicus et seductor spiritus plerumque implet vel fallaces vates, vel falsos martyres suos » (1254).	4. « Ille enim venenatissimus serpens et insatiabilis homicida christianam innocentiam tormentis... vos cogit appetere... Ipse malignitatis astu idola pro Deo coli instituit. »

[5] Au sermon 276, 3 (1257), Augustin parle du supplice du feu qu'a enduré Vincent. Aucune de ses expressions n'entraîne ni n'exclut nécessairement l'hypothèse du gril, ou l'hypothèse du *clibanus*. Cf. notamment : « Putares quod eum duraret flamma, non ureret ; et, tamquam figuli fornax lutum molle suscipiens, duram redderet testam... Iam non urit ignis tuus... Probatus atque decoctus illo igne Vincentius... Ipse (Dacianus) facibus furoris accensus, *tamquam clibanus intus ardebat*... Cf. *infra*, § 4. Non flexit flamma tortoris cor eius. *Decoctus* est il une allusion au gril ?

parle explicitement du miracle de la mer et des ongles de fer[1]. Or nous connaissons des versions[2] des gestes où l'histoire du gril est passée sous silence. Qui sait si son texte ne l'ignorait pas aussi ? — L'omission du gril est d'autant plus surprenante que saint Augustin connaissait, je crois[3], l'hymne de Prudence, — et que Prudence insiste sur le gril. Si Augustin n'en a pas plus précisément parlé et tiré quelque trait frappant, n'est-ce pas que l'épisode était absent du texte que le peuple venait d'entendre ?

Or, deux faits indiquent que le texte *probabile satis* est, sans doute, postérieur à saint Augustin. C'est d'abord cette phrase où l'on insiste plus que d'ordinaire sur la prescience de Dieu : *a pueritia studiis litterarum traditus, superna providente clementia quæ sibi eum prævidebat vas electionis futurum...* Le rédacteur ne vivait-il pas en un temps où l'idée de la prédestination, telle que l'entendait Augustin, était désormais victorieuse ?

C'est ensuite ce détail qui caractérise l'évêque Valère : il confie à saint Vincent le ministère de la prédication, parce qu'il a une difficulté de parole. — Or, nous savons que l'*évêque d'Hippone*, au temps où saint Augustin fonde le monastère de Tagaste, *s'appelle Valère* ; c'est ce Valère qui ordonne prêtre saint Augustin (début de 391), et *qui lui confie le ministère de la prédication*[4]. — Si le Valère de saint Vincent n'est pas un double légendaire du Valère de saint Augustin

[1] 276, 4 (1257). « Sed ipse inter undas gubernavit cadaver exstinctum, qui inter ungulas animum donavit invictum. »

[2] Cf. *infra*, p. 144.

[3] Voici les points de contact que j'ai notés :

Prudence	*Augustin*
5. « Ac verba primum mollia suadendo blande effuderat. »	276, 2 (1256). « Duplicem mundus aciem producit contra milites Christi... Blanditur, enim, ut decipiat ; terret, ut frangat. »
15. « Servi huius ac *testes* sumus. »	275, 3 (1255) « Magnum Dominus testimonium præbet *testibus* suis. »
40. « Est alter, est intrinsecus Violare quem nullus potest : Liber, quietus, integer... »	275, 1 (1254) «...prædicatorum carnem quidem in manus persequentium tradere, mentem vero in arcem libertatis assumere. »
100. « Sed nulla dirarum fames Aut bestiarum aut alitum, Audet *tropæum gloriæ* Fædare tactu squalido. »	274 (1252). « Quando caro eius, in qua erat *tropæum Christi victoris*... »

[4] Cf. « De Genesi ad litteram liber imperfectus ; — De sermone Domini in monte » ; — Sermon 355, 1 ; — Ep. 126, 7.

(le férial hiéronymien nous empêche de le croire), il est sûr, à tout le moins, que l'histoire du Valère de saint Vincent est modelée sur l'histoire du Valère de saint Augustin. — *La version de Ruinart est donc un remaniement postérieur à saint Augustin des gestes antérieurs à saint Augustin.*

En résumé, il est certain que les gestes de saint Vincent étaient rédigés avant 400 ; il est certain qu'il en existait dès lors plusieurs versions, deux au moins ; il est certain que le texte *probabile satis* imprimé par Ruinart reproduit en les remaniant les gestes de la fin du IVe siècle.

III

Or, les manuscrits nous ont conservé deux versions des gestes de saint Vincent qui diffèrent quelque peu du texte *probabile satis*

Le texte des Codices Vaticani 1196 et 5696 [1] commence par les mots : *Beatus Vincentius extitit patre... civitatis episcopo.* Ce texte retranche à la version *probabile satis* de Ruinart : 1. le prologue *probabile satis* ; 2. l'épisode du gril ; 3. la plus grande partie des discours. — Il y ajoute : 1. feinte de Dacien qui, bien qu'effrayé lui-même, veut intimider l'évêque ; ainsi, il aura plus facilement raison des autres clercs. Or, Dacien a été humilié, et vaincu par un diacre : combien plus éclatante encore eût été sa défaite, s'il avait eu devant lui l'évêque, *caput sacerdotii* ; 2. avant d'être enfermé dans la prison ténébreuse, Vincent est à demi déchiré entre les branches d'un arbre ; 3. on somme Vincent de nier la divinité du Christ : *nega Christum deum esse* ; 4. Vincent gourmande Valère qui parle trop modérément à Dacien ; 5. le culte de Vincent est célèbre dans toutes les Espagnes.

Le texte reproduit les deux passages de la version *probabile satis* qui dénoncent une époque post-augustinienne. La phrase *nega Christum deum esse* [§ 9] s'expliquerait assez

[1] *Analecta*, I, 262

bien, si l'on admettait qu'elle a été écrite au temps où les Wisigoths ariens occupaient les Espagnes. Comme la version de Ruinart, la version Vaticane est donc un remaniement des gestes du IVe siècle, fait en Espagne sur un texte parent de celui que connaissait Augustin (absence du gril), différent de celui que lisait Prudence (absence du gril ; rien sur les livres sacrés). Elle est sans doute antérieure à la version de Ruinart : celle-ci supprime — comme inconvenants — les reproches du diacre à l'évêque.

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, que semble avoir connu Ruinart [1], rappelle parfois les deux versions précédentes mais s'en écarte parfois aussi : c'est, sans doute, *notre plus ancien texte des gestes de saint Vincent* [2]. J'y remarque, en effet, l'absence des deux passages qui dénoncent une influence augustinienne ; y manque également la phrase *nega Christum deum esse* ; y manque encore le passage qui met en relief la noblesse de Vincent et nous fait connaître Euticius, Agressus, Enola ; y manque enfin l'épisode du gril ; Vincent nous apparaît comme un vieillard. Le court prologue *probabile satis* le rapproche du texte Ruinart, la mention du supplice de l'arbre [3] le rapproche de la version Vaticane. C'est sans doute le texte que lisait saint Augustin.

Restent trois autres versions des gestes, moins importantes que celles dont on a parlé déjà. L'une est un sermon [4], prononcé par un prêtre espagnol [5] : il suit fidèlement Prudence [6];

[1] Ed. 1859, p. 400, note 1. « Hæc (*a sed quoniam* usque ad *Cum igitur*) in 1 ms. Colb. non habentur ».

[2] Codex Paris, 5301 [xe s.]. Cf. Cod. NA. 2179, 10870, 5274. Ce texte m'a été signalé par mon ami M. Cirot : il a bien voulu me communiquer la copie qu'il en avait prise. L'hypothèse que je présente à ce propos m'est personnelle.

[3] « Divaricate præterea distentum robore » (je comprends : arbore) « corpus, quousque discerpi pœna artus possint. »

[4] *P. L.*, 39, 2095. « Cunctorum licet, dilectissimi, gloriosas martyrum passiones...»

[5] *P. L.*, 54, 500. Cunctorum licet... gloriosas martyrum passiones... § 1. « Hunc ergo amplius propria venerentur, quem etiam peregrina mirantur.» — — Cf. Tillemont, v, 215. — Quesnel a montré [*S. Leonis Opera*, I, 384] que le texte n'est pas de saint Léon.

[6] Rien sur Valère ; un seul gardien de la prison ; l'épisode du gril. L'auteur joue [§ 4] sur les mots *Vincentius-Vincens*, mais ne souffle mot d'Eumorphius, ni des livres sacrés : il parlait sans doute devant un évêque [§ 3, *Sanctitas vestra*].

peut-être même n'a-t-il utilisé que les vers du *Peri Stephanon*. Mais on ne saurait dire à quelle date remonte cet écrit.

L'autre version [1] semble être un résumé fait sur le modèle d'actes courts et authentiques. On n'y trouve rien sur la noblesse de Vincent, ni sur l'embarras de parole de Valère, ni sur le gril ; on y voit le diacre reprochant à l'évêque sa timidité. Le texte est donc à la fois parent de la version Vaticane et de la version de Paris, mais plus près de celle-ci que de celle-là.

On connaît enfin une version grecque de la légende [2]. Elle se rapproche également du texte de Paris : par la présence d'un court prologue inspiré du prologue *probabile satis* [3], par l'absence des deux passages qui dénoncent une époque augustinienne, par l'absence encore de tous les détails qui soulignent la noblesse de Vincent. — Mais elle ne suit pas servilement le texte de Paris : elle en retranche, par exemple, le supplice de l'arbre, et elle y ajoute, sans parler de nombreux développements purement verbaux, d'abord que le sacrilège Dacianus est un grec [§ 1], ensuite que Vincent est supplicié sur une croix, enfin qu'il est mort au mois de novembre [§ 22]. Ce dernier détail n'est sans doute que la notation de la fête de saint Vincent au jour où on la célèbre dans le monde byzantin [4]. Le premier est beaucoup plus intéressant parce qu'il démontre que l'auteur du texte grec n'était pas un grec, Ἕλλην ; qui sait si ce n'est pas dans un des monastères

[1] *Analecta*, I (1882), 260. « In Christi nomine incipit passio b. levitæ et martyris Vincentii. »

[2] *P. G.*, 114, 736.

[3] Ἱκανὸν καὶ τοῦτο δοκιμῆς τῷ ἁγιωτάτῳ μάρτυρι Βικεντίῳ εἰς τὴν κατὰ τοῦ ἐχθροῦ μεγίστην νίκην, τὸ τὴν μνήμην τῶν ἀγώνων αὐτοῦ καὶ τοῦ πάθους τὸ ἀοίδιμον ἐθελῆσαι τὸν μισόκαλον τῇ σιωπῇ ταμιεύσασθαι. Ἀλλ' ἡμεῖς γοῦν εἰς τὸ ἐμφανὲς ἕκαστα κατὰ τάξιν ἐκδώσομεν συμπληρεστάτῃ πίστει...

« Probabile satis est ad gloriam Vincenti martyris quod de scriptis passionis eius titulum (inimicus) invidus extitit. Unde reddimus fide plena relationem gestorum quæ litterarum apicibus iudex annotari non immerito noluit, quia victum se erubesceret audiri. »

[4] Noter pourtant que le *Synaxaire de Constantinople* donne un résumé de la légende à la date du 22 janvier [Delehaye, 414]. — Il est probable que cette fête de janvier est relativement récente, et que l'anniversaire du mois de novembre s'explique par l'association du culte de Vincent à un culte grec : le 11 novembre, le *Synaxaire de Constantinople* donne Mennas, Victor et Βικέντιον [col. 211] : Vincent est arrêté ἐν Αὐγουστίᾳ τῇ πόλει et décapité.

byzantins de Rome ou de Calabre, qu'il faut le chercher? Mais d'où vient l'épisode de la croix? « La folie emporte Dacien : il ordonne qu'on plante immédiatement une croix, qu'on y attache Vincent, qu'on l'y torture. Les bourreaux, ministres du diable, obéissent avec rapidité ; mais, lorsqu'ils font descendre le saint, voici que, poussé par l'Esprit-Saint, celui-ci se dégage de ses liens, court à la croix et y remonte [1]. » L'auteur veut insister avec une force particulière sur la spontanéité du martyre de Vincent. On s'expliquerait cette insistance si l'on admettait que la version grecque repose sur un remaniement de notre texte de Paris, opéré lors des controverses catholico-manichéennes touchant la fuite d'après les actes d'André.

Les huit versions à nous connues [Prudence, Augustin ; — Ruinart, Rome, Paris ; — sermon espagnol, résumé, adaptation grecque] sont vraisemblablement antérieures à l'an 542 : en 542 saint Vincent opéra un miracle [2] qui eut le plus grand retentissement ; nos versions l'ignorent toutes. Comme Childebert et Clotaire, cette année-là, assiégeaient Saragosse, les habitants promenèrent autour des murailles la tunique du martyr de la victoire ; par crainte de le mécontenter, Childebert leva le siège, et, revenu à Paris, lui consacra une église (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés [3]). Une pièce de vers d'Eugène III [4], une prière du Missel Mozarabe [5] — qui, sans

[1] Voici le texte [*P. G.* 114., 745. C-D]. Καὶ ὁ Δατιανὸς ὑπερζέσας ταῖς μανίαις εὐθέως προστάττει σταυρὸν καταπαγῆναι, καὶ ἐκεῖ προσηλωθέντα ἀνικητὶ καταμέλος αἰκίζεσθαι. Καὶ δὴ τὰ προστταττόμενα ἐξεστελοῦν οἱ τοῦ διαβόλου ὑπηρέται... δὲ σὺν πολλῷ τῷ τάχει κατήνεγκαν αὐτὸν ἀπὸ τοῦ ξύλου. Ὡς δὲ τῶν δεσμῶν ἀπελύθη καὶ ἔστη ἐπὶ τοῦ ἐδάφους ὁ ἅγιος, ἐνεργείᾳ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος ἐκτινάξας ἑαυτὸν ἐκ τῶν δημίων, καὶ προσπηδήσας ἐπὶ τὸν σταυρὸν δρόμῳ, βουλόμενος τιμωρήσασθαι τὸν ἐχθρὸν, οὕτω κατὰ τῶν τιμωρῶν ἐπιμέμφεται ἐπεγειρομένων καὶ ἐπιτεινόντων αὐτῷ τὰ δεινὰ...

Je néglige l'abrégé d'Adon, *P. L.* [123-219] et les passions métriques du *Codex Parisinus*, 16699 [B. H. L., 8642], du Ms. de Douai [*Analecta*, xx (1901), 424] et de Hildebert du Mans [*P. L.*, 171, 1301].

[2] H. F., III, 29. — *P. L.*, 71, 263. — Childebertus rex in Hispaniam abiit, quam ingressus cum Chlautachario Cæsaraugustanam civitatem... obsident. At illi in tanta humilitate ad Deum conversi sunt ut... cum tunica b. Vincentii martyris muros civitatis circuirent... (Rusticus a Francis deprehensus) ait : Tunicam b. Vincentii deportant et cum ipsa ut eis Dominus misereatur exorant. Quod illi timentes se ab ea civitate removerunt.

[3] Tillemont, xv, 226.

[4] *P. L.*, 85, 678, note.

[5] *P. L.*, 85, 678. — Certains passages du Missel Mozarabe semblent se rap-

doute, reflète les usages de l'époque wisigothique — attestent la notoriété de cette histoire. Aucun de nos textes ne s'est allongé d'un appendice pour la redire ; la passion de sainte Salsa, que certains de nos rédacteurs ont sans doute connue — on va le voir — les y invitait pourtant [1] ; il est probable qu'ils écrivaient avant que se fût opéré le miracle.

En résumé, on peut placer *avant 400* la rédaction de l'hymne de Prudence, de sa source et du texte de Paris ; les sermons d'Augustin se placent au premier tiers du ve siècle ; de 430 à 550 s'échelonnent la version de Rome, le texte de Ruinart, la source du texte grec.

IV

On précisera ces conclusions en comparant la légende de saint Vincent aux légendes qui lui sont apparentées, légendes d'Espagne et de Gaule, d'Afrique et de Rome.

Au contraire de ce qu'on pourrait croire, la légende de saint Vincent n'est pas très étroitement liée aux légendes d'Espagne et de Gaule.

A Girone, dans l'Espagne du nord, les chrétiens vénéraient à la *même date* que le Vincent de Saragosse (22 janvier), un saint qui portait le *même nom* et qui était mort à la *même époque* que lui. L'histoire de saint Vincent de Girone [2] n'offre aucun rapport avec l'histoire de saint Vincent de Saragosse.

Il en est de même de saint Vincent d'Agen. Si Grégoire de Tours l'appelle *levita* [3] — par souvenir, sans doute, du Vincent de Saragosse [4] —, le trait est personnel à saint Gré-

procher du sermon espagnol [*P. L.*, 85, 675] ; ailleurs [679], on croit retrouver le texte de Ruinart ; ailleurs [682], le texte résumé.

[1] Cf. *infra*, p. 149. A la passion de la sainte, on a joint le récit d'un miracle contemporain survenu au temps de la révolte de Firmus.

[2] 22 janvier 390.

[3] *Gl. Mart.*, 104. — 9 juin 166 et *Analecta*, II, 299.

[4] Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, 144, n. 1. — Sur S. Vincent de Dax, rien à dire non plus. Cf. Duchesne, *op. cit.*, II, 140.

goire : les gestes ne le reproduisent pas ; et leur physionomie, très originale, ne rappelle en rien notre légende.

Vincent d'Abula [1] nous en rapproche. On y voit apparaître Dacien, et certains traits accusent, peut-être, une parenté plus précise : l'effort que tente Dacien pour séduire Vincent, le soin qu'il prend de lui rappeler sa jeunesse.

C'est seulement les gestes de sainte Foi — une de leurs versions tout au moins [2] — qui trahissent avec netteté leur étroite parenté avec la légende espagnole. Voici les points de contact : 1. Jeu de mots sur le nom du saint [*Vincentius-vincens; Fides nomine et opere vocor*, § 3] ; 2. Le *præses Dacianus* ; 3. Le gril [*lectus æneus*, § 4] ; 4. Epoque de Dioclétien ; 5. Noblesse de la sainte ; 6. Elle s'offre d'elle-même aux *ministri* de Dacien, elle monte elle-même sur le gril ; 7. Dacien tâche à séduire la sainte, *blando sermone* ; 8. Rappel de sa jeunesse et de sa beauté ; 9. Lorsque la martyre est sur le gril, on jette sur elle de la graisse (sur Vincent, de la graisse de porc) ; 10. Le peuple est introduit dans l'histoire. Il est vraisemblable que ce texte est postérieur aux gestes espagnols, et qu'il subit leur influence.

Ainsi, on ne voit pas qu'aucun texte espagnol ou gaulois antérieur aux nôtres [3] ait exercé quelque influence sur eux. Nous pouvons seulement soupçonner que Dacianus était un magistrat persécuteur dont le souvenir était resté vivace en ces pays ; — aucun document authentique ne nous le fait connaître. Peut-être appartenait-il à la même famille que le consul Dacianus de 358. Un compagnon du martyr Saturninus, un évêque donatiste de Tamazuca (en 411), portent également ce nom.

Une étude rapide des actes des martyrs africains conduit à des constatations plus intéressantes : *les gestes de saint Vincent ont subi leur action et leur ont emprunté le miracle de la mer*,

[1] 27 octobre 205. — *Cat. Paris*, I, 339.

[2] 26 octobre 288 et 20 octobre 823. — Tillemont, IV, 543, 754, et Duchesne, *op. cit.*, II, 144-146. Le texte long (20 octobre, Caprès, Dulcidius) rappelle aussi saint Vincent : 1. Jeu de mots sur Primus et Felicianus ; 2. Linges sanglants ; 3. Crainte qu'on jette le corps dans le fleuve ; 4. Songe qui révèle le lieu des reliques.

[3] Sur saint Fructueux, cf. *infra*.

leur complaisance dans la description de supplices atroces, l'épisode des livres saints.

Les actes de saint Fabius de Césarée [1] racontent le martyre d'un chrétien qui refuse de porter les *vexilla præsidialia* : ils présentent de nombreux points de contact avec nos gestes. On notera les principaux : 1. Prologue inspiré par l'idée de la valeur édifiante des gestes ; — 2. Le saint est enfermé *in imo ergastuli* (§ 5) ; — 3. L'amour-propre du juge est intéressé dans l'affaire du saint ; l'interrogatoire apparaît comme un duel entre le juge et celui-ci ; c'est à qui viendra à bout de l'autre [§ 7 : *existimans minus gloriosum posse fieri...*] ; — 4. La mort du martyr ne met pas fin à ce duel : le juge se venge sur le saint, mort, de la défaite qu'il lui a infligée, vivant [§ 7 : *qui mortuo non pepercit, vivum se non crudeliter laniasse pœnituit* ; et surtout § 8 : *insepultus custodiatur quasi... iam peremptum posset iterum judicare post mortem* ; et encore § 9 : *quod non potuisti grassari in vivum, sævis in mortuum*] ; — 5. Le corps du martyr, enveloppé, alourdi d'un gros poids, est jeté à la mer, au point où l'on cesse d'apercevoir la côte [§ 9 : *ferantur usque ad defectum visus membra per æquora*] ; — 6. La mer rapporte doucement le corps au rivage [§ 10 : *littoribus blandiens fluctus exposuit*] ; — 7. Remerciements à la mer [§ 10 : *gratias tibi, mare*] ; — 8. Le corps a été jeté à la mer afin qu'on ne puisse pas dire que le juge a donné aux chrétiens un martyr de plus, et ses reliques [§ 9 : *ne nos fecisse videamur martyrem christianis*] ; — 9. Introduction inattendue d'un épisode de l'Ancien Testament [§ 10 : *Deus, qui Ezechielis temporibus*] ; — 10. Avant d'avoir été jeté à la mer, le corps est resté privé de sépulture [§ 8] ; — 11. Quelques expressions, telles que *sacris inhærebo excubiis* [cf. gestes, 10, *angelicis excubiis*] ; — 12. Fureur extrême du persécuteur.

Les actes de Salsa [2], évidemment apparentés aux actes de Fabius [miracle de la mer tout semblable, avec remercîments à la mer tout identiques ; prologue analogue inspiré de la même idée], ne laissent pas d'offrir un double point de contact avec nos gestes : 1. Le personnage auquel ap-

[1] B. H. L., 2818. *Analecta*, IX, 123. « Cum martyrum gloriæ passionibus adquisitæ recolantur »... Cf. Monceaux : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III (1905), 122-126.

[2] B. H. L., 7467. *Cat. Paris*, I, 344. — Gsell : *Recherches archéologiques en Algérie* (1893). p. 1, sq. — Monceaux : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III (1905), 163.

paraît le martyr et lui révèle l'emplacement de son corps ne montre aucun empressement ; — 2. Le terme de *titulus* est employé de manière analogue dans les deux prologues [1]. Et je remarque, enfin, que, si le rédacteur d'une légende espagnole s'intéresse aux choses d'Afrique, puisqu'il y va chercher des modèles, le rédacteur des actes africains s'intéresse aux choses de Gaule, puisque c'est par un Gaulois, Saturninus, qu'il fait ensevelir Salsa.

Les actes de Saturninus et Dativus [2] n'étaient pas moins bien connus de notre rédacteur que les actes de Fabius et les actes de Salsa : c'est par eux, sans doute, qu'il faut expliquer l'épisode des livres saints, propre à la source de Prudence, et l'insistance des gestes sur les supplices. Voici quels points de contact j'ai notés : 1. Le persécuteur recherche les Ecritures divines [3] ; — 2. Avant de parvenir au lieu où ils comparaissent, les martyrs ont fait un voyage (d'Abitina à Carthage, de Saragosse à Valence) qui ne les a nullement fatigués [§ 4] ; — 3. Insistance sur la spontanéité du martyr [§ 7] ; — 4. Fatigue des bourreaux [§ 15] ; — 5. Certaines expressions, comme *videres* [§§ 10 et 14], *parcere* [§ 10] ; — 6. Insistance sur la victoire du martyr et la défaite du diable [§§ 1 ; 10 ; 15 ; 17 *proconsul qui iam toties devictus fuerat*] ; — 7. Constance imperturbable du martyr malgré l'atrocité des supplices qu'il endure [4].

[1] « Illustres *tituli* triumphalium passionum et gloriosa martyrum... certamina (Salsa) ; — de scriptis passionis ipsius gestis *titulum* invidit inimicus » Vincent).

[2] B. H, L., 7492. Ruinart (1859) p. 414. On sait que ces actes, produits à la conférence de 411, ont été récrits par un donatiste et tournés en pamphlet contre Mensurius. Harnack : *Chronologie*, I, 745 et Monceaux : *op. laud.*, III, 110. — Ces actes ont également été connus et parfois imités par le rédacteur des gestes de Faustus, Januarius et Martialis de Cordoue.

[3] Il est probable que notre rédacteur connaissait aussi les actes fameux de Félix de Tibiuca [Ruinart, 390] : de là vient sans doute l'idée de charger Vincent et Valère *vinculis magnis*, lorsqu'ils vont de Saragosse à Valence.

[4] Voici quelques passages parallèles : la couleur est un peu plus chargée dans les actes de Saturninus que dans nos gestes. Ces excès, sans doute, sont le fait de l'interpolateur donatiste.

Saturninus	*Vincentius*
« Et contra Martyr gloriosus de equuleo cuncta vera responsione solvebat. Inter hæc Anulinus ardescens, premi ungulas in martyrem jubet, Statim carnifices nuda præparataque	« Quid dicis Vincenti ? vel ubi conspicis tuum iam miserabile corpus ? At ille, Dei præsentia roboratus, alacri vultu respondit : Hoc est quod semper optavi... Clamare Dacianus

La constatation qu'on vient de faire suggère une double réflexion. Rien de moins surprenant, d'abord, que ces rapports étroits entre les églises d'Espagne et les églises d'Afrique : on les observe encore en d'autres circonstances [1], et la géographie les explique sans peine. Il est intéressant de noter,

ictus latera cruentis vulneribus invenerunt. Advolabant truces manus jussis velocibus leviores, secretaque pectoris, disruptis cutibus, visceribusque divulsis, nefandis adspectibus profanorum adnexa crudelitate pandebant. Inter hæc martyris mens immobilis perstat, et licet membra rumpantur, divellantur viscera, latera dissipentur » (§ 7)...

« Videres quasi in pabulum vulnerum fame rabida sævire carnifices, apertisque visceribus ad horrorem videntium, inter ruborem sanguinis ossa nudata pallere » (§ 18).

« Videres per hiantium vulnerum sulcos de lateribus nati... » (§ 14).

cæpit et in tortores... amplius desævire... tandem... defatigata lictorum manus.., victa defecit. Expalluit torquentium vultus, fortium robur emarcuit, sudorum rivis liquescentia membra tabuerunt ; anhelum pectus fessis intremuit, ut putares eos potius in tormentis sancti martyris torqueri. Exsanguis et ipse Daciamus pectore trementi, torvis et minacibus oculis » [§ 5].

« At nimia præses fervens insania totaque facie humanitatis eversa, solam in corpus b. martyris aciem luminum, venenumque pestiferorum fundebat oculorum profluentem non iam a solis lateribus, sed a toto corpore sanguinem cernens. Erant enim viscerum interna patefacta, nam juncturas e comparibus diversitas tormentorum separaverat » [§ 9].

« Intrepidus itaque Dei athleta candentis ferri machinam ultro conscendit : torquetur, flagellatur, exuritur, et distentus membris crescit ad pœnam. Inseritur quoque pectori, et membris depressa asperitas laminarum, et decurrente inter ipsas candentis ferri acies liquore, stridens flamma arvina respergitur, vulnera vulneribus infliguntur ; tormentis tormenta desæviunt, salis ignibus sparsi crepitantes minutiæ per membra dissiliunt : et iam non ad artus tantum, sed ad ipsa viscerum abdita suppliciorum tela jaciuntur... Manet Dei ervus immotus... [§ 7]. Cf. aussi, § 8.

[1] Lorsque l'Eglise d'Espagne apparaît dans l'histoire, elle apparaît comme soumise à l'influence africaine : c'est à saint Cyprien qu'elle s'adresse lors de l'affaire des libellatiques : Basilide de Léon et Martial de Mérida [Cyprien, *ep.*, 67, éd. Hartel, I, 735] ; — la Mauritanie Tingitane est rattachée au diocèse des Espagnes ; — rapports d'Orose avec saint Augustin ; — les Maures révoltés ont fait souvent des incursions en Espagne [Cagnat : l'*armée d'Afrique*, 44-45] ; — culte des saints espagnols en Afrique, cf. Rabeau : *Culte des Saints dans l'Afrique chrétienne*, 55-58 ; — dans le procès verbal de Cirta, je relève un Fructuosus, fossoyeur ; n'est-ce pas un indice de la diffusion en Afrique du culte de Fructueux ? Une inscription mentionnant saint Vincent vient d'être retrouvée en Afrique [*Analecta*, 1906, 351]. Enfin, cf. les gestes des saints d'Espagne.

d'autre part, que plusieurs éléments essentiels de la légende de saint Vincent proviennent d'importation étrangère, et, plus précisément, sont d'origine africaine. Un détail, déjà, nous avait permis de soupçonner le fait : les rapports de Vincent avec son évêque et l'embarras de parole de celui-ci [1]. Pour une légende *espagnole*, voilà bien des traits africains.

En Italie, une légende fameuse se présente à nous, qui offre avec les gestes de saint Vincent [2] une ressemblance curieuse : comme saint Vincent, saint Laurent est un diacre qui relègue quelque peu dans l'ombre son évêque Sixte ; comme saint Vincent, saint Laurent subit le supplice du gril. Est-ce la légende de Laurent qui est tributaire de la légende de Vincent, est-ce la légende de Vincent qui est tributaire de la légende de Laurent ; ou bien, toutes deux ont-elles puisé à une source commune ?

Les gestes de saint Laurent ont été rédigés, sans doute, à l'époque ostrogothique, par un clerc qui connaissait Victor de Vite [3] ; mais, très certainement, ce clerc connaissait moins bien l'histoire de la persécution de Valérien : saint Laurent n'a pas pu être grillé [4]. On a même retrouvé le germe de la légende : comme j'avais montré dans Pigmenius un double légendaire de Maris de Chalcédoine [5], on a découvert dans Laurent un double légendaire de ce Macedonius [6], dont Socrate et Sozomène nous content également le martyre au temps de Julien [7] l'Apostat. Macedonius, Théodule et Tatien brisent les

[1] Qui sait, encore, si le jeu de mots *Vincentius-vincens* ne vient pas de saint Augustin ?

[2] Je laisse de côté les gestes de Vincent de Bevagna [6 juin 613], qui sont certainement inspirés des gestes de saint Vincent de Saragosse : 1. Vincent marche, accablé du poids des chaînes (1) ; — 2. La citation *Videntes non videbunt* [§ 6] ; — 3. Humiliation du juge, constance du saint, ses railleries ; — 4. *la legitima quæstio* ; — 5. Le saint est enfermé *in loco tenebroso angustoque* ; — 6. Lumière céleste dans la prison [§ 7] ; — 7. Miracle de la mer [§ 8] ; — 8. Les oiseaux viennent vénérer le corps [§ 9] ; — 9. Souci du rédacteur de montrer la victoire du saint et le règne de Dieu sur tous les éléments, ciel, terre mer, profondeurs de la terre [§ 11].

[3] G. M. R., I, 307-309.

[4] Le rescrit de Valérien au sénat, tout ce que nous connaissons de la crise de 258, nous porte à croire que Laurent a péri par le glaive. Cf. Pio Franchi de' Cavalieri : *San Lorenzo e il supplicio della graticola* [*Röm. Quartalschrift.* XIV, 1900, 156, sq].

[5] G. M. R., I, 242.

[6] *Analecta Boll*, XIX (1900), 453.

[7] Socrate, III, 15. — Sozomène, V, 11. — Cf. Allard : *Julien l'Apostat*, III,

statues des idoles à Myre, en Phrygie, ils refusent de sacrifier, sont grillés sur un gril de fer et disent au juge : « si tu désires manger de la viande rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté ; sans cela, peut-être ne nous trouverais-tu pas assez cuits ».

La légende de Laurent semble donc ne pas dériver de la légende de Vincent. Si j'ajoute que Maxime de Turin, saint Augustin, Prudence, et, avant eux, le premier de tous, saint Ambroise[1] en connaît les principaux traits : rapports de Laurent et de Sixte, l'épisode des trésors de l'église, l'épisode du gril, — cette hypothèse deviendra pour nous certitude.

Par contre, la légende de saint Vincent semble être tributaire de la légende de saint Laurent.

Si Prudence, si la version que suivait Prudence connaissent l'épisode du gril[2], saint Augustin, la passion que lisait saint

(1903), 87-88 et 389-393. Voici le texte de Socrate [*P. G.*, 67, 417] : Ἐν γοῦν τῇ Μηρῷ πόλει τῆς ἐπαρχίας τῆς Φρυγίας....., Μακεδόνιος δέ τις καὶ Θεόδουλος καὶ Τατιανὸς..... συντρίβουσι τὰ ἀγάλματα..... Τότε δὴ πάσαις βασάνοις ὑποβαλὼν τοὺς ἄνδρας, τέλος ἐσχάραις ἐπιθεὶς καὶ πῦρ ταύταις ἐπιτεθῆναι κελεύσας, οὕτως ἀπόλλυσιν. Οἱ δὲ τὴν κορωνίδα τῆς ἀνδρίας τηνικαῦτα ἐπέδειξαν, πρὸς τὸν ἡγεμόνα τοιαῦτα εἰπόντες· Εἰ ἐπεθύμησας ὀπτῶν, ὦ Ἀμάχιε, κρεῶν ἀπογεύσασθαι, στρέψον ἡμᾶς καὶ εἰς τὰς ἑτέρας πλευρὰς, ἵνα μὴ εἰς τὴν γεῦσιν ἡμιόπτοι φανῶμέν σοι. [Cf. Sozomène, v, 11, *P. G.*, 67, 1248, A] et Eusèbe : H. E. VIII, 6 [*P. G.*, 20, 752 C] :... ὡς δὲ καὶ ταύτας ἐπατεῖ τὰς ἀλγηδόνας (Πέτρος), ἐσχάρα τοὐντεῦθεν καὶ πῦρ εἰς μέσον εἵλκετο. Καὶ κρεῶν ἐδωδίμων δίκην τὰ λείψανα αὐτῷ τοῦ σώματος ὑπὸ τοῦ πυρὸς οὐκ εἰς ἄρθουν ὡς ἂν μὴ συντόμως ἀπαλλαγείη, κατὰ βραχὺ δὲ ἀνηλίσκετο. Cf. H. E., VIII, 12. [*P. G.*, 20, 769, B].

[1] Ambroise. *Ep. ad Simplicianum*, I, 37 [*P. L.*, 19, 1903] «... sanctus Laurentius factis probavit ; ut vivus exureretur et flammis superstes diceret : Versa, manduce ». Cf. *de officiis* I, 41 [*P. L.*, 16, 84. Laurent se plaint à Sixte d'être abandonné par lui ; Sixte lui répond : *te quasi juvenem manet gloriosior de tyranno triumphus*] et II. 28 [*P. L.*, 16, 141. *Pauperes dixit... Hi sunt thesauri Ecclesiæ*]. — Cf. Ps. Ambr. Serm. 48. *P. L.*, 17. 704. — Prudence : *Peri Stephanon*, II, Ruinart, 236. — Saint Augustin : Serm. 302-305. *P. L.*, 38, 1385-1397. — Maxime de Turin ; Homel. 75 et Serm. 70. *P. L.*, 57, 409 et 675. — Un verre publié par Arevalo, un camée publié par Lupi, la médaille de Successa [*Bull.* 1869, 33] représentent saint Laurent sur le gril [*Dictionnaire Arch.*, *Chrét.*, I (1903), 427-431]. — Cf. *P. L.*, I, 181.

[2] Il se peut que Prudence ait, lui-même, introduit l'épisode du gril. Je crois pourtant que cet épisode se trouvait dans le texte qu'il suivait. L'impression générale que donne son poème est qu'il chante une tradition antérieure à lui et indépendante de lui, déjà connue du public. Et cette impression se confirme lorsqu'on compare les deux poèmes de saint Laurent et de saint Vincent : quoiqu'ils aient certains points de contact, ils ont chacun sa physionomie propre ; si le poète n'avait pas fidèlement suivi une tradition indépendante de lui, il n'en serait pas ainsi. Enfin, l'adaptation à Cassien d'Imola de l'histoire de Marc d'Aréthuse [*Sozomène*, V, 10. — *Analecta*, XX, 453] a un plus ancien témoin daté que Prudence ; c'est la fresque qu'il décrit [vers 9-

Augustin — et qui est sans doute identique à notre version de Paris, — l'ignorent complètement. Or, dans la prière qui clôt l'hymne de Prudence, *le poète passe en revue les reliques du martyr que l'on conservait de son temps*, qu'il a vues, vénérées, baisées ; et *il ne signale alors* qu'UN SEUL *lectulus*, tandis que, dans le corps du poème, il en désigne très nettement DEUX : l'un est le lit de fer où Vincent est grillé, l'autre est le lit moelleux où le martyr rend l'âme. Des deux lits dont il parle d'abord, il en est donc un d'imaginaire. Si l'on fait attention au terme qui désigne la relique, si l'on se rappelle le silence d'Augustin, on conclura que le lit conservé comme relique de saint Vincent n'était pas un gril.

Et l'on s'expliquera sans peine comment le lit s'est dédoublé en gril. Selon la passion que lit saint Augustin, Vincent a subi le supplice du feu, comme autrefois saint Fructueux, cet autre « vase d'élection [1] » ; d'autre part, Vincent est mort sur un lit couvert de molles couvertures. Le lit et le feu, ne voilà-t-il pas les deux éléments de l'épisode du gril ? Ils se combinèrent à la fin du IVe, sous l'influence de la légende romano-milanaise de Laurent, issue elle-même de l'histoire des martyrs phrygiens ?

En résumé, nous concluons :

1° Les gestes de saint Vincent ont une triple origine : 1. Le souvenir laissé par un martyr local, Vincent ; — 2. Les traditions africaines des martyrs Fabius, Salsa, Lucius Montanus et Saturninus ; — 3. L'histoire des martyrs phrygiens agissant par l'intermédiaire de la légende de saint Laurent [2] ;

2° La plus ancienne version combinait seulement les deux premiers éléments ; elle nous est accessible dans le manuscrit de Paris 5301 ; c'est elle que lisait Augustin ; elle est posté-

14. *Peri Steph.*, IX]. Il est vrai que le poème de saint Laurent atteste lui-même que Prudence s'attribue la liberté des poètes [Sixte sur la croix. Cf. G. M. R., I, 29] ; et que Prudence avait gardé un vivant souvenir de la persécution de Julien [Apoth. 449. — Puech *op. cit.*, 46].

[1] Il est vraisemblable que les rédacteurs des gestes de saint Vincent connaissaient ce beau texte.

[2] Je croirais volontiers que cette tradition phrygienne n'a pas, seule, influé sur les légendes de Laurent et de Vincent. Eusèbe raconte [VIII, 6 et 12. — *P. G.*, 20, 752, 769] que Pierre de Nicomédie et d'autres martyrs d'Antioche furent grillés. Noter qu'on voit les os de Pierre et qu'on verse sur ses plaies du sel et du vinaigre. Peut-être Vincent s'est-il inspiré aussi des actes de Théodore. — *Peut-être nos gestes de Laurent ont-ils subi, en retour l'influence de Vincent :* Laurent déclare à Dèce : *Quantum ad genus, hispanus sum* [Codex Parisinus, 5312, f. 156v].

rieure à 371-372, date du siège de Tipasa par Firmus, siège mentionné par les actes de sainte Salsa ; elle est antérieure à environ 400 ; son auteur était espagnol ou africain ; il connaissait certainement les actes des martyrs d'Afrique ; il a tiré du nom du martyr, *Vincentius*, le thème de son récit et montré les multiples victoires du martyr, durant sa vie et après sa mort, sur terre, sur mer et dans le feu, au milieu de tous les éléments ;

3° Une seconde version nous est accessible à travers le cinquième poème du *Peri Stephanon* ; elle est donc antérieure à 402/403, date du voyage de Prudence à Rome, voyage postérieur à ce poème cinquième ; son auteur emprunte à la légende toute récente de Laurent l'épisode du gril ;

4° L'édition de Ruinart représente la version vulgate de la légende, née de la combinaison des deux précédentes sans doute au milieu du ve siècle [1].

V

Influence africaine, influence italienne, influence orientale, voilà les trois faits qui expliquent, avec la vivacité d'un culte local et les intentions édifiantes d'un rhéteur, la genèse de *Vincent* ; avec la vigueur du culte rendu aux martyrs et les tendances moralistes des disciples de Cassien, ce sont aussi les trois faits qui expliquent la naissance de la littérature hagiographique lérinienne.

Seules parmi les églises d'Occident, les églises d'Afrique ont sauvé un certain nombre d'actes authentiques de martyrs : sans doute parce que, là seulement, l'autorité ecclésiastique les a fait lire de bonne heure aux fidèles. Lors donc que s'est épanoui le culte des martyrs, à la fin du IVe et au début du ve siècle, la dévotion populaire a trouvé dans ces textes l'ali-

[1] La version vaticane dérive de la plus ancienne version. L'auteur du texte qu'a suivi Prudence connaissait sans doute ces textes.

ment dont elle avait besoin. Ailleurs, dans les pays voisins surtout, — où l'on n'était pas aussi bien pourvu —, l'idée vint naturellement d'aller s'approvisionner en Afrique. Le rayonnement des actes des martyrs d'Afrique dans les pays méditerranéens n'a rien qui doive surprendre.

Deux faits contribuèrent encore à l'accroître à la fin du IVe et au début du Ve siècle. Au temps de saint Ambroise et au temps d'Honorius, Milan et le Milanais ont une exceptionnelle importance, nous l'avons dit [1] ; et Rome exerce toujours une influence très active. Beaucoup d'Africains sont donc attirés en Italie, qui y importent leurs cultes, leurs martyrs, leurs traditions. On connaît le séjour de saint Augustin à Milan, et comment l'introduction du culte de Gervais et de Protais en Afrique dérive de ce fait. Je rappelle encore l'histoire de Victorin, de Fortunatianus, évêque d'Aquilée, de Zénon, évêque de Vérone : nés en Afrique ils cherchèrent et firent fortune en Italie [2].

Les Vandales [3] établirent et firent durer leur domination en Afrique au début (depuis 427) et durant tout le cours du Ve siècle ; de Carthage restaurée, depuis la mort d'Augustin jusqu'au désastre de Gélimer, ils firent trembler la Méditerranée occidentale, et persécutèrent tenacement les catholiques. Ce sont les dignes précurseurs des Arabes. Beaucoup de chrétiens s'enfuirent outre mer chercher la paix. Ils contribuèrent à attirer l'attention sur l'Afrique et à faire connaître ses traditions [4]. De là, sans doute, les cultes milanais de

[1] Cf. *supra*, p. 2-3.

[2] Cf. Monceaux : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III (1905), 361-425. — Cf. Marcellin d'Embrun.

[3] Papencordt. *Gesch, der vand. Herrschaft in Africa* [Berlin, 1837] ; Görres : *Kirche und Staat in Wandalenreich* (Deutsche Zeit., für Gesch. Wis. (1893), II, 1, 14-70. — Editions de Victor de Vite par Halm [M. G., 1879] et Petschenig (C. V., 7, 1881. Cf. Zink : *Bischof V. v. V. Geschichte*. Bamberg, 1883,

[4] Je rappelle la fuite en Espagne des habitants de Tipasa, vers 484 (Victor de Vita, III, 6], le culte d'Arcadius à Ossuna [Tamayo : *Mart. hisp.*, I, 130], de Marciana à Tolède [A SS. juillet, III, 244], de Marcel à Léon [octobre, III, 278], et, sans doute, de Victor de Césarée à Cerezo [*Analecta*, 1905, 257]. — Je rappelle que, dans *Maris-Martha*, Marthe se baigne la tête dans le sang de son fils ; sa joie nous rappelle la mère de Marien dans *Jacques et Marien*. Comparer : *machabaïco gaudio Mariani mater exultans... non illi tantum cœperat, sed et sibi quæ tale pignus ediderat gratulari. Complectebatur in filii corpore suorum viscerum gloriam, et in ipsa cervicis vulnera frequens osculum pietas religiosa figebat* [*Jacques-Marien*. §, 13. — Ruinart, 273[, avec : *Martha autem colligens sanguinem mariti et filiorum caput suum liniebat cum gaudio* [*Maris-Martha*. — Cod. Paris, 5299, folio 21]. — C'est à Naples

Victor Maurus, Nabor et Felix ; l'introduction d'Anullinus dans les gestes de Firmus et Perpetuus [1] ; la mention de l'Afrique dans *Nazaire* et dans *Pontius* [2] ; la couleur africaine de *Vincent*. De là, ces traditions africaines italianisées qu'expriment les actes de Félix de Tibiuca et ceux de Donat de Carthage (?) ; de là, cette réplique de *Cassien de Tanger* que présentent les gèstes de Gènes d'Arles [3],

De toutes les églises d'Occident, Rome possédait les plus célèbres martyrs, les plus précieuses reliques ; c'était le centre du plus fameux pèlerinage latin. Nulle autre ne joignait à sa gloire impériale sa sainteté sacrée : les deux colonnes de l'Eglise, saint Pierre et saint Paul, reposaient dans la capitale du monde. De là, le prestige qui l'entoure ; de là, l'influence des traditions relatives à ses martyrs sur des légendes extra-romaines, telles que celle de saint Vincent ; de là, les gestes extra-romains de martyrs romains, tels qu'*Agnès* ou *Sébastien*.

L'Orient, patrie du Christ, et des Apôtres, et des Docteurs, et des Ascètes, est aussi la patrie des demi-dieux et des martyrs. De là, l'influence qu'il exerce : Agnès rappelle Polyxène, et Gervais-Protais Castor et Pollux ; Pigmenius est modelé sur Maris, Vincent et Laurent sur Macedonius, Jean et Paul sur Maximinus et Juventinus, Maurice d'Agaune sur Maurice d'Apamée, Eugénie de Rome sur Apollinaria d'Alexandrie, l'évêque Helenus sur les solitaires Helenus et

que se réfugie l'évêque de Carthage Quodvultdeus, et Eugène a toujours les yeux tournés vers Rome.

[1] Ruinart, 636.

[2] Les correspondances officielles dont il est question dans *Nazaire* sont peut-être un reflet de celles que mentionnent les actes de saint Cyprien [que copie certainement l'auteur d'*Alexandre de Baccano*. Cf. G. M. R., III], — Dans les actes de Félicité et Perpétue, noter l'expression *ordo martyrii*, qu'on retrouve dans *Maurice* et dans *Vincent*.

[3] Sur Félix de Tibiuca [B. H. L., 2894, 2895. — P. L. 8679 et Ruinart, 390], cf. Monceaux : *op. laud.*, III, 137. La version primitive ne faisait pas sortir le martyr d'Afrique ; elle s'est accrue d'appendices qui placent sa mort, tantôt à Venouse [version Ruinart] tantôt à Nole [version Baluze]. Venouse et Nole sont également en Italie.

Sur Donat de Carthage [B. H. L., 2297], cf. 1er septembre 138 et Giovardi : *Acta passionis et translationis SS. MM. Mercurii*. Roma, 1730, 77. Ce sont des saints vénérés à Bénévent, et qui paraissent africains d'origine.

Sur Genès d'Arles [B. H. L., 3305-3310], cf. Ruinart, 560, et 25 août, 131, § 40.

Copres. Les disciples de Cassien, lui-même disciple des Orientaux et des Pères du Désert, devaient plus qu'aucuns autres chercher en Orient leurs modèles [1].

Si l'exemple des églises d'Afrique, la célébrité un peu énigmatique des martyrs de Rome, la lecture des textes orientaux ont facilité la naissance et déterminé les caractères du mouvement lérinien, il faut ajouter qu'il suppose d'abord, non seulement le zèle apostolique des moines de Lérins, mais encore le développement du culte des martyrs [2]. A Lérins, en particulier, nous pouvons mesurer la vigueur du culte des saints. Honorat et Eucher vénèrent de tout leur cœur le fameux Paulin de Nole, dont on sait le culte pour saint Félix [3], et qui a chanté son histoire ; Sidoine Apollinaire, l'ami de tous les évêques ses contemporains, rêve de raconter les gestes des martyrs [4] ; Césaire n'a garde de négliger leurs magnifiques exemples lorsqu'il parle à ses fidèles [5].

[1] Peut-être a-t-on connu à Lérins les curieux actes d'Acace, évêque d'Antioche en Pisidie (?), arrêté, puis relâché [texte dans Gebhardt : *Ausgewählte Martyreracten.*, 115; cf. Allard, II², 435]. Dans *Acace* [§ 3, p. 118] et dans *Maurice* [§ 4, Wotke, 168-169], on compare et on oppose l'obéissance qui est due à Dieu à l'obéissance qui est due à l'empereur. Acace rappelle, aussi fermement que Sébastien, qu'il prie pour l'état romain. Il raille, autant que Sébastien les débauches des dieux. — Nous ne connaissons ces actes que dans une traduction latine.

[2] G. M. R., I, 272-273.

[3] Honorat, Eucher et Paulin sont entrés en relations vers 413 [Tillemont, XIV, 135]. Paulin est né en 353 et mort en 431. Cf. Schanz : *Geschichte der römischen Litteratur*... IV, 1 (1904), 235 ; Lagrange : *Histoire de saint Paulin de Nole*, 2e éd., Paris, 1882 ; l'édition de Hartel (C. V,29 et 30) ou *P. L.*, 61. — Sur Félix de Nole, cf. les poèmes de Paulin, 4, 5, 6, 7, 8,10 (11), 11 (12), 12 (13) ; Grégoire de Tours, Gl. mart. 103 (104) ; Bède [*P. L.*, 94, 789] ; Adon [*P. L.*, 123, 214] ; Flodoard [*P. L.*, 135, 855] et la légende de Marcel, 14 janvier 946 (ou 228).

[4] Persecutorum nisi quæstiones | Forsitan dicam, meritosque cœlum | Martyres mortis pretio parasse | Præmia vitæ. [*Ep.* IX, 16, 61, sq. — *P. L.*, 58, 638].

[5] Il insiste fort sur l'idée de Salvien : bien que la persécution ait cessé, on peut, on doit être martyr, c'est-à-dire fidèle à la loi de Dieu. « Nemo dicat fratres charissimi, quod in istis temporibus martyres non sint ; quotidie martyres fiunt. Martyr testis interpretatur. Quicumque ergo pro veritate testimonium dederit,... quidquid pro testimonio veritatis uel justitiæ pertulerit, totum ei Deus pro martyrio computabit. Ac si et ille qui ebrietati resistit, si cum Dei adjutorio perseverare voluerit et pro ipsa re aliquas pertulerit tribulationes, omnia ei Deus ad martyrii gloriam reputabit ». [Serm. 295 de l'appendice. Contre l'ivrognerie. § 2. — *P. L.*, 39, 2307-2308]... Cf. sermon 293 contre la familiarité avec les femmes, §§ 1 et 3. « Nemo dicat,.. quod temporibus nostris martyrum certamina esse non possint : habet enim pax martyres

Il faut ajouter seulement — et peut-être les Lériniens relèvent-ils ici de saint Basile [1] autant que des Africains — que ces hagiographes ont travaillé très consciemment à tirer parti des tendances de la piété populaire pour le plus grand bien des âmes ; ils les ont cultivées et affermies ; ils ont voulu envelopper dans une histoire les vérités de la foi et de la morale chrétiennes [2].

suos... Christianis quotidiana martyria deesse non possunt [*P. L.*, 39, 2301 et 2302) et le sermon 207, § 3, sur saint Laurent [*P. L.*, 39, 2129]. Noter que le sermon 309 sur l'aumône, à partir des mots *hæc ergo cogitent divites*, § 3. — [*P. L.*, 39, 2332], est compilé d'après Salvien : *Advers. Avarit.*, III, 12, 50 [Morin : *Revue Bénédictine*, 1906.190] ; et que le § 54 de *Sébastien*, sur l'astrologie [*P. L.*, 17, 1045] respire la même horreur des astrologues que certains sermons de Césaire.

Etudier surtout les sermons de Césaire : sur les martyrs, 223-227 de l'appendice [*P. L.*, 39, 2158-2164], sur Pierre et Paul, 201-205, sur Laurent, 206-207, Etienne protomartyr, 210-217, les saints Innocents 218-221. On retrouve chez lui l'inspiration de Valérien ; mais il appuie moins sur l'idée de martyr-protecteur local. Je ne sais pas si l'on a, de Césaire, un seul sermon sur un martyr d'Arles [Noter qu'il fait mourir Pierre et Paul le même jour et la même année. *P. L.*, 39, 2121, § 2].

Honorat, évêque de Marseille à la fin du ve siècle, a écrit des vies des saints [Gennadius 99].

[1] « Δῆλον... ὅτι ὁ τοὺς γενναίους ἄνδρας ἀποδεχόμενος, ἐν τοῖς ὁμοίοις καιροῖς οὐκ ἀπολειφθήσεται τῆς μιμήσεως. Μακάρισον γνησίως τὸν μαρτυρήσαντα ἵνα γένῃ μάρτυς τῇ προαιρέσει καὶ ἐκβῇς χωρὶς διωγμοῦ, χωρὶς πυρὸς, χωρὶς μαστίγων, τῶν αὐτῶν ἐκεινοῖς μισθῶν ἠξιωμένος [*P. G.*, 31, 508. *Hom. in XL martyres*]. — Cf. lettre 202. II [*P. G.*, 32, 940. A]. — Cf. aussi saint Ambroise, *supra*, p. 59. Les actes de Perpétue et Félicité, de Jacques et Marien, de Lucius et Montanus,... témoignent clairement qu'on a voulu, en Afrique, tirer parti des actes des martyrs pour promouvoir la piété des fidèles.

[2] Rien ne prouve, rien n'empêche que la version vulgate *probabile satis* ait été rédigée à Lérins [S. Avit atteste la diffusion du culte en Burgondie, *P. L.*, 59, 273. *Ep.* 70 ; et cf. la passion de Victor, à Marseille], lorsque l'augustinisme y régnait. Cf. p. 175, note.

CHAPITRE VIII

QUELLE EST L'ISSUE DU MOUVEMENT LÉRINIEN ? LE COURANT AUGUSTINIEN EN HAGIOGRAPHIE. SAINT ALEXANDRE, SAINT VITUS, SAINT EUPLUS

Quelle a été l'issue du mouvement hagiographique lérinien ?

La tradition lérinienne alliait à des théories anti-augustiniennes d'origine origéniste des tendances rigoristes en morale : parce qu'elle accordait un grand rôle à la libre volonté, elle lui demandait un énergique effort. Elle se transforma peu à peu vers la fin du ve siècle ; et, au début du vi^e^, lorsqu'elle s'incarne dans Césaire, elle est convertie à l'augustinisme théorique, mais elle retient toutes ses préoccupations d'ascétisme pratique.

Il est intéressant de constater que l'évolution doctrinale de Lérins se reflète dans l'évolution de la littérature hagiographique. Le courant anti-augustinien disparaît : on ne voit plus qu'aucuns gestes offrent les caractères qu'on a notés dans *Sébastien*. Et voici d'autres gestes, en revanche, qui présentent des traits tout contraires, comme *Marcel* [1], ou qu'enveloppe, comme *Vitus*, une atmosphère de mysticisme et de poésie. La

[1] G. M. R. I., 364, n. 3. « regnum Dei quod nobis paratum est a constitutione mundi » [*Marcel*, et *Pancrace*, *Codex Parisinus* 3779, *Anal. Bol.* x, 53].

légende romaine, la légende italienne sont cultivées souvent par d'authentiques Africains : à mesure que le ve siècle s'achemine vers son terme, la persécution vandale les exile en Sardaigne [1] ou les contraint à fuir ; elle les rapproche de plus en plus de l'Italie ; le temps de Fauste de Riez est passé, voici l'époque de Fulgence de Ruspe.

I

Gestes d'Alexandre de Bergame

Vénérer les combats triomphants des martyrs du Christ, c'est éclairer les ténèbres de son âme ; vouloir partager leur gloire nous engage à imiter leur passion. Au temps de Maximien César, lorsque le diable fait déchaîner une grande persécution, Alexandre, prévenu par la grâce du Christ, reçoit la foi avec l'eau de la régénération. Il refuse de sacrifier lorsque Maximien l'en prie ; lorsqu'on apporte une table couverte des linges (sacrés), il lève les yeux au ciel, il demande au Dieu dont la bonté l'a gratuitement appelé, de lui donner maintenant la grâce de convertir son juge : la grâce prévenante de Dieu ne l'a-t-elle pas lui-même arraché à l'idolâtrie ? Finalement, il renverse la table (des sacrifices), et Maximien donne l'ordre de l'égorger comme un innocent agneau. Mais Martianus est incapable d'obéir : la tête d'Alexandre lui paraît être une montagne énorme. Du reste, le saint prend la fuite, quitte Milan, va près de Bergame dans un petit champ qu'on appelle Prætoria : ce n'est pas qu'il craigne le martyre, il obéit à l'Esprit. Du reste, l'athlète du Christ est livré aux ministri *qui le traînent devant la statue qu'on appelle Plotatio. Il demande de l'eau, se lave les mains, élève son esprit vers le ciel en fléchissant les genoux à terre et prie et*

[1] Cf. *supra*, p. 156. Victor de Vita s'est exilé, ainsi que Vigile de Thapse, qui a fui à Constantinople ; Fulgence de Ruspe, exilé par Thrasamond [496-523], ainsi que 60 évêques de Byzacène, fuit en Sardaigne : rappelé en 515, il est exilé de nouveau en 518. L'avènement de Hildéric, 523, lui permet de rentrer dans sa patrie. — Cf. Hasenstab : *Studien zu Ennodius*, 27-36.

bénit Dieu qui s'est anéanti en revêtant la forme de l'esclave : qu'il lui donne la grâce parfaite! Après sa prière, il lève les yeux au ciel et est décapité. La matrone Grata le porte dans son petit champ qu'on voit (encore) près des murs de Bergame ; des prodiges illustrent son tombeau, grâce au Dieu qui, dans sa Trinité, vit dans tous les siècles des siècles. Amen.

De cette version bollandiste [1], nous devons rapprocher deux autres textes publiés, l'un par Mombritius [2], l'autre par Grazioli [3].

La date du texte bollandiste est clairement dénoncée par le double souci qui occupe l'auteur inconnu : contre les Manichéens, il veut justifier la fuite de saint Alexandre ; contre les semi-Pélagiens, il veut mettre en lumière l'action prévenante de la grâce de Dieu. — Ces deux faits rappellent les polémiques dont on a déjà parlé [4] et nous conduisent au temps de Fulgence et du concile d'Orange et des Moines Scythes et des *Gesta Martyrum* et des *Gesta Apostolorum* romains, c'est-à-dire au premier quart du VIe siècle environ.

Le texte de Mombritius raconte les mêmes événements, insiste pareillement sur la grâce, présente parfois les mêmes expressions (*in cœlum respiciens, ministri, athleta*) que le texte bollandiste. — Mais il ignore Milan ; l'allure du récit est beaucoup plus sèche ; on remarque l'absence de tout prologue, l'absence de l'épisode relatif à la fuite du saint hors de Milan, l'absence des noms *Prætoria* et *Plotatio*, l'absence de la formule *Deus in Trinitate* dans la doxologie ; et, si ce texte insiste sur la grâce de Dieu, il en parle avec beaucoup moins de précision, et, notamment, n'emploie jamais les mots *gratia præveniente*. — En revanche, ce texte donne la date de l'anniversaire *septimo* (*die*) *calendarum septembrium* et *développe la prière adressée par le saint à Dieu*. — Il semble qu'il soit antérieur à la version bollandiste, puisqu'il ignore les controverses touchant la fuite, et qu'il soit postérieur aux controverses d'Augustin et des moines de Saint-Victor, puisqu'il insiste sur la grâce : on peut le dater du milieu ou de la fin

[1] 26 août, 803. B. H. L., 276.
[2] I, 24. B. H. L., 275.
[3] *De præclaris Mediolani ædificiis*, 1735, p. 181-197. — Cf. 26 août 806-807 et *Analecta*, XXI (1902), 36 [article de Savio].
[4] G. M. R., I, 331-336.

du ve siècle. L'auteur devait connaître les légendes grecques [1].

C'est du texte édité par les Bollandistes [2] que dérive la troisième version qu'a publiée Grazioli. Elle a la forme d'un sermon et repose, de l'aveu même de l'auteur, sur les gestes du martyr ; mais elle les combine avec les légendes de l'évêque de Milan, Materne, des saints de Côme, Fidèle, Carpophore, Exante, des saints de la légion thébéenne Cassius, Secundus et Licinius : notre Alexandre devient primipilaire et porte-enseigne de Maurice et, peu à peu, se transmue en un tout autre personnage. Mais deux traits caractéristiques de la version bollandiste subsistent dans le récit cyclique : on y montre la valeur édifiante des histoires martyrologiques [3], on y re-

[1] Noter en effet deux traits curieux. Au moment de sa mort, Alexandre demande un peu d'eau et se lave les mains : on rencontre ce détail dans les légendes grecques. — A ce même moment il prononce une longue prière : c'est une série de douze bénédictions :

1 « Benedictus es Deus qui dignis cognitoribus tuis quæ sunt bona tribuis ;
qui patiens es super peccatores et infideles ;
3 qui inferna quidem calcasti propter nostram resurrectionem ;
qui cadentes erigis per tuam pietatem ;
5 qui animalium... execraris cædem, tuorum uero sanctorum orationes libentissime colligis ;
qui colentibus te cooperaris et dæmones eis subicias ;
7 qui penitentiam quidem desertoribus pro peccatoribus eorum largiri dignaris, eamdem vero mercedem undecima hora occurrentibus gratia donare dignatus es ;
qui ignorantiam quidem impietatis a me extinxisti hodie ;
9 qui me de media idolorum cultura ad tuam magnitudinem bonorum operum tuorum assumpsisti ;...
10 qui inter bona gregis tui me esse constituisti et idonea mente in tua veritate confirmasti ;...
11 qui tantorum bonorum thesaurum subito mihi largitus es et ad stadium veritatis tue per D. N. J. C. introduxisti ;
12 qui fortem athletam tuæ venerationis sermone docuisti et aculeum diaboli infirmasti.

Je ne puis m'empêcher de songer aux douze « béatitudes » de *Thècle* [cf. G. M. R. tome V]. Noter encore que Maximianus est appelé *cæsar* ou *rex*, jamais *imperator*.

[2] Ou d'un texte assez analogue. — Il semble que Flodoard [*P. L.*, 135, 735] suive Adon [*P. L.*, 123, 338], et Adon la version de Mombritius. Mais *Adon fait d'Alexandre un martyr thébéen* : l'origine de cette légende est sans doute à chercher dans l'identité d'anniversaire d'Alexandre et de Secundus de Vintimille, 26 août : Secundus était devenu un *dux ex legione sanctorum Thebæorum* [*P.* L., 123 338. — Cf. Gerion de Cologne, etc.] [Sur Secundus, cf. G. M. R., III]. Elle apparaît, très développée, dans le texte Grazioli.

[3] *Analecta*, XXI, 36, §§ 1-2... « Qui enim audire quæ a scis acta sunt negligunt, imitatores eorum esse contemnunt...

trouve un écho des controverses catholico-manichéennes touchant la fuite [1]. — Ce long sermon est certainement postérieur aux deux textes courts : mais on n'en saurait dire la date exacte [2].

En résumé, la version bollandiste est sans doute un *texte récrit* au début du VIe siècle, sur la version de Mombritius : on vise à conformer la légende d'Alexandre aux préoccupations des cercles théologiques de ce temps, — et aussi, à rattacher à Milan un saint de Bergame.

On ne peut, comme de coutume, rien dire de l'histoire réelle du saint. Il se peut que son martyre se rattache à l'épuration militaire commencée dans les provinces de Galère et poursuivie dans les provinces d'Hercule [3]. Le férial hiéronymien l'ignore ; le calendrier populaire, d'accord avec les gestes, le fixe, en l'isolant, à Bergame, 26 août [4]. Authari lui consacre une église à Fara (près de l'Adda), en 585 [5].

II

Gestes de Vitus

C'est en Lucanie que nous promène la légende de saint Vitus, — mais elle nous conduit bientôt à Rome et nous ramène à la même époque et dans les mêmes cercles qu'*Alexandre de Bergame.*

L'Ecriture Sainte nous invite à admirer la grandeur et la mansuétude de Dieu, lorsqu'elle nous dit : Dieu a opéré des

[1] *Id.* §§ 7-10. Récits des fuites des saints ; « nosmet sacrificium laudis sibi offerentes ». — Le R. P. Savio estime (*loco citato*) que le texte cyclique est antérieur au texte bollandiste, il oublie de rien dire du texte de Mombritius. Les faits que j'ai résumés ci-dessus m'empêchent de me rallier à ce système.

[2] Peut-être date-t-il des environs de 800, comme le veut Savio ; peut-être remonte-t-il à l'époque lombarde, comme nous invite à le croire l'histoire littéraire des saints Faustin et Jovite.

[3] Allard ; *Histoire des persécutions*, IV, 132, n. 2 et V, 359.

[4] VII, Kal. sept. Bergamis, Alexandri. *P. L.*, 123, 167-168.

[5] D'après Lupi : *Cod. diplomaticus Bergomensis* I, 169, cité par Savio : *Analecta*, XXI, 33.

choses admirables dans les plus petits. Témoin Vitus, dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire : prévenu par la grâce du Christ, il devient digne du ciel. — Le bienheureux Vitus naquit dans la province de Lucanie d'une noble famille sénatoriale : avec l'aide du Seigneur, il put atteindre la couronne du martyre à l'âge de sept ans, pendant le règne des tyrans Dioclétien et Maximien ; Modestus et Crescentia qui l'ont nourri cueillent la palme avec lui. Vitus opère beaucoup de miracles par la grâce de l'Esprit-Saint ; il vénère sincèrement Dieu, prie nuit et jour, convertit les âmes possédées du démon, fait de larges aumônes, porte un cilice ; il prie le Christ en disant : « Seigneur Jésus-Christ, agis avec ton serviteur selon ta miséricorde, ne me sépare pas de l'assemblée de tes saints, communique-moi les mérites de ceux dont tu as voulu que je partage la foi. » — Son père Hylas est un impie qui le menace, sans l'effrayer ; rassuré par une voix céleste et rempli de la grâce de l'Esprit-Saint, le bienheureux enfant lui répond qu'il ne connaît que le Dieu unique dont l'Esprit était au début porté sur les eaux et qui a dit : « Que la lumière soit... » Hylas le fait battre sur la nuque, lui demande d'où il tient tout cela, lui dit que, si les empereurs viennent à l'apprendre, il peut mourir ; puis Hylas recourt à Modestus (papatem *Viti*). *Mais voici qu'apparaît l'ange donné comme gardien par Dieu à l'enfant afin qu'il le garde tous les jours de sa vie jusqu'à son martyre : et l'ange apprend à Vitus que le Christ lui accordera tout ce qu'il lui demandera. — Hylas pleure son fils : c'est son unique enfant. En vain il lui vante les dieux invaincus Jupiter et Hercule, Junon, Minerve et Apollon ; Vitus proclame la toute-puissance du Dieu un dans sa trinité, le Père Inengendré, le Fils Unique engendré, l'Esprit-Saint procédant de l'un et l'autre ; il proclame le Fils qui, comme le dit l'Apôtre, bien qu'il fût dans la forme de Dieu, s'est anéanti lui-même et a pris la forme d'un esclave et nous a rachetés de son sang, Jésus-Christ médiateur entre Dieu et l'homme, agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Comme il exhorte son père à croire en Lui, Hylas lui objecte que Ponce Pilate a mis Jésus en croix ; Vitus répond que c'est ce supplice qui est la rédemption de nos péchés.*

Alors, tandis que Vitus continue d'opérer ses miracles, le préfet Valérien, mis au courant, arrête Hylas et se fait pré-

senter l'enfant. Mais il tâche en vain de le séduire ou de l'effrayer : rempli de l'Esprit-Saint, muni du signe salutaire de la croix, Vitus refuse de sacrifier, et s'offre, hostie immaculée, au Dieu vivant. En vain Hylas implore ; en vain Valérien insiste; ceux qui veulent battre Vitus voient se dessécher leurs bras, le préfet voit se dessécher sa main. On crie au magicien ; Vitus rectifie : il est le serviteur du Christ ; et, à la prière de Valérien, il guérit la main au nom de Jésus-Christ qui donne la mort et la vie. Valérien confie alors l'enfant à son père pour que celui-ci le guérisse de sa folie. Mais les délices ni la volupté ne séduisent le jeune martyr, qui, les yeux levés au ciel, prie le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob d'avoir pitié de lui [1]. — *Bientôt Vitus est présenté à Dioclétien César, dont il méprise les présents et les menaces. Dans la prison où il est enfermé avec Modestus et Crescentia sous le cachet de l'empereur, afin qu'il meure de faim, il reçoit parmi des flots de lumière la visite du Christ qui l'assure qu'il restera avec lui jusqu'au martyre. Effrayés du bruit de ces voix, les geôliers courent au palais et disent à César : « C'est la fin de Rome ; si tu ne te dépêches d'agir, tout ton peuple sera en danger de se perdre. » — Dioclétien fait alors préparer une scène par ses* ministri : *les martyrs s'avancent, la face resplendissante ; Vitus exhorte son vieux père nourricier, lève au ciel un regard tranquille, disant : « Si je suis ici, c'est par la volonté du Christ. » Jeté dans une chaudière remplie de plomb fondu, de poix et de résine, il se signe ; et l'ange du Seigneur éteint la chaleur du four ; et les trois saints, pareils aux trois Hébreux dans la fournaise, entonnent un hymne de joie ; et le peuple, transporté d'admiration, s'écrie : « Jusqu'ici, nous n'avons rien vu de pareil. » — « Mon Dieu est plus grand que les vôtres », répond Vitus, sortant sain et sauf de la chaudière : « croyez en lui, renoncez aux idoles, recevez l'eau du baptême ». On lâche un lion ; un signe de croix lui donne la douceur de l'agneau, et la bête essuie de ses caresses la sueur du martyr. Dioclétien, pourtant, ne s'avoue pas vaincu : il explique ces prodiges par les pratiques magiques* (artes magicæ) *et, pour venger les idoles, il fait préparer des échafauds. Mais Vitus, après avoir exhorté la vieille Crescentia, implore le Christ et aussitôt la terre s'ébranle, les éclairs brillent, les*

[1] Ici s'intercale le long fragment qui caractérise P et B. Cf. *infra*, p. 169.

temples des idoles s'écroulent : Dioclétien, cette fois, reconnaît sa défaite.

Du reste, un ange du Seigneur descend dans une lumière auprès des saints, sur les échafauds où on les torture ; et, en un instant, sans qu'ils se doutent de rien, il les transporte sur les bords du fleuve Silarus... Et les saints reposent à l'ombre des arbres. Vitus lève les mains au ciel et prie Jésus d'accueillir leurs âmes dans sa paix. Une voix du ciel lui répond : « Ta prière est exaucée » ; et les âmes des saints, délivrées de leurs chaînes de chair, s'élèvent dans les cieux entourées par les chœurs des anges. Vitus apparaît à une matrone, Florentia, comme elle est en danger de se perdre en passant le Silarus ; il lui dit son nom, lui demande d'ensevelir leurs corps. Elle les enterre, en effet, dans le champ marien (in prædio mariano) ; *on y célèbre leur anniversaire au milieu du mois de juin, pour le plus grand honneur du Seigneur qui couronne ses saints dans le ciel et entoure de prodiges leurs tombeaux sur la terre, lui qui vit et règne éternellement à travers tous les siècles des siècles. Amen.*

III

Ce texte [1] est imprimé dans le *Catalogue des manuscrits hagiographiques* de Bruxelles et dans Mombritius ; nous le désignerons par le nom de ce dernier et par la lettre M. On doit le rapprocher de la version *bollandiste* [2], qui commence par les mots : *Tempore quo Valerianus præses sub Diocletiano et Maximiano*, et que nous appelons B.

En voici les caractéristiques : 1. *Vitus est rattaché à la province de Sicile* [Sicilia provincia], *où le* præses *Valerianus*

[1] B. H. L., 8714 *Cat. Bruxel.*, I, 11-12 et Mombritius, II, 349. Cf. Castelan : *Istoria della vita de S. Vito, martire di Mazzara.* Palermo, 1753 ; Kessel : *S. Veit, seine Geschichte* [Jarhb. Ver. Act. Rheinland, 43 (1867), 152].

[2] B. H. L., 8711, 15 juin, 1021.

organise la persécution qu'ont décrétée les empereurs Dioclétien et Maximien ; 2. Aucun prologue ; 3. On n'insiste pas sur la grâce, ni sur la communion des Saints, ni sur les Personnes de la Trinité ; Vitus confesse rapidement verum et omnipotentem Deum in unitate S. Spiritus regnantem ; 4. *On insère entre la comparution devant Valérien et la comparution devant Dioclétien un long fragment qui se compose de trois épisodes :* a) *La chambre où est enfermé Vitus brille autant que douze luminaires célestes et répand une odeur d'aromates ; sept anges aux grandes ailes comme des ailes d'aigles apparaissent à Vitus et chantent* hagios, hagios, hagios ; *Hylas est aveuglé par l'éclat qu'ils répandent, et, lorsqu'il prie pour le guérir, Vitus proclame la perpétuelle virginité de Marie et invoque le Dieu qui a guéri Tobie ; Hylas, miraculeusement guéri, veut néanmoins tuer son enfant.* b) *C'est alors qu'un ange commande à Modestus d'emmener Vitus dans une autre terre : ils abordent à Allectorius près du Silarus,* in tanagritano territurio, *où un aigle les nourrit.* c) *Mais voici que la fille de Dioclétien, saisie par le démon, demande le bienheureux Vitus qui habite sur le territoire tanagritain, le long du Silarus ; des soldats vont quérir l'athlète du Christ et le conduisent à Rome. Sa main, posée sur la tête de la jeune fille, chasse le démon. Dioclétien veut pourtant le contraindre à sacrifier : c'est en vain. 5. Vitus, introduit dans l'amphithéâtre, lève les yeux au ciel, et dit : « Je me sacrifie au Christ. » 6. Vitus demande que, pendant les quatre jours de son anniversaire, nulle mouche, image des démons, n'apparaisse au lieu de son martyre. Une voix céleste l'exauce. 7. Puis les âmes des saints s'envolent, telles des colombes. 8. Vitus a souffert le 17 des calendes de juillet.*

Les deux versions mombritienne et bollandiste paraissent remonter à la même époque environ. La précision du langage théologique de celui qui écrivit le texte de Mombritius lorsqu'il parle de la grâce et de la communion des saints nous conduit au début du ve siècle ; l'affirmation que l'Esprit procède *ex utroque* semble déceler le milieu ou la fin de ce même siècle ; l'insistance du rédacteur inconnu à souligner la spontanéité du martyre nous reporte au premier quart du vi^e^ siècle, au moment des polémiques catholico-manichéennes.

L'auteur du texte bollandiste affirme la perpétuelle virginité

de Marie : il connaissait donc la polémique d'Helvidius et de saint Jérôme [1] ; nous voici sans doute au début du ve siècle. — L'insistance qui souligne, ici encore, la spontanéité du martyre, nous reporte, comme tout à l'heure, au premier quart du vi^e siècle. — Cette même date est confirmée par l'expression *in unitate Spiritus Sancti* [2] — Elle est confirmée encore par un trait curieux : Vitus prie que nulle mouche, image des démons, n'apparaisse au lieu de sa mort. Or, nous savons que, pour les Manichéens, *la mouche et les petits moucherons qui incommodent l'homme prouvent l'action, et donc l'existence du Dieu mauvais* ; un autre texte manichéen [3] nous rapporte

[1] *De perpetua virginitate*, *P. L.*, 23.

[2] G. M. R. I, 313-318.

[3] *Codex Parisinus*, 12, 270 *latin*, f° 31 v. : « Agite pœnitentiam in hoc sæculo, et si non vultis emendare vel non observaveritis sanctum diem dominicum..., transmittam super vos lapides grandes et famem validam,... et mittam in os vestrum sive in oculos vel in aures *bestiolas quas vocant scyniphes venenatas pessimas* ad devorandum vos. » [Delehaye : *Note sur la légende de la lettre tombée du ciel.* — Bruxelles, Hayez, 1899, p. 14]. — Cf. aussi Grégoire de Tours, H. F., x, 25 : « Quidam enim ex Biturico, ut ipse est postmodum professus, dum saltus silvarum ingressus ligna cæderat ad explendam operis cujusdam necessitatem, *muscarum eum circumsedit examen*, qua de causa per biennium amens est habitus : *unde intelligi datur diabolicæ emissionis fuisse nequitiam* [*P. L.*, 71, 556, C.]. Cf. aussi saint Augustin : *Tractatus quinque in Evangelium Johannis*, I, 1 [*P. L.*, 35, 1386]. « Nemo ergo vos fallat quando forte tædium patimini ad muscas... Nam nescio quis tædium patiebatur ad muscas ; invenit illum Manichæus tædio affectum... ; statim subjecit :... quis illas fecit ? » — « Plane, ait ille, ego credo quia diabolus fecit muscas ». — On trouve un écho de ces croyances dans un curieux passage des *Tractatus* du pseudo-Origène. « Cauda est tutela quædam animalibus unde sibi muscas et tabanos et omnia adversa abigunt... Quid enim muscas et tabanos intelligere debemus qui cauda abiguntur, nisi omnes dæmones et erraticos spiritus æris hictus qui plerumque non solum corpora sed et animas credentium vexant. » [Origenis tractatus, éd. Batiffol (1900), 114-115].

Je signale encore un obscur passage d'*Agapet* A [G. M. R., III, chap. I.] Le præses fait battre Agapet qui lui dit : « Flammam vidi primum et crutiatus sum, deinde flagellis cedor. Sed sic mihi est quasi si mihi muscas ostetur ut refrigerer [*Codex Vindobonensis*. 357, folio 167^v, 2]. L'*Augiensis XXXII* donne au même endroit :... « quasi a muscis defendor ut refrigerer »].

Dans le texte des gestes de Primus et Felicianus que donne le *Codex Vindebonensis* 357, je lis que, après le martyre des saints : *non fere nequæ aues* NEC MUSCÆ *corpora eorum tangere potuerunt*. Les mots *nec muscæ* ont disparu dans la version vulgate. — [Cf. saint Jérôme : *In Jerem.*, XII, 4 ; XXXII, 26 ; *in Matt.*, X, 29 ; *in Abac.*, I].

Noter que le mot *papatus* se retrouve dans la version de la lettre du ciel qu'utilisait Adelbert ; et que cette lettre, dont la plus ancienne mention date de la fin du vi^e [Lettre de Licinianus à Vincent, *P. L.*, 72, 699], est sans doute un apocryphe manichéen, de la fin du ve ou du début du vi^e siècle, proche parent de ces *philacteria angelorum nominibus conscripta*, que condamnait le décret pseudo-damasien.

également un écho de cette croyance. L'auteur de *Vitus* veut montrer que Dieu a pouvoir sur les mouches, et donc qu'il n'y a qu'un Dieu. — J'ajoute enfin que l'épisode de la fille de Dioclétien guérie par Vitus n'est pas sans rappeler l'histoire d'Artemia, fille de Dioclétien, guérie par Cyriaque [1].

Quel est le rapport du texte de Mombritius à la version bollandiste? Si tous deux remontent au début du vi^e siècle, il semble que celle-ci ait été rédigée la première, et que l'édition mombritienne en présente une version *récrite* par un clerc, quelque peu teinté de théologie. Le texte bollandiste est d'un style beaucoup plus simple, et sec, que l'autre ; seule, la scène des sept anges chantant le Trisagion a grande allure : elle s'inspire évidemment des passages parallèles qu'on lit dans les *actes de Perpétue* et dans les *livre de Tobit* [2]. Notre texte présente encore certains traits particuliers, qui ont disparu dans l'autre ; la formule *in unitate S.S.* se résoud en une simple affirmation de la Trinité, tandis que le passage relatif aux mouches fait tout à fait défaut dans l'édition de Mombritius.

En revanche, le style de cette édition est plus ample ; les prières qu'on y lit sont formulées dans une langue plus précise, qui garde une saveur paulinienne accentuée ; une des deux translations des martyrs à travers les airs est supprimée. Le rédacteur de la version imprimée par Mombritius connaissait l'édition donnée par les Bollandistes : il a *voulu la récrire parce qu'il la jugeait, forme et fond, trop populaire.*

IV

Certains manuscrits présentent une version de *Vitus* qui diffère à la fois de M et de B : j'appellerai ce troisième texte, P [3].

[1] Gestes de Marcel, 16 janvier 367. — G. M. R., I, 132, et *supra*, p. 130. — Adon [*P. L.*, 123, 287] dépend du texte bollandiste.

[2] Ce passage est peut-être une interpolation. — Audivimus uocem... dicentem : Agios, agios, agios, sine cessatione. Et uidimus in eodem loco quasi hominem canum... ; et quattuor angeli subleuarunt nos [*Perpétue*, 12. — Gebhardt : *op. laud.*. 81]. La *catasta* est sans doute aussi empruntée à *Perpétue*. — Cf. les sept « assistants au trône » de *Tobit*, XII, 15.

[3] Je me sers du *Codex Palatinus* 846, folio 101^v (à la Bibliothèque Va-

L'histoire de Vitus se déroule en Lucanie (1), au temps des empereurs Dioclétien et (2) Antonin. Lorsque, dans sa lutte contre son père, l'enfant prie le Seigneur, il ne dit pas (3) *tribue communicari meritis quorum me fidei participari uoluisti ;* il ignore la procession *ab utroque* et les formules pauliniennes *forma Dei, semetipsum exinanivit...*, (4) Vitus a douze ans. S'il est visité par sept anges qui chantent le Trisagion, il n'atteste pas (5) dans ses prières la perpétuelle virginité de Marie. Un ange le conduit en Sicile, il est mandé à Rome pour guérir le fils de Dioclétien, et durant les supplices qu'il endure après avoir refusé de sacrifier, un ange le transporte sur les bords du Silarus, où il meurt doucement ; (6) l'anniversaire n'est aucunement indiqué.

Il est certain que P est beaucoup plus près de B que de M : il ne reproduit pas les formules théologiques qui caractérisent M ; il reproduit le long fragment et les trois épisodes (les sept anges ; la première translation ; la guérison d'un enfant de Dioclétien) qui caractérisent B. — Mais P diffère de B : il supprime : *a*) l'anniversaire, *b*) les mouches images des démons, *c*) l'invocation à Marie, *perpetua virgo, d*) la formule *Deus in unitate Spiritus Sancti regnans, e*) la phrase *me ipsum Christo offero*. Il ajoute la mention du psaume 118. Il modifie en trois points la version B : *a*) Vitus est rattaché à la Lucanie, non à la Sicile ; *b*) le Dieu Arpan remplace le dieu Apollon, dans l'énumération des deux païens que fait Hylas ; *c*) Vitus a douze ans, non sept ; *d*) Maximien est remplacé par Antonin. — Quel est le rapport de P à B ?

Je crois que P est plus près que B de l'original, bien que B nous ait sans doute conservé quelquefois la leçon primitive. La juxtaposition de Dioclétien et d'Antonin est une erreur grossière : d'où la correction Dioclétien et Maximien ; B, où elle se lit, est donc postérieur à P, qui donne Antoninus. — Apollon est plus connu qu'Arpan. Arpan doit être la bonne leçon.

Les formules *Deus in unitate Spiritus S., Maria perpetua virgo, muscæ imagines dæmonum, me ipsum offero*, indiquent des préoccupations théologiques qui, dans la suite, ont pu paraître déplacées : peut-être faut-il penser qu'elles sont sup-

ticane). — C'est, en somme, le texte B. H. L., 8712. Cf. *Catal. Paris.*, II, 209, n. 35 ; *Analecta*, XVII, 66 [Le *Codex Parisinus*, 5322, du XIIIe s., écrit prudemment : *sub tempore Diocletiani et Maximiani sive Antonini imperatorum..*]

primées dans P, non ajoutées dans B. — Pareillement, quant à l'âge du saint ; le chiffre *sept* doit être préféré au chiffre *douze*, que donne P : M et B s'accordent à écrire sept ; puis on s'explique la substitution de douze à sept par le désir de rendre l'histoire moins invraisemblable et moins absurde.

En résumé, P est étroitement apparenté à B : le texte qu'il reproduit est meilleur que celui de B, en général, non pas toujours [1].

V

Que peut-on dire de la genèse de la légende qui apparaît dans B, P et dans M ?

Le thème central rappelle fort *Nazaire-Celse* et surtout

[1] On a signalé encore deux autres formes de B. P.

L'une, B. H. L., 8713 [*Catal. Paris.*, II, n. 12 ; *Analecta*, XVII, 109, n. 143] est caractérisée par la substitution de la Lycie à la Lucanie : l'origine de cette variante est, sans doute ? purement paléographique.

La seconde, B. H. L., 8715 [*Catal. Bruxelles*, I, 54-56] commence par les mots *Inclitam et a sæculis prælectissimi meriti coronam... beati pueri Viti, libet, fratres, carptim stilo qualicumque connectere.* C'est un résumé fait d'après B P : il mentionne les sept anges, les deux translations et la guérison du fils de Dioclétien ; il est plus près de B que de P, car il a reproduit la prière du saint touchant les *muscæ imagines dæmonum.*

Adon [15 juin. — *P. L.*, 123, 287] place Vitus et ses deux compagnons *apud Siciliam ;* il suit le texte B P (mentionne le voyage *ad tanagritanum territorium* et la guérison d'*une fille* de Dioclétien) ; mais il ne souffle mot des sept anges et supprime la translation qui précède immédiatement la mort des saints. Peut-être le texte qu'il suivait était-il ainsi disposé ; peut-être a-t-il opéré ces suppressions de son autorité propre.

Un bénédictin allemand du XIIe siècle, Tuton, rédigea une nouvelle version de la légende [cf. *Tutonis monachi O. S. B... Opuscula*, edidit Rutbascher. Græcii, 1882, in-12]. Elle commence par les mots : *Regnante D. N. J. C. et coruscantibus passim salutaris fidei radiis etiam in regione umbræ mortis, ortus est ex Lucania prouincia beatissimus puer nomine Vitus, qui totius virtutis, ut scriptum est, doctrinam ..* Ce texte a sans doute été écrit en vue d'un monastère de Carinthie : Vit était spécialement honoré dans cette région, mais je ne saurais dire depuis quand, ni pourquoi. M. Carl Kraus a publié un poème allemand du XIIe siècle qui célèbre saint Vit, et qui a sans doute même patrie : son récit a des affinités remarquables avec la version du Codex Parisinus, 5593, folio 69 [*Deutsche Gedichte* des XII^en lahrhunderts. — Halle, 1894. — Cf. *Analecta*, XIV, 124].

Barbe : ici et là, on raconte la lutte d'un enfant chrétien contre ses parents non chrétiens. Vitus est un enfant, comme Nazaire. Le père de Vitus persécute odieusement son enfant, comme le père de Barbe.

Mais j'attire surtout l'attention sur les rapports de *Vitus* et de *Potitus*. Ici et là, le martyr est un enfant que persécute son père ; 2. Le père persécuteur s'appelle Hylas ; 3. L'empereur s'appelle Antonin ; 4. Il est fait mention du dieu Arpan ; 5. Le martyr est miraculeusement transporté à travers les airs, ici en Epire, là en Sicile ; 6. L'enfant martyr est mandé à Rome par l'empereur, sur l'ordre du diable, qui est entré dans le corps de l'enfant impérial ; 7. Le visage de l'enfant brille comme un rayon de soleil ; 8. Le cachot où est enfermé l'enfant est scellé de l'anneau de l'empereur ; 9. L'empereur ne se convertit pas, bien que le saint ait guéri son enfant. Comment s'expliquent ces coïncidences ?

On verra plus loin [1] que *Potitus* est l'adaptation latine d'un thème légendaire grec, et qu'il a sans doute été rédigé vers l'an 500. Comme la formule *Deus in unitate Spiritus Sancti* semble rattacher B P au temps d'Hormisdas [514-523], il est naturel d'admettre que le rédacteur de B P connaissait *Potitus*, et que c'est à cette légende qu'il a emprunté Hylas, Antonin et Arpan [2].

Le théologien inconnu qui écrivit M insiste autant que l'auteur d'Alexandre de Bergame (version bollandiste) sur la *grâce prévenante ;* il reproduit également les formules pauliniennes *cum in forma Dei esset... semet ipsum exinanivit formam servi accipiens ;* il semble vivre à la même époque que lui et partager ses idées sur le style qui convient aux gestes. On peut

[1] G. M. R., v.

[2] Le rédacteur de B P était certainement très versé dans la littérature hagiographique : mille traits de détail le prouvent. Noter *athleta Christi* (Alexandre de Bergame,...), *Deus Abraham Isaac et Jacob* (Grégoire de Spolète, Constantius,...), *erectis ad cœlum manibus, oculis* (Alexandre Berg:, Nazaire, Barbe...), *infaillible succès d'une prière adressée à Dieu* (Barbe, Blaise...), *voyage du martyr dans une barque guidée par un ange ou par Jésus* (Basilide) *; si le *papatus* est un personnage assez rare, la *nourrice* apparaît dans les gestes de saint Laurent (Concordia est présentée comme la nourrice d'Hippolyte]. Sur les rapports de *Vitus* avec *Perpétue*, cf. p. 171, n. 2. — Arpan n'est pas mentionné dans le *Lexicon* de Roscher].

* Noter encore que, dans *Basilide* comme dans *Vitus*, le martyr meurt doucement, dans une prière, et non pas au milieu des tourments.

donc les rattacher *l'un et l'autre* à un même groupe d'écrivains : la doctrine augustinienne y régnait sans conteste [1].

La comparaison des textes nous a conduit jusqu'ici : pour aller plus loin, il faut confronter ces conclusions avec les quelques autres données que fournit l'histoire du culte.

Au milieu du ve siècle, le compilateur du férial hiéronymien écrit :

E XVII *Kal. iul. in sicilia viti modesti et criscentiæ* [2].

A la fin de ce siècle, sous le pontificat de Gélase [492-496], un oratoire est consacré à Vitus [3] aux environs de Rome, sans doute.

Au cours du vi^e siècle, une certaine Vitula (?) construit en Sardaigne un monastère qu'elle place sous la protection de Vitus [4].

A la fin du vi^e siècle, on rencontre un monastère consacré à Vitus en Sicile, sur les pentes de l'Etna [5].

Au viie, et peut-être au vi^e siècle, nous savons qu'il existe à Rome un monastère de diaconie consacré à Vitus [6].

Au début du viie siècle, le calendrier populaire écrit :

XVII *Kal. iul. In Sicilia, Modesti Viti et Crescentiæ martyrum* [7].

[1] Noter dans *Vitus*, version mombritienne, une curieuse mention des anges gardiens : « apparuit illi angelus domini dicens : ecce datus sum tibi custos a domino ut custodiam te omnibus diebus vitæ tuæ usque dum recipias coronam.» Noter aussi plusieurs coïncidences entre *Vitus* et *Vincent :* 1. Les geôliers, ici et là, s'aperçoivent des célestes visites que reçoivent les martyrs ; 2. Ici et là, on veut éviter que le martyr meure au milieu des supplices ; 3. Ici et là, le persécuteur ne veut pas s'avouer vaincu ; 4. *Vitus* (version mombritienne) et *Vincent* (version *probabile satis*) sont deux textes récrits par un Augustinien. L'auteur du texte *probabile satis* est-il à chercher dans le groupe des rédacteurs de *Vitus* et d'*Alexandre* ?

[2] De Rossi-Duchesne, p. 78. — Noter qu'un Vitus, *magister militum*, paraît avoir joué alors un rôle assez important [Hydace : *Chronic.* anno 446, *Chron. Minora*, II, 24].

[3] *P. L.*, 59, 148 [Jaffé, 679].

[4] « Gregorius Theodoro duci Sardiniæ... Juliana... abbatissa monasterii sancti Viti, quod Vitula quondam recordandæ memoriæ construxerat [Epist. I, 48. — *P. L.*, 77, 511, ou M. G., I, 72].

[5] « Gregorius Leoni episcopo catanensi, Marcianus monachus monasterii S. Viti quod in Ethena monte est positum... » [mars 604. — M. G. Hartmann, II 435].

[6] Duchesne, *L. P*, I, 470, 471, 481 [17].

[7] *P. L.*, 123, 161-162.

Au cours du VIIe siècle, le sacramentaire Gélasien contient certaines prières où l'intercession de Vitus est invoquée [1].

Au cours du VIIIe siècle, il semble que les corps de Vitus et de ses compagnons aient été transportés à Pavie par le roi des Lombards, Aistulphe [2].

Si ces textes, — le premier surtout — confirment la date de l'anniversaire et le groupement des trois martyrs, ils ne nous apprennent rien sur leur histoire réelle, rien sur leur époque vraisemblable ; et ils nous éclairent mal sur la situation de leur pays.

C'est en Sicile que Vitus est vénéré d'après le férial ; c'est en Lucanie, dans la vallée du Silarus, qu'il est mort, d'après nos textes.

Le Silarus est le fleuve qui sépare quelque temps la Lucanie de la Campanie ; il reçoit le Tanager, qu'a chanté Virgile, près de Volcei, dont on sait le rôle au temps d'Hannibal [3].

Enfin le culte romain de Vitus est attesté par le *Liber pontificalis* et le *Sacramentaire Gélasien* ; et je note que toutes les versions de la légende conduisent le martyr à Rome.

Les attaches lucaniennes de Vitus sont plus précises que ses attaches siciliennes. Aucun texte ne le localise dans une ville déterminée de Sicile ; Adon n'est pas plus explicite là-dessus que le férial : Lucie est la sainte de Syracuse, Euplus et Agathe sont les saints de Catane, Vitus est le saint d'on ne sait où. Le plus ancien texte qui le situe près de Mazzara est, à ma connaissance, un document daté de décembre 1528 [4]. Le monastère de l'Etna est isolé. Vitus est un martyr de Lucanie [5].

Comment donc expliquer la tradition sicilienne qui s'exprime dans le férial et la version bollandiste ? Peut-être dérive-t-elle d'une erreur accidentelle du férial, laquelle aurait

[1] Wilson, 175.

[2] D'après Gualla et Breventanus [15 juin 495, § 18]. De Pavie les corps furent transportés à saint Denis par Fulrad, et de saint Denis à la Nouvelle Corbie par Warin, en 836. — Le sacramentaire gélasien contribua sans doute à répandre le culte de Vitus dans les Gaules.

[3] Jung. 19 et 20. — Cf. C. I. L., x, 21-57 ; Tite-Live, XXVII ; Virgile : *Georgiques*, III, 151. Le Silarus s'appelle aujourd'hui le Sele, le Tanager le Negro, Volcei Buccino.

[4] *Sicilia Sacra...* par Roccho Pirro, tome II, Panormi, 1733, p. 854.

[5] Le férial donne encore, à la date du 15 juin, *in lucania viti* candidi. Mais n'est-ce pas une correction inspirée par notre texte ? — On connaît, au moins dès l'époque normande [15 juin, 492-494], un monastère lucanien consacré à Vitus, à Poligniano. — [Alectorius ni Allectorius ne se trouvent à l'index topographique du *Corpus*, tome X, p. 1140].

influencé le rédacteur de B. Peut-être y a-t-il eu, en Sicile, un autre Vitus, ou un autre Modestus, ou une autre Crescentia.

Reste à rendre compte de la place que Rome tient dans la légende. J'explique le fait en le rapprochant d'un autre : l'importance des patrimoines de l'église romaine ; elle en possède plusieurs en Lucanie et en Sicile ; ses clercs peuvent aisément connaître une légende de Lucanie et introduire un culte en Sicile. De là, le caractère du culte mi-italien, mi-romain. Dans le monde romain de ce temps, on trouve sans peine des clercs aussi versés dans les lettres grecques que l'auteur de B P, aussi sincèrement augustiniens que le reviseur de M : je songe au groupe des moines scythes et de leurs amis. N'est-ce pas parmi eux que la légende de Vitus aurait pris forme ?

VI

Gestes d'Euplus

A Catane était vénéré Euplus.

Dioclétien étant consul pour la neuvième fois et Maximien pour la huitième, la veille des ides d'août, à Catane, comme il se trouvait devant le voile du secretarium, *le diacre Euplus s'écria : « Je suis chrétien, et je désire mourir pour le nom du Christ. » Le* consularis *Calvisianus entendit : « Faites entrer, dit-il, celui qui vient de crier » ; et Euplus fut introduit dans le* secretarium *du juge : il portait les Evangiles. Maxime, un des amis de Calvisianus, dit : « Il n'est pas convenable que, au mépris des ordres royaux, cet homme ait ces livres-là. » — « Où les as-tu pris, lui dit Calvisianus ; sortent-ils de chez toi ? » Euplus répondit : « Je n'ai pas de maison. Mon Seigneur Jésus-Christ le sait. » — C'est toi qui les a apportés ? » — « C'est moi ; tu le vois. » — « Lis-moi tes livres ». Et Euplus lut : « Bienheureux ceux qui souffrent la persécution... » et encore : « Qui veut venir après moi... » — « Qu'est-ce que cela signifie ? » demanda Calvisianus. — « C'est la loi de mon Seigneur ; elle nous a été communiquée par Jésus-Christ, Fils du*

Dieu vivant ». Calvisianus l'interrompit : « Cette confession est claire : qu'on l'interroge en le torturant. »

Dioclétien étant consul pour la neuvième et Maximien pour la huitième fois, la veille des ides d'août, Calvisianus dit à Euplus, tandis qu'on le torturait : « Eh ! bien, que dis-tu aujourd'hui ? » — Se signant au front de la main qu'il avait libre, Euplus répondit : « Ce que j'ai dit, je le confesse aujourd'hui : je suis chrétien et je lis les divines Ecritures. » — « Pourquoi ne les as-tu pas livrées ? Les empereurs les ont interdites. » — « Parce que je suis chrétien : il ne m'était pas permis de les livrer. Elles ont la vie éternelle : qui les livre, y renonce ; pour n'y pas renoncer, je donne ma vie. » Calvisianus l'interrompit : « Puisque Euplus viole l'édit des princes et ne livre pas les Ecritures, mais les lit au peuple, qu'on le mette à la torture. » Et, tandis qu'on le torture, Euplus remercie le Christ et le prie de le garder. En vain Calvisianus insiste, lui promet la liberté s'il sacrifie. « J'adore le Christ, répond Euplus, je déteste les démons. Fais ce que tu veux, je suis chrétien. J'ai longtemps souhaité ceci. Fais ce que tu veux. Tu peux me faire souffrir plus encore : je suis chrétien. » — A la fin, les bourreaux s'arrêtent. « Malheureux, dit Calvisianus : adore Mars, Apollon et Esculape ! » — « J'adore le Père, et le Fils, et l'Esprit-Saint, dit Euplus. J'adore la sainte Trinité, hors de laquelle il n'est point de Dieu. Périssent les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre... Je suis chrétien. » — « Si tu veux être sauvé, sacrifie. » — « Je ne sacrifie qu'au Christ, qui est Dieu, et c'est moi que je sacrifie. Ne fais pas de vains efforts pour me fléchir : je suis chrétien. » — Calvisianus ordonna de redoubler les tourments. « Grâces te soient rendues, Christ ! Secours-moi, Christ ! disait Euplus. C'est pour toi que je souffre, Christ ! » A la fin, comme ses forces diminuaient, on ne l'entendait plus parler ; mais, des lèvres, il priait encore.

Calvisianus souleva le velum, entra dans le secretarium, *dicta la sentence, et, revenant, lut la tablette qu'il tenait : « Euplus, chrétien, qui méprise les édits des empereurs, blasphème les dieux, refuse de se repentir, j'ordonne qu'il soit tué par le glaive. Emmenez-le. » Alors, on lui attacha au cou l'Evangile avec lequel il avait été arrêté, tandis que le héraut criait : « Voici Euplus le chrétien, l'ennemi des dieux et des*

empereurs. » — *Euplus, joyeux, disait toujours :* « *Grâces au Christ Dieu !* » *Conduit à l'endroit* (*où il devait mourir*), *il s'agenouilla et pria longtemps. Puis il tendit la gorge et le bourreau le décapita. Ensuite son corps fut enlevé par les chrétiens, embaumé et enseveli.*

VII

De ce texte [1], édité par Baronius, Surius et Ruinart [A], il faut rapprocher deux autres textes latins et deux textes grecs. Lorsqu'on les compare au texte de Baronius, voici quelles sont les caractéristiques de chacun d'eux.

La version publiée par Mombritius [2] [B] apparaît comme un remaniement pieux du texte Baronius : elle donne, non pas Euplus, mais *beatus* Euplus, non pas Calvisianus, mais *impiissimus* Calvisianus ; 2. Elle énumère les quatre Evangiles dans l'ordre traditionnel, et cite une phrase de chacun ; 3. Elle introduit un jeu de scène qui repose sur un jeu de mots : Euplus fait croire qu'il va sacrifier aux dieux, lorsqu'il se dit

[1] B. H. L. 2728. — Cf. Ruinart (1859), p. 437. — Baronius : 303.146. — Cf. Tillemont, v, 275 et 694.

[2] B. H. L., 2729. — Cf. Mombritius, I, 252.

Le texte de Mombritius n'est qu'incomplètement reproduit dans Ruinart [p. 438]. Voici les quatre citations des Evangiles qu'on y trouve (la partie omise par Ruinart est le premier interrogatoire) : « legit secundum mattheum dicens : dixit dns ihs : beati qui persecutionem patiuntur 'propter iustitiam quia ipsorum est regnum cælorum. Item aperuit secundum marcum dicens : omnibus qui credunt mihi, ipsis datum est cognoscere regnum Dei. Item secundum lucam dixit dns ihs turbis : si quis uult post me uenire abneget semet ipsum, tollat crucem suam et sequatur me. Item secundum iohannem : omnis qui uenit ad me non esuriet et qui credit in me non sitiet in æternum. Et cum clausisset euangelia, caluisianus consularis dixit : hoc quid vult esse ? [*Codex Palatinus*, 846, — folio 120].

Adon dépend de cette version mombritienne [12 août, — *P. L.*, 123, 329]. Voici un passage qui le prouve : « Torqueatur Euplus quousque confiteatur deos veros omnipotentes Martem, Apollinem et Asclepium. Beatus Euplus respondit : Bene dixisti, Calvisiane, ut adorem Trinitatem inseparabilem, unum Deum. » « Ego sacrifico et immolo me ipsum Patri, et Filio et Spiritui Sancto. »

prêt à sacrifier à la Trinité ; Calvisianus a énuméré trois dieux païens ; 4. Elle attribue à Euplus, arrivé au moment fatal, un discours à l'adresse du peuple ; 5. Elle raconte son entrée dans la Jérusalem céleste, parmi les anges et les martyrs qui ont été à sa rencontre ; elle assure que le contact du tombeau [1] assure la guérison des malades ; 7. Elle introduit une formule théologique curieuse : *Trinitatem inseparabilem quæ Trinitas unitas Deitatis est* ; 8. Elle a une couleur augustinienne accentuée : *refovente gratia Christi ;... quos ad te vocare dignatus es ;... firma nunc quod operatus es in me* ; 9. Elle insiste sur la joie d'Euplus marchant à la mort, *lætus resumpto animo ambulabat quasi pergens ad nuptias ;* 10. *vetuerunt*, forme classique, a été remplacé par *vetaverunt*.

Le *Codex Bruxellensis* 9290 (du XIIe siècle) présente une troisième version latine [C] [2], dont les prétentions littéraires sont incontestables : 1. Calvisianus adresse un long discours au païen qui a dénoncé Euplus ; 2. Il adresse à Euplus un second discours, non moins long, et tout farci de réminiscences mythologiques (la massue d'Hercule, le bouclier de Minerve, les oracles d'Apollon, les bienfaits d'Esculape, les mésaventures de Vulcain [3], Paris et les trois déesses, la guerre de Troie.) — Cette troisième version latine repose sur le texte Mombritius : elle connaît, comme celui-ci, le quiproquo touchant la trinité païenne et les miracles obtenus par le contact du tombeau.

Le premier texte grec publié par Cotelier [D] [4] rappelle, par sa sobriété, la version Baronius. Voici quelles différences les séparent : 1. Calvisianus est appelé *corrector*, non *consularis* ; 2. Les deux comparutions d'Euplus ont lieu, non le même

[1] Ce trait est plus rare qu'on ne pourrait croire. Les textes ne sont pas toujours aussi précis. *Jacens ad s. ostium*, dit Grégoire de Tours [*de virtut. Martini*. I, 39, 606 ; II, 10.612 ; — cf. *de uirtut. Juliani*, 9. 568]. Quand ce n'est pas devant la porte, c'est contre les murs extérieurs de l'abside que se tient le malade [*de uirt. Martini*, IV, 25 ; et II, 56, p. 625, 658]. — Voici quelques textes qui se rapprochent du nôtre : *tota die inter altarium et sanctum tumulum decubantes* [*op. laud.*, I, 35, 605, cf. III, 4.633], et : *at ubi primum huius vestimenta cooperturium tumuli attigit, ilico parvulus respiravit* [*op. laud*, II, 43, 625]. — J'emprunte ces citations à Marignan : *Le culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899, 197-199 notes.

[2] B. H. L., 2730. Cat. Brux., II, 309.

[3] « Dicente nostro pœta : cui non risere parentes nec deus hunc mœnia, dea nec dignata cubili est.

[4] Cotelier : *Ecclesiæ græcæ monumenta*, I, (1677), 192-194. Τοῖς κυρίοις ἡμῶν Διοκλητιανῷ τὸ ἔννατον καὶ Μαξιμιανῷ τὸ ὄγδοον ὑπάτοις.

jour, mais l'une le 29 avril (τῇ πρὸ τρίων καλανδῶν μαίων), l'autre le 12 août (τῇ πρὸ μιᾶς εἰδῶν αὐγούστων) ; 3. Aucun texte évangélique n'est cité ; 4. Euplus est toujours appelé μακάριος ; 5. La seconde *quæstio* est extrêmement courte et, notamment, ignore les trois dieux païens.

La seconde version grecque [E] a été réimprimée naguère par Migne [1] ; plus encore que les textes de Mombritius [B] et de Bruxelles [C], c'est un remaniement qui, si j'ose ainsi dire, *banalise* toute cette histoire. Voici quels traits le caractérisent : 1. On élève des idoles dans chaque quartier, καθ'ἑκάστην χώραν καὶ νῆσον ; 2. Un certain Pentagouros est expédié en Sicile afin de poursuivre les chrétiens ; 3. Calvisianus envoie le peuple au devant de lui, ὡς ἔθος ἦν τῶν Ἑλλήνων ; 4. Le tribunal est dressé au lieu dit Ἀχιλλίῳ ; 5. Le peuple comparaît devant Pentagouros, qui nomme Calvisianus ἔπαρχον de Catane, puis part pour Agrigente, laissant à Calvisianus le soin de poursuivre les Chrétiens ; 6. Les ὑπήρεται trouvent Euplus ἐν κελλίῳ διάγοντα ; 7. Euplus est appelé ὁ ἅγιος ; 8. Mars, Apollon, Esculape sont ici remplacés par Jupiter, Esculape, Artemis et Galenos [Γαληνῷ] ; aucun quiproquo sur la Trinité ; 9. Le rédacteur met l'accent sur l'incorruptibilité, caractère de la vie éternelle, et sur les vertus du baptême [§ 3] ; — 10. Une voix céleste [§ 4] réconforte Euplus ; — 11. La prison d'Euplus est scellée de l'anneau de Calvisianus ; mais, à la prière d'Euplus, qui a soif, une source jaillit [§ 5] ; — 11. Le rédacteur désigne précisément un endroit auquel était attaché le souvenir du saint : Calvisianus fait placer son siège πλησίον τῆς φυλακῆς ἔμπροσθεν τοῦ λουτροῦ τοῦ ὄντος πλησίον αὐτῆς κατὰ μεσημβρίαν [§ 6] ; — 12. Euplus demande qu'on lui accorde le temps de prier [§ 6] ; — 13. Une voix du ciel l'invite à venir partager le repos de ceux en qui Dieu s'est complu depuis l'éternité, ἐπαναπαύου μετὰ τῶν ἀπ' αἰῶνος εὐαρεστητάντων μοι (expression de couleur prédestinatienne) [§ 6] ; — 14. Il est enseveli par des moines [§ 7] ; — 15. On ne dit pas que les guérisons sont opérées par le contact du malade avec le tombeau [§ 7] ; — 16. Les deux interrogatoires ont eu lieu le 12 août [§ 7] et le 5 août [§ 6].

Comme ce texte métaphrastique ignore le quiproquo touchant la Trinité païenne et les guérisons obtenues par le contact du

[1] *P. G.*, 115, 524-529. Κατὰ τοὺς καιροὺς Διοκλητιανοῦ καὶ Μαξιμιανοῦ τῶν βασίλεων... — [Cotelier a aussi publié ce texte *op. cit.*, p. 524],

tombeau, comme il met les deux comparutions du saint à deux jours différents, on doit dire qu'il s'éloigne des deux remaniements latins B et C et qu'il se rapproche des versions Baronius-Cotelier, A et D. Nos cinq textes se répartissent donc en deux familles : A, D, E ; — B et C.

Si tels sont, au premier coup d'œil, les rapports des textes entre eux, quelle date assigner à chacun ?

VIII

Il n'est pas inutile, afin d'éclairer cette enquête, de rechercher d'abord quelles données nous avons sur le culte d'Euplus. Le férial hiéronymien [1] atteste la réalité de son culte, à Catane, 12 août ; et le calendrier populaire du VIIe siècle [2] appuie cette attestation. Une lettre de Grégoire le Grand raconte qu'au début de ce même siècle on lui consacre une église à Messine [3] ; et nous savons, par un passage du *Liber Pontificalis* [4], que, moins de cinquante plus tard, le pape Théodore [642-649] lui bâtit un oratoire aux environs de Rome, près de la porte de saint Paul. J'ajoute enfin que les lettres de saint Grégoire le Grand [† 604] font connaître quelques personnages [5] qui s'appellent Euplus. Ces quelques faits nous in-

[1] P. 105, E. II id sicilia eupli in syria iuliani... ; B PRIDI ID. AGS. IN. SICILIA. Ciuit Carthena Sci Eupoli Ueretie uenerie. ET INSYRIA. Le texte de l'*Epternacensis* est, sans doute, ici le meilleur, comme il arrive le plus souvent. Le texte du *Bernensis* s'explique sans doute par une transcription fautive.

[2] *P. L.*, 123. 165-166. Catanæ, Eupli diaconi et martyris.

[3] II, 5. « Januarius subdiaconus ecclesiæ messanensis petitoria nobis insinuatione suggessit... in civitate messanensi basilicam se pro sua devotione fundasse quam in honorem sanctorum Stephani et Pancratii atque Eupli desiderat consecrari » [*P. L.*, 77, 541... — Cf. Hartmann, II, 9, tome I, p. 107].

[4] L. P., I, 333. « Fecit et oratorium B. Euplo martyris foris porta beati Pauli ap. » [Cf. 334, 12].

[5] *Epist.* IV, 37 [*P. L.*, 77, 711] à Maximianus évêque de Syracuse ; et I, 44, à Pierre, sous-diacre de Sicile [*P. L.*, 77, 503-504]. — Le sacramentaire léonien et le sacramentaire gélasien ignorent également Euplus.

vitent à dater des années 550-650 environ l'apogée du culte d'Euplus : il a dû grandir au cours du ve et du vi^e^ siècle.

Nous avons vu que C dérive de B. Or, deux particularités de B dénoncent la fin du ve ou le début du vi^e^ siècle : je veux dire les traits relatifs à la Trinité, à l'inséparabilité de la Trinité, à l'unité de la Trinité [3 et 7] [1], et ces expressions augustiniennes [8] qui semblent viser les semi-pélagiens. L'insistance, enfin, du rédacteur anonyme à souligner la joie d'Euplus qui marche à la mort *quasi pergens ad nuptias* [2] pourrait bien faire écho aux controverses catholico-manichéennes touchant la spontanéité du martyre. La version de Mombritius, B, date, j'imagine, des environs de l'an 500 ; elle a été rédigée par un augustinien comme la version mombritienne de *Vitus*.

Je serai moins précis touchant C, dont je placerai la rédaction vers le viie siècle. C'est à ce moment que s'épanouit le culte ; c'est à cette époque que remonte, sans doute, cette curieuse vie de sainte Félicité [3], où les souvenirs de l'ancienne mythologie et les réminiscences des poètes sont plus fréquents encore qu'ici ; et, d'autre part, il est certain que le rédacteur écrit à une époque où tout souvenir est aboli de ce qu'était l'antiquité romaine : il conçoit sur le modèle du culte chrétien les cérémonies du culte païen [4].

Le texte E se distingue nettement des deux autres textes qui constituent avec lui la première famille : c'est une métaphrase, adaptation et développement de l'histoire, propre au monde grec. Le rédacteur a retenu le thème central ; il l'a orné de tous les détails qui sont de style dans les légendes, le cachot scellé, la source miraculeuse, la voix céleste, la demande d'un peu de répit afin de prier avant de mourir ; il y a ajouté quelques indications topographiques. Le texte qu'il avait à sa disposition était apparenté à A D : mais j'imagine qu'on y

[1] « Torqueatur Euplus quoadusque confiteatur se Deos veros... adorare Martem, Apollinem et Asclepium. — Beatus Euplus respondit : Bene dixisti Calvisiane, ut adorem Trinitatem inseparabilem quæ Trinitas unitas Deitatis est [Ruinart, 438, § 1].

[2] Cf. *Agathe*, *Vitus*, *Pancrace*.

[3] Künstle : *Hagiograph. Studien* (1894), p. 133, sq.

[4] § 2 « Scrutare si singulis diis sua officia laudabiliter imponant ». [Cf. « in libris hæc sententia *Jovis omnia plena* »].

trouvait déjà ce trait prédestinatien que j'ai noté [13], [1] et donc, qu'il avait été rédigé à la même époque environ que B. Les détails topographiques se trouvaient-ils, ou non, dans le modèle latin ? Et la nouvelle Trinité païenne (Jupiter, Esculape, Artémis) ? Et ce mystérieux Galenos? On ne saurait répondre à ces questions. Il faut se contenter de dire que E, selon toutes les vraisemblances, est postérieur à Bélisaire et antérieur à Siméon Métaphraste [2].

Restent A et D, le texte de Baronius et le texte de Cotelier. Je crois que ni l'un ni l'autre n'est pur de toute retouche, mais qu'ils nous permettent d'atteindre un texte authentique. La fin du texte D est, évidemment, écourtée ; mais le début de ce même texte nous met à même de corriger quelques fautes de A. En 304-304, le gouverneur de la Sicile portait le titre de *corrector*, comme le veut D, non le titre de *consularis*, comme dit A : la chose est certaine pour l'année 314, et c'est seulement à partir de 337 que nous trouvons en Sicile, non plus un *corrector*, mais un *consularis* [3]. L'intervalle de temps qui, selon D, sépare les deux comparutions d'Euplus, n'a rien d'invraisemblable, au milieu de la persécution ; et l'on s'explique la leçon de A : le rédacteur aura voulu corriger ce qu'il croyait une erreur.

Ces deux réserves faites, le texte de Baronius doit reproduire assez fidèlement [4] un document contemporain de 303-304. On sait que l'édit du 24 février 303 ordonna la destruction des livres sacrés et que l'édit de 304 proscrivit absolument le christianisme ; on a rappelé, à propos de *Vincent*, quelques-uns des épisodes les plus fameux de cette histoire. Nul doute que nous n'ayons ici le récit d'événements analogues à ceux qui illustrèrent Félix et Saturninus. Aussi bien tous ceux qui ont lu « l'histoire des martyrs de Lyon dans Eusèbe » sentent-ils vibrer dans les réponses d'Euplus une âme de martyr [5].

[1] Cf. *supra*, p. 181.

[2] Il provient sans doute d'un des monastères grecs de Rome ou de Calabre ou de Sicile, Cf. p. 181, n. 3, ce qu'il dit des « coutumes des Grecs ».

[3] Eusèbe : H. E., X, 5, 23 : — Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, 240. — [Cf. Allard, IV, 407³].

[4] Il faut, sans doute, faire encore abstraction de certaines expressions [ainsi « unus ex amicis Calvisiani »], de la trinité païenne et peut-être des citations évangéliques. — C'est, naturellement, le texte de Mombritius qui est devenu le texte vulgate.

[5] Cf. Tillemont, V, 275-278 et 694-696 ; Allard, IV, 407-410. — Künstle [*Hag. Studien*, p. 29] rapproche les actes d'Euplus des actes de Scilitains : ici et là,

Ainsi, tandis que C semble dater du VIIe et E du VIIe, du VIIIe ou du IXe siècle, on peut croire que A et D ont sans doute été remaniés à la fin du IVe ou au début du Ve siècle, tandis que s'épanouissait le culte des martyrs, — et que B *remonte au début du* VIe *siècle et sort des mêmes cercles augustiniens que* Alexandre (*version bollandiste*) *et* Vitus (*version mombritienne*).

le double interrogatoire a lieu : le même jour selon une famille de textes, à des jours différents selon une autre famille. — Il convient d'examiner séparément les rapports de chacune des versions des actes africains avec nos textes.

Voici les coïncidences que je relève dans le texte *Adductis ego in secretario* [B. H. L., 7532] : 1. Le *secretarium* ; 2. Il est question d'un délai d'une trentaine de jours entre deux interrogatoires [§ 3] ; 3. Le juge lit *ex tabella.*

Sur le *velum secretarii*, cf. les actes de Claudius-Asterius, édition Mombritius : *Lysias introgressus obduxit velum et post exiens, ex tabella recitavit sententiam*, [Ruinart, 1859, 310, n. 9] [Cf. aussi Basile : *Ep.* 97 ad Eustathium et Baronius, 285, 9].

Il est possible que certain passage d'*Euplus* soit emprunté à la liturgie romaine des défunts :

Euplus	*Liturgie romaine*
« (Euplus) respiciens ad populum dixit :... orate Deum..., memor est timentibus se... : posteaquam exierint, tunc occurrent eis Angeli et *deducent eos ad civitatem illius sanctam* Jerusalem ». [Ruinart 439].	« Subvenite sancti Dei, *occurrite angeli Domini*... « In paradisum deducant te angeli... et *perducant te in civitatem sanctam Jerusalem* ». [*Exequiarum ordo*]. D'après Leclercq. D. A. C., I, 411.

CHAPITRE IX

QUELLE EST L'ISSUE DU MOUVEMENT LÉRINIEN? LE COURANT AUGUSTINIEN EN HAGIOGRAPHIE. SAINTE LUCIE ET SAINTE AGATHE.

Les légendes d'Alexandre de Bergame, de Vitus de Lucanie et d'Euplus de Sicile ont été *récrites* au premier tiers du VIe siècle, sans doute au temps du pape Hormisdas (514-523), dans des cercles où la *connaissance des lettres grecques* allait de pair avec des *tendances augustiniennes* très accentuées.

L'étude des gestes de Lucie et d'Agathe nous permettra de déterminer avec plus de précision la nature de ce groupe et l'étendue de son action. *Lucie* est parent d'*Agathe*, et *Agathe* rappelle *Euplus* : comme lui, elle est vénérée à Catane ; et les deux textes emploient les termes, relativement rares, de *consularis* [1] et de *secretarium*.

[1] *Lucie* donne également à Paschasius le titre de *consularis*.

I

Gestes de Lucie[1]

Comme la gloire de la bienheureuse vierge Agathe s'était répandue par toute la province de Sicile, et que le peuple de Syracuse faisait près de 40 milles pour se rendre à Catane et vénérer son tombeau, il arriva que la vénérable et très noble vierge de Syracuse Lucie s'associa à cette fête glorieuse. Sa mère Euticia avait, depuis quatre ans, un flux de sang que rien n'avait pu guérir; or, tandis que s'accomplissaient les mystères de la procession (? processionis mysteria), *on lisait dans l'Evangile comment s'était guérie, en touchant la frange du vêtement du Seigneur, la femme qui souffrait de pareille infirmité. Lucie dit à sa mère : « Agathe partage la société du Christ, pour qui elle a souffert : touche avec foi son tombeau, et tu seras guérie ». La foule s'éloigne ; les deux femmes s'agenouillent au tombeau, et, pleurant, demandent le suffrage de la sainte. Et voici que Lucie s'endort, et que, toute brillante de gemmes, entourée d'anges, Agathe lui apparaît : « Ma sœur, dit-elle, pourquoi me demander ce que tu peux faire. Ta foi a secouru ta mère : elle est sauvée. Comme j'ai conduit Catane au Christ, ainsi tu glorifieras Syracuse ! »*

Lucie s'éveille, tremblante. Elle supplie sa mère de ne pas la marier, tout en demandant ce qu'elle lui aurait donné pour un mariage. Euticia répond que, depuis neuf ans qu'elle est veuve, elle a augmenté son patrimoine, mais qu'avant de disposer de cette fortune, Lucie doit attendre sa mort. — « Non pas, répond la vierge : c'est dès cette vie qu'il faut donner à Dieu ce dont on se sert ; donne au Christ ce que tu voulais me donner. » Revenues à Syracuse, les deux femmes distribuent leurs biens aux pauvres, peu à peu, chaque jour. Mais le fiancé de Lucie vient à l'apprendre. La nourrice endort d'abord ses craintes : « Lucie, lui dit-elle, veut acheter

[1] B. H. L., 4992. Mombritius, II, 58-59. J'appelle ce texte le texte A. — Cf. Beaugrand, *Sainte Lucie...* [Paris, 1882].

pour toi un domaine qui rapporte mille sous et plus : c'est pourquoi elle aliène quelques petits biens ». Le sot croyait qu'il s'agissait d'un domaine en ce monde... A la fin, lorsqu'il voit que tout a été donné aux pauvres, il intente un procès à sa fiancée auprès du consularis Paschasius : « ma fiancée est chrétienne, elle ne vit pas selon les lois des Augustes ». Quand Paschasius lui demande de sacrifier, elle répond que le vrai sacrifice est de visiter les pauvres et les orphelins — ce qu'elle fait depuis trois ans — et qu'elle s'offre en sacrifice à Dieu, vivante hostie. — « Raconte ces niaiseries aux chrétiens, répond Paschasius : sacrifie ! » — « Que chacun de nous observe la loi de son maître, réplique la sainte. Fais de moi ce que tu veux ! » — « Tu as dissipé ton patrimoine. » — « Je l'ai mis en sûreté. » — « Je te ferai conduire au lupanar ; quand tu auras été violée, il faudra bien que ton Saint-Esprit t'abandonne. » — « Le consentement de l'esprit peut seul souiller le corps ; si je suis violée, malgré moi, j'aurai double couronne, martyre et chasteté. » — « Prends garde. » — « Je suis prête. » — Mais, lorsqu'on veut l'entraîner au lupanar, Lucie devient si pesante que nul ne peut la remuer : en vain une foule d'officiers y épuisent leurs forces, la vierge du Christ demeure immobile ; en vain on la tire par des cordes ; en vain, Paschasius fait venir les mages, et les haruspices et les prêtres de tous les temples ; en vain on la lave afin de rompre son pouvoir magique ; en vain on attelle des bœufs à elle. « Quels sont donc tes maléfices (maleficia), » *s'écrie à la fin Paschasius ? — « Ce sont des bienfaits* (beneficia) *de Dieu, répond Lucie. Adore-le, ou va-t-en ! » Mais l'insensé fait allumer un grand feu autour d'elle, où il jette de la poix, de la résine et de l'huile ; et Lucie se contente de prier son Seigneur Jésus-Christ. Puis les amis de Paschasius lui suggèrent de la faire égorger ; on la frappe en effet, elle prie et elle parle aussi longtemps qu'elle veut : « Je vous annonce, dit-elle à la foule, que la paix est donnée à l'Eglise de Dieu, que Dioclétien est chassé du pouvoir et que Maximien est mort aujourd'hui. Dieu m'a donnée à Syracuse, comme il a donné Agathe à Catane ! ». Or, les Siciliens font un rapport à César sur les pillages de Paschasius ; conduit enchaîné à Rome, il est condamné à la peine capitale. Quant à Lucie, on la laisse à l'endroit où elle se trouvait ; du reste, elle ne rend pas l'esprit avant l'arrivée des prêtres*

qui lui portent les mystères des sacrements : la foule répond amen, et elle rend l'âme. On construit une basilique à cet endroit même ; ses prières y fructifient et ses bienfaits s'y multiplient pour tous ceux qui touchent son tombeau, par le Christ Notre-Seigneur, à qui honneur et gloire, vertu et puissance dans les siècles des siècles. Amen.

II

Cette légende de sainte Lucie — dont le culte syracusain est attesté au ve siècle par le férial [1], — existait certainement au viie siècle, et était, à cette date, connue à Rome : la preuve en est qu'Aldhelme la résume [2], que le sacramentaire gélasien s'en inspire [3] et qu'Honorius [625-638], consacre une église à Rome en l'honneur de Lucie [4], bien que, déjà, la sainte eût dans cette ville un monastère [5].

Il est encore certain que notre texte n'a pas existé seul. Nous pouvons atteindre, à travers Aldhelme et une traduc-

[1] « E. idus dec... siracussa civi siciliæ nt scæ lucæ virg. » [p. 152]. — Un monastère de sainte Lucie à Syracuse est attesté par Grégoire le Grand. *Ep.* VII, 36 (39) [Hartmann, I, 484].

[2] Aldhelme nous a laissé deux textes qui ne concordent pas absolument l'un avec l'autre : le récit en prose [*De laudibus virginitatis*, 45. *P. L.*, 89, 142-143. *Mihi quoque operæ pretium videtur*...] appelle Paschasius *consul tribunicia potestate fretus* [143, A] ; il ignore la communion *in extremis*, il ignore le miracle de l'immobilité magique ; — le récit versifié [*De laudibus virginum*, *P. L.*, 89, 269, c. « Cum stolidi proceres qui mundi regna regebant... »] conte que Lucie pousse sa mère à toucher le tombeau d'Agathe ; il connaît le miracle de l'immobilité magique (les bœufs ne peuvent traîner la sainte au lupanar) ; mais il ignore la communion *in extremis*. — Il est très possible qu'un rédacteur inconnu ait supprimé le miracle de l'immobilité, et que cette suppression ne soit pas le fait d'Aldhelme.

La version d'Adon dépend de A [13 décembre, *P. L.*, 123, 413-414] : comme A, elle mentionne la communion *in extremis*.

[3] Wilson, p. 364, appendice.

[4] L. P., I, 324 (Honorius) « fecit ecclesiam beatæ Luciæ in urbe, iuxta sanctum Silvestrum ».

[5] Gregorius Probo... « Probus abbas monasterii Sanctorum Andreæ et Luciæ vestris... desiderat aspectibus præsentari [Hartmann, II, 275].

tion grecque [1], une seconde version que j'appelle B. En voici les caractéristiques ; 1. Rien sur les derniers sacrements ; 2. L'auteur insiste sur la virginité de Lucie : tu seras la sainte de Syracuse, lui dit Agathe, διόπερ... τὴν σὴν παρθενίαν διετήρησας ; 3. Euticia abandonne à sa fille sa dot, sitôt que celle-ci la lui demande ; 4. L'auteur raille les médecins : Euticia les a grassement payés sans jamais être guérie, πάμπολλα ὡς εἰπεῖν δαπανήσασα εἰς ἰατροὺς καὶ μηδεμίαν ἴασιν εὑρουσα τοῦ πάθους ; 5. Lucie paraît une montagne immobile ; 6. La nourrice de la sainte dit au prétendant qu'elle veut acheter une terre rapportant mille livres par an ; 7. Paschasius est appelé, non *consularis*, mais ἄρχων.

L'auteur du premier texte, A, connaissait bien la littérature des *gesta martyrum*. Il souligne lui-même l'intention qu'il a de mettre sur le même pied Lucie et Agathe, Syracuse et Catane : il connaît les gestes d'Agathe [2].

L'importance qu'il attache aux questions d'héritage nous fait ressouvenir de *Pancrace*.

La théorie qu'émet Lucie sur la chasteté et le viol, la trahison du fiancé avide, ces deux détails viennent en droite ligne de *Rufine Seconde*.

L'apparition d'Agathe et la scène du lupanar rappellent fort *Agnès*.

On prêche, comme dans *Valentin de Terni*, le dogme de la communion des saints : *matri tuæ fides tua subvenit, et ecce salva est*, dit Agathe à Lucie.

La scène où Lucie et Euticia sa mère entendent lire, dans l'assemblée des fidèles, la guérison de l'hémorroïsse a été suggérée peut-être par un souvenir d'*Euplus* ; comme aussi, selon toutes les vraisemblances, cette idée que le contact du tombeau sacré procure la guérison aux malades [*Euplus* B].

Quand on veut traîner la sainte au lupanar, *tanto pondere eam fixit Spiritus Sanctus ut penitus moveri non posset. Accedentes autem multitudo ex officio impellentes deficiebant viribus, et virgo Christi immobilis persistebat.*

La *couleur* de ce miracle me rappelle un passage curieux d'*Alexandre de Bergame* : celui où le bourreau Martianus se

[1] *Acta Sincera sanctæ Luciæ virginis et martyris Syracusanæ...* « opera et studio Joannis de Joanne Tauromenitani » [Panormi, 1758, p. 35].

[2] C'est à *Agathe* qu'il emprunte peut-être encore le trait où il oppose le corps et l'âme, l'un esclave et l'autre libre.

sent incapable de tuer le martyr dont la tête lui paraît être une montagne énorme.

Et je me demande si l'histoire de Paschasius, accusé par les Siciliens et condamné pour ses pillages, n'est pas un souvenir des *Verrines?*

Il est très vraisemblable que l'anonyme s'est aussi inspiré des légendes grecques. Quand Paschasius se voit impuissant à faire traîner la sainte au lupanar, il fait laver son corps afin de détruire le charme. Pareil trait semble extrêmement rare dans les gestes latins ; j'imagine qu'il est d'origine orientale [1].

Lucie égorgée, l'auteur inconnu tient beaucoup à nous faire savoir qu'elle ne meurt pas : elle a le temps de parler longuement au peuple et de *recevoir les derniers sacrements.*

Et confestim percussa, quamdiu voluit oravit, quamdiu voluit allocuta est ad turbas, dicens : annuncio vobis pacem datam Ecclesiæ Dei... Neque emisit spiritum nisi prius venientibus sacerdotibus et sacramentorum mysteria ei dantibus et omni plebe respondente amen, sic exhalavit spiritum [2].

Or, on sait que Césaire, développant la doctrine d'Hilaire et du concile d'Orange [441], recommandait avec insistance la pratique de la communion en cas de maladie, et conséquemment au moment de la mort :

Quoties aliqua infirmitas superuenerit, corpus et sanguinem Christi ille qui ægrotat accipiat ; et inde corpusculum suum ungat ut illud quod scriptum est impleatur in eo : Infirmatur aliquis... (Jacob, v, 14-15) [3].

Césaire parle de l'onction en même temps que de l'Eucharistie : il n'y avait pas lieu pour notre rédacteur de faire de même, vu que l'onction est conférée en vue de la guérison. Mais, quant à la réception de l'Eucharistie *in extremis,* il fait prêcher Lucie d'exemple.

[1] C'est certainement une pratique magique survivante. Cf. p. 219. n. I, un charme rompu par un lavage à l'huile.

[2] Pareil détail se lit dans *Nerée-Achillée* : « Veniens ad eam s. Nicomedis prbr celebravit mysteria Christi. Virgo autem sacra mox ut Christi sacramentum accepit, reclinans se in lectulum emisit spiritum [12 mai, 10, § 15].

[3] *P. L.*, 39, 2238-2239 [Serm., 265, 3]. — Cf. sermon 279, § 5, col. 2273 ; et sermon publié par dom Morin, *Revue Bénédictine*, XIII (1896), 209 [d'après Lejay, *Le rôle théologique de Césaire d'Arles.* — R. H. L. R., X (1905), 606].

La communion *in extremis* est recommandée par le concile de Nicée, canon 13 [cf. Eusèbe, H. E, VI, 44 ; *Innocentii ep. ad Exuperium*, 2], le concile d'Orange de 441, canon 3, et par l'exemple que laissèrent saint Ambroise et saint Paulin de Nole [Paulinus, *Vita Ambr.*, 47. — Uranius : ep. de obitu Paulini ; *P. L.*, 53, 860] [d'après Rampolla del Tindaro, *Santa Melania Giuniore* (1906), p. 253].

Il est évident, d'autre part, que notre texte emprunte à *Sébastien*, ou à d'autres livres lériniens, l'annonce de la paix de l'Eglise, — l'épisode de la nourrice trompant effrontément le fiancé, — les idées qu'il émet touchant l'usage des richesses en ce monde.

C'est-à-dire que notre texte est un vrai centon, dont l'auteur est familier avec les gestes romains, avec les gestes siciliens, avec les gestes lériniens surtout. Je le rattacherais volontiers au groupe des hagiographes de Lérins ; mais l'usage qu'il semble faire d'*Euplus*, d'*Agathe* et d'*Alexandre de Bergame* indique qu'il est en rapports avec les cercles augustiniens, s'il n'est pas lui-même un augustinien très fervent. Il prolonge de curieuse manière au temps de saint Césaire les tendances des amis de Salvien et de Fauste [1].

L'auteur du texte B ignore l'épisode des derniers sacrements et insiste sur la virginité : c'est dire qu'un trait caractéristique disparaît pour faire place à un trait qui est extrêmement banal. B ne serait-il pas la version *vulgate*, postérieure au texte A ? L'attaque qu'il dirige contre les médecins, d'autre part, rappelle fort un passage des gestes de Valentin de Terni : ces gestes, on le verra [2], datent sans doute du milieu du VIe siècle. On peut croire que telle est aussi la date de

[1] J'imagine qu'il faut le joindre au groupe constitué par les auteurs de *Thomas*, *Barthélemy*, *Matthieu*, *Simon-Jude* [cf. G. M. R., v]. Voici deux traits qui rapprochent *Lucie* de *Matthieu* : 1. Ici et là, l'auteur lérinien insinue des conseils touchant la réception de l'Eucharistie ; 2. Ici et là, il se souvient de l'histoire profane [cf. Paschasius-Verres et Iphigénie]. — Peut-être faut-il voir ici une trace de la coutume romaine attestée par la vie de Mélanie : les mourants gardent la communion dans la bouche [éd. Rampolla, p. 39, l. XXVI : « Consuetudo autem est Romanis ut cum animæ egrediuntur, communio Domini in ore sit »]. Mais le rédacteur de *Lucie* ne spécifie rien : il est plus vraisemblable qu'il ne songe pas du tout à la coutume romaine.

Noter que *Mélanie* recommande indirectement, ainsi que *Matthieu*, de communier avant de manger [éd. Rampolla, p. 36, l. XVII-XVIII : « Numquam hæc cibum corporalem accepit nisi prius corpus Domini communicasset »]. Notre version de *Mélanie* aurait-elle été écrite, ou retouchée dans les milieux lériniens? [cf. les tournures : « Videres...», p. 28. l. XXXV ; « o si posses scire...», p. 30 ; l'emploi de *corpusculum* pour *corpus*, p. 23, l. 15. Cf. Lejay, R. H. L. R., x, 607, note 1 ; l'insistance du rédacteur sur la réalité de l'action providentielle, p. 6, l. 27 : p. 18 et 19, l. 34 et 6]. L'usage que Mélanie fit de sa fortune, l'admiration qu'elle professait pour les Pères du Désert durent attirer sur elle — sans parler de sa noblesse et de sa sainteté — l'attention des disciples de Cassien et de Salvien.

[2] Cf. G. M. R., III.

B : c'est un remaniement dont l'auteur appartenait peut-être au même groupe que le rédacteur de *Valentin* [1].

III

Gestes d'Agathe [2] *Passion de la bienheureuse vierge et martyre Agathe, qui souffrit dans la province de Sicile, à Catane, sous le troisième consulat de Dèce. Le* consularis *Quintianus était de basse extraction, fort débauché, très avide et très impie; aussi voulut-il s'emparer d'Agathe, laquelle était chrétienne, et riche, et jolie, et noble. Comme elle lui résistait, il la confia à Aphrodisia, vieille femme dont les neuf filles étaient aussi perdues de mœurs qu'elle l'avait été elle-même. Mais trente jours de séductions et de menaces ne purent fléchir la vierge consacrée à Dieu; elle désire ardemment le martyre, comme un cerf altéré aspire à la fraîcheur d'une source. Quintianus la fait venir à son* secretarium: *elle revendique hautement sa noblesse, et surtout sa foi chrétienne qui est son vrai titre de liberté; elle raille les dieux, c'est-à-dire les démons dont les hommes couvrent d'or les images d'airain, de marbre ou de gypse, mais dont les mœurs sont si débauchées qu'ils ne les voudraient pas voir chez leurs femmes. Quintianus, furieux d'être confondu en public, la fait enfermer dans un cachot ténébreux. Le lendemain, Agathe résiste de même; elle est mise sur le chevalet, mais refuse de soustraire sa jeunesse à une mort prématurée et Quintianus, oublieux qu'une femme l'a nourri, ne rougit pas de la faire torturer et, finalement, lui fait couper un sein. Agathe le raille: au dedans d'elle,*

[1] Peut-être B a-t-il gardé parfois la meilleure leçon [cf. Lucie comparée à une montagne immobile]. — Que le texte A ait été connu dans les milieux où fut rédigé *Valentin*, c'est ce qu'indique le thème même de *Valentin*, à savoir la vertu du dogme de la communion des saints : l'idée est indiquée dans *Lucie* et développée dans *Valentin*. L'auteur de *Lucie B* serait-il d'aventure identique à l'auteur de *Valentin* ?

[2] B. H. L., 133 [5 janvier 615 ou 621]. — Tillemont, III, 409 et 730.

son être intime s'abreuve à deux mamelles[1] *sur lesquelles l'impie ne peut rien. Du reste, voici que, au milieu de la nuit, survient dans la prison, où elle a été enfermée sans pain et sans eau, précédé d'un petit enfant portant une lumière, un vieillard : il porte divers médicaments dans sa main. Mais la pudeur d'Agathe s'inquiète : elle refuse de se laisser soigner par un homme, par un médecin, même chrétien : « Le Christ, s'il le veut, peut me sauver. » — « C'est lui qui m'a envoyé vers toi, dit le vieillard ; je suis son Apôtre ; en son nom tu dois être sauvée ». Et, tout d'un coup, la vision disparaît ; Agathe s'aperçoit que ses blessures sont fermées, et que sa poitrine est intacte. Et toute la nuit une telle lumière brille dans la prison que les gardiens effrayés s'enfuient, laissant les portes ouvertes. Ceux qui sont enfermés avec la sainte lui disent de fuir : « Loin de moi, dit-elle, que je veuille perdre ma couronne et faire le malheur des gardiens ; avec l'aide de mon Seigneur Jésus-Christ, je continuerai de confesser celui qui m'a guérie et consolée. »*

Quatre jours après, elle est encore présentée au juge, et, comme elle l'insulte, et refuse d'abandonner, pour une pierre, le Dieu qui l'a guérie, il la condamne à être roulée sur des tessons de bouteille et sur des charbons ardents. Mais le ciel la venge aussitôt : une muraille s'écroule qui tue Silvanus, conseiller de Quintianus, ainsi que son ami Falconius ; Catane elle-même est secouée par le tremblement de terre, le peuple s'agite, et Quintianus, tremblant, s'enfuit (ad posterulam secretarii), *cependant qu'Agathe, reconduite en prison, élève les mains au ciel, et remercie Dieu d'avoir gardé sa virginité et de lui avoir donné la victoire, et lui demande de la retirer du siècle et rend l'âme, enfin, doucement. Le peuple accourt ; on embaume le corps ; mais voici que survient un jeune homme, vêtu de vêtements de soie, suivi de plus de cent enfants beaux et parés ; personne ne l'avait vu jamais, ne le revit plus tard, ne put dire qui il était. Il entre dans le tombeau, place à la tête une courte plaque de marbre portant ces mots*

MENTEM SANCTAM SPONTANEVM HONOREM DEO ET PATRIÆ LIBERATIONEM (*exhibuit Agatha ?*)

[1] « Ego habeo mamillas integras intus in anima mea, ex quibus nutrio omnes sensus meos, quas ab infantia Christo Domino consecravi » (§ 8).

Lorsqu'on ferme le tombeau, il s'éloigne et, comme on l'a dit, nul ne le voit plus : aussi soupçonnons-nous que c'est un ange. Le texte de l'inscription se répand peu à peu dans toute la Sicile ; Juifs et Gentils, d'un même cœur que les chrétiens, vénèrent le tombeau.

Quintianus, parti avec son officium *à la recherche des biens d'Agathe, est tué par un jugement de Dieu : un coup de pied de cheval le jette dans le fleuve Symæthus ; son corps n'a jamais été retrouvé. C'est pourquoi s'accroissent la crainte et la vénération qu'inspire la sainte ; nul ne songe à inquiéter les siens. Du reste, un an après, le jour anniversaire de sa mort, l'exactitude de l'inscription placée par l'ange apparaît à tous : les torrents de laves que vomit l'Etna sont arrêtés par le voile dont on avait couvert le tombeau d'Agathe ; les Païens l'avaient été prendre. L'éruption commencée le jour des calendes de février prit fin le jour des nones, anniversaire de son ensevelissement. Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ prouvait que ce sont les prières d'Agathe qui ont sauvé Catane de l'incendie et de la mort : à lui honneur et gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen* [1].

[1] Les Bollandistes signalent trois autres versions de ce texte : elles ne paraissent pas s'éloigner beaucoup de celle qui est ici résumée. Le texte B. H. L., 184, commence par les mots *in Sicilia urbe Cathennensium sub Diocletiano imperatore, Decio tertio consule* (cf. Arnold, *Cæsarius von Arelate*, 1894, 61) : c'est, évidemment, une retouche postérieure ; on a voulu concilier Dèce et Dioclétien, que donnait sans doute une autre version [cf. Aldhelme] ; le résultat est joli.

Le texte B. H. L., 135, débute ainsi : *in diebus illis sub Decio* [*Cat. Brux.*, I, 142, n. 32 — d'après le *Codex Bruxellensis*, 207-208, du XIIIe siècle, f. 105] ; il se termine par les mots : *martyrizata est autem bb. Agatha, die non. februariarum, agente Quintiano consulari, regnante.* D. N. J. C... Cette formule finale rappelle les gestes des martyrs de Pannonie. — Le texte B. H. L., 136 s'ouvre par cette phrase : *Diem festum sanctissimæ Agathæ martyris...* [Mombritius, I, 16. — *Analecta*, XI, 286, n. 33]. C'est une retouche évidemment inspirée par *Agnès* [le manuscrit où se lit cette version, l'Ambrosianus D. 22, *inf.*, date du XIIIe siècle].

IV

La légende de sainte Agathe, vierge de Catane, dont le culte est attesté par le férial hiéronymien [1], est très bien connue de Notker [2] et d'Adon [3] et d'Aldhelme [4] ; les sacramentaires pseudo-gélasien [5] et pseudo-ambrosien [6] y font des allusions ou des emprunts ; on connaît enfin un poème pseudo-damasien [7] qui s'en inspire manifestement. Du xe au vie siècle, une chaîne de témoignages atteste donc l'existence et la persistance d'une tradition relative à sainte Agathe : cette tradition n'est jamais en contradiction avec celle qui s'exprime dans nos gestes.

Mais, si Notker, Adon et Aldhelme dépendent manifeste-

[1] P. 17. « E. Nonas febr. in sicilia civi catenas nt agathæ virginis... Cf. Kal. carthag. Nonas febr. sanctæ martyris Agathæ » [Ruinart, 634].

[Le férial connaît une autre Agathe, ou une autre fête d'Agathe à Catane, au IV des ides de juillet, p. 90. — La date du 5 février, confirmée par tous les autres documents paraît certaine].

Le tombeau d'Agathe se trouvait au faubourg de Catane appelé *Hybla major*. C'est là qu'on a retrouvé la fameuse épitaphe de Nila Florentina, *pagana nata...*, *fidelis facta*, qui fut déposée *præ foribus martyrum* [de Rossi, *Bul.*, 1868. 75, cité par Allard, D. A. C., I, 849.]

[2] *P. L.*, 131, 1403. — Cf. *Martyrologe de Lyon*, p. 15.

[3] *P. L.*, 123.198 (libellus de festivitatibus) et 226. Adon ne souffle mot de l'éruption de l'Etna, bien qu'il connaisse l'inscription. La version qu'il lisait s'arrêtait sans doute avant l'éruption. Noter encore qu'Adon écrit « post mamillarum abscissionem, « non » mamillæ ».

[4] *P. L.*, 89, 142 et 268-269.

[5] Wilson, p. 166. — Des hymnes attribuées à Isidore [5 février 604], il n'y a rien à tirer.

[6] 2 février 600, § 8.

[7] Ihm., n. 71, 75. — Il est certain que ces vers ne sont pas de Damase [Tillemont, III, 730]. De Rossi écrit : « Le style de l'hymne est très différent, non seulement du style de Damase dans ses poèmes authentiques, mais encore de celui des autres poètes du siècle de Damase et de Prudence. Il n'est point certain que la fête de sainte Agathe fût solennellement célébrée à Rome au temps de Damase; cela est même peu probable. Donc, ou un second Damase distinct du pontife, a composé ces vers et a inséré son nom dans la pièce, ou dans l'hymne à sainte Agathe le nom de Damase fut faussement mis pour donner à cette pièce plus d'autorité [*Bull. Arch.*, 1884-85, 17, cité par Allard. D. A. C., I, 848].

ment de ceux-ci et donc en reculent la composition *avant l'an 700 environ,* on ne saurait pour le moment préciser davantage. Pseudo-Gélase ne dit rien, sinon qu'Agathe est restée vierge, et devenue martyre. — Pseudo-Damase vante sa beauté et son courage, rappelle qu'elle a été torturée au sein et guérie par saint Pierre, conte que les païens se sont réfugiés à son tombeau et souhaite que, grâce à elle, les chrétiens soient préservés des folies de l'amour ; l'auteur inconnu peut avoir connu notre texte, mais il peut aussi avoir puisé à la tradition orale ; du reste, nous ne savons pas quand il écrivait. — Pseudo-Ambroise vivait *sans doute* dans la première moitié du ve siècle [1] ; il dit la guérison d'Agathe par l'apôtre Pierre et connaît la légende de l'inscription apportée par l'ange ; mais ces points de contact sont trop généraux et trop rares pour permettre de préciser avec certitude la date de notre texte. Remonte-t-il au ve, au vi^e ou au viie siècle?

L'étude du culte de sainte Agathe ne supplée que faiblement à l'ambiguité des documents anciens où se reflète la légende? Les lettres de saint Grégoire le Grand attestent que, de son temps, ce culte jouissait d'un notable prestige : lorsque Grégoire enlève aux Ariens leur église de Suburre, à Rome, c'est à sainte Agathe qu'il la consacre [2], ce sont des reliques de sainte Agathe qu'il y dépose, en même temps que des reliques de saint Sébastien. Et ce sont des reliques de sainte Agathe que s'est procurées de même Sabinus, l'abbé du monastère de Saint-Etienne de Capri ; ce sont elles qu'il fait placer dans son monastère, à ce même moment, par l'évêque de Sorrente, Jean [3].

Le culte d'Agathe est, du reste, établi à Rome depuis longtemps déjà : Symmaque (498-514) a consacré à cette sainte la basilique qu'il élevait sur la voie Aurelia, *in fundo Lardario* [4]. Aucun document romain ne nous permet de re-

[1] Cf. Lejay, *Rit Ambrosien* [D. A. C., I, 1377].

[2] *Dial.*, III, 30 [*P. L.*, 77, 288] ; *Ep.* IV, 19 [*P. L.*, 77, 688] ; L. P., I, 312. — Cf. M. R. P., *P. L.*, 123, 149-150. — Cf. aussi Zeiller, *Mélanges*, t. XXIV. 1904, p. 17. — « Placuit ut in fide catholica, introductis illic beati Sebastiani et sanctæ Agathae martyrum reliquiis, dedicari debuisset (arianorum ecclesia in regione urbis huius quæ Subura dicitur) *P. L.*, 78, 288.

[3] Joanni Surentino. « Quoniam Savinus abbas monasterii sci Stephani insulæ Capris suggessit nobis se sanctæ Agathæ martyris reliquias jam olim se habere concessas [*Ep.*, I, 54. — *P. L.*, 77, 516.]

[4] « Hic (Symmachus) fecit basilicam sanctæ martyris Agathæ via Aurelia, in

monter plus haut. Je dois ajouter que, entre le temps de Symmaque et l'époque de Grégoire, le pape Vigile a séjourné à Catane, sans doute durant un temps assez long : il y a fait l'ordination de Noël, il a pourvu de là à l'administration de Rome [1].

Dès les environs de l'an 500, les Romains se sont donc intéressés à sainte Agathe : ici comme pour *Vitus*, ne peut-on croire que *le patrimoine de l'église romaine explique l'extension du culte à Rome* ? Qui sait s'il ne faut pas étendre encore cette hypothèse et rattacher *Agathe* à la même époque et aux mêmes cercles littéraires que *Vitus?*

Trois faits nous y invitent.

Les gestes d'Agathe sont étroitement apparentés aux gestes de Vitus : la spontanéité joyeuse des martyrs, la puissance magique du signe de croix, surtout la visite du Christ au martyr dans sa prison, l'attitude du peuple, favorable aux Chrétiens, la même citation biblique (le cerf altéré qui soupire après la fontaine) le tremblement de terre qui punit et effraye les persécuteurs, la mort du martyr, non pas au sein des tortures, mais dans le calme et le silence, la visite que lui rendent dans sa prison, ici saint Pierre, là Jésus, — autant de traits qui rapprochent de la sainte de Catane, le saint de Sicile, de Lucanie et de Rome.

D'autre part, le passage où il est dit que les portes de la prison restent ouvertes, et que les compagnons d'Agathe lui permettent de fuir, et que la sainte refuse de perdre sa couronne [1] nous rappelle certain épisode de *Processus* [2] et nous

fundum Lardarium : a fundamento cum fonte construxit ubi posuit arcus argenteos II. Eodem tempore fecit basilicam s. Pancrati » [L. P., I, 262].

[1] « Qui (Vigilius) ingressus Siciliam in civitate Catinense permissus est facere ordinationem per mens. dec...; retransmisit Romæ Ampliatum presbiterum et vice-dominum suum et Valentinum episcopum a sancta Rufina et Secunda ad custodiendum Lateranis et gubernandum clerum [L. P., I, 297. — Cf. 300-301, notes 15 et 16]. — Noter que Vigile est mort, tandis qu'il revenait à Rome, en passant à Syracuse.

[2] « Ita... per totam noctem lux refulsit in carcere * ut præ pauores custodes carceris fugerent et carcerem apertum derelinquerent. Tunc dicebant s. Agathæ personæ quæ ibi erant inclusæ ut abiret. Illa autem dixit : Absit a me ut ego coronam meam perdam et eos qui custodes sunt tribulationibus tradam. Ego enim adjuta a Domino meo Jesu Christo perseverabo in confessione eius qui me salvam fecit et consolatus est me » [5 février 617, § 10].

[3] « Tunc uidentes beati processus et martinianus magistriani dixerunt ad

* Cf. *Vitus*, *Alexandre*, *Pierre Marcellin*.

ramène au premier tiers du VIe siècle : c'est l'époque des controverses catholico-manichéennes touchant la spontanéité du martyre.

Je note enfin que les gestes d'Agathe rappellent singulièrement certaines autres légendes romaines qui précisément datent du début du VIe siècle. Vibbiane est confiée, et vainement confiée, comme Agathe, à une femme perdue de mœurs qui doit la décider à rejeter le Christ[1]. Pancrace, lorsqu'il est conduit au martyre, laisse éclater la même joie qu'Agathe[2]. Le petit ange porte-lanterne se retrouve dans *Alexandre*. Les gestes de Cécile[3], surtout, offrent de curieux points de contact avec les nôtres. Ici et là, je lis une inscription apportée par un ange ; ici et là, la sainte préfère la chasteté au mariage et insiste sur les débauches des dieux païens, Jupiter ou Vénus ; ici et là, l'auteur paraît familier avec la littérature chrétienne d'Afrique, Tertullien, saint Augustin, Victor de Vita, Fulgence Ferrand[4].

Il semble que les gestes de Vitus, d'Agathe, de Cécile, de Pancrace, et peut-être même de Lucie, soient apparentés l'un avec l'autre. *Vitus* et *Pancrace* sont présentés tous deux comme de jeunes enfants martyrs ; leur père à tous deux est un ami de l'empereur ; *Lucie* et *Pancrace* accordent une égale importance aux questions de successions ; Pancrace et Agathe sont également vénérés sur la voie Aurelia ; le rédacteur, ou le groupe de rédacteurs d'où ces gestes sont sortis, a sans doute des attaches avec les cimetières de cette région. Ce

sanctos apostolos Christi petrum et paulum : pergite quo desideratis quia oblitus nero disperauit de uobis. Exeuntes autem de custodia sancti apostoli petrus et paulus... ...et (petrus) uidit dominum... et dominus... (dixit ei)... redi romam ; et rediit petrus Romam [*Cod. Palatinus*, 846, f. 106v]. — Cf. G. M. R. I, 170-171, 203, 303-305.

[1] G. M. R., I, 123-126 et 311.

[2] G. M. R., I, 235-237 et 309 et 336.

[3] G. M. R., I, 116-120 et 293-296. Cf. dans Cécile, *Magnum habeo sponsum*, dans Agathe, *Quia habeo Salvatorem*, D. J. C... — Le *titulus* des gestes de Cécile porte ces mots : VNVS DOMINVS VNA FIDES VNVM BAPTISMA : c'est le mot de saint Paul [Ephés. IV, 5], rappelé du reste par Avitus [*P. L.*, 59, 311], et Liberatus [cf. *infra*, p. 206-207, n.], d'après Erbes, *Die heilige Cæcilia*... [Z. Kirchengeschichte, IX (1887), 2 sq.]. — L'inscription des gestes d'Agathe avait sans doute été placée au tombeau à la suite d'une éruption.

[4] Les gestes d'Agathe sont encore parents de ce texte à demi-africain que sont les gestes de saint Vincent : 1. Noblesse des martyrs ; 2. Supplice des charbons et tessons de bouteille ; 3. Mort tranquille du saint ; 4. Lumière céleste dans la prison horrible du martyr où défense est faite de lui rien donner ; 5. Opposition de l'âme toujours libre, au corps esclave du persécuteur [S. Vincent dans *Prudence*] ; 6. Souffrances du persécuteur impuissant.

ou ces rédacteurs connaissent Rome et la Sicile : ils appartiennent au monde romain, à supposer qu'ils ne soient pas romains de naissance : je m'explique ainsi que ce soit saint Pierre qui vienne visiter Agathe.

Cette hypothèse est confirmée par un fait.

Nous connaissons en grec, deux versions des gestes d'Agathe qui attachent la sainte, non seulement à Catane, mais aussi à Palerme : Palerme devient ici la demeure, là la patrie d'Agathe [1]. Or, *Palerme était, avec Catane, la résidence des deux recteurs des patrimoines siciliens de l'église romaine* [2]. On comprend que Palerme ait tenté de partager la

[1] 5 février 624 et *P. G.*, 114, 1332, sq. — J'incline même à croire que le texte latin que nous atteignons derrière le texte grec de Métaphraste, manifestait plus nettement que nos gestes sa parenté avec *Cécile* et *Vitus*. J'y relève : 1. Plus d'insistance sur l'idée de chasteté [I; 4, 1333] ; 2. plus d'insistance sur la grâce [I, 4, 1333] ; 3. une allusion très nette à des paroles fameuses de saint Paul [II, 6, 1336, rien ne pourra me séparer de la charité du Christ] et [II, 7, 1336, nous sommes esclaves du péché] ; 4. Une allusion très nette aux anges gardiens [IV, 17, 1344, ὅθεν τινὰ ὑπόνοιαν ἔχειν ἄγγελον εἶναι αὐτὸν τῆς μάρτυρος]. — Le début du texte grec [1-5] s'éloigne assez du début de nos gestes : je remarque notamment le § 5 : Agathe perd sa sandale, à peu près comme saint Pierre perd une bandelette sur la Via Nova, dans les gestes de Processus ; elle prend Dieu à témoin de la froideur des Palermitains qui cessent de l'accompagner — elle s'en aperçoit alors ; — et Dieu suscite ce symbole de leur âme desséchée, un olivier stérile. La version grecque est donc hostile à Palerme, dont elle reconnaît les prétentions : elle procède sans doute d'*un remaniement catanais d'une version palermitaine*. L'autre version grecque, traduite par les Bollandistes, est davantage encore favorable à Catane : c'est là que la sainte est née, [Palerme n'est que sa demeure.] Un monastère d'Agathe est attesté à Palerme par saint Grégoire.

[*Ep.* IX, 66. Hartman, II, 86] on l'appelait souvent « monasterium lucuscanum »]. Comme toujours, il y a eu ici pluralité de rédactions.

[2] Grégoire le Grand, *Ep.* II, 33 [*P. L.*, 77, 565-567] et I, 1 [*P. L.*, 77, 441-442]. — Je note qu'il y avait des Manichéens en Sicile, dans les patrimoines même de l'église [*Ep.* V, 8. — *P. L.*, 729-730].

Notre rédaction repose-t-elle, pour *Agathe* comme pour *Vitus*, sur un texte antérieur inconnu aujourd'hui ? Et ce texte dérive-t-il, comme c'est le cas pour *Euplus* B, d'un document contemporain du martyre ? Je ne sais. J'incline à accepter la première hypothèse et à rejeter la seconde : la physionomie d'*Agathe* diffère notablement de celle que présente *Vitus*, et ne rappelle guère les actes authentiques.

Je remarque que c'est sous Symmaque [498-514] que se construit la basilique de la Voie Aurelia. L'épanouissement du culte d'Agathe semble dater de ce temps, comme aussi l'épanouissement du culte de Cécile. — Peut-être l'introduction du nom d'Agathe au canon romain date-t-elle aussi de cette époque (comme l'insertion dans les prières de la messe des doxologies *in unitate Spiritus Sancti*). Peut-être le poème pseudo-damasien date-t-il du temps de Vigile [537-555] et de la réfection des cimetières au temps des Goths : tel

gloire d'Agathe avec la ville dont la situation était analogue à la sienne.

V

J'ai montré que les moines scythes qui, sous le pontificat d'Hormisdas [514-523], menèrent si vigoureuse campagne contre la formule monophysite du Trisagion, exercèrent une influence active sur certains rédacteurs des gestes romains; ainsi s'explique la doxologie : *Jesus Christus qui cum Deo Patre vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti* [1].

Je me demande si ce n'est pas à ce groupe de rédacteurs qu'il faut rapporter les gestes de Cécile, de Vitus, de Lucie et d'Agathe, — ou du moins certaines versions de ces légendes.

Les moines scythes se sont adressés aux évêques d'Afrique exilés par les Vandales en Sardaigne et que l'église romaine soutenait libéralement [2] : par là s'expliquent très bien la couleur augustinienne et la doctrine christologique de *Vitus* (version Mombritius).

Ferrand, ami et parent de l'illustre Fulgence de Ruspe, écrit au diacre *romain* Anatole une longue lettre au sujet du

semble être le cas du court *elogium* qui célèbre les « martyrs grecs » [G. M R., I, 182]; puis, je note que Vigile a séjourné à Catane.

Nos gestes datent le martyre d'Agathe du troisième consulat de Dèce, c'est-à-dire de 251 Il est très possible que cette indication soit exacte. [Aldhelme seul parle de Dioclétien : peut-être y a-t-il là un simple lapsus de sa part, peut-être suivait-il un texte écrit].

Je note d'un mot une autre légende d'Agathe, née on ne sait quand, à saint Désiré (Allier), autour d'une chapelle consacrée à notre sainte. Agathe est une petite bergère qui néglige ses moutons pour prier Dieu ; son maître devine sa sainteté ; elle dompte, sans un mot ni un geste, deux taureaux indomptables qui sèment partout l'épouvante; mais elle tombe morte quand ils entren à l'étable, ils disparaissent tout d'un coup quand on l'enterre [*Revue des traditions populaires*, 1898, 694].

Je rappelle que l'inscription d'*Agathe*, à l'époque féodale et depuis, fut souvent gravée sur les cloches : Odon de Châteauroux l'a commentée.

[1] G. M. R., I, 313-318.

[2] L. P., I, 263, 268, n. 43.— Pfeilschifter : *Theoderich der Grosse und die Katholische Kirche*. Munster, 1896, 124.

Trisagion [1]. Nous savons, d'autre part, la dévotion de Fulgence à l'endroit des martyrs. *Il visite pieusement leurs tombeaux à Rome* [2]; il construit un monastère près le tombeau de saint Saturninus à Cagliari [3]. Rien d'étonnant à rencontrer dans ce milieu quelques-uns de nos hagiographes anonymes.

Je relève dans *Agathe* un trait qui rappelle curieusement un passage de la vie de Fulgence qu'on attribue à Ferrand [4].

[1] *P. L.*, 67, 888-908. — Cf. aussi la lettre 4 à Eugippius, le disciple et abréviateur d'Augustin [908-910], *de essentia Trinitatis et de duabus naturis Christi*, et la lettre 5 à Sévère scholastique, à Constantinople [910-921] *quod Dominus noster Jesus Christus sit unus de sancta et individua Trinitate.* Mais le texte essentiel est la lettre 3 à Anatole diacre de Rome, écrite avant 535, *de duabus in Christo naturis et quod, unus in Trinitate, natus passusque dici possit.* Rapprocher notamment des textes et des commentaires donnés dans notre premier volume[G. M. R., I, 313-318] les textes suivants : « Duos filios ignorat fides catholica, quaternitatis assertores omnino detestamus, et idcirco nunc, quantum arbitror, quibusdam rectæ fidei custodientibus regulam, placuit unum de Trinitate passum fateri... Non est quarta persona qui passus est, sed ad numerum pertinet Trinitatis [899 C...] Filius secundum divinitatem quia non est creatura, sed creator, unus est de Trinitate; et quia ipse secundum humanitatem dignatus est pati, propter hoc unus de Trinitate dicitur passus. Tale est itaque, quantum conjicio, imo potius quantum credo : Unus est de Trinitate passus, quale est dicere : Deus est passus. Sicut autem quisquis Deum prædicat passum, non substantiam divinitatis facit passibilem, sed divinitatis impassibilis et humanitatis quæ subjacuit passioni, unam monstrat esse personam, sic unum de Trinitate passum prædicans, unitatem personæ commendat in utrisque naturis : excludens nestorianæ hæreseos nefariam perfidamque doctrinam duos filios inducentis [§ 11, 900, B]. Unum de Trinitate passum Nestorianis non inmerito placet... Eutychianis autem unum de Trinitate passum non recte placet. Ipsi enim duas Christi permanere naturas evidenter negare contendunt, quibus per hoc capitulum manifeste contradicitur : insinuata una substantia per hoc quod unus de Trinitate; insinuata quoque alia per hoc quod passus infertur. Passio enim commemorata testimonium est naturæ passibilis... » [§ 12, 901, C]. [Cf. encore Pierre Diacre ; *De Incarnatione et gratia D. N. J. C.* § 4, *P. L.*, 62, 86].

[2] P. *L.*, 65, 130. Romam venit,... ; postquam sacra martyrum loca venerabiliter circuivit,...

[3] *P. L.*, 65, 143.

[4] L'attribution du texte à Ferrand, proposée autrefois par Chifflet, a été récemment combattue par Ficker : *Zur Würdigung der Vita Fulgenti* [Z. f. für K. G. XXI (1900). p. 9]. Ficker cherche l'auteur inconnu non à Carthage, mais à Ruspe, parmi les moines du monastère de Fulgence ; il reconnaît dans la *Vita* une intention anti-épiscopale. Puisse Félicien, le successeur de Fulgence, être un vrai moine, ami des moines, comme l'a été celui-ci ! Le fait est que Fulgence, comme Eulalius de Syracuse, a songé, sous l'influence de Cassien, à partir pour la Thébaïde (*P. L.*, 65, 128, C, 129, B) : détail intéressant, et qui atteste l'influence de Cassien, à cette époque même, sur les cercles augustiniens. — La *Vita* était certainement achevée en 535.

Vita Fulgentii [*P. L.*, 65, 149].

Fulgence refuse de prendre des bains pour calmer ses douleurs, ainsi que le lui conseillent les médecins. « Nunquid balneæ, inquit, benefacere poterunt ne homo mortalis expleto vitæ suæ tempore moriatur ? Si vero proximam mortem nec aquarum calidarum possunt fomenta repellere, cur mihi, obsecro, persuadetis ut *rigorem diu servatæ professionis in fine dissolvam.* »

Gesta Agathæ [5 février, 622, § 9].

Agathe refuse de prendre des médicaments pour soigner ses blessures. « Medicinam carnalem meo corpori numquam exhibui, et turpe est quod *quamdiu ab ineunte ætate mea conservavi nunc perdam* [1].

De quelque côté que se trouve la dépendance, elle atteste la diffusion des deux textes *dans les mêmes milieux.*

Nous sommes assurés que Fulgence Ferrand aimait à citer le passage fameux de l'épître aux Philippiens (II,6,8), où saint Paul s'essaye à définir la nature mystérieuse du Christ ; je le *trouve cité, à deux reprises au moins*, dans les quelques lettres qu'il nous a laissées [2]. — Or, je *relève cette même citation complaisante dans les versions augustiniennes de Vitus* et d'*Alexandre de Bergame* [3].

Ferrand, les rédacteurs d'*Agathe* et de *Vitus* sont également versés dans les lettres grecques. L'auteur d'*Agathe* connaît les actes de Tarachus : comparer les *mamillæ... intus in anima* des gestes d'Agathe avec l'*interior et immortalis lingua* des gestes de Tarachus [§ 5] [4]. — Il connaît de même les gestes de Claudius Asterius : comparer ce que dit Theonilla à Lysias [§ 5] [5] : *Non sufficit quia me nudam statuisti ? Non autem me*

[1] *Agathe* note que les visages des idoles étaient dorés : « dæmonia enim sunt isti... quorum marmoreas et gypseas facies inauratis. [5 février, 616, § 5]. — Nous savons, en effet, que le visage de Cælestis est revêtu d'une mince couche d'or.

[2] Lettre à Anatole de Rome : *P. L.*, 67, 903, B. § 14. *Jam ego dixi : Qui cum in forma Dei esset... semetipsum exinanivit formam servi accipiens...* — Lettre au comte Reginus : *P. L.*, 67, 940-941, cinquième règle : *Humanis divina præpone... Deus factus est homo ut homo esset Deus, id est Christus Jesus. Qui cum in forma Dei esset...*

[3] J'attribue au même rédacteur la version bollandiste d'*Alexandre* de Bergame et la version mombritienne de *Vitus* — qui se lisent toutes deux dans le *Codex Vindobonensis* 357. Cf. les prologues des deux textes ; les allusions à la communion des saints, aux controverses relatives à la grâce, au martyre, à la Trinité ; certaines similitudes d'expression : *præventus gratia Christi, Deus in Trinitate* [Alexandre], *Dei in Trinitate perfecta manentis* [*Vitus*] ; la formule de saint Paul, *temet ipsum exinaniens...* se lit dans les deux textes.

[4] Ruinart, 1859, p. 460.

[5] Ruinart, 1859, p. 311.

solam, sed et matrem tuam et uxorem confusione induisti per me. Omnes enim mulieres unius naturæ sumus, avec ce que dit Agathe avant qu'on lui coupe un sein. Il est vraisemblable que notre auteur lisait ces légendes en latin, et donc que les *versions latines de ces légendes grecques sont antérieures à la conquête grecque.* — De même le rédacteur de *Vitus* connaît la légende de Barbe et la légende aux trois quarts grecque de Potitus. — Ferrand enfin, le fait est assuré, est intimement mêlé aux mêmes controverses ; il prend part à la querelle de Trisagion ; il compte parmi ses correspondants un Sévère de Constantinople [1] ; il est familier avec les conciles orientaux [2].

Cécile offre avec *Agathe* de curieux points de contact [3]. On sait d'autre part [4] que la légende de Cécile est modelée sur l'histoire de deux martyrs africains, Martinianus et Maxima, qu'a contée Victor de Vita. Le fait s'explique sans peine si l'on admet que *Agathe* sort du même groupe que *Vitus* et a pour auteur un ami des Scythes et de Ferrand.

Ces conclusions convergent entre elles et permettent d'indiquer le milieu d'où sortent nos légendes : les moines scythes, les exilés de Sardaigne [5], leurs amis gaulois et romains — tel que cet Eugippius que ravissait d'admiration la vie de Séverin de Norique [6], — voilà le groupe de rédacteurs qui continue l'œuvre hagiographique des Lériniens, en s'inspirant du reste de l'augustinisme le plus strict. Pour les Africains, l'histoire des martyrs n'est pas ce qu'elle est pour les chrétiens des autres pays, je veux dire de l'histoire ancienne : c'est une histoire toujours actuelle et vivante. Victor de Vita a pu tomber, parfois, dans l'exagération ; il est très assuré, néanmoins, que la domination vandale a perpétué d'un siècle, pour les catholiques, l'ère des persécutions. On peut discuter la politique religieuse de Genséric : il n'y a pas de doute qu'Hunéric ne fût la plus violente des brutes. « Ce que nous voyons de

[1] *Epistola*, V, *P. L.*, 67, 910. « Quod D. N. J.-C. sit unus de sancta et individua Trinitate. — *Alexandre* fait venir d'*Orient* les papes Alexandre et Sixte.

[2] Cf. *Breviatio Canonum. P. L.*, 67, 949. Ferrand y cite les canons de Nicée, Laodicée, Antioche, Constantinople, Gangres, Néo-Césarée.

[3] Cf. *supra*, p. 200.

[4] G. M. R., I, 293-296.

[5] Voilà qui nous explique sans doute l'origine du culte de Vitus en Sardaigne. et, peut-être, l'origine du culte de Potitus dans cette même île,

[6] G. M. R., I, 291-292 et 313-318.

nos jours, écrit Victor de Vita, nous en est une preuve palpable. On rencontre à chaque pas des gens mutilés : les uns ont perdu les mains, les autres les yeux, d'autres les pieds, les oreilles et le nez ; chez certains, par suite du supplice prolongé de la pendaison, les omoplates font saillie, tandis que la tête, au lieu d'être droite, est enfoncée entre les épaules... Celui qui me soupçonnerait de raconter des fables, pourrait consulter à ce sujet le légat de Zénon, Uranius, qui fut le principal témoin de ces horreurs [1] ». Cette persécution d'Hunérich date de 484 ; Victor de Vita, qui en fut la victime, la raconte vers 486 ; elle se renouvelle au début du VIe siècle : Fulgence de Ruspe, Fulgence Ferrand sont précisément au nombre de ceux qu'elle atteint. Aujourd'hui c'est pour eux l'exil ; qui sait si, demain, ce ne sera pas la torture et la mort. Ils se préparent au martyre en racontant les martyres d'autrefois. Ils s'enhardissent à escompter le secours de la grâce divine en disant les merveilles qu'elle a opérées dans les plus petits, *mirabilia* (*quæ Deus*) *operatus est* IN MINIMIS : ainsi parle, peut-être, dans le prologue de *Vitus* celui qui aime à signer *Ferrandus* EXIGUUS [2]. Les hagiographes augustiniens, lorsqu'ils célèbrent l'héroïsme des saints, ne songent pas seulement, comme les lériniens, à le proposer en modèle aux autres ; ils songent aussi à eux-mêmes ; ils tendent, si j'ose ainsi dire, à l'incorporer à leur âme. De là, peut-être, ce que leurs récits ont de plus vivant, ou de plus vécu [3].

[1] Livre III. — Je cite d'après la traduction de Leclercq : *les Martyrs*, III, 393.

[2] *Epistola* IV. « Domino beatissimo fratri Eugippio presbytero Ferrandus exiguus, in Domino Salutem » [*P. L.*, 67, 908, D]. — Cf. « Dionysius Exiguus ».

[3] Ces circonstances expliquent l'influence que Victor de Vita semble avoir exercée sur les gestes. Voici quelques indications à cet égard ; le martyre de Martinianus, Maxima, Saturianus et leurs deux frères est identique à celui d'Hippolyte d'après *Laurent* [Leclercq, III, 358] ; Genseric, comme Dioclétien (cf. *Euplus, supra*), se fait livrer les livres saints [*op. cit.*, 359], et Proculus, qui les recueille, se mange la langue comme Anabius (*Pontius*) ; les signes de croix d'Armogast, son regard levé au ciel opèrent les mêmes miracles qui sont contés dans *Euplus* ou *Vitus* [III, 360] ; comparer avec le mime *Genes* le chef des comédiens Mascula [III, 361] ; ici comme dans *Matthieu*, les diables sont appelés les Ethiopiens [III, 369] ; Dionisia est exposée nue aux regards de la foule [III, 388] comme Theonilla ; les habitants de Tipasa ont la main coupée [III, 392] comme Quirinus (*Alexandre* § 14) et le personnage des fresques de la maison de *Jean et Paul* [G. M. R., I, planche IV] ; de petits enfants, comme *Vitus* et *Pancrace*, sont torturés [III, 396-399] par les Vandales, et je remarque que *l'un d'eux, comme Vitus, a sept ans*. L'inscription que l'ange apporte à *Cécile* est certainement empruntée à la passion de Liberatus et de ses six compagnons, mis à mort le 2 juillet 483 : les sept martyrs repoussent les proposi-

VI

Vitus, Agathe, Euplus, Cécile, Pancrace, sinon *Lucie,* d'autres gestes encore ont donc été écrits, au temps des moines scythes environ, par un groupe d'augustiniens, qui s'intéressent aux martyrs d'Afrique, de Sicile et de Rome.

Cette conclusion pose un problème, et, indirectement, jette une vive lumière sur une particularité curieuse des gestes romains.

J'ai montré que la doxologie *in unitate Spiritus Sancti* avait une signification anti-nestorienne, qu'elle datait de la querelle du Trisagion et de l'affaire des moines scythes : elle devait prévenir les critiques des Monophysites et leur prouver que les Chalcédoniens reconnaissaient absolument la divine nature de Jésus ; le Crucifié est une des Personnes de la Trinité, il règne avec le Père dans l'unité de l'Esprit ; il n'est pas distinct de la seconde Personne ; il n'est pas une quatrième Personne ajoutée à la Trinité Sainte [1]. Et la correspondance de Ferrand confirme cette interprétation [2].

Or, voici une des lettres qu'il adresse à Fulgence :

tions du juge en criant d'une seule voix : *unus dominus, una fides, unum baptisma* [III, 410]. *C'est exactement ce qu'on lit sur l'inscription de Cécile.*

Quelques-unes de ces coïncidences indiquent l'influence que la légende des martyrs a exercée sur les persécuteurs vandales : la légende d'Hippolyte est attestée dès avant Prudence [G. M. R., I, 29], elle n'a donc pas été influencée par l'histoire de Martinianus. Victor de Vita connaissait personnellement Maxima, il est peu probable qu'il ait transformé son martyre pour le conformer à celui d'Hippolyte ; reste que le persécuteur vandale se soit souvenu de celui-ci. — D'autres coïncidences s'expliquent par l'identité des situations : telle, la reddition des livres saints ; tout persécuteur de l'Eglise tend naturellement à les confisquer. — D'autres, enfin, témoignent de l'action exercée sur la formation des légendes italiennes et romaines par les souvenirs de la persécution vandale : ainsi en est-il sans doute de l'inscription de Cécile et de l'âge de Vitus.

[1] G. M. R., I, 313, sq.

[2] *Supra*, p. 203, n. 1.

Patere me, obsecro, iterum quærere... Unum regnum Patris et Filii et Spiritus Sancti credimus et fatemur, simul eos dominari creaturis omnibus sentientes. Quare ergo in orationibus sacerdotum per « Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti » per universas pene Africæ regiones catholica dicere consuevit Ecclesia? tamquam solus Filius cum Patre possideat regnum in unitate Spiritus Sancti ut regnantes adunare non simul regnare Spiritus Sanctus intimetur [1].

Ainsi, d'après Ferrand, la doxologie est africaine, — elle est ancienne, — et elle est obscure.

Fulgence répond [2] :

Quotiens exinde cogitavi, nihil ibi aliud majores nostros quam fidei veritatem contra multas hæreses præmunisse cognovi. Il explique chacun des mots de la formule, insistant sur la dualité des natures de Jésus : il est Dieu avec le Père, et en même temps sa chair humaine est réelle. « Et quand nous ajoutons :

Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti, illam utique unitatem commemoramus quam naturaliter habet Pater et Filius et Spiritus Sanctus, ubi ostenditur IDEM IPSE *Christus pro nobis sacerdotali functus officio* [*ideoque Jesus, homo*], *cui naturalis est unitas cum Patre et Spiritus Sancto* [*ideoque divinitas*]... *Quia Christus non solum verus homo, sed et verus est naturaliter Deus, et unus cum Patre et Spiritu Sancto Deus, digne dicimus Deo Patri* QUI TECUM VIVIT ET REGNAT, *in illa utique unitate naturali quam ostendens aït : Ego et Pater unum sumus* [*Joh.* X, 30]... *Cum vero* IN UNITATE SPIRITUS SANCTI *dicimus, unam naturam Spiritus Sancti cum Patre Filioque monstramus. Unitas autem naturæ quid est aliud quam trinitatem unum Deum; et ex hoc ostendit et regnum...* »

Fulgence semble dire que la formule est ancienne, puisqu'elle a été établie par les *majores* ; — et qu'elle manifeste la divinité du Saint-Esprit : *unam naturam Spiritus Sancti cum Patre Filioque* (*esse*). Il nous rejette ainsi à la fin du IVe siècle. — Et, en effet, les Pères du concile de Carthage de 390 écrivent :

Ad corroborandas autem fratrum et coepiscoporum nostro-

[1] *Epistola* XIII, 2. — *P. L.*, 65, 393.
[2] *Ep.* XIV, 35. — *P. L.*, 65, 424.

rum... mentes, ea proponenda sunt quæ a patribus certa dispositione accepimus, ut trinitatis quam nostris sensibus consecratam retinemus, Patris et Filii et Spiritus Sancti unitatem, quæ nullam noscitur habere differentiam, sicut didicimus, ita Dei populos astruamus [1].

Et, d'une manière générale, on peut dire que l'élaboration de la doctrine du Saint-Esprit a entraîné les chrétiens à affirmer avec insistance l'unité de la Trinité : je rappelle, entre autres, le *De Spiritu Sancto* de saint Ambroise [2].

Mais je remarque, en même temps, deux faits. Si, dès la fin du IVe siècle, on s'intéresse à l'unité de la Trinité, il ne s'ensuit pas que la formule *in unitate Spiritus Sancti* existe dès lors : cette formule a une portée christologique, plutôt que pneumatologique.

En second lieu, les actes des martyrs d'Afrique n'attestent quasi jamais [3] cette doxologie ; il ne faut donc pas trop presser le mot de Fulgence, *majores nostri*. La formule *in unitate* ne peut guère être antérieure au Ve siècle : nous sommes ramenés à l'époque du Nestorianisme.

Reste que Fulgence et Ferrand attestent l'origine africaine et l'ancienneté *relative* de la doxologie ; elle fut sans doute formulée au lendemain de Chalcédoine ; (l'Afrique, on le sait, fut ébranlée par la grande affaire du Concile aussi bien que le reste de la chrétienté [4]) ; elle fut adoptée et répandue par les Romains lors de la querelle du Trisagion.

[1] Mansi, III, 692 et 868, B.

[2] *P. L.*, 16, 703-814. Cf. surtout I, 12 [colonne 734] ; 13 [735] ; — II, 2-4 [747-49], 10-11 [764-67], 13 [773] ; — III, 2, 3, 5, 8, 16 [779-781..]. — Cf. aussi la vie d'Ambroise par Paulin, § 16 : « unus... arreptus a spiritu immundo clamare cœpit ita torqueri eos ut ipse torquebatur qui negarent martyres vel qui non crederent *in Trinitatis unitatem* quam docet Ambrosius ». — Cf. le *De Sacramentis* du pseudo-Ambroise, II, 7, 22. — [*P. L.*, 16, 430, A : in uno nomine baptizari nos iussit...] et Victor de Vita, II. Les évêques réunis à Sicca et à Laribus disent aux ariens : Nous sommes chrétiens et catholiques, et nous confessons hautement la Trinité inviolable dans l'unité divine. La *Vie de Mélanie*, par Gérontius écrit : « hæc... credens *in unitate Trinitatis* » [éd. Rampolla, p. 4, ligne 2].

[3] On ne la trouve que dans les actes de Crispina [Ruinart, 479], sans doute à la suite d'une retouche. — On la rencontre encore dans un sermon au moins de Césaire [280 de l'appendice augustinien. *P. L.*, 39, 2276], dans *Vincent* [Parisinus 5269], *Florinus* [*Cat. Bruxel.* I, 127].

[4] Je rappelle le livre de Vigile de Thapse *Contra Eutychetem libri quinque* [*P. L.*, 62.95. — Ficker : *Studien zu Vigilius von Thapsus*, Leipzig, 1897], et combien nous connaissons mal ce personnage. — Le *de Trinitatis unitate ad Optatum liber* [*P. L.*, 62.333] ignore notre doxologie et ne touche pas à ces questions.

La découverte de l'origine *africaine* de notre doxologie *romaine* confirme l'hypothèse que nous avons émise touchant les rapports des hagiographes romains avec le clergé d'Afrique. Elle ne saurait, du reste, nous étonner : nous savons que les influences africaines se sont largement exercées sur les milieux littéraires où se rédigeaient les légendes [1].

[1] Je retrouve, à l'époque féodale, semble-t-il, une preuve de l'influence exercée par *Agathe* et par *Vitus*. On lit dans *Agathe :* « Sancta enim Agatha lætissime et glorianter carcerem intrauit, et quasi ad epulas invitata gaudens, agonem Domino precibus commendabat [5 février, 622, § 6].

Or, cette phrase est citée dans un passage du *Liber Soliloquiorum animæ* [§ 22].

« Hanc tuam dulcedinem ineffabilem et *illa* gustauerat *uirgo de qua legimus* quod *lætissime et glorianter ibat ad carcerem quasi ad epulas* invitata » [*P. L.*, 40, 882].

Je lis, d'autre part, au chapitre XXVII du *Liber Soliloquiorum :* « insuper facis angelos tuos spiritus propter me, quibus mandasti ut custodiant me in omnibus viis meis... ; ideoque magna cura et vigilanti studio adsunt nobis omnibus horis et locis, succurrentes et providentes necessitatibus nostris... Ambulant nobiscum in omnibus viis nostris, intrant et exeunt nobiscum... Adjuvant laborantes, protegunt quiescentes, hortantur pugnantes, coronant vincentes... Grandis est eis cura de nobis... » [*P. L.*, 40, 885].

Vitus s'intéresse de même aux anges gardiens [cf. *supra*] ; ici et là je retrouve le même détail : *coronant vincentes usque dum accipias coronam.*

Ce *Liber Soliloquiorum animæ ad Deum* [*P. L.*, 40, 863-864], où l'on trouve d'admirables pages est très mal connu, et plus encore les sources qu'il utilise. L'auteur est un augustinien qui peut se rattacher à Hugues de Saint-Victor et à Saint-Anselme [cf. les méditations de celui-ci, le De *Spiritu et Anima*, le *de Diligendo Deo*] ; l'usage qu'il fait de *Vitus* et d'*Agathe* autorise à penser qu'il est né en Sicile ou qu'il y vit. Quelles sont ses sources ?

CHAPITRE X

UN MOUVEMENT LÉGENDAIRE PARALLÈLE AU MOUVEMENT LÉRINIEN, LES SAINTS CANTIUS, QUIRINUS, FLORIAN

Le mouvement littéraire dont Lérins fut le centre aboutit au remaniement d'un certain nombre de textes, autant peut-être qu'à la rédaction d'un certain nombre de gestes. Trouverons-nous ailleurs quelque chose d'analogue ?

Il nous faut, précisément, pour remplir notre programme [1], examiner les traditions qui se rattachent aux martyrs des pays danubiens : plusieurs d'entre eux, nous le savons [2], sont vénérés à Rome au ve siècle. En étudiant les textes qui les célèbrent, nous constaterons un phénomène comparable à celui que nous avons sommairement décrit. Et nous serons mieux en mesure de comprendre la nature du mouvement lérinien, et l'origine du mouvement ostrogothique.

La légende de Cantius nous introduit naturellement dans la vallée du Danube : elle rappelle les versions de Lérins, et son point d'attache est Aquilée, la porte des marches danubiennes. De même, l'histoire de Quirinus et de Florian intéresse à la fois les marches et Rome ; on l'étudiera après *Cantius*.

[1] Cf. *supra*, p. 7.
[2] Cf. *supra*, p. 5.

I

Gestes de Cantius, Cantianus et Cantianilla [1]

Ambroise, évêque, serviteur du Christ, aux frères qui, à travers toute l'Italie, adorent le Christ (*comme*) *le vrai Dieu, salut dans le Seigneur ! Tout ce qu'ont fait, tout ce que font les saints de Dieu édifiera grandement quiconque voudra s'en enquérir avec soin* ; *on doit l'approuver, comme on approuve l'arbre chargé de fruits : ils font sa beauté et ils engraissent ceux qui les cueillent. Il est bon de désigner presque d'un même nom ces trois martyrs : ils ont souffert même passion, ils ont reçu de Dieu même appel* [una vocatio], *ils ont été appelés par Dieu au même moment* [uniter, non interposito tempore]. *Le* præses *Dulcitius et le comte Sisinnius, sitôt qu'ils apprirent la venue des saints de Dieu, les firent conduire par les appariteurs pour qu'ils sacrifiassent. Les bienheureux martyrs levant les yeux au ciel répondirent : « Nous ne sacrifions pas aux idoles parce qu'il est écrit :* omnes dii gentium dæmonia.. *; depuis le berceau nous confessons Jésus-Christ. » Les appariteurs rendent compte au* præses *et au* comes *de ce qui s'est passé. Alors Dulcitius et Sisinnius, très émus, envoient un rapport* [suggestio] *à Dioclétien et à Maximien : « Qu'ils viennent au secours des lois romaines... ; trois frères sont arrivés de Rome en cette ville, qui confessent je ne sais quel Christ et méprisent les décrets de votre piété ». Dioclétien et Maximien donnèrent ordre* [dederunt auctoritatem] *de les mettre à mort s'ils refusaient de sacrifier. A cette nouvelle, les martyrs montent en char* [ascenso vehiculo] *avec leur maître* [doctor] *Protus ; ils sortent d'Aquilée se souvenant (?) de l'Ecriture divine* [scripturam divinam habentes] *où il est dit* : « Cum persequentur vos in civitatem istam fugite in aliam ». *On prévient les juges* [judices] ; *Sisinnius et Dulci-*

[1] B. H. L., 1547 [Mombritius, I, 156, v.]. Cf. Tillemont, v, 635-638, et Allard, IV, 22, note 3. (Il me paraît très hasardeux de rapprocher *Cantius* de *Catius*).

tius s'élancent à la poursuite des fugitifs, suivis des spiculatores. *Or voici qu'une des mules qui traînent les martyrs s'abat au lieu qui est appelé Grado* [ad aquas gradatas]*; on les arrête. — Remarquons combien cet accident est glorieux et providentiel : comme Elie fut ravi au ciel sur un char de feu, ainsi les martyrs étaient emportés par une foi de feu* [ignea fides]*! S'ils se sauvaient, ce n'était pas qu'ils voulûssent fuir ! Leur but était de parvenir plus tôt au martyre. Ils ne voulaient pas se cacher, mais manifester* [? se christianos adprobarent] *leur christianisme à tous les passants. En vérité, ils auraient pu se cacher avec beaucoup d'autres dans la cité ; ils tenaient à enflammer ardemment le cœur du peuple d'amour pour le Christ. Il ne faut pas parler de leur fuite, mais de leur départ. — On veut qu'ils sacrifient ; ils refusent. Alors les bourreaux les emmènent avec leur pédagogue Protus. Ils se réjouissent, ils chantent, ils lèvent les mains au ciel et prient : « Seigneur Jésus-Christ qui as promis d'être un père et une mère pour ceux qui n'abandonnent jamais ton nom* [perseverantibus in tuo nomine], *nous t'en prions, reçois nos âmes en paix ! » Ils s'agenouillent ; on les décapite ; leur sang coule, blanc comme du lait ! Le vénérable prêtre Zenus ensevelit les corps dans un beau* loculus, *puis il meurt à son tour. Puissent leurs prières nous aider ! Nous célébrons solennellement la mémoire de leur passion afin d'être associés à l'héritage des saints martyrs. Ils ont souffert dans la cité d'Aquilée le 18 des kalendes de juillet, sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien, devant le comte Sisinnius et le* præses *Dulcitius, tandis que règne Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire, puissance et empire dans les siècles des siècles. Amen.*

Le férial héronymien écrit, au 31 mai [1], (Aquilée) :

d'après E : *cantiani proti crissogoni et cantinellæ* ;
d'après B : *canti cantiani procati crissogoni et cantianellæ.*

Ce sont évidemment nos martyrs. Ils semblent associés à saint Chrysogone ; mais, leur histoire authentique étant in-

[1] Rossi Duchesne, p. 69. — [Cf. p. 78, XVII. Kal. iul]. — On a découvert en 1871, dans la basilique de Grado, un reliquaire en argent qui peut être du VIe siècle et qui donne les images des trois martyrs [*Bull. Arch. Crist.*, 1872, 155 et pl. XI-XII ; 1878, 42].

connue, on ne saurait dire si cette association a une valeur certaine, ou si elle ne reflète pas, seulement, l'usage liturgique.

Notre texte reparaît sous la forme d'un court sermon [1] attribué à saint Ambroise : ce n'est qu'un résumé de nos gestes [A] ; il les cite [2].

En revanche, nous connaissons une autre forme de la légende [textes B] ; elle est caractérisée par les traits suivants : 1. L'auteur inconnu ne prétend pas être saint Ambroise ; 2. Les saints sont rattachés à la famille des Anicii, *c'est-à-dire* de l'empereur Carin de divine mémoire ; 3. Ils connaissent Chrysogone, vont à Aquilée pour le voir, et, lorsqu'ils sont arrêtés par les *spiculatores,* c'est à son tombeau qu'ils se rendent, sur l'ordre d'une vision.

Ce texte nous est parvenu dans cinq versions. La première [3] [B*a*] ajoute que les trois saints ont été élevés à Rome dans la quatorzième région, au temps où Dioclétien gouvernait Rome, Maximien l'Illyrie, Carin la Gaule ; Carin était favorable aux chrétiens ; lorsque les saints quittent Rome, c'est, disent-ils, qu'ils vont visiter leurs domaines suburbains ; ils arrivent à Aquilée trente-six jours après la mort de Chrysogone, et là ils réconfortent les âmes vacillantes.

Les quatre autres [4] [B*b* ; B*c* ; B*d* ; B*e*] ne se distinguent de

[1] B. H. L., 1549 [*P. L.*, 17, 705-706] : « Hodie beatissimorum Cantii, et Cantiani et Cantianillæ natalis est. Quam bene et jucunde tres martyres uno pene uocabulo nuncupantur... ! »

[2] « Refert autem de beatis supradictis historia quod... eos secedere uoluisse » [§ 2. — *P. L.*, 17, 705. B].

[3] B. H. L., 1546 [31 mai, 428 ou 421]. *Omnia quæ a sanctis gesta sunt vel geruntur...*

[4] B*b* = B H L, 1543 [*Codex Namurcensis* 53. *Analecta Boll.*, I, 511, etc.]. Ce texte coïncide avec B*a* sauf : 1. Le prologue *Omnia quæ a sanctis* est omis ; 2, au § 4, la première phrase est sautée ; le récit commence par les mots *audientes,.. tres germani;* 3. Le § 6 finit après *Aquas gradatas;* 4. Le § 7 est sauté sauf le début jusqu'à *ita illi sunt.*— Bc = B. H. L., 1544. [*Codex Bruxellensis* 207-208 du XIIe siècle. — *Cat. Brux.* I, 153] : les six premiers §§ coïncident avec Bb ; au § 8, après *sepelivit,* on ajoute *qui et ipse post aliquantulum* *... — Bd = B. H. L., 1545 [Mabillon : *Liturgia gallicana,* 467] : ce

* « Qui et ipse post aliquantulum tempus cum susceptionis suæ hoc ordine perrexit ad Dominum. Apparuerunt ei in visione sancti martyres dicentes : Sceleratissimus Diocletianus, Agapen, Chioniem et Hirenem, quas in virginitate perdurantes religione nutrivisti, faciet intra paucos dies comprehendi. Quas usque torqueri faciet, donec Dominus concedit habere solatium famulæ suæ Anastasiæ. Tu autem, quia bene complacuisti Domino, requiesces cum sanctis. Igitur cum hæc narraret sanctus Zœlus, ecce Anastasia domum in quam nunquam fuerat ingressa ingrediens, constanter ait : Ubi sunt sorores meæ quas mihi Dominus commendavit. Et videntes se invicem in Christo lætatæ sunt atque locum ubi erant corpora sanctorum martyrum ostendentes, roga-

la précédente que par des variantes de moindre importance.

Quelle est la date de chacune des deux familles A et B. Les versions pseudo-ambrosiennes, A, sont antérieures aux versions où apparaît Chrysogone, B : *Agnes*, *Vitalis-Agricola*, *Gervais-Protais* sont également des textes pseudo-ambrosiens, et ils datent sans doute du premier quart du ve siècle, — tandis que l'introduction de Chrysogone dans la légende témoigne d'une époque où les traditions locales tendent à s'associer et se fondre en un cycle.

Cette hypothèse générale souffre une difficulté. Le passage relatif à la fuite a plus de relief dans les textes pseudo-ambrosiens que dans les autres ; pourtant ceux-ci paraissent plus récents que ceux-là, alors que c'est à la fin du ve siècle que les polémiques touchant la fuite ont sans doute été le plus vives.

Je soupçonne que la version A a été retouchée. La retouche semble même très apparente et maladroite. Le texte pseudo-ambrosien primitif disait tout bonnement que les chrétiens s'étaient sauvés. Mais voici qu'on se moque : pourquoi, disent les Manichéens, vénérer des martyrs qui n'auraient pas mieux demandé que de ne l'être pas ? Les martyrs se sauvent : ce sont leurs gestes mêmes qui le disent. Un rédacteur catholique intervient donc ; il explique la chose ; c'est un accident providentiel,... etc... On constate, dans *Dasius* [1], une reprise tout à fait analogue : l'auteur interrompt le fil du récit, ici et là, afin d'attirer l'attention du lecteur, prévenir une mauvaise interprétation, exciter l'horreur dans son âme.

texte reproduit, comme Ba, le prologue *omnia quæ a sanctis;* mais il ignore Chrysogone. — Be = B. H. L , 1548 [*Codex Monacensis*, 22241. — *Analecta*, XVII, 109] , il ne mentionne pas Ambroise et rattache les Cantii à la *regalis Anitiorum progenies* ; il est pourvu d'un prologue parallèle au prologue *Omnia*, mais sans doute postérieur : *agones sanctorum describere martyrum et eorum pro Domino narrare supplicium, illius est adorandum laudare suffragium.*

Ces cinq versions se répartissent en trois groupes : Ba, Bd, [prologue *Omnia*] : — Bb, Bc [pas de prologue] ; — Be. Tant qu'elles ne seront pas plus accessibles, il serait imprudent de vouloir fixer leurs rapports.

[1] Cf. *infra*, p. 255. — Noter aussi l'importance qu'a l'épisode de la fuite dans *Alexandre de Bergame*. Cf. aussi *Rufine-Seconde*.

verunt ut secum aliquantulum demoraretur. Illa vero unam apud eas exigens noctem, rursus ad urbem Aquilegiensem pergit, sollicita satis de his quæ in vinculis habebantur. Qua eunte sanctus Zœlus perrexit ad Deum. Martyrizati... imperante Diocletiano, regnante D. N. J. C. per infinita sæcula sæculorum. Amen. »

Quant au fond du récit, A rappelle, indépendamment d'*Agnès* et de *Gervais-Protais*, les gestes des martyrs pannoniens Quirinus, Pollion et Jules.

Voici les points de contact de *Cantius* A et de *Quirinus* : 1. Tous deux racontent la fuite d'un martyr dont ils ne veulent pas qu'elle paraisse être telle ; 2. Tous deux emploient l'expression *leges romanæ* [*subuenite romanis legibus*, dans *Cantius* A ; — *cultorem te legibus romanis exhibeas*, *Quirinus*, § 4]. Ces coïncidences sont trop significatives pour être l'effet du hasard. Nous verrons que *Quirinus* a été remanié aussi bien que *Cantius* et que le trait relatif à la fuite est certainement un des passages retouchés ; il est donc vraisemblable que les deux remaniements datent du même temps, reflètent la même situation, sont l'œuvre d'un même groupe de rédacteurs.

La finale de A rappelle la finale de *Pollion* :

Cantius A	*Pollion*
« Quorum memoriam passionis sollemniter celebramus ut socii et heredes inveniamur sanctorum martyrum. »	« (Eorum passionem) hodie cum gaudio celebrantes deprecamur diuinam potentiam ut nos eorum meritis participes esse concedere dignetur. »

Pollion et *Cantius* A sont tous deux des textes retouchés : l'analogie des deux finales s'explique sans doute par là.

Voici, au contraire, un autre trait de la doxologie qui paraît dater de la première rédaction de A : il ne se trouve que dans des textes non retouchés, tels que *Jules* :

Cantius A	*Jules*
« Passi sunt in aquiligiensi ciuitate sub die octauo decimo Kalendarum iuliarum, imperantibus Diocletiano et Maximiano imperatoribus, *agente Sisinnio comite et Dulcitio præside*, regnante D. N. J. C., cui est honor et gloria, potestas et imperium in sæcula sæculorum. Amen. »	« Martyrizatus est autem uenerabilis Dei famulus Julius apud prouinciam Mæsiam in ciuitate Dorostorense die VI Kalendarum iuniarum, *agente Maximo præside*, regnante D. N. J. C., cui gloria in sæcula sæculorum. Amen ».

Le pseudo-Ambroise qui rédigea A au début du ve siècle connaissait sans doute *Jules* ; j'imagine que son texte suivit à Rome les gestes des Quatre Couronnés et qu'il y fut remanié,

à l'époque gothique, environ le temps où l'on écrivait le texte B.

Quelle est la date de celui-ci ? Deux traits le caractérisent, — sans parler de la disparition de saint Ambroise : — il semble parent des versions lériniennes ; il fait une place à l'histoire de Chrysogone et d'Anastasie [1].

Les martyrs commettent le même mensonge qu'*Eugénie* lorsqu'ils quittent Rome : *tunc prædia sua in suburbano posita sub specie visitationis circuire decreverunt et apposita hac occasione de urbe Roma exierunt.*

Comme dans *Sébastien*, l'histoire se passe au temps de Dioclétien, Maximien et *Carin* ; et *Carin est représenté, ici et là, comme séjournant en Gaule et protégeant les chrétiens* [2]. Comme Sébastien, Cantius réconforte les chrétiens hésitants.

Il y a lieu de croire que le rédacteur de B appartient au même groupe que les auteurs de *Censurinus*, *Eugénie*, *Maris-Martha*, *Etienne*.

On nous dit explicitement que les martyrs connaissent Chrysogone, qu'ils vont le voir à Aquilée et qu'ils tiennent à vénérer son tombeau. On ajoute [3] que les trois frères ont été élevés à Rome dans la quatorzième région ; or, la quatorzième région est constituée par les quartiers du Trastevere, et c'est là que s'élève l'église de saint Chrysogone, attestée en 499. *Le rédacteur auquel on doit B connaissait et visait l'église romaine de Chrysogone et la légende de celui-ci.* Relisons-là [4].

Anastasie, fille du romain Prétextat, *vir inluster*, est instruite et dirigée par le chrétien Chrysogone, aussitôt que la mort de son mari Publius l'a rendue maîtresse d'elle-même et de ses biens ; quand éclate la persécution dioclé-

[1] Dans la version A, deux traits seulement rappellent *Anastasie* : Dulcitius, Zoilus (Zenus).

[2] Qu'on relise le passage de *Sébastien*, § 64 [*P. L.*, 17. 1048, C. D.] : « Erat autem papa urbis Romæ nomine Caius..., imperantibus Carino, Diocletiano et Maximiano. Sed Diocletianus in urbe erat cum Maximiano : Carinus autem erat cum omni exercitu in partibus Galliarum positus ; et eius intuitu lenta persecutio Diocletiani circa christianos esse cæperat quia Carinus habebat aliquos amicos quos huius tituli professio decorabat. » « Carino bene agente erga Christianos (*Cantius*). » — Noter que, en 285, Carinus battait à Vérone, dans la région d'Aquilée, l'usurpateur M. Aurelius Julianus [Victor : *Epit.* 38. — Schiller, I, 885].

[3] Ba est sans doute plus ancien que les autres formes de B, lesquelles représentent la vulgate.

[4] G. M. R., I, 121 et 137.

tienne, Chrysogone refuse d'apostasier et est mis à mort à Aquilée ; conduite à Sirmium, puis exilée aux îles Palmaria, Anastasie est finalement exécutée après Iréné, Agapé, Chionia et Théodote : Theodote a refusé d'épouser Leucadius, Probus, puis Ulpianus.

Cantius B est apparenté à *Chrysogone* : 1. Même topographie et même chronologie : Aquilée, Grado, Dioclétien ; 2. *Chrysogone* mentionne un comte Sisinnius, puis un *præses* Dulcitius à propos d'Iréné et ses deux sœurs ; *Cantius* les met en scène simultanément ; 3. *Cantius* et *Chrysogone* mettent Rome à l'arrière-plan du récit ; 4. *Cantius* et *Chrysogone* s'intéressent à la question de la fuite : on l'a dit pour *Cantius* ; j'ajoute que, selon *Chrysogone*, Théodote s'est enfuie de Nicée à cause de la persécution ; 5. *Cantius* et *Chrysogone* présentent d'autres traits qui rappellent les polémiques catholico-manichéennes : selon *Cantius*, le sang que répandent les martyrs est blanc comme du lait ; on voit, dans *Chrysogone*, qu'Anastasie a abandonné la vie commune avec son mari ; 6. *Cantius* et *Chrysogone* s'intéressent aux choses de Pannonie et des pays danubiens : on l'a dit pour Cantius ; je rappelle qu'Anastasie est conduite à Sirmium, et que c'est là qu'elle est décapitée ; le Probus dont elle repousse les avances est sans doute celui qui apparaît dans *Pollion* ; 7. *Cantius B* mentionne explicitement Chrysogone [1].

Mais on a vu que *Cantius B* rappelle les textes lériniens. Faut-il admettre que certaines versions d'*Anastasie* et de *Chrysogone* ont même origine que *Censurinus* et *Cantius* B ?

Voici les points de contact qu'on note entre *Chrysogone* et *Sébastien, Pontius* ou *Nazaire* : 1. Anastasie sait mentir aussi bien qu'Eugénie, Chromatius, Cantius et ses frères : elle feint d'être malade [*simulata infirmitate*] afin de rompre la vie commune ; 2. Tous ces saints appartiennent à la plus haute noblesse : Anastasie ne trouve pas d'égale parmi les *maternæ* ; Dioclétien offre à Chrysogone *præfecturam et consulatum, dignitatem generis tui ;* Sébastien est le plus cher ami de Dioclétien et de Maximien ; Agrestius Chromatius est préfet de la Ville ; 3. Ils visitent les prisonniers et réconfortent les âmes troublées : telle Anastasie, telle Théodote, tel Sébastien, tel

[1] Parfois, même prologue : *Omnia quæ a sanctis gesta sunt.* Le texte du férial a peut-être été rédigé ou retouché d'après *Cantius* B.

Cantius ; 4. Conformément au désir de Salvien, et à l'exemple de Nazaire, de Ponce et de Chromatius, Anastasie distribue ses biens aux pauvres ; 5. Allusion à la licéité de la fuite en cas de persécution [Théodote fuit Nicée ; cf. *Sébastien*, 66-67]; 6. Agapé reproche à Dioclétien d'injurier ce Dieu « dont il a besoin pour régner », comme *Pontius* rappelle la punition de Valérien fait prisonnier par Sapor, comme *Sébastien* montre que la conversion de Rome au christianisme lui a procuré la paix et la grandeur ; 7. Le rédacteur prétend citer le texte exact d'une lettre d'Anastasie à Chrysogone, comme l'auteur de *Nazaire* et l'auteur de *Ponce* prétendent reproduire les les lettres de Cornélius à Néron et de Claudius à Valérien ; 8. Comme l'auteur de *Nazaire*, l'auteur de *Chrysogone* semble connaître *Gervais-Protais* et *Nazaire-Celse* ; lorsqu'il rappelle les martyrs qui ont refusé de boire du sang des victimes, ne fait-il pas allusion à Valeria, qui refuse de partager le repas sacré des adorateurs de Silvain ; 9. Théodote est dite *civis nicæna*, comme Nazaire *civis genuensis* et Sébastien, *civis narbonnensis* ; 10. Irène est tuée, comme Sébastien, à coups de flèches ; 11. Anastasie et Nazaire sauvent un navire qui fait eau, sur lequel on les a placés ; 12. *Anastasie* célèbre des martyrs grecs et rappelle comme *Nazaire*, *Sébastien*, *Maurice*, des textes grecs.

Il est peu vraisemblable que toutes ces coïncidences soient un effet du hasard. J'admets que notre rédaction cyclique d'*Anastasie-Chrysogone* [1] est un remaniement lérinien, tout de même que *Cantius B*. Ils remontent, sans doute, l'un et l'autre à la fin du ve siècle.

[1] Noter quelques points de contact entre *Chysogone* et *Clément* [comparer la méprise de Sisinnius qui ligotte des colonnes en croyant ligotter Clément, avec la méprise de Dulcitius qui embrasse des casseroles en croyant embrasser Agape et ses sœurs, cf. *infra*] et *Nérée* [comparer les descriptions du paradis].

La méprise bizarre, qui est commune à *Chrysogone* et à *Clément*, a été peut-être suggérée par un passage du livre fameux de Timothée qu'a traduit Rufin dans son *Historia Monachorum*. On amène une jeune fille à Macaire de Scété. « Tunc ille percunctatus quid uellent, aiunt parentes eius : Equa hæc quam uident oculi tui puella uirgo et filia nostra fuit, sed homines pessimi magicis artibus in animal hoc quod uides mutauerunt eam. Rogamus ergo ut ores Dominum ut commutet eam in hoc quod fuit. At ille aït : ego hanc quam ostenditis mihi puellam uideo nihil in se pecudis habentem : hoc autem quod dicitis non est in eius corpore sed in oculis intuentium. Phantasiæ enim dæmonum sunt istæ non ueritas rerum... Fixis genibus orare Dominum cœpit.... et post hoc perungens eam oleo in nomine Domini, omni fallacia uisus expulsa, uirginem uideri omnibus ut eam sibi uidebatur effecit. [H. M., 28. — *P. L.*, 21, 451, A. B.].

Cantius B rattache explicitement les martyrs Cantius, Cantianus et Cantianella à la famille des Anicii. Cette famille est à la fin du ve siècle une des plus puissantes de Rome ; elle donne des consuls à l'état en 464, 483, 510, 523 et 526 ; elle est parente des Olybrii qui ont fourni un des derniers empereurs ; elle a soutenu Ricimer. Je remarque que Julienne, fille de l'empereur Anicius Olybrius, élève une église à Constantinople en l'honneur de saint Polyeucte, et qu'elle est une amie de saint Saba. Le rédacteur anonyme a voulu flatter la pieté et l'orgueil des Anicii : il devait être de leurs clients.

D'autre part, l'église d'Anastasie — l'amie de Chrysogone — reçoit une fastueuse décoration au temps du pape Hilaire, 461-468 : c'est une mosaïque que font placer dans l'abside Severus et Cassia [1]. *Anastasie-Chrysogone* (version cyclique) et *Cantius B* datent sans doute du temps d'Hilaire ou de son successeur.

II

Gestes de Quirinus de Siscia [2]

L'histoire de Quirinus de Siscia atteste encore, après la légende des Quatre Couronnés, après celle de Cantius, les rapports qui unissent les traditions romaines aux traditions martyrologiques des pays danubiens.

[1] De Rossi : *Ins. Chr. U. R.*, II, 1, n. 25, 150. Voici le texte de l'inscription qui commémore le fait.

Antistes Damasus picturæ ornarat honore
  Tecta quibus nunc dant pulchra metalla decus.
Divite testatur pretiosior aula nitore
  Quos rerum effectus possit habere fides :
Papæ Hilari meritis olim devota Severi
  Necnon Cassiæ mens dedit ista Deo.

Sur les Anicii, cf. de Rossi : *Ins. Chr. U. R.*, I, 185, 238, 320, 423, 459, et Pauly-Wissowa. — Comparer les rapports des Anicii avec les rédacteurs de *Cantius B* et, peut-être, d'*Anthime*, à l'influence que les Anthemii semblent avoir exercée sur la légende d'Apollinaria. Les deux familles ont peut-être caressé l'espoir de conquérir la couronne impériale, ici en Occident, là en Orient.

[2] B. H. L. 7035-38 [Ruinart, 522].

Lorsque le diable poussait les princes de ce monde à torturer les âmes des saints et que la tempête des persécutions ravageait les églises du Seigneur, le diable lançait les amis des rois [amicos regum] *contre le peuple de Dieu et la persécution redoublait de cruauté. Les lois de l'empereur Maximien détruisaient l'armée chrétienne. Dioclétien sévissait en Illyricum contre le peuple du Christ, ainsi que Maximien qu'il avait associé à son pouvoir. Dans toutes les provinces, on avait envoyé aux juges* [judices] *les lettres* [apices] *des princes impies : les chrétiens devaient être contraints de sacrifier dans les temples des démons, les églises du Christ étaient fermées, les prêtres et les ministres du Christ devaient obéir aux lois publiques, confesser qu'il y a des dieux, leur sacrifier ou mourir. Parmi les nombreux triomphateurs de l'armée du Christ, l'évêque de Siscia Quirinus fut arrêté, sur l'ordre du præses Maximus, au moment où il fuyait hors de la cité. On l'interroge : où s'enfuit-il ? — « Je ne fuis pas, répond Quirinus, j'obéis à l'ordre du Seigneur. Il est écrit : s'ils vous persécutent en une cité, fuyez dans une autre. » — « Qui a donné cet ordre ? » — « Le Christ, qui est vraiment Dieu.* [verus est Deus] ». — « *Ne sais-tu pas que les empereurs peuvent partout t'atteindre, et ton vrai Dieu* [quem dicis verum Deum] *ne jamais te secourir ?* » — « *Il est toujours avec nous ; maintenant même, c'est lui qui me réconforte et qui te parle par ma bouche.* » — « *Tu parles beaucoup ; obéis* [fac quod iussum est] » — « *Je n'obéis pas ; les serviteurs du Christ n'obéissent pas à vos dieux qui ne sont rien ; mon Dieu est partout, au-dessus de tout, et tout est en lui.* » — « *A force de vieillir, tu as appris des sornettes. Voici l'encens ; sacrifie ; sinon, voici les tortures et la mort.* » — « *Mes tortures sont ma gloire, cette mort la vie éternelle. C'est à Dieu, non à tes rois que je veux être dévoué* [devotus]... *Je ne sacrifie pas aux démons parce qu'il est écrit :* Omnes dii gentium dæmonia, *et* qui sacrificant diis eradicabuntur. » *On le roue de coups de bâtons, on lui offre de devenir prêtre du grand dieu Jupiter ; sinon, on l'enverra à Amantius,* præses *de la première Pannonie, qui le condamnera à mort.* « *Je suis déjà prêtre ; je le suis surtout si je m'offre en sacrifice au vrai Dieu. Je ne sens pas les coups. Infligez-moi des supplices plus cruels encore afin que parviennent à la vie éternelle ceux dont j'étais le chef en cette vie.* » — « *Empri-*

sonnez-le, enchaînez-le, répond Maximus, jusqu'à ce qu'il devienne sage ».

Quirinus rend grâces à Dieu et lui demande d'éclairer ceux qui sont dans la prison. Or, voici qu'au milieu de la nuit une grande lumière illumine le cachot ; et le gardien Marcel vient se jeter aux pieds du bienheureux évêque, disant : « *Prie pour moi le Seigneur : il n'y a pas d'autre Dieu que celui que tu adores.* » *L'évêque l'exhorte, et le signe* [consignavit] *au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Trois jours après il est conduit au* præses *Amantius en Pannonie première.*

*Il voyage ainsi, enchaîné, de ville en ville, jusqu'à Sabara, où arrive Amantius venant de Scarabantia. Les chrétiennes de Sabara le visitent et le nourrissent et, tandis qu'il bénit leurs offrandes, ses chaînes tombent à ses pieds, brisées. Amantius le fait conduire par l'*officium *au théâtre :* « *Ce qu'on dit de ton orgueilleuse attitude* [ea quæ in tua superbia apud juredicum... gesta monstrantur] *devant le* juredicus *Maxime est-il vrai ?* » — « *A Siscia, j'ai confessé le vrai Dieu ; je l'ai toujours adoré, je l'adore ; nul ne pourra me séparer de lui.* » — « *Je regrette de te faire frapper ; mais je veux te corriger et te permettre de jouir de ce qu'il te reste de jours à vivre.* » — « *Que mon âge ne te fasse pas hésiter. Aucune crainte ne peut m'ébranler.* » — « *Pourquoi cours-tu ainsi à la mort, au rebours de ce que font les hommes ? Rachète ta vie ; respecte les lois romaines.* » — « *Les vieillards qui souhaitent longue vie se laisseront fléchir par toi ; mon Dieu m'a appris que la mort ne ferme pas l'accès de la vie qui suit la mort. Je ne suis pas de ces coupables qui désirent prolonger leur vie. J'arrive à la vie éternelle ; j'obéis aux lois du Christ, non pas aux vôtres ; je reste fidèle aux (idées) que j'ai prêchées.* » — « *Puisque je n'ai pu te fléchir, sois du moins un exemple aux chrétiens.* » *Après lui avoir infligé beaucoup de passions* [passiones], *il fait attacher une meule au cou du saint prêtre et serviteur de Dieu* [sancto Dei sacerdoti vel famulo] *: on le précipite du haut du pont dans les eaux du fleuve Sibar. Or, on le voit nager longtemps, il parle aux spectateurs et réconforte leurs âmes, il n'est englouti qu'après l'avoir demandé (à Dieu) dans une prière. Son corps saint fut retrouvé près de l'endroit où on l'avait jeté ; c'est un lieu de prière* [locus orationis] *; on le porte à la basilique de la porte de Scarabantia, où ses mérites attirent une foule très*

nombreuse. Le bienheureux Quirinus, évêque de Siscia, martyr du Christ, a souffert la veille des nones de Juin et a été couronné par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire et pouvoir dans les siècles. Amen.

Le martyre de saint Quirinus, évêque de Siscia, est attesté par d'excellents documents. Le férial hiéronymien donne [1] :

E. *pridie non iuñ... in saba civi pannoñ quirini, rom picti areci datiani.*

B. *IN SABARIA civitate, pannonie Quirini, ROME, in cimiti catacumbas, uia appia miliario. IIII. Scorum, Picti, Daciani. Aricii diaconi,*

Eusèbe raconte, dans sa Chronique, que Quirinus, évêque de Siscia, a été précipité du haut d'un pont dans un fleuve, une meule au cou, qu'il a longtemps surnagé et parlé aux assistants pour réconforter leurs âmes :

Quirinus episcopus Siscianus gloriose pro Christo interficitur. Nam manuali mola ad collum ligata e ponte præcipitatus in fluvium diutissime supernatavit et cum spectantibus collocutus, ne sui terrerentur exemplo, vix orans ut mergeretur, obtinuit [2].

Si nous ignorons les sources précises de la *Chronique* et du *Férial*, la connaissance que nous avons de la valeur de ces deux textes, en général, nous autorise à leur faire crédit. D'autant que, indépendants l'un de l'autre, ils se confirment l'un l'autre.

Nous avons, enfin, un hymne de Prudence, qui a, évidemment, connu le texte d'Eusèbe dans la version de saint Jérôme : au temps de Galère, Quirinus, évêque de Siscia, a été jeté dans le fleuve du haut d'un pont, une meule au cou, il a néanmoins surnagé longtemps et réconforté les âmes des spectateurs ; à la fin, il prie Dieu de ne pas tarder davantage à l'appeler à lui ; son corps repose à Siscia [3]. Cette dernière in-

[1] Rossi-Duchesne, p. 75.

[2] [Eusèbe : *Chronic.*, II. — Anno 312. — *P. G.*, 19, 585-586. — Cf. Schœne : II, 189].

[3] *Peri Stephanon*, VII. [Ruinart. 524-525].

Insignem meriti virum
Quirinum, placitum Deo,
Urbis mænia Sisciæ
Concessum sibi martyrem
Complexu patrio fovent.

Hic sub Galerio duce
Qui tunc illyricos sinus
Urgebat ditionibus,
Fertur catholicam fidem
Illustrasse per exitum...
Summo pontis ab ardui
Sanctæ plebis episcopus
In præceps fluvio datur,

dication est inexacte : le férial le prouve. L'origine de l'erreur s'explique sans peine : Eusèbe-Jérôme ne disent pas le lieu de la sépulture de Quirinus ; puisqu'il est évêque de Siscia, comment Prudence ne l'aurait-il pas placée à Siscia? Poète, Prudence a imaginé la prière du saint à Dieu ; elle était, à vrai dire, suggérée par les circonstances. Il fallait que le martyr mourût, mais il ne fallait pas, pour *sauver* le miracle, que la meule, d'elle-même, l'entraînât au fond de l'eau ; restait que le martyr demandât à Dieu d'interrompre le miracle. C'est le parti auquel s'est arrêté Prudence.

Les gestes ont conservé ce détail : bien qu'ils contredisent Prudence, puisqu'ils substituent à Galère Maximien et Dioclétien, et ne placent pas à Siscia la tombe du martyr, on peut croire qu'ils en dépendent. Ce qui nous donne un *terminus a quo*, assez vague il est vrai ; d'autant qu'on est fort en peine de dater [1] le *Peri Stephanon VII* et de décider s'il est, ou non, antérieur au voyage de Rome [vers 403-404].

Mais comment fixer un *terminus ad quem*. Et d'abord, le texte est-il homogène?

Il écrit tantôt *imperatores*, tantôt *reges*, et j'ai peine à croire qu'un même écrivain hésite de si curieuse manière. Voici la liste des passages, dans l'ordre même où ils se rencontrent : *suscitatis regum amicis...*, *Maximiani imperatoris legibus* [1], *imperatorum præcepta*, *regum instituta*, *imperatorum tuorum jussionem, non regibus tuis* (*devotus*)... [2], *leges imperatorum*

Suspensum laqueo gerens
Ingentis lapidem molæ.
Dejectum placidissimo
Amnis vertice suscipit
Nec mergi patitur sibi,
Miris vasta natatibus
Saxi pondere sustinens....
Sensit martyr episcopus
Iam partam sibi præripi
Palmam mortis et exitus,
Ascensumque negarier
Æterni ad solium Patris.
Iesu cunctipotens, ait,
. . . . . .
Absolvas, precor, optime,
Hujus nunc animæ moras.
Quid possis probat amnicus
Qui rectat silicem, liquor ;
Hoc jam quod superest, cedo,
Quo nihil est pretiosius
Pro te, Christe Deus, mori.
Orantem simul habitus
Et vox deserit et calor...

[1] M. Puech dit que le poème date du voyage de Rome : Prudence aurait vu à Rome les reliques du Quirinus [*Prudence*, p. 62]. Or, Prudence ne souffle mot de Rome, et dit formellement que le corps du saint est à Siscia.

M. Harnack affirme que les actes sont antérieurs à Prudence [*Chronologie* II, (1904), 479]. Je n'en suis pas aussi sûr que lui. Les deux textes doivent être à peu près contemporains.

[3], *legum imperialium*, *imperatoribusque contradicis*, *regalium præceptorum* [4].

Un certain nombre de traits semblent dénoncer le début du ve siècle. Amantius est appelé *præses primæ Pannoniæ* [2] et Maximus est dit *juredicus*. Il est question d'une basilique de Sabaria qui est proche la porte de Scarabantia. Or, l'invasion d'Attila en Italie, au lendemain du désastre qu'il a essuyé en Gaule, ouvre pour la Pannonie l'ère des catastrophes finales : après les Huns, les Gépides, les Sarmates, les Ostrogoths et les Ruges se disputent ce malheureux pays ; si Odoacre tente un jour de le défendre [487-488], il reconnaît son impuissance lorsqu'il ramène en Italie les propriétaires romains ; et les Ostrogoths accourent bientôt venger les Ruges. Siscia (aujourd'hui Sissek) est arrosée par la Save ; elle est traversée par la route militaire qui, par Savaria, aboutit à Carnuntum, en longeant les limites de la Pannonie et du Norique ; Scarabaria (aujourd'hui Oldenburg) est au nord-ouest de Savaria, un peu au sud du Danube. Sur la route Carnuntum-Siscia s'embranche la route qui mène à Aquilée et en Italie. C'est dire que les villes auxquelles s'intéressent les gestes sont précisément situées sur le chemin que durent nécessairement suivre les Barbares, depuis les Huns jusqu'aux Goths. La désolation de tout ce pays nous est vivement dépeinte par les auteurs, contemporains, de la *Vita Severini* [1] et de la *Vita Antonini* [2], Eugippius et Ennodius. La situation politique et religieuse que reflètent les gestes est, au contraire, tout à fait normale ; ils nous reportent aux premières années du ve siècle.

Je remarque enfin que certains traits leur sont communs avec les actes d'*Irénée* et de *Jules* : *Irénée* et *Jules*, on le verra, datent probablement du début du ve siècle. Voici les points de contact de *Jules* et de *Quirinus* : 1. Ici et là, le persécuteur est le *præses* Maximus ; 2. Ici et là, on lit *reges* [*Jules* ne donne pas *imperatores*] ; 3. Ici et là, on demande au martyr d'obéir aux lois, *leges ;* 4. Ici et là, le martyr désire la mort afin de gagner la vie éternelle.

Voici les points de contact de *Quirinus* et d'*Irénée :* 1. Ici

[1] *Vita Severini* : *passim*.

[2] *Vita Antonini :* éd. Hartel, p. 385-386. « Sed iam peccatorum consummatio Pannoniis minabatur excidium.... » Cf. Arnold : *Cæsarius von Arelate...* (1894, Lepzig), p. 53.

et là même citation : *qui sacrificant diis eradicabuntur*, ou *qui diis et non Deo sacrificat eradicabitur ;* 2. Les deux martyrs sont jetés dans le fleuve ; 3. Au moment de mourir, les deux martyrs se rappellent l'église dont ils sont le chef. Ces coïncidences peuvent s'expliquer par influence littéraire ; peut-être est-il préférable d'y voir la preuve que les auteurs de *Jules*, d'*Irénée* et de *Quirinus*, appartenaient à un même groupe et écrivaient à une même date (± 400) [1].

Mais voici, d'autre part, qu'un certain nombre de traits semblent dénoncer la seconde moitié du ve siècle, et rappellent les gestes romains. Une splendeur apparaît au milieu de la nuit, et convertit le geôlier, qui s'appelle Marcel : on voit des miracles très analogues dans *Vitus*, *Agathe*, *Processus-Martinianus* [2]. Lorsque l'évêque bénit les offrandes des pieuses chrétiennes qui le visitent, les chaînes qui lient ses mains et ses pieds tombent mystérieusement. On ne voit rien de pareil, dans *Jules*, ni dans *Irénée ;* on soupçonne que le miracle a été imaginé à une époque plus tardive.

Comme *Cantius*, *Agathe*, *Alexandre de Bergame*, *Processus Martinianus*, *Quirinus* semble faire écho aux polémiques touchant la licéité de la fuite. « Lorsque le bienheureux évêque apprend qu'on le recherche, il sort de la cité et s'enfuit ; mais on l'arrête.

Quem cum studiose quærerent et beatus id sensisset episcopus, egressus est a civitate et fugiens comprehensus est et deductus. Cumque a Maximo præside interrogaretur quo fugeret, Quirinus episcopus respondit : non fugiebam sed jussum Domini mei faciebam. Scriptum nobis est : Si vos persequentur in una civitate, fugite in aliam. »

Je note, enfin, une curieuse réponse de Quirinus. « Qui t'a donné cet ordre (fuir d'une cité dans une autre) », interroge Maximus. Quirinus répond : *Christus*, et il ajoute : *Qui verus est Deus ?* Si le texte avait été remanié au temps des Ostrogoths *ariens*, cette addition ne s'expliquerait-elle pas sans peine ?

[1] Noter encore que Siscia appartient à la Pannonie supérieure. Si Quirinus est conduit devant Maxime, qui est légat de la Pannonie inférieure, c'est qu'il s'est réellement enfui de celle-là en celle-ci. Le texte primitif mentionnait simplement cette fuite ; le second rédacteur a cru devoir la justifier.

[2] Cf. *supra*, p. 167.

Il se pourrait donc que le texte primitif eût été remanié à l'époque ostrogothique, et que l'auteur du remaniement fît partie du même groupe que les rédacteurs de *Processus* ou d'*Agathe*.

Voici un fait qui appuie l'hypothèse : le corps de saint Quirinus de Siscia a été transporté à Rome, et enseveli dans la *platoma*, à côté des martyrs romains, au cimetière de Saint-Sébastien, *ad catacumbas*, sur la voie Appienne. On comprend que les hagiographes romains s'y intéressent.

On lit dans l'*Itinéraire de Salzbourg* [1] :

Postea peruenies uia Appia ad s. Sebastianum martyrem, cuius corpus iacet in inferiore loco, et ibi sunt sepulcra apostolorum Petri et Pauli, in quibus XL annorum requiescebant. Et in occidentali parte ecclesiæ per gradus descendis ubi s. Cyrinus papa et martyr pausat.

En 1891, on a retrouvé à la *platoma* l'inscription suivante [2] :

1 *devotam.*
hæc tibi, martyr, ego rependo munera laudis.
3 *hoc opus est nostrum, hæc omnis cura laboris.*
ut dignam meritis...
5 *hæc populis c...* *gloria facti,*
hæc, Quirine, tuas... *probabi.*

Certains manuscrits [3], enfin, contiennent un appendice qui

[1] De Rossi : *Roma Sotter*, I, 180. — Cette même indication est reproduite par l'*Epitome*, la *Notitia*, les *Indices Oleorum*. [R. S., I, 180-181]

[2] Ihm : *Damasi epigrammata* (1895), n. 76, a. p. 79. — Cf. de Rossi : *Scoperta dell' epigrafe metrica del martire Quirino vescovo di Siscia nella platonia a S. Sebastiano* [*Bull.* 1894, 147]. — Cf. de Waal : *Die Apostelgruft ad Catacumbas an der Via Appia*. Rom. 1894.

[3] B. H. L. 7036 et 7037. — Cf. Adon, *P. L.*, 123, 279-280. « Huius reliquiæ translatæ sunt Romam et positæ in Catacumbas. »

« Facta autem incursione Barbarorum in partes Pannoniæ, populus christianus de Scarabetensi urbe Romam fugiens, sanctum corpus Quirini episcopi et martyris afferentes secum deduxerunt. Quem via Appia milliario tertio sepelierunt in basilica apostolorum Petri et Pauli ubi aliquando iacuerunt et ubi S. Sebastianus martyr Christi requiescit in loco qui dicitur Catacumbas, ædificantes nomini eius dignam ecclesiam [ibique venerabile corpus eius diu latuit : sed Spiritu Sancto disponente.., tempore Innocentii II papæ... corpus levaverunt... Quirini... quod detulerunt... in ecclesiam S. Mariæ transtiberim...] ubi præstantur beneficia eius usque in hodiernum diem [*Quirinus*, 4 juin 383, § 8]. [Les phrases mises entre crochets sont propres à un ms. de la Vaticane. — Un autre ms. reproduit par Mombri-

raconte ceci : lors de l'invasion des Barbares, les chrétiens emportèrent le corps et le déposèrent *via Appia*, à la basilique de Pierre et Paul, près de Saint-Sébastien, *ad catacumbas*.

Le fait de la translation est certain ; mais de quelle époque la dater?

On ne sait pas, sans doute, pourquoi Prudence s'est intéressé à Quirinus de Siscia. Néanmoins, comme il dit formellement que le corps est à Siscia : *Quirinum... mœnia Sisciæ* | *complexum sibi martyrem* | *complexu patrio fovent*, | on n'a pas le droit de prétendre [1] que la translation fût à cette date chose faite.

Le *Salisburgensis* reproduit un document rédigé sous Sixte III [432-440] [2] ; or, il mentionne Quirinus au cimetière de Saint-Sébastien. Bien que cette mention puisse être une addition postérieure, j'incline à croire que Quirinus appartient à l'ancienne couche rédactionnelle ; si la translation n'avait pas eu lieu entre 400 et 440, c'est vers 440-490 qu'elle se serait produite ; or, les retouches apportées à l'itinéraire datent du temps d'Honorius [625-638], et ne remontent pas à l'époque antérieure. Il est vraisemblable que le corps de Quirinus a été apporté à Rome entre 403-404 et ± 440.

Trois faibles indices permettent de supposer que la date précise est plus proche de 440 que de 403. Les mots *cura laboris* [inscription, vers 3] rappellent une expression toute semblable qu'on rencontre, précisément, dans une inscription contemporaine de Sixte III. Je lis dans l'épigramme historique de Saint-Pierre aux Liens :

Presbyteri tamen hic labor est et cura Philippi [3].

Le *Liber Pontificalis* atteste que le même Sixte III construisit un « monastère » *in Catacumbas* [4], afin d'y assurer la

tius [II, 231] insère, à la même place, une translation à Milan. « Postea per dominum piissimum Angilbertum uenerabilem archiepiscopum mediolanensem deportatus et honorifice apud monasterium beati leuitæ Vincentii simul cum sancto Nicomede presbytero summa cum reuerentia est reconditus, præstante D. N. J. C. cui est honor et gloria in s. s. » [Les deux versions donnent la translation à Rome].

[1] Puech : *Prudence*, p. 62.

[2] G. M. R., I, 21-22.

[3] *Inscriptiones ch. Urbis Romae*. II, 1.110, 134. — Marucchi : *Basiliques et églises de Rome*, p. 312. — C'est de Rossi qui, le premier, a signalé le rapprochement que j'indique [*Bul. Arch.*, 1894, p. 148].

[4] L. P., I, 234. « Fecit autem monasterium in Catacumbas ».

régularité des offices. Pourquoi agissait-il ainsi? N'est-ce pas que l'importance du cimetière venait de s'accroître?

Je note, enfin, que les années 427-440 semblent avoir apporté un calme relatif aux habitants de la Pannonie et des pays Danubiens : au témoignage du comte Marcellin, les Huns abandonnent les deux Pannonies en 427, et c'est vers 441 qu'ils reprennent leurs incursions au sud et à l'ouest [1]. Qui sait si les habitants de Savaria n'ont pas fait retraite en Italie avec leur saint protecteur vers 440?

Avec le corps ils apportèrent le texte. La tradition de Quirinus mise en contact avec les traditions romaines partagea leur destinée ; elle fut revue, et adaptée au goût du jour, aux environs de l'an 500.

III

Gestes de Florian [2]

Comme les gestes de Quirinus, on va voir que les gestes de Florian sont un texte des environs de l'an 400, qui fut retouché dans les milieux romains.

En ces jours-là, Dioclétien et Maximien étant empereurs, les chrétiens persécutés supportaient avec piété les supplices que leur infligeaient les tyrans et participaient ainsi aux promesses du Christ. Certains se cachaient dans les montagnes, ou dans des cavernes ; mais d'autres aussi, athlètes saints et fidèles, conquéraient par leur patience (dans les tourments) la

[1] An. 427. « Pannoniæ quæ per L annos ab Hunnis retinebantur a Romanis receptæ sunt. — 441... Hunni, finibus suis egressi Romanorum sola vastaverunt... Hunnorum reges numerosis suorum cum militibus Illyricum irruerunt : Naisum, Singidunum aliasque civitates oppidaque Illyrici plurima exciderunt. » [M. G. — *Auct. antiq.*, XI, *Chr. Minora*, II (1894), p. 76 et 80.

Les grands propriétaires romains ont reconstruit leurs villas en Pannonie, au ve s. [Mommsen : *Weihinschrift für Valerius Dalmatius.* [Sitzber. Akad. Berlin. t. XXXV (1902) 839], sans doute après 427.

[2] B. H. L., 3054. [M. G. — S. R. M. III (1896). « *Passiones vitæque sanctorum...* edidit Bruno Krusch », p. 68].

victoire et la vie éternelle. Les juges impies luttaient contre les athlètes du Christ; mais la victoire restait à notre foi vénérable. C'est donc à ce moment que l'ordre des princes sacrilèges parvint à Noricum Ripense: le præses *Aquilinus arriva au* castrum *de Lorsch et se mit à rechercher furieusement les chrétiens. On arrête une quarantaine de saints; on les emprisonne; on les soumet à la torture. Le bienheureux Florian leur succède avec joie: il habitait dans la* civitas *de Cecium; de Lorsch il était parti trouver le* præses *et affronter le supplice. Près de Lorsch, sur le pont, il rencontre ses anciens compagnons d'armes, et se fait arrêter par eux: il avait été* princeps officii. *« Eh! bien, Florian, lui dit Aquilinus. Que me dit-on?... Sacrifie. » — « Je n'en ferai rien. Exécute tes ordres. » Le* præses, *furieux, ordonne de le faire sacrifier de force. « Seigneur mon Dieu, dit Florian qui élève la voix, j'ai mis mon espoir en toi; je ne puis te renier; c'est toi que je sers, c'est à toi que j'offre le sacrifice de louange. Donne-moi la force de supporter les tourments, accueille-moi parmi tes saints athlètes, ceux qui, avant moi, ont confessé ton saint nom. Revêts-moi, Seigneur, de ta force éblouissante* [stola candida virtutis tuæ], *confirme en moi ton Esprit-Saint, ne me laisse pas vaincre par le diable! » — Aquilinus préfet se moque de lui: « Pourquoi ces niaiseries? Pourquoi désobéir aux ordres des rois? » — « Quand je servais dans l'armée (des rois) d'ici-bas, j'étais déjà chrétien, en secret. Tu tiens mon corps, mais tu ne peux rien sur mon âme: Dieu seul a pouvoir sur elle. Personne ne me fera adorer les démons, des fantômes. » — Le préfet, furieux, le fait bâtonner. « Fais-moi donc jeter dans le feu, lui crie Florian: tu verras si j'ai peur. » — « Sacrifie! » — « Je sacrifie au Seigneur mon Dieu Jésus-Christ. » Et son visage exprime la joie, bien que les coups redoublent et qu'on lui enfonce des clous de fer dans les épaules. Se voyant vaincu, le* præses *prononce la sentence, le fait conduire au fleuve Anisus, avec ordre de le précipiter du haut du pont, le IV des nones de mai. Florian se réjouit à la pensée de la vie éternelle que Dieu a promise à ceux qui l'aiment* [quam Dominus promisit diligentibus se]. *On lui attache une pierre au cou. Il demande qu'on lui permette de prier, se tourne vers l'Orient, lève les mains au ciel et dit: « Seigneur Jésus-Christ, reçois mon âme. » Il priait depuis une heure environ, sans qu'on osât le toucher, quand arrive*

un jeune enragé. « Est-ce ainsi que vous obéissez au préfet », dit-il, et il jette Florian dans le fleuve. Mais aussitôt il a les yeux crevés. Le fleuve dépose le martyr sur un rocher, un aigle accourt le protéger, les ailes étendues en forme de croix.

Le bienheureux Florian apparaît à une pieuse femme nommée Valeria et lui indique où l'ensevelir. Elle attelle ses bêtes, va au fleuve, cache le cadavre sous des branchages, comme si elle allait enclore un jardin. Mais voici que, épuisées de chaleur, les bêtes s'arrêtent ; Valeria prie, et aussitôt apparaît une source, qui coule aujourd'hui encore. Elle arrive enfin au lieu indiqué, où elle ensevelit le martyr à la hâte à cause de l'horrible persécution, où s'opèrent des guérisons merveilleuses. Ces événements se sont passés au temps de Dioclétien et de Maximien empereurs, devant le præses Aquilinus, tandis que règne notre véritable Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire et pouvoir infini avec le Père et l'Esprit dans l'infini des siècles et des siècles. Amen.

Il est très vraisemblable que les gestes de Florian sont antérieurs au VIe siècle : le rédacteur distingue entre une *civitas* comme Cetium et un *castrum* tel que Lorsch. En outre, la fuite en Italie des disciples de saint Séverin atteste clairement le trouble des églises du *Noricum* à la fin du Ve siècle ; Lorsch et Cetium (Mautern, près Krems) [1] sont précisément situés dans cette région du Norique que fuyaient les chrétiens ; et les gestes semblent refléter une situation politique, sinon religieuse, tout à fait normale.

Il est certain que l'auteur de *Florian* connaissait les gestes d'*Irénée* : il y prend une phrase [2] et certaines expressions :

Irénée	*Florian*
« Cum esset persecutio sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus, quando diversis agonibus concertantes christiani a tyrannis illata supplicia devota Deo mente suscipientes præmiis se perpetuis participes efficiebantur. »	« In illis diebus, Diocletiano et Maximiano imperatoribus, facta est persecutio christianorum quando diversis agonibus concertantes christiani, a tyrannis illata supplicia devota mente Deo suscipiebant et promissionibus Christi participes efficiebantur »

[1] Sur Ælium Cætium, cf. C. I. L., II, 648.
[2] Le fait a été découvert par M. Krusch, *op. cit.*. p. 65.

Il est certain que l'auteur de *Florian* connaissait les actes de *Jules* : il y prend certaines expressions ou certains traits. Remarquer, du reste, que Florian et Jules sont d'anciens soldats.

Jules	*Floriam*
1. « Quid dicis, Iuli? Vera sunt hæc quæ dicuntur de te? [§ 1].	« Floriane, ut quid ista de te dicuntur? » [§ 4]
2. « Ego tibi vim facio (ut sacrifices) [§ 1].	« Præses præcepit ut invitus sacrificeret » [§ 5].
3. « Deum negare non possum [§ 1].	« (Deum) denegare non possum » [§ 5].
4. « Cum sanctis tuis meum collocare dignare spiritum » [§ 2].	» Suscipiet me ad sanctos athletas tuos » [§ 5].
5. « Pro (Christi) nomine patior [§ 2].	« Confessi (sunt) nomen sanctum (Christi) » [§ 5].
6. « Præceptis regum [§ 1, sub fine] ».	« Præcepta regum. » [§ 6].
7. « Vana militia » [§ 1].	« Humana militia » [§ 6].
8. « Martyrizatus est... Julius... agente Maximo præside, regnante D. N. J. C. cui gloria in s.s. Amen ».	« Acta sunt hæc... agente iniquissimo præside Aquilino, regnante D. N. J. C. cui est honor et gloria et potestas in s.s. Amen ».
9. « Coronam quam Dominus confitentibus se dare promisit » [§ 2].	« Vitam æternam quam Dominus promisit diligentibus se » [§ 8].

Cette dépendance n'a, du reste, rien qui puisse surprendre : *Irénée* et *Jules* datent peut-être des environs de l'an 400.

Mais *Florian* n'est pas aussi simple d'allure qu'*Irénée*. La punition du persécuteur, la source qui apparaît au tombeau sont soigneusement notées par l'hagiographe. Chose plus grave, le martyr demande à prier avant de mourir, il se tourne vers l'Orient, il prie une heure durant :

Rogabat... ut permitterent eum orare ad Dominum. Stans autem beatus Florianus contra Orientem, extendens manus suas ad cœlum... oravit quasi unius horæ spatium.

Ces trois traits sont fréquents dans les légendes grecques ; mais nous les avons retrouvés dans *Alexandre de Bergame* ; et nous savons que les rédacteurs de *Vitus* et d'*Agathe* connaissent les textes orientaux. Faut-il chercher dans leur groupe l'anonyme qui semble avoir retouché *Florian* ?

Voici quels traits rapprochent *Florian* d'*Agathe* : 1. Ici et là, on imagine un voyage des employés de l'officium (enquêtes de Quintianus et d'Aquilinus) ; 2. On souligne la joyeuse

spontanéité du saint : *hilaris pergebat quasi ad lavacrum* ; 3. On souligne l'opposition du corps et de l'âme, celle-ci libre, celui-là asservi au persécuteur.

Et voici les détails qui font penser à *Vitus* : 1. Le corps du martyr est protégé par un ou plusieurs aigles, ici et là[1] ; 2. Le corps est trouvé près du fleuve par une pieuse femme qui l'ensevelit. — Par contre, on ne trouve pas trace dans *Florian*, non plus du reste que dans *Agathe*, des tendances augustiniennes, si sensibles dans *Alexandre de Bergame* et dans *Vitus*. L'auteur de *Vitus* est certainement étranger à *Florian* ; mais il est très vraisemblable que *Florian* a été remanié dans les milieux romains [2].

Car on doit ajouter à ce qui vient d'être dit que le martyre

[1] Cf. aussi *Vincent*.

[2] Le texte primitif n'est pas, je crois, connu. Nous avons, sans doute, un texte plus court que celui dont on a donné l'analyse : deux versions en ont été publiées par Pez [*Scrip. Rer. Aust.* I, 36-37. In diebus Diocletiani et Maximiani... B. H. L. 3055] et par Lambertini [*Trattato sopra gli atti d'alcuni santi...* (Padova, 1748), p. 293. *In illis diebus sub Diocletiano et Maximiano...* B. H. L. 3056. Je n'ai pas pu me procurer ce dernier texte]. La version de Pez semble un résumé plutôt qu'une ébauche de notre texte long ; j'en vois la preuve dans le fait que le texte Pez, aussi bien que le texte Krusch, est dépendant d'*Irénée* : les mots suivants du texte Pez ont été empruntés à *Irénée* : *diuersis agonibus concertantes christiani... deuota mente... participes efficerentur... iussit eum fustibus cædi...* La version primitive devait être indépendante des gestes d'Irenée : c'est pour l'étoffer qu'on aura utilisé ceux-ci. — Je remarque, en outre, que le texte Pez ignore la *civitas Ælium Cætium* ; le texte Krusch la mentionne. — Le texte Pez enfin se lit dans des légendaires qui ont seulement des textes abrégés [Monacensis 14418 et Wurgiburgensis mp. th. q. 15. — D'après Krusch].

Le début du texte Krusch est, du reste, très manifestement, une amplification de rhéteur qui parle sans rien savoir.

« In illis diebus, Diocletiano et Maximiano imperatoribus facta est persecutio christianorum, quando diversis agonibus concertantes christiani, a tyrannis illata supplicia devota mente Deo suscipiebant et promissionibus Christi participes efficiebantur : tunc quidam in montibus se abscondebant, quidam autem in cavernis petrarum. Tunc sanctitas et fides per pacientiam suos athletas coronabat ; hæc autem victoria ad vitam ducit æternam. Tunc impiissimi iudices iussi ab imperatoribus certabant insanientes ; Christi athletæ e contrario laborabant et superabant eorum insaniam ; venerabilis ergo fides vincebat ». [Krusch. III. 68].

Certains mss. — tel, le Namurcensis 53 — présentent plus nettement encore le caractère d'une amplification.

§ 1. Après *iussi ab imperatoribus, certamen*, on y lit : « crudele sanctis inferebant et insana mente in eorum exitium debachabantur, satius ducentes esse fidelium Xi carnifices quam impiorum præceptorum contemptores... Ergo in illis diebus ».

§ 4. Après *suscipe animam meam*, on y lit : quam ideo dedisti ut per eam corpus meum vivificares, quamque fecisti rationabilem ut sua ratione intelligeret te suum esse creatorem... Hæc et alia secretiora locutus, ante unam

de Florian était, selon toutes les vraisemblances, connu à Rome à la fin du ve siècle. Ce que nous savons de l'histoire des Quatre Couronnés, de Quirinus et de Cantius rend l'hypothèse très plausible en soi ; et nous avons un texte qui nous oblige presque à conclure ainsi.

Le *Codex Bernensis*, un des manuscrits les plus importants du férial hiéronymien, rapporte ce qui suit à la date du 4 mai :

ET IN NVRICO RIPENSE LOCO. Lauriaco Natale Floriani et principi officii presidis ex cuius iussu ligato saxo collo eius deponente in fluvio anisomis suse oculis crepantibus præcipitatu videntib ; omnib ; circustantibus [1].

Il s'agit sans aucun doute de notre martyr : ici et dans les gestes, même nom, même pays, même date d'anniversaire, même genre de mort, même punition du persécuteur.

Or, cette notice — qui dérive évidemment du texte primitif des actes [2] — a été rédigée à Rome. Le *Codex Bernensis* est d'abord caractérisé par l'abondance des détails topographiques qu'il apporte sur Rome : nulle part plutôt qu'à Rome on n'a le droit de placer la rédaction de l'archétype. D'autre part, des notices du même type que celle de Florian, ne sont pas sans exemple dans les manuscrits du férial hiéronymien ; elles viennent toutes d'une même source, à savoir le *Martyrologe Eusébien* qui fut rédigé à Rome aux environs de l'an 500 [3]. Les Romains de l'époque ostrogothique connaissaient donc l'histoire du martyr noricien Florian ; rien d'étonnant à ce qu'ils en aient remanié les gestes.

horam non peroravit et etiam horam secundam in oratione continuasset, si sacrilegorum rabies... non præcidisset... [*Analecta*, II, 287].

Je néglige la passion métrique [B. H. L. 3057] et le remaniement verbeux *Eliminatis primis parentibus* [B. H. L. 3058].

[1] De Rossi-Duchesne, p. 54. Je crois, avec Mgr Duchesne, qu'il faut lire *præcipitatoris*, d'autant que Adon écrit *oculi præcipitatoris eius crepuerunt*. *P. L.*, 123, 260.

[2] Duchesne l'a montré [*Bulletin Critique*, 1897, 381 et 1899, 643].

[3] G. M. R., IV.

CHAPITRE XI

UN MOUVEMENT LÉGENDAIRE PARALLÈLE AU MOUVEMENT LÉRINIEN LES SAINTS HERMOGÈNE, POLLION, IRÉNÉE, NICANDRE, JULES, DASIUS.

Il est certain que les traditions des martyrs danubiens qui avaient cours au ve siècle ont été connues des hagiographes romains : saint Florian, saint Quirinus, les quatre sculpteurs Claudius, Nicostratus, Simpronianus et Castorius, Cantius et ses deux compagnons sont tous morts dans la vaste plaine que le Danube traverse ; ils ont tous été célébrés à Rome.

Ces martyrs, ces légendes sont-ils les seuls dont on puisse parler ainsi ? Et s'il en est d'autres, quels sont-ils ?

Quirinus et *Florian* nous ont paru rappeler les gestes d'Irénée et des gestes de Jules. Or, *Irénée* est étroitement apparenté à *Hermogène* et à *Pollion*.

D'autre part, nous avons vu [1] qu'on connaissait à Rome, au ve siècle, saint Montanus et saint Nicandre.

Il convient d'étudier tous ces textes.

[1] G. M. R. II, 5.

I

Gestes d'Hermogène [1]

En ce temps-là, sous le règne de Dioclétien et de Maximien empereurs, une persécution cruelle sévissait contre les chrétiens. Le præses *Victorianus, qui gouvernait le pays de Sirmium* (in partibus sirmiensibus), *arrêta d'abord les clercs, et, parmi eux, Donat, diacre de l'église de Singidunum. Donat refusa d'apostasier, fut condamné et décapité. Romulus, prêtre de l'église de Sirmium, et le diacre Sylvanus furent torturés également, puis envoyés* in civitatem Civalitanam, *où le frère de Donat, Venustus, fut arrêté à son tour, emmené par les* ministri, *et, sur son refus de sacrifier, décapité.*

Hermogène comparaît aussi et se dit chrétien. — « Quel est ton emploi (dans l'église) du Christ ? (quod officium geris Christi ?) » — « *Je suis de ceux qui ont coutume de lire aux peuples la science (divine).* » — « *Quels sont les commandements de la loi et les joies du salut que tu enseignes ?* » — « *Il n'y a qu'un Dieu qui a fait le ciel et la terre; les dieux sont du bois ; ils n'ont rien en eux de divin ; ils ne peuvent rien pour toi ni pour personne.* » — « *Veille à tes intérêts ; sacrifie.* » *Lorsqu'on le conduit devant l'idole, Hermogène fait le signe de croix et menace l'esprit qui s'y cache ; aussitôt le temple s'écroule, et le démon s'échappe, criant : « Qu'y a-t-il de commun entre nous, homme de Dieu ? » et il entre dans la fille de Victorianus. Victorianus implore donc le martyr : peut-il guérir l'enfant ? — « Oui, dit Hermogène ; ou, du moins, Jésus le guérira, si tu crois en lui. » — « Je croirai en lui si je vois ma fille guérie. » — « Je sais que tu me trompes, et que tu ne croiras pas ; mais, pour (éclairer) ce peuple qui nous entoure, je sauverai ta fille ». Hermogène prie, pose sa main sur la tête de la possédée, fait le signe du Christ, et chasse le démon.*

[1] B. H. L., 2309 [21 août 412].

« *Ce sont les dieux qui ont sauvé l'enfant* », *s'écrie Venustianus. L'homme de Dieu sourit; on l'emprisonne, on le condamne, on lui passe un frein dans la bouche et on le promène en cet appareil à travers la ville. Lorsqu'il en est sorti et qu'il est parvenu au lieu des condamnés* [ad loca damnatorum], *il s'agenouille et prie le Seigneur Jésus-Christ de recevoir son esprit. On le décapite; des hommes religieux l'enterrent auprès des corps des saints martyrs. Ils ont souffert le douze des Kalendes de septembre, Dioclétien et Maximien étant empereurs, tandis que règne Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire, louange et puissance dans l'infini des siècles et des siècles. Amen.*

Cette légende est certainement parente de la légende de Pollion.

Gestes de Pollion [1]

Dioclétien et Maximien régnant décrétèrent de détruire ou de faire apostasier tous les chrétiens [initiis ?]. *Lorsque l'ordre arriva à la cité de Sirmium, le* præses *Probus commença par les clercs la persécution qu'on lui commandait d'organiser. Il arrêta et fit tuer saint Montanus, prêtre de l'église de Singidunum, célèbre par ses vertus. Pareillement il mit à mort Irénée, évêque de l'église de Sirmium. Puis, comme sa cruauté n'est pas assouvie, il parcourt les cités voisines ; arrivé à la ville des Cibalites, d'où est originaire, on le sait, le très chrétien empereur Valentinien et où mourut pour le Christ, à la persécution précédente, l'évêque de cette ville, Eusèbe, il fit arrêter Pullio, le primicier des lecteurs que signalait l'ardeur de sa foi.*

« *Comment t'appelles-tu ?* » — « *Pullio.* » — « *Tu es chrétien ?* » — « *Je suis chrétien.* » — « *Quelle est ta fonction* [quod officium geris] *?* » — « *Je suis primicier des lecteurs.* » — « *De quels lecteurs ?* » — « *De ceux qui ont coutume de lire aux peuples l'éloquence divine.* » — « *J'entends : de ceux qui prêchent la chasteté aux femmes légères.* » — « *Tu vas voir si nous sommes des gens légers... Les hommes légers sont ceux qui abandonnent le Créateur et suivent les superstitions; non ceux qui, malgré les supplices, veulent suivre les commandements qu'ils ont lus.* » — « *Quels sont ces commandements ?* » — *Ceux du Christ, notre roi.* »

[1] B. H. L., 6869 [28 avril, 566 ou 572. — Ruinart, 435].

— Quels sont-ils ? » — « *Il n'y a qu'un Dieu ; des morceaux de bois ne sont pas des dieux ; Dieu punit et corrige, il fortifie les innocents, enseigne la chasteté aux vierges et la pudeur aux épouses, la douceur et l'amour aux maîtres vis-à-vis des esclaves, leurs frères* [unius conditionis], *l'obéissance aux rois justes et aux puissances honnêtes, la piété envers les parents, l'amitié mutuelle entre amis, le pardon des ennemis, l'affection pour les concitoyens, l'humanité envers les hôtes, la miséricorde envers les pauvres, la charité envers tout le monde ; il enseigne à souffrir patiemment les injures, à ne jamais convoiter le bien d'autrui.* » — « *A quoi bon tout cela, si on vous tue ?* » — « *La vie éternelle est meilleure que cette courte vie ; ce qui dure vaut mieux que ce qui meurt.* » — « *Allons, obéis aux empereurs.* » — « *Qu'est-ce à dire ?* » « *Sacrifie.* » — « *Exécute tes ordres ; je ne ferai pas ce que tu veux parce qu'il est écrit : celui qui sacrifie aux démons et non à Dieu sera déraciné.* » — « *Tu mourras si tu ne sacrifies.* » — « *Exécute tes ordres. Je dois suivre en toute vérité* [tota veritate] *les exemples des évêques, des prêtres et des Pères dont j'ai appris la doctrine* ». *Probus prononce la sentence et le fait brûler, à un mille de la cité : il meurt intrépidement, bénissant et glorifiant Dieu qui l'accueille le même jour qu'autrefois l'évêque Eusèbe. Nous célébrons avec joie leur gloire et prions la puissance divine de nous associer à leurs mérites. Ces événements se sont passés dans la cité de Cibales les 5 des Kalendes de mai, sur l'ordre de Dioclétien et de Maximien empereurs, tandis que règne Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les siècles des siècles. Amen.*

Voici les points de contact d'*Hermogène* et de *Pollion* : 1. Mêmes attaches topographiques, Sirmium (Mitrovic), Singidunum (Belgrade), civitas Civalitana (Cibalæ, près Sirmium) ; 2. Le martyr principal est un lecteur ici et là ; 3. Les deux textes ont même structure ; le martyre du héros principal est précédé d'un récit où l'on mentionne, sans aucun détail, la mort de plusieurs saints [1] (Montanus, Irénée, Eusèbe, — Donat, Romulus, Venustus, Silvanus) ; 4. Les mar-

[1] Comparer avec *Florian* : Florian est martyrisé après quarante autres chrétiens. Cf. à ce propos, F. H., VII, K. ap. (XL martyrs associés à Montanus).

tyrs énumèrent les commandements du Christ ; 5. Mêmes expressions ici et là :

Pollio	*Hermogène*
1. « Presbyter ecclesiæ singidunensis » [§ 1].	« Diaconus ecclesiæ singidunensis [§ 1], presbyter ecclesiæ sirmiensis » [§ 2].
2. « Quod officium geris » [§ 2].	« Quod officium geris Christi » [§ 3].
3. « Eloquentiam divinam populi legere consueverunt » [§ 2].	« Qui scientiam populis legere consueverunt » [§ 3].
4. « Quæ mandata legendo vel cuius regis » [§ 2].	« Quæ mandata legis vel cuius salutis gaudia doces » [§ 3].

Peut-être *Hermogène* est-il contemporain de *Pollion ;* peut-être est-il plus récent que ce dernier texte. Cette dernière hypothèse paraît plus probable : l'épisode du démon chassé de l'idole et qui saisit la fille de Victorianus, l'attribution du miracle aux dieux païens, ces deux traits semblent apparaître dès la fin du ve siècle, ou au début du vi^e^ : ils se lisent dans *Marcel*, *Vitus*, *Apollinaria*, *Potitus* [1].

On raconte, d'autre part, qu'un mors est passé dans la bouche du martyr et qu'il est, dans cet état, promené à travers la ville. Ce détail est assez rare ; je le relève dans une légende grecque, celle qui célèbre Cirycus et Julitta : elle était précisément connue à Rome aux environs de l'an 500 [2]. — Ne semble-t-il pas que ces gestes soient tout analogues à *Florian* et à *Quirinus ?* Un texte de la fin du ive siècle aura été remanié par les rédacteurs romains.

C'est de la fin du ive siècle, en effet, que *Pollion* date sans doute. Ce martyr, ses compagnons nous sont attestés par le férial [3] (on n'en peut dire autant d'Hermogène). Le texte, d'allure très simple et dénué de miracle, semble assez antique. Il mentionne un *Valentinianus christianissimus imperator* [4]

[1] Cf. aussi l'expression *vir Dei... subridens.*

[2] Cf. G. M. R., v.

[3] « IIII K. in pannonia eusebi epi pollionis tiballi (Cibales). — Rossi-Duchesne, p. 51. — VII, K. ap. in sirmi montani prebi et maximæ uxoris eius et aliorum XL [ces derniers dérivent sans doute d'une erreur. Cf. Achelis : *Martyrologien*, p. 131]. Rossi-Duchesne, p. 36. Cf. Adon, *P. L.*, 123, 253 [28 avril « item in Pannonia, sancti Pollionis martyris »].

[4] Orose rappelle la défaite de Licinius à Cibales [vii, 28, 19. — Zangemeister, 503] : il ne dit pas que Valentinien y soit né. Cf. *Mélanie* [Rampolla. 28, 16] : *Valentinianus* (III) *piissimus imperator*. On sait la piété chrétienne des Valentinien.

comme si le rédacteur n'en connaissait qu'un seul, ou comme si Valentinien était encore en vie : Valentinien I [+ 375] est, en effet, né à Cibales.

Je remarque, toutefois, que la liste des vertus chrétiennes prêchées par Pollion est assez longue et complète.

Je remarque, surtout, qu'on ne nous dit rien de la femme de Montanus ; le férial l'atteste explicitement [1]. N'y a-t-il pas, ici, suppression très volontaire d'un détail qui aura paru déplacé ? Je note que l'anonyme insiste sur la chasteté : les commandements de Dieu sont ceux *quæ virgines integritatis suæ edocent obtinere fastigia, conjugem pudicam in creandis filiis continentiam custodire* [§ 2]. Il aura trouvé malséant le mariage d'un prêtre ; il l'aura supprimé. Il est donc très possible que ce texte ait subi quelques retouches en même temps que les autres.

Voici qui confirme l'hypothèse. *Quirinus* et *Pollion* reproduisent deux réflexions des martyrs qui sont singulièrement analogues. « *Mandata quæ legerint*, dit Pollion, *etiam tormentis prohibentibus implere contendunt* (*christiani*) » [§ 2]. « *Quæ fidelibus prædicavi*, répète Quirinus, *custodio* ». On ne lit rien de semblable dans *Irénée* ni dans *Jules*.

D'autre part, le même *Salisburgensis* qui atteste la présence à Rome de Quirinus de Siscia, témoigne encore qu'*un martyr Pollion, était enterré près de Rome, au cimetière de Pontien*, sur la voie de Porto :

Tunc ascendis et peruenies ad scm Anastasium papam et martyrem et in alio (*loco*) *Pollion martyr requiescit* [2].

Les légendes romaines ne connaissent aucun Pollion. L'histoire des Quatre Couronnés, de Quirinus de Siscia, de Séverin de Norique nous invitent à identifier le Pollion de Pannonie et le Pollion du cimetière de Pontien. Les Romains du ve siècle connaissaient notre martyr.

Enfin *Pollion* fait une claire allusion aux gestes de trois saints, Eusèbe, Montanus et Irénée. Les gestes d'Eusèbe ne sont pas retrouvés. Les gestes de Montanus étaient certainement connus à Rome aux environs de l'an 500, car ils sont résumés dans le *Martyrologe Eusébien* :

In sirmia, Munati presbiter Delingi donis (*de Singiduno*) *cum Sirmium fugisset comprehensus est et missus est in*

[1] Cf. le texte *infra*, même page.
[2] De Rossi : *Roma Sotterranea*, I, 182.

fluvium nono lapide; inventum est corpus eius et maxime uxoris eius [1].

Pollion, *Hermogène* — et sans doute *Montanus* — ont été plus ou moins retouchés à Rome au ve siècle [2]; réserve faite de ces retouches, ils datent de la fin du IVe siècle.

Je ne crois pas qu'on en doive dire autant d'*Irénée*.

Gestes d'Irénée de Sirmium [3]

Au temps de la persécution de Dioclétien et Maximien, quand les chrétiens supportaient avec piété les supplices que leur infligeaient les tyrans et participaient ainsi aux récompenses éternelles, le serviteur de Dieu Irénée, évêque de la ville de Sirmium, suivit leur exemple : je vais vous dire son combat et vous conter sa victoire. Par sa modestie et sa crainte de Dieu, on vit qu'il était digne de porter son nom. On l'arrête; on le conduit à Probus, præses *de Pannonie.* « *Sacrifie aux dieux.* » — « *Celui qui sacrifie aux dieux, et non à Dieu, sera déraciné.* » — « *Tu sacrifieras, ou tu mourras dans les tourments.* » — « *Je dois supporter les tourments plutôt que sacrifier.., je me réjouis de souffrir..; c'est en le confessant que je sacrifie à mon Dieu, aujourd'hui comme toujours.* » *En vain le supplient ses parents, son enfant, sa femme, et ses voisins, et ses amis; il se souvient de la parole du Seigneur :* Si quis me negaverit coram hominibus et ego negabo eum... *On le mène en prison, on le torture en vain. Il comparaît une autre fois au milieu de la nuit devant Probus.* « *Sacrifie.* » — « *Exécute tes ordres, mais n'attends pas cela de moi. Le Dieu que j'adore depuis mon enfance me réconforte; je ne puis adorer des dieux faits de main d'homme.* » — « *Tu vas gagner la mort (à ces belles paroles).* » — « *C'est vraiment un gain pour moi, puisqu'ainsi je reçois la vie éternelle.* » — « *Mais, tu as une femme?* » — « *Je n'ai pas de femme.* » — « *Tu as des enfants.* » — « *Je n'ai pas d'enfants.* » — « *Qui donc pleurait l'autre jour?* » — « *Mon Seigneur Jésus-Christ a dit* : qui diligit patrem... super me, non est me

[1] De Rossi-Duchesne, p. 36 (d'après le *Bernensis*).

[2] *Hermogène* et *Pollion* sont, comme *Euplus*, les gestes d'un *lecteur* martyr. On a vu qu'*Euplus* a aussi été retouché par les rédacteurs romains. Noter l'admiration d'Eugippius pour Séverin de Norique et ses rapports avec le groupe où fut remanié *Vitus*. G. M. R. I, 157-158.

[3] B. H. L., 4466 [Ruinart, 432]. — Une récente édition a été donnée par M. Gebhardt *Ausgewählte Märtyreracten* [Berlin, 1902], p. 162.

dignus ». *Irénée regarde au ciel : pour le ciel il oublie tout; il confie ses enfants à Dieu.* « *Exécute tes ordres* », *dit-il à Probus.* — « *Je vais prononcer la sentence* », *répond celui-ci.* — « *Tant mieux.* » — *Probus le condamne à être noyé dans le fleuve. Bien qu'Irénée demande à être torturé d'abord, il est exécuté immédiatement ; le juge, irrité, ordonne qu'il soit égorgé en même temps que noyé.*

Il semblait que le saint cueillît une seconde palme. Il remerciait le Seigneur Jésus-Christ, qui lui a donné de supporter les tourments et de partager sa gloire. Arrivé au pont qui est dit Basentis, il prie encore : « *Seigneur Jésus-Christ qui as daigné souffrir pour le salut du monde, ouvre-moi le ciel afin que tes anges recueillent mon esprit : je souffre pour ton nom et pour ton peuple de l'église catholique de Sirmium.* » *On le frappe et on le jette dans la Save. Le serviteur de Dieu, saint Irénée, évêque de la cité de Sirmium, a été martyrisé le 8 des ides d'avril, sous l'empereur Dioclétien, par le* præses *Probus, tandis que règne Notre-Seigneur Jésus-Christ à qui gloire dans les siècles des siècles. Amen.*

L'auteur de *Pollion* fait une claire allusion à ces actes d'*Irénée* lorsqu'il écrit :

Irenæum quoque episcopum sirmiensis ecclesiæ pro fide « *et commissæ sibi plebis* » *constantia fortiter dimicantem ad cœlestem palmam* « *simili sententia* » *cœgit* (*Probus*); « *renuntiantemque idolis* » *et impia præcepta contemnentem,* « *vario tormentorum genere* » *confectum, temporali morti tradidit* « *in æternitate victurum* » [§ 1].

On discerne, en outre, entre *Pollion* et *Irénée*, plusieurs points de contact : 1. Même persécuteur et même pays, Probus et Sirmium ; 2. Même citation : [*qui diis et non Deo sacrificat eradicabitur.* Ir. § 2. — *Sacrificans dæmoniis et non Deo eradicabitur.* P. § 3] ; 3. Même formule : *fac quod jussum est* et *Fac quod tibi præceptum est* [Ir. § 4] ou *Fac quod tibi præceptum est* [P. § 3] ; 4. Même idée : *Lucror mortem... vitam æternam* [Ir. § 4], ou *Quid proderit si homo interfectus...* ». « *Hac brevi melior est lux illa perpetua* [P. § 3] ; 5. Même idée, expressions analogues : *supplicia devota Deo mente suscipientes*, et *gratulor si feceris insidias* [Ir. § 1 et 4], ou *omnia quæ inferre volueris tota exultatione suscipio* [P. § 3].

L'auteur de *Pollio* connaissait certainement *Irénée*.

L'époque à laquelle fut rédigé *Irénée* [1] peut être fixée avec vraisemblance. Le texte n'est pas exactement contemporain des faits : il ne porte aucune date consulaire ; le court prologue du début atteste explicitement une époque postérieure. Mais aucun terme, aucun trait ne nous invite à franchir la fin du IVe siècle ; je ne note aucun miracle, aucune description de supplice ; le narrateur n'éprouve aucun embarras à parler de la femme et des enfants de l'évêque ; il n'insinue aucune idée particulière, aucun exposé de la morale ou de la doctrine chrétiennes ; l'intention qu'il avoue est celle-là qui l'a guidée. Pas un mot sur Photin. Il est très vraisemblable que les actes d'Irénée datent des environs de l'an 400 et qu'ils n'ont pas été retouchés.

II

Gestes de Marcien et de Nicandre [2]

Hâtons-nous de dire les glorieux combats [gloriosa certamina] *qu'ont soutenus contre le diable les saints martyrs Nicandre et Marcien. C'étaient des soldats qui servaient dans la milice du siècle, mais qui portaient aussi les armes de la*

[1] Je crois retrouver Irénée de Sirmium, mort d'après ses gestes le 8 des ides d'avril, dans l'évêque Irénée que mentionne à cette date le *Férial*, p. 40.

E. UIII, idus ap̄ nicom̄ sirmi herenæi ep̄i (Sirmi désigne évidemment Sirmium).

B. UIII. ID. APL. NICOMEDIA. Firmi Berenei epi.

Le *Rich* a rétabli, ou conservé, le vrai texte : « Syrmia herenei ep. In nicomedia (firmi) solutoris... » Le synaxaire de Constantinople atteste que la fête d'Irénée de Sirmium avait été portée au même jour que la fête d'Irénée de Lyon [éd. Delehaye, c. 917].

[2] B. H. L., 6070 [Ruinart, 571]. Le texte B. H. L. 6071 ne se distingue de celui-ci que par quelques phrases, à la fin du récit. Voici la plus notable : *dignis itaque honoribus sunt venerandi sæpissime ut eorum precibus mereamur consequi cœlorum regna ac præmia largissime.*

justice véritable et qui, abandonnant la gloire de ce monde [totius huius mundi gloria derelicta], *entrèrent dans la milice céleste par la grâce du Christ. Les voilà donc aussitôt traduits en jugement, comme des criminels : « Si vous connaissez les ordres des empereurs, leur dit le* præses *Maxime, approchez et obéissez. » — « Ces ordres concernent ceux qui veulent sacrifier, dit Nicandre ; quant à nous, nous sommes chrétiens ; un ordre de ce genre ne peut nous lier. » — « Pourquoi ne recevez-vous pas ce qu'on doit à (des hommes) de votre grade ? » — « L'argent des impies souille les hommes qui veulent servir Dieu. » — « Sacrifie seulement. » — « Un chrétien ne peut adorer des pierres, au lieu du Dieu immortel, créateur de toutes choses », répond Nicandre. Et Daria, sa femme, le réconforte : « Seigneur, dit-elle, prends garde ; ne fais pas ce qu'il te dit de faire ; ne renie pas Notre-Seigneur Jésus-Christ ; regarde le ciel ; tu y verras Celui qui a ta foi ; il te soutiendra. » — « Méchante tête de femme, lui dit Maximus ; tu veux donc que ton mari meure ; je comprends : tu as besoin d'un mari plus vigoureux. » — « Tu as de pareils soupçons ! Fais-moi donc mourir la première, si tes ordres visent aussi les femmes. » — « Il n'en est rien. Pourtant tu iras en prison. » Lorsqu'on l'a emmenée, le* præses *tâche en vain de séduire Maxime ; il lui offre en vain trois jours de délai* [intervallum]. *« Mettons que ces trois jours sont passés ; je ne préfère rien à mon salut », répond Nicandre. Et Maxime de se réjouir avec son conseiller Leuco, croyant que Nicandre va sacrifier. Lorsqu'il a compris son erreur : « Comment, dit-il, tu voulais vivre ; maintenant, tu désires mourir ! » — « C'est la vie éternelle que je veux vivre. Tu tiens mon corps ; fais ce que tu veux ; je suis chrétien. » — « Et toi, Marcianus ? » — « J'approuve les déclarations de mon camarade* [commilito]. *» — « Vous irez donc ensemble à la prison et à la mort. »*

Vingt jours après ils comparaissent de nouveau. « Vous avez eu le temps de réfléchir : sacrifiez. » — « Inutile d'insister. Envoie-nous au Crucifié que tu blasphèmes et que nous adorons. » — « Il sera fait selon votre désir. » — « Par le salut des empereurs, nous te prions de faire vite ; les supplices ne nous effrayeraient pas. » — « Si vous le voulez. Du reste, je suis étranger à votre mort ; ce sont les ordres des empereurs qui vous tuent. » Et il prononça la sentence capitale. « La paix soit avec toi, præses *rempli d'humanité », reprirent*

les martyrs, bénissant Dieu. Daria suit Nicandre, dont le petit enfant est porté par Papianus, frère de Pasicrate le martyr; Marcianus est aussi accompagné par ses parents et sa femme. « Malheur à moi! dit-elle implorant. Tu ne me réponds pas! Aie pitié de moi, mon seigneur; regarde ton enfant; ne nous méprise pas! Où marches-tu ainsi? » Marcianus la regarde avec dureté: « Satan t'aveuglera-t-il toujours! Laisse-moi; permets-moi d'achever mon martyre. » Et le chrétien Zoticus l'encourage: « Tu as combattu le bon combat, dit-il; souviens-toi des promesses du Seigneur. » Et comme la femme de Marcianus s'accroche à lui, Marcianus prie Zoticus de la tenir. Arrivé au lieu du (supplice), il se la fait amener, l'embrasse, et la renvoie: « Recueille-toi dans le Seigneur! le malin est encore maître de ton esprit; tu ne peux assister à mon martyre. » Puis, il embrasse son enfant et le confie à Dieu. Les deux martyrs s'embrassent et se séparent. Marcianus conduit à Nicandre sa femme, que la foule empêchait de passer: « Dieu soit avec toi », dit Nicandre à Darie. — « Courage, mon bon seigneur! J'ai vécu dix ans séparée de toi; à tout moment je demandais à Dieu de te voir; je te vois maintenant; je te félicite: tu pars pour la vie. Je vais m'enorgueillir d'être désormais une femme de martyr. Courage, seigneur; souffre le martyre pour Dieu et tu nous sauveras tous deux de la mort éternelle. » On leur bande les yeux orario, *et ils ont la tête tranchée. Les martyrs du Christ Nicandre et Marcianus se sont reposés (dans le Seigneur), le 15 des kalendes de juillet, tandis que règne Notre Seigneur Jésus-Christ à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.*

Il est certain que ce texte A est parent des gestes de Jules de Dorostorum.

Gestes de Jules de Dorostorum [1]

Au temps de la persécution, quand les fidèles livraient de glorieux combats et s'attendaient à recevoir les (récompenses) éternelles qui leur étaient promises [quando gloriosa certamina fidelibus oblata perpetua promissa exspectabant acci-

[1] B. H. L., 4555 [Ruinart. 569]. — Ces pages étaient écrites lorsque P. Franchi de Cavalieri [*Nuovo Bullet.*, 1904, 22-24] à la suite de Mazocchi [*Commentarii in marm. Neap. Kalend.*, 653, not. 391] a reconnu la parenté des deux textes.

pere], *Jules fut arrêté par les* officiales *et présenté au* præses *Maximus.* « *Eh ! bien, Jules ; ce qu'on dit de toi est-il vrai ?* » — « *C'est vrai. Je suis chrétien.* » — « *Tu ignores donc les ordres des rois* [præcepta regum] *qui ordonnent d'immoler aux dieux.* » — « *Je le sais ; mais je suis chrétien ; je ne puis faire ce que vous voulez. Je ne dois pas renier mon Dieu, le Dieu véritable, le Dieu vivant.* » — « *Sacrifie, et tu t'en iras : qu'y a-t-il là de grave ?* » — « *Je ne peux pas violer les ordres de Dieu. Dans votre frivole armée, j'ai servi vingt-sept ans, j'ai fait sept campagnes, sans encourir un reproche ; et tu veux qu'aujourd'hui, quand j'ai de grands devoirs à remplir, je manque à la foi (jurée) !* — « *Qu'as-tu fait de service ?* » — « *J'ai été soldat, je suis sorti à l'ancienneté, je suis vétéran. Mais, toujours, j'ai adoré le Dieu vivant.* » — « *Tu es un homme raisonnable, Jules : immole aux dieux.* » — « *Je ne ferai pas ce que tu veux pour commettre un péché et encourir un châtiment éternel.* » — « *Si c'est un péché, impute-le moi. Je te fais violence ; tu ne consens pas.* (*Sacrifie*), *et tu t'en iras, tu recevras dix deniers ; nul ne te molestera.* » — « *Ni l'argent de Satan, ni tes discours ne me feront perdre le Seigneur éternel. Je ne puis renier Dieu. Prononce la sentence contre moi.* » — « *Si tu ne sacrifies, on te tranchera la tête.* » — « *Bien dit. Donc,* præses *pieux, je t'en prie par le salut des rois, fais ce que tu dis.* » — « *Je vais te livrer à tes désirs.* » — « *Je t'en remercierai.* » — « *Tu es fou : tu fais plus de cas d'un mort que des rois, qui vivent.* » — « (*Jésus*) *est mort pour nos péchés, afin de nous donner la vie éternelle : qui le renie est puni pour l'éternité.* » — « *Tu me fais peine : sacrifie, vis avec nous.* » — « *Vivre avec vous c'est mourir ; mourir, c'est vivre...* » ; *et Maxime prononça la sentence :* « *Jules refuse d'obéir aux ordres des rois ; qu'il subisse la mort.* » — *Tandis qu'on le conduit à l'endroit accoutumé* [ad locum solitum], *tous l'embrassent, et le martyr répond* (*à ces marques de vénération*) : « *Que chacun de vous voie comment il m'embrasse* [? qualiter osculetur]. » *Le soldat Hesychius, qui est aussi emprisonné, l'encourage et lui demande de se souvenir de lui, quand il le suivra, et le charge de saluer Pasicrate et Valention, serviteurs de Dieu qui les ont précédés en confessant le Seigneur. Les deux martyrs s'embrassent ; Jules se bande les yeux* orario *et tend la gorge, disant :* « *Seigneur Jésus-Christ, je souffre cela pour votre nom : daignez ac-*

cueillir mon esprit parmi vos saints [cum sanctis tuis meum collocare dignare spiritum]. » *Le ministre du diable tire son glaive et met fin à ses jours. Le vénérable serviteur de Dieu Jules a été martyrisé dans la province de Mésie, dans la cité de Dorostorum, le VI des kalendes de juin, Maximus étant præses, tandis que règne Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui gloire dans les siècles des siècles. Amen.*

Voici les coïncidences qu'on note entre *Jules* et *Nicandre :* 1. Aucune indication chronologique ; 2. Le *præses* Maximus ; 3. Mention d'un martyr Pasicrate d'ailleurs peu connu ; 4. Les martyrs refusent l'argent qu'offre le persécuteur ; 5. Les martyrs s'embrassent avant la mort ; 6. Les martyrs veulent mourir au plus tôt ; 7. Plusieurs expressions analogues.

Jules	*Nicandre-Marcien*
1. « Quando *gloriosa certamina...* » [1]	1. *Gloriosa* ss. m. m. N. et M. *certamina...* [1]
2. *Ignorasti præcepta* regum...? *Non ignoravi* [1].	2. « Si *non ignoratis...* imperatorum *præcepta* » [1].
3. « *Non possum* excedere præcepta divina ;... Deum... negare *non possum* » [§ 1].	3. « Hujuscemodi præcepto teneri *non possumus* ».
4. *Sub arma militavi* [§ 1].	4. « Memorati viri *inter armatos* quidem huius sæculi *militantes* » [1].
5. *Pie præses* [§ 1].	5. « Præses *humane* » [5].
6. « Julius accepit *orarium...* Minister... diaboli *educens gladium finem imposuit* b. m. *Martyrizatus est autem* venerabilis Dei famulus Julius... *VI Kal. iulii... regnante D. N. J. C. cui gloria* in s. s. Amen » [§ 2].	6. « Percussor, *orariis* oculis martyrum circumdatis, *injecto gladio finem eis dedit* martyrii. *Requieuerunt autem Christi martyres... XV Kal. iulii regnante D. N. J. C. cui est honor et gloria in* s. s. Amen » [2].
7. « Obsecro... te... *per salutem regum..., des in me sententiam ut perficiantur vota mea* » [§ 1].	7. *Per salutem tibi petimus... imperatorum ut nos citius mittas..., ut cito nostro desiderio potiamur* [3].
8. *Elegi mori ad tempus, vivere autem in perpetuum* [§ 1].	8. *Ego æternam vitam opto vivere, non huius sæculi temporalem* [2] [1].

[1] Le Cod. Vaticanus 1196, folio 193, présente un texte de *Nicandre* commençant ainsi : *Hinc iam ad Nicandri...* M. Franchi de'Cavalieri, à qui je dois cette indication, conjecture que *Nicandre* suivait immédiatement *Jules*, qui lui-même faisait suite à *Pasicrate*. La chose me paraît très vraisemblable. Sur Pasicrate et Valention, cf. *le synaxaire de Constantinople* [éd. Delehaye, 628]. Ce sont aussi des soldats ; Valention approuve Pasicrate comme Marcien approuve Nicandre ; Pasicrate est tenté par son frère apostat, comme Marcien par sa femme ; sa mère l'accompagne au lieu du supplice, comme fait la femme de Nicandre.

Il est vraisemblable que les textes précédents : *Hermogenes, Pollion, Eusèbe, Montanus, Irénée* étaient pareillement enchaînés.

Comment s'expliquent ces coïncidences ?

Jules, martyr de Dorostorum, est connu du calendrier populaire [1] et du martyrologe d'Adon [2] : aucun autre texte ne le cite.

Dorostorum, la moderne Silistrie, est fameuse : mentionnée encore au temps de Justinien comme une des forteresses du Danube, elle fut ruinée par les Avares en 579 et réoccupée bientôt après par les Impériaux [3] ; mais il ne semble pas qu'elle ait alors recouvré son ancienne importance. En 679, en tout cas, la grande invasion bulgare arrachait à Byzance toute la Mésie.

La simplicité du récit qui célèbre le saint en atteste la haute antiquité ; le texte peut fort bien dater des environs de 400, et représenter la tradition de l'église. Par toute son allure *Jules* rappelle *Irénée.*

Il est plus difficile d'éclaircir l'histoire de Nicandre et de Marcien : ils sont inconnus d'Adon et du calendrier populaire. Je note, pourtant, que le férial hiéronymien semble attacher un Nicandre à Capoue [4], et, à Dorostorum, un Nicandre et un Marcien [5] : voilà peut-être nos martyrs.

Mais comment décider entre Capoue et Dorostorum ? Ici et là, l'anniversaire n'est pas celui que donnent les gestes ; ici et là, le saint paraît associé à d'autres saints dont les gestes ne disent mot. Enfin, s'il semble naturel de rattacher à Dorostorum un saint dont la légende est apparentée à la légende d'un autre saint de Dorostorum, il faut remarquer que le férial écrit *Neander*, non *Nicander*, et voici que, d'après le *Liber Pontificalis*, un saint Nicandre est vénéré aux environs

[1] *P. L.*, 123, 157-158. « In Mæsia, civitate Dorostorensi, Julii martyris [VI, Kal., iun., 27 mai] ; et Dorostori, Esychii militis » [XVII, Kal., iul., 15 juin. — *P. L.*, 123, 161-162].

[2] 27 mai. *P. L.*, 123, 270-171 : « tempore persecutionis cum esset veteranus et emeritæ militiæ... ; » et 15 juin. *P. L.*, 123, 287 [Le 5 juin, en Egypte, Marcien et Nicandre].

[3] *De Ædificiis*, IV, 7. — Théophane : *Chronogr.*, A. M., 6079, p. 257,3 et 6085, p. 270, 25 [éd. de Boor]. — Cf., Cumont : *Analecta Bollandiana*, XVI, 8, n. 4. Cf. aussi *Eph. Epigr.* IV, 332 ; *Bull. comm.*, 1893, 6 ; C, I, L, III, 7479 ; Zonaras, XVI, 12 ; Theoph. Simocatta, I, 8, VI, 6 [éd. Bonn., p. 48 et 251] [campagnes de Priscus contre le chagan, sous Maurice].

[4] E. VI, K., (déc.) « in capua nicandri cassiani et felicissimi saturnini ammoni sereni [de Rossi-Duchesne, 147].

[5] L. VII, KL., ianuar. « Dorostoli antioch Juliani Marciani Neandri Marini Martiniani » [de Rossi-Duchesne, p. 1. L'*Epternacensis* écrit : « dorostoli antioch iuliani martini menandri »].

de Rome à la fin du ve siècle : le pape Gélase [492-496] lui consacre une église [1]. Y a-t-il un saint Nicandre à Capoue et un saint Nicandre à Dorostorum? Ou bien est-ce le même saint Nicandre qui est vénéré à Dorostorum et à Capoue? Et, dans cette hypothèse, est-ce le saint de Dorostorum qui est vénéré à Capoue, ou le saint de Capoue qui est vénéré à Dorostorum?

Le texte du férial hiéronymien qui, le VIII des kalendes de janvier, attache à Dorostorum, Antiochus, Julien, Marcien, Néandre, Marinus et Martinianus, présente une difficulté, ou du moins pose un problème. Le férial syriaque donne, à la date du 5 juin [2],

ἐν Τόμει τῇ πόλει Μαρκιανὸς καὶ ἕτεροι μάρτυρες γ'.

A la date du 10 juin, il donne encore :

ἐν Τόμει τῇ πόλει Μαρκίανος καὶ ἕτεροι μζ'.

Dorostorum n'est pas fort éloigné de Tomes. Je trouve un saint Marcien associé à d'autres martyrs à Dorostorum, un saint Marcien associé à d'autres martyrs à Tomes. Je constate enfin que, d'après les gestes, l'anniversaire de Marcien (de Dorostorum) est le 15 des kalendes de juillet, soit le 17 juin, et que, d'après le férial syriaque, ce même anniversaire tombe le 10 juin. — Faut-il admettre un, ou deux groupes de saints Marcien *et socii?*

J'incline pour la première hypothèse : il n'y a eu qu'un groupe de saints Marcien *et socii*; ils ont souffert à Tomes, au mois de juin. La localisation Dorostorum s'explique par l'importance de la ville qui attire les petits cultes locaux voisins [3]. L'incertitude des anniversaires s'explique par la pluralité des fêtes (la fête de Marcien à Dorostorum fut sans doute placée à la date d'une fête locale de Dorostorum), ou par des erreurs de traduction et de transcription [4].

Dorostorum n'a pas été le terme du voyage de nos martyrs. Partis de Tomes, ils sont venus jusqu'en Italie. De tous les renseignements que nous possédons à leur sujet, le plus ancien, le plus authentique et le plus explicite est le texte du *Liber Pontificalis* : lorsqu'il s'agit du temps de Gélase [492-496], c'est un excellent témoin. Or, ce texte reçoit une vive lumière d'une

[1] L. P., I, 255.
[2] De Rossi-Duchesne, p. LVIII.
[3] Cf. Dasius d'Axiopolis vénéré à Dorostorum également.
[4] Marcien fut encore localisé en Egypte : *Tomi* fut lu *Thmuis*. Cf. Achelis : *Die Martyrologien*, p. 150. — Cf. 5 juin 420, *Cat. Paris*, I, 344, 91°; III, 374, 98°.

version des gestes de Marcianus et Nicander dont on n'a pas encore parlé[1]. Cette version, B, ignore Daria, Papianus et Pasicrates ; elle conte que les citoyens de Venafre ont emporté le corps de Nicandre et l'ont enterré *in prædio... Paonis* « où il repose aujourd'hui », tandis que le corps de Marcien a été transporté par les citoyens d'Atinum et enseveli par eux dans la basilique « où il repose aujourd'hui », où ses bienfaits secourent tous ceux qui invoquent son suffrage « d'un cœur fidèle ».

Venafre et Atinum sont deux villes connues des environs de Capoue[2]. Capoue est notablement plus près de Rome que Silistrie. Il est vraisemblable que c'est au saint de Venafre que Gélase a dédié la basilique dont parle le *Liber Pontificalis*. On en vient à penser que la conduite du pape s'explique par l'épanouissement du culte, que telle est aussi la cause de la rédaction du texte, — et donc que le texte B est italien d'origine, contemporain de la construction de l'église ou quelque peu postérieur à elle.

Notre texte B repose évidemment sur un texte antérieur, *sans doute contemporain de Jules*. L'histoire de *Nicandre* semble tout à fait analogue à l'histoire de *Quirinus* ou à l'histoire d'*Hermogène*.

Est-ce à dire que ce texte primitif soit le texte A dont nous avons donné l'analyse ? Je n'oserais pas l'affirmer. Il ne donne pas la même impression de simplicité et d'antiquité qu'*Irénée* ou *Jules*. L'opposition de Daria[3], la femme forte, à la femme de Marcianus, la femme lâche, paraît être une antithèse consciemment établie par le rédacteur. L'erreur du *præses* Maxime lorsqu'il croit que Nicandre est disposé à l'apostasie rappelle un jeu de scène tout semblable que présente *Vitus*. *Le texte A doit aussi avoir été retouché*. — Mais il est certainement plus proche du texte primitif, apparenté à *Jules*, que notre version B. A connaît seul ce martyr Pasicrate qui est introduit

[1] B. H. L., 6073 [17 juin, 270 ou 217]. *Beati martyres sæculum hoc contemnentes...* Ce texte ajoute encore quelques traits curieux : 1. Les martyrs sont *titubantibus credulitas* ; 2. Lorsque Nicandre dit qu'il tient avant tout à son salut, il ajoute, pour détromper Maxime, qu'il croit au Dieu Père tout-puissant, à Jésus-Christ son Fils, et à l'Esprit-Saint ; 3. *Elegisti signum martis* ; 4. *Coronam quam præparauit Deus diligentibus se.* — Il y a une rédaction intermédiaire [B. H. L., 6072 cite Venafre et Daria].

[2] Jung., 38 et 29. — L'évêché de Venafre a disparu à la fin du VIe siècle : Gregorii Epist., IX, 68, *P. L.*, 77, 524-525 [Cf. Hartmann, II, 1].

[3] Noter que c'est le nom de l'héroïne dans *Chrysanthe-Darie*. Peut-être y avait-il à Venafre un saint local Nicandre.

de la même façon que les quarante martyrs du Norique dans *Florian* [1], Montanus et Eusèbe dans *Pollion*, Donat et Romulus dans *Hermogène*.

Comment s'explique la dualité des remaniements? Ils se rattachent, j'imagine, à différentes étapes du culte italien. On importe au ve siècle le culte du martyr de Mésie ; on se souvient au début qu'il est un saint étranger (texte A) ; on oublie le fait peu à peu ; on tend à se rattacher le protecteur local par un lien chaque jour plus étroit ; on le naturalise à la longue (texte B). La version où l'évolution apparaît achevée, fait naturellement disparaître Pasicrate : que pouvait-il dire aux gens de Venafre ? A date peut-être du temps de Gélase, B de plusieurs années après [2].

III

Peut-être faut-il joindre la légende de Dasius à la liste de celles qui ont été connues et retouchées dans le monde des hagiographes romains.

Gestes de Dasius de Dorostorum [3]

Sous le règne des impies et sacrilèges Maximien et Dioclétien, les soldats avaient coutume de célébrer chaque année la fête de Kronos. Celui que désignait le sort revêtait un habit royal, marchait à la manière de Kronos et pouvait donner libre cours à ses plus folles passions. Au bout de trente jours, la fête prenait fin et celui qui avait joué le rôle de roi s'offrait comme victime aux idoles et se frappait de son glaive. Le bienheureux Dasius, désigné par le sort, s'éleva, ainsi qu'il est écrit dans l'Ecriture [Cant. Cant., II, 2], *comme une rose entre les épines. On lui donna l'ordre de célébrer la fête, on l'y contraignit par la violence.*

[*Cette abominable tradition s'est conservée jusqu'à nos*

[1] Quelques mots de A rappellent, du reste, *Florian*.

[2] Noter que Marcien de Tomes et plusieurs autres martyrs ses compatriotes ont influencé la légende de *Forum Clodii* : il est vrai que cette légende semble dater du second tiers du vi^e siècle. Cf. G. M. R., III.

[3] Texte trouvé et édité par Fr. Cumont : *Analecta Bollandiana*, XVI (1897), p. 11, sq. On trouve une traduction française du texte dans Leclercq : *les Martyrs*, II (1903), p. 424.

jours ; le monde n'a pas renoncé à ce rite infâme, il l'a même rendu plus infâme encore en le renouvelant. Le jour des kalendes de janvier, des hommes aussi frivoles que les Grecs, bien qu'ils se disent chrétiens, se promènent en grande pompe, déguisés comme le diable : ils sont couverts de peaux de chèvres, ils ont changé de figure. Ils répudient le bien dans lequel ils ont été régénérés et retournent au mal dans lequel ils sont nés : ils ont confessé à leur baptême qu'ils renonçaient au diable et à ses pompes, et de nouveau ils le servent dans des œuvres mauvaises et honteuses [1].]

Connaissant la vanité de cette tradition, le bienheureux Dasius méprisa le diable et ses pompes et s'attacha au Christ crucifié. « A quoi bon, se disait-il, trente jours de débauche, s'ils sont suivis d'une éternité de damnation. Mieux vaut souffrir quelques tourments pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et obtenir la vie éternelle en compagnie de tous ses saints. » Quand les soldats veulent le contraindre, il déclare sa volonté : il choisit de s'offrir en victime au Christ son maître. On le conduit au prétoire du légat Bassus, il dit son nom et sa foi. — « Prie les rois qui te donnent ta solde. » — « Je sers un roi céleste, non un roi terrestre, et je me nourris de sa grâce ; je n'obéis qu'au seul pur et éternel Dieu, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, trois hypostases et noms dans une seule substance ; pour la troisième fois je confesse ma foi en la sainte Trinité. » — « Tu ignores, Dasius, que tout le monde est soumis aux commandements du roi. » — « Fais ce qu'il t'ordonne ; tes menaces ne changeront pas ma résolution. » — « Je te donne un délai de deux heures. » — « Inutile ; je méprise tes rois ; après cette vie je veux vivre l'autre vie. » On le torture, on le condamne à mort ; lorsqu'on le conduit au supplice, il renverse les idoles et répand à terre les parfums ; puis il arme son front du sceau de la croix du Christ et se fait trancher la tête le 20 novembre, un vendredi, à la quatrième heure, le 24e jour de la lune : il fut enseveli par le spiculator *Jean l'invincible. Saint Dasius a combattu à Dorostorum, sous le règne de Maximien et de Dioclétien, devant le légat Bassus, tandis que règne dans les cieux Notre-Seigeur Jésus-Christ, à qui gloire avec le Père et l'Esprit-Saint, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen.*

[1] Interpolation datant du temps de Gélase. Cf. *infra*, p. 255.

Le férial hiéronymien connaît un saint Dasius, qu'il rattache à Axiopolis, et dont il donne deux anniversaires, le 5 août et le 4 octobre [1]. Axiopolis, on le sait, se trouve un peu à l'est de Dorostorum. Il est peu vraisemblable qu'il y ait eu un saint Dasius à Dorostorum et un saint Dasius à Axiopolis. J'imagine que le saint d'Axiopolis a été accaparé par la grande ville voisine [2].

Je remarque encore que *Dasius* est parent de *Jules* et de *Nicandre*. Tous ces saints sont vénérés à Dorostorum ; ils sont tous soldats.

Entre leurs gestes, je discerne certains points de contact que le vêtement grec de Dasius ne dissimule pas tout à fait.

Dasius	*Jules, Nicandre*
1. Παρεκελεύετο οὖν ἅμα δὲ καὶ ἠναγκάζετο [§ 2]. Cf. *infra*, § 5, επειδὴ... ἀναγκάξετέ με...	« Ego *vim tibi facio* » [J. § 1].
2. μάταιοι ἄνθρωποι... [§ 3].	« In *vana* militia quando videbar errare » [J. § 1].
3. ὑπέζευξεν ἑαυτὸν τῷ σταυρωθέντι Χριστῷ... [§ 4].	Mitte nos cito ut videamus *Crucifixum* [M. N. § 3].
4. ἐὰν ἐν ταύταις ταῖς τριάκοντα ἡμέραις τῆς ματαίας ταύτης καὶ ἀπρεποῦς συνηθείας φροντίσω, ἐμαυτὸν εἰς ἀπώλειαν αἰώνιον παραδίδωμι... [§ 4].	« Elegisti ergo magis mori quam vivere. Julius respondit : elegi mori *ad tempus*, vivere autem *in perpetuum*... » [J. § 1].
5. βελτιόν μοί ἐστιν ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος τοῦ κυρίου ἡμῶν I. X. ὀλίγας ὑπομεῖναι βασάνους καὶ τιμωρίας, καὶ μετὰ θάνατον ζωὴν αἰώνιον κληρονομήσω μετὰ πάντων τῶν ἁγίων [§ 4].	« Domine Jesu Christe *pro cuius nomine* hæc patior, tu *cum sanctis tuis* meum collocare dignare spiritum » [J. § 2]
6. τῶν δεσποτῶν..... δωρουμένων ἡμῖν τὰ σιτηρέσια [§ 7].	« Accipies decem denariorum *pecuniam* [J. § 1] ; quare vel vestræ *merita* non accipitis dignitatis ?... *Pecuniæ* impiorum contagium sunt... » [N. M. § 1].
7. Ἀγνοεῖς, Δάσιε [§ 9].	« *Ignorasti* præcepta regum ?... *non ignoravi* [J. § 1] ; si *non ignoratis*... » [N. M. § 1].
8. Σὺ ποίησον ἅπερ σοι παρὰ τῶν βασιλέων προστέτακται. ἐγὼ γὰρ τὴν πίστιν μου... φυλάττω.... οὐ γὰρ δύνανταί με αἱ ἀπειλαί	« Multitudo verborum tuorum neque nos a fide faciet recedere neque negare Deum.... Noli ergo nos retinere... Petimus... ut nos citius

[1] Rossi-Duchesne, p. 101. *Non. Aug. In axiopoli nat. scorum Herenni, Dassi, Heracli*, et p. 129, *IIII non. oct. In axiopoli nat. sancti Dasii.* — Dasius est mentionné par le *Synaxaire de Constantinople* : 20 juin : [éd. Delehaye, colonne 241].

[2] Hypothèse déjà proposée par Cumont. *Anal.*, XVI, 10.

σου τῆς τοιαύτης προαίρεσεως μεταβαλεῖν... [§ 9].

9. Τὶς χρεία καιροῦ διωρίας; ἤδη τὴν βουλήν μου καὶ τὴν πρόθεσίν μου ἐφανέρωσά σοι...

mittas; nec *enim suppliciorum formidine*, id te ut facias, adjuramus » [N. M. § 3].

Spatium quod te daturum promittis, *iam putato completum* [N. M. 2.]

Noter que, au moment de l'exécution, les trois légendes insèrent un dernier épisode [*Jules :* Hesychius ; *Nicandre :* les femmes des martyrs ; *Dasius* : le bris des idoles] et qu'elles se terminent d'une manière très analogue : les doxologies sont chacune précédées d'une phrase qui récapitule tout le récit et en condense les données historiques :

J : *Martyrizatus est autem venerabilis Dei famulus Julius... regnante D. N. J. C...*

M N : *Requieverunt autem Christi martyres N et M..., regnante D. N. J. C...*

D : Ἤθλησεν δὲ ὁ ἅγιος Δάσιος..., ἐν οὐρανοῖς δὲ βασιλεύοντος τοῦ Κ. ἡμῶν Ι.Χ...

Entre les trois textes il y a donc certaine analogie de facture, — certaines analogies d'idées [violence matérielle ; solde ; délai], — certaines analogies d'expressions [le Crucifié ; le nom du Christ ; ignorer] ; — il y a de même, pour les saints qu'ils célèbrent, identité d'attache topographique et de situation sociale.

Comme il est vraisemblable, d'autre part, que notre texte grec de Dasius repose sur un texte latin [1], on peut en conclure que ce texte latin était parent des versions latines de *Nicandre* et de *Jules*.

Or, je rencontre dans *Dasius* un passage qui accuse des

[1] On parlait surtout latin en Mésie. L'article est omis régulièrement [sauf une fois, p. 14, ligne 23] dans l'expression Βάσσος λῃγᾶτος. « Les phrases sont souvent incorrectes, p. 11. l. 9 sqq. Cf. § 4. Ταύτην ὁ μακάριος Δάσιος ματαίαν παράδοσιν εἶναι ἐπιγνούς, au lieu de ταύτην τὴν παράδοσιν ὁ μ. Δ. ματαίαν εἶναι. — Mots mal traduits : p. 9. 13. l. 19. — Je noterai encore l'emploi abusif de ὥστε — *ut*, p. 11, l. 9. 21 ; p. 13, l. 4 ; p. 14. l. 21, 24 ». [Cumont : *Analecta*, XVI, p. 8, n. 5]. La manière dont notre texte parle des Grecs [cf. p. 252 et 255] montre qu'il n'a pas été écrit par un Grec [cf. *Euplus E*, p. 181.3]. — « Au § 3 les mots οὔτε γὰρ λήγοντος τοῦ κόσμου τὸ ἔθος τὸ κακὸν τέλος λαμβάνει, comme l'expression μέχρι ἡμῶν τῶν ἐσχάτων prouvent qu'au temps où vivait l'auteur on regardait la fin du monde comme prochaine ». Mais je saurais dire si ces mots appartiennent au texte primitif, s'ils sont le fait de l'auteur du remaniement ou du traducteur grec [Boissier : *Fin du Paganisme*, II (1891), 452 ; et Calligaris : *San Gregorio Magno e le paure del finimondo. — Atti della r. Accad. delle scienze di Torino*, 5 janvier 1896, p. 264, sq].

préoccupations singulièrement analogues à celles mêmes qui assaillaient le pape Gélase [492-496]. Le rédacteur de *Dasius* stigmatise les Saturnales avec autant de véhémence que Gélase les Lupercales [15 février] : ici et là, je saisis l'effort d'un prêtre chrétien pour déraciner une fête païenne doublement impie, et par les rites qui l'accompagnent et par les débauches dont elle est l'occasion. Voici les deux textes :

Dasius, § 3.

Αὕτη ἡ μυσαρὰ παράδοσις καὶ μέχρις ἡμῶν τῶν ἐσχάτων περιελθοῦσα ἀθλιωτέρως παραφυλάττεται· οὔτε λήγοντος γὰρ τοῦ κόσμου τὸ ἔθος τὸ κακὸν τέλος λαμβάνει, ἀλλὰ μᾶλλον χειροτέρως ἀνανεοῦται· ἐν γὰρ τῇ ἡμέρᾳ τῶν Καλανδῶν Ἰανουαρίων μάταιοι ἄνθρωποι τῷ ἔθει τῶν Ἑλλήνων ἐξακολουθοῦντες χριστιανοὶ ὀνομαζόμενοι μετὰ παμμεγέθους πομπῆς προέρχονται, ἐναλλάττοντες τὴν ἑαυτῶν φύσιν καὶ τὸν τρόπον καὶ (τὴν) μορφὴν τοῦ διαβόλου ἐνδύονται· αἰγείοις δέρμασι περιβεβλήμενοι, τὸ πρόσωπον ἐνηλλαγμένοι ἀποβάλλουσιν ἐν ᾧ ἀνεγεννήθησαν ἀγαθῷ καὶ διακατέχουσιν ἐν ᾧ ἐγεννήθησαν κακῷ· ἀποτάξασθαι ὁμολογήσαντες ἐν τῷ βαπτίσματι τῷ διαβόλῳ καὶ ταῖς πομπαῖς αὐτοῦ, πάλιν στρατεύονται αὐτῷ ἐν τοῖς ἔργοις τοῖς πονηροῖς καὶ αἰσχροῖς.

Gélase [1]

« Animæ fornicatio pejor est corporis, nam per animæ fornicationem ab ipsius Dei conjunctione disceditur atque immundos spiritus spiritalis adulterii genere transitur. Quomodo autem non in hanc partem recidit qui, cum se christianum videri velit et profiteatur et dicat, palam tamen publiceque prædicare non horreat, non refugiat, non pavescat ideo morbos gigni quia dæmonia non colantur et deo Februario non litetur ?... Numquid et tu reus non es qui post confessionem veritatis ad prava et perversa et profana et diabolica quibus te renuntiare professus es figmenta reduceris ?... Apud illos (majores) nobiles ipsi currebant et matronæ nudato publice corpore va pulabant ».

Ne semble-t-il pas que ce passage de *Dasius* soit tout à fait parallèle au texte de Gélase, qu'il ait été ajouté aux actes, et comme *plaqué* sur eux ? Rencontrant une histoire qui peut redoubler l'horreur des chrétiens pour une fête païenne, le rédacteur interrompt son récit afin d'insister sur elle. L'interpolation est manifeste.

Si ce rapprochement paraît fondé, si les coïncidences qu'on a constatées entre *Dasius*, *Jules* et *Nicandre* ne peuvent être toutes l'effet du hasard, on conviendra que les rapports mutuels de ces trois textes ne sauraient mieux s'expliquer que dans l'hypothèse suivante : il y a eu deux versions de *Dasius*, l'une indigène, assez ancienne et contemporaine de *Jules ;* l'autre plus récente, contemporaine de *Quirinus* B, *Nicandre* B, etc.., romaine et datant de ± 500.

[1] *P. L.*, 59, 111. B. 112 B. 113 D. et *passim*.

Un fait confirme l'hypothèse : la légende romaine de *Césaire* semble influencée par *Dasius*. On y lit l'épisode suivant.

Factum est autem tempore ipso quo sacra eius (claudii auctoritas) omnibus innotuit, erat firminus quidam pontifex ciuitatis campaniæ cui est uocabulum terracina. Hoc faciebat per singulos annos die kalendarum ianuariarum quasi pro salute rei publicæ et principum. Suadebat hominibus ignaris quos ita perdebat deliciis et ornamentis. Qui hoc suadebat eis ut propter rempublicam nomen exercerent crudelitatis et audaciæ qui acceptis thesauris et ornamentis equorum et armis belligeratorum acceptis præcipitio se mergerent et quasi laudem esse eorum qui in ciuitate terracina manebant. Et ecce quidam iuuenis speciosus in eadem ciuitate erat nomine lucianus qui deliciis et lasciuiis nutriebatur, ad diem kalendarum ianuariarum ad interfectionem suam. ... 90. Dixerunt ei ciues : Nutritur hic quomodo illi placuerit ante octo uel sex menses ; exempto tempore armatus et ornatus ascendit in montem marinum et arreptus equo pro salute reipublicæ et principum et ciuium salubritate et ut nomen habeat gloriæ ipse se præcipitat morti. Cuius corpus cum grandi honore colligitur et ad templum ducitur apollinis et incendio consumitur et cineres ei(us) in templo pro salute reipublicæ et ciuium reconduntur...

Ueniens autem dies kalendarum ianuariarum factus est conuentus ciuium et uenerunt ad templum [91r apollinis et adduxerunt hominem lucianum speciosissimum iuuenem ut sacrificaret. Et in sacrificio optulerunt porcam quam immolauit lucianus pro salute ciuitatis et ciuium. ... Eadem hora post sacrificium ascendit iuuenis equum et arreptus furiam cepit furiose arripere equum et cum ascendisset in montem præcipitauit se ipse et mortuus est... Corpus autem luciani collegit (firminus) et secundum consuetudinem duxit [91v ad templum apollinis et incendio consumsit et sacrificiis ornauit templum [1].

Cette page a sans doute été écrite vers le milieu du VIe siècle, au lendemain de la restauration byzantine [2]. On a remarqué les points de contact qu'elle présente avec *Dasius :* ici et là,

[1] J'ai pris ce texte dans le *Codex Parisinus*, 5299, fo 90r, que j'ai sous la main ; il est édité dans les *Acta Sanctorum*, 1er novembre 106. — Ce texte a été signalé déjà par Duchesne et par Cumont.

[2] G. M. R. I, 306-307.

un homme est sacrifié, — le jour des kalendes de janvier, — après avoir mené quelque temps une vie de débauches. *Césaire* ne dit pas que le condamné soit immolé à Saturne, — ni qu'il porte le titre de roi, — ni qu'il soit soldat; il donne, en revanche, deux traits fort curieux : une truie est sacrifiée, la mort du condamné présente à peu près la même physionomie que l'antique *devotio* [1].

Autrefois, rappelant que la truie est consacrée à la grande Déesse, — qui est particulièrement adorée en Cappadoce — et constatant la forte saveur orientale de l'histoire de Lucianus, — on sait combien sont voluptueux et sanguinaires les cultes de Phrygie et de Cappadoce — j'avais conclu que cet épisode pouvait être « d'origine cappadocienne et d'importation byzantine » [2] : il apparaît précisément au lendemain de la conquête de Bélisaire.

Il est certain que la fête des kalendes dont parle *Césaire* rappelle à la fois les Saturnales et la fête des kalendes dont il est question dans *Dasius* ; il est certain que le martyre de Césaire rappelle le martyre de Dasius, bien que les deux histoires ne se recouvrent pas exactement : Césaire n'est pas, comme Dasius, la victime désignée.

Mais comment expliquer que le texte même où se marque si fortement la physionomie de la vieille *devotio* soit aussi celui qui efface le caractère *militaire* de la victime? Comment rendre compte du fait, si l'on admet, surtout, que ce sont des soldats byzantins, d'origine cappadocienne, qui ont introduit à Terracine les μῦθοι dont parle Asterius, et dont un hagiographe chrétien a ingénieusement tiré parti.

Mieux vaut peut-être admettre que la fête terracinaise des Saturnales, célébrée aux kalendes de janvier, n'a pris l'aspect des sanglants Sakaia que dans l'imagination d'un rédacteur qui connaissait *Dasius*. Il n'a pas fait de Césaire un soldat, il n'a pas fait de Césaire la victime souillée de débauches, parce que Césaire était déjà connu des Romains comme un diacre pieux et très saint [3] ; il a fortement marqué que Lucianus se

[1] M. Cumont m'écrit que, selon lui, le souvenir de la vieille *devotio* a facilité la combinaison des joyeuses Saturnales et des Sakaia sanglants parmi les légionnaires. C'est tout à fait mon avis. Sur *les pompes* de Satan dont il est question dans *Dasius*, cf. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, 348.

[2] G. M. R. I, 257-258.

[3] G. M. R., I, 257.

dévouait pour la cité et pour les empereurs parce qu'il rédigeait la légende du saint impérial par excellence [1] ; il a substitué Apollon à Saturne parce que le temple d'Apollon à Terracine était plus connu que le temple de Saturne. Lorsque la restauration impériale en Italie a déterminé l'extension de la légende du saint qui, de par la nature de son nom et la date de sa fête, semblait prédestiné à la patroner, c'est sous l'influence des gestes de Dasius que s'est sans doute élaborée la légende nouvelle.

Dasius fut connu à Rome, aussi bien que Quirinus, Florian, Pollion ou Nicandre au milieu du VIe siècle et, sans doute, dès l'époque ostrogothique.

Mais d'où vient l'épisode qui constitue le fond du récit ?

Il est invraisemblable que le thème légendaire soit une imagination de l'hagiographe. Les inventions de ces auteurs nous sont connues : haute noblesse et science profonde du héros, prodiges merveilleux qu'il opère, patience non moins merveilleuse qu'il déploie, apparitions du diable, des anges, ou du Christ, c'est le domaine où ils se meuvent, ce sont les traits qu'ils ajoutent. Une saturnale militaire dont le *roi* est mis à mort, voilà ce qu'ils n'inventent certainement pas. Rien ne rappelle ici *Vincent* ou *Vitus* ou *Nazaire* ou *Maurice*.

Le texte repose sur une tradition qui confondait la fête des Saturnales et la fête des Saces. La fête des Saturnales était célébrée dans les légions romaines, au moins depuis Cicéron [2]. Depuis le début de l'empire, depuis plus longtemps peut-être, elle était présidée par un « roi », qui égayait l'assistance de ses ridicules propos, et dont les débauches apparaissaient comme un « don » du roi débonnaire de l'âge d'or [3].

[1] G. M. R. I, 140-141, et 92.

[2] *Ad Atticum*, V, 20, 5. « Hilara sane Saturnalia... » Cf. Dion Cassius, LX, 19; Tacite : *Hist.*, III, 78; Macrobe, I, 10, 1, et I, 16, 16. — Je résume ici les conclusions les plus certaines qu'ont dégagées les études de Cumont [*Analecta*, XVI, 1, sqq.], Parmentier : *Le roi des Saturnales* [*Revue de Philologie* (1897), XXI, 143], Cumont [*Revue de Philologie*, XXI, 149], Wendland : *Jesus als Saturnalienkönig* [*Hermes.*, 1898, 175], Frazer : *The Golden Bough.*, III (1900). — Cf. Salomon Reinach : *Le roi supplicié* [*Anthropologie*, 1902, 620, ou *Cultes, Mythes et Religions*, I (1905), 332]. — On sait que, partant de ces textes, Wendland et Frazer ont jeté une lumière nouvelle sur l'histoire de la passion de Jésus.

[3] Lucien : *Saturn.* 4, ἔτι καὶ βασιλέα μόνον ἐφ' ἁπάντων γένεσθαι τῷ ἀστραγάλῳ κρατήσαντα, ὡς μήτε ἐπιταχθείης γελοῖα ἐπιτάγματα καὶ αὐτὸς

La fête des Saces était célébrée en Orient. Les Saces « prennent un des prisonniers condamnés à mort et ils le font asseoir sur le trône du roi ; ils l'affublent du costume royal, le laissent commander, boire, s'amuser, prendre les maîtresses du roi pendant tous les jours de la fête ; personne ne l'empêche de faire absolument toutes ses fantaisies. Mais à la fin ils le déshabillent, le battent de verges et le pendent [1]. » D'après Strabon [2], cette fête avait un caractère militaire et commémorait une victoire des Perses sur les Saces ; elle était célébrée en l'honneur d'Anaïtis ; les Saces étaient un peuple scythe.

La fête romaine des Saturnales et la fête scytho-persane des Saces se confondirent. On a montré récemment le grand rôle de l'armée romaine dans la diffusion des cultes orientaux [3]. « Les Orientaux étaient très nombreux parmi les troupes, surtout parmi les auxiliaires, et ils passaient d'une province à l'autre, transportant ainsi leurs cultes nationaux dans les différents camps. Pour le culte de Mithra en particulier, la Mésie a fourni un grand nombre de monuments. Semblablement, des usages que nous retrouvons dans le culte d'Anaïtis ont pu, à travers la Mer Noire, arriver en Mésie de la Cappadoce et du Pont. Il y avait notamment une légion à Satala, aux confins de l'Akilisène [4] », le grand centre du culte d'Anaïtis.

Comment, à quelle époque, dans quels pays s'opéra la con-

ἐπιτάττειν ἔχοις... Cf. Tacite : *Annales*, XIII, 15; Arrien : *Epist. diss.*, I, 25.

La fête des Saturnales, primitivement fixée au 17-23 décembre, avait été transportée au 1er janvier [Libanius : ἔκφρασις Καλανδῶν. — Reiske, IV, 1053].

[1] Dion Chrysostome. Orat. IV, 66 [p. 66. v. Arnim]. Λαβόντες... τῶν δεσμωτῶν ἕνα τῶν ἐπὶ θανάτῳ καθίζουσιν εἰς τὸν θρόνον τὸν τοῦ βασιλέως καὶ τὴν ἐσθῆτα διδόασιν αὐτῷ τὴν βασιλικήν, καὶ προστάττειν ἐῶσι καὶ πίνειν καὶ τρυφᾶν καὶ ταῖς παλλακαῖς χρῆσθαι τὰς ἡμέρας ἐκείνας ταῖς βασιλέως, καὶ οὐδεὶς οὐδὲν αὐτὸν κωλύει ποιεῖν ὧν βούλεται. Μετὰ δὲ ταῦτα ἀποδύσαντες καὶ μαστιγώσαντες ἐκρέμασαν. » Cf. Athénée, 639, C.

[2] P. 512. — Les Sakaia semblent être une transformation de la fête babylonienne nouvel an, *Zagmuk* [Meissner : *Zur Enstehungsgeschichte des Purimfestes* du [*Zeit. d. deut. Morgen Ges.* L, (1896), 297]. Cette fête, attestée dès Goudéa, était consacrée à Nin-girsu et à son épouse Bau (qui tient dans le royaume de Goudéa la place d'Ishtar). [Iastrow : Religion of Babylonia. — Hastings : Dict. of the Bible. Extra-Vol, 580.]

[3] Cumont : *Mithras* [Roscher. 3033].

[4] Strabon, 532, [Parmentier : *loco citato*, p. 147].

fusion?— C'est à Kronos que les Grecs durent, tout naturellement, rapporter la fête sanguinaire des Saces : ils l'identifiaient avec Moloch le terrible, ils localisaient son tombeau dans les monts Caucase, ils se le représentaient *toujours* avec le titre et la couronne de βασιλεύς ; et le culte qu'ils lui rendaient offrait un caractère mimique [1]. Malgré les lois impériales, les sacrifices humains étaient toujours en vigueur [2], à Rome même et dans tout l'empire. La fête persane des Sakaia et la fête romaine des Saturnales étaient toutes deux célébrées vers la fin de l'année ; elles tendaient, peut-on dire, à s'ajuster, comme elles s'ajustèrent en effet l'une à l'autre : la fête dérivée fut transportée aux kalendes de janvier.

L'identité des Saturnales et de la fête des kalendes est attestée par Lydus [3]. — Porphyre décrit un sacrifice humain offert par les Rhodiens à Saturne [4] : réserve faite du nom de βασιλεύς, qu'il semble ignorer, ce sont les rites que décrit Dion. — Près d'un siècle plus tard, l'évêque Asterius d'Amasée (dans le Pont), attaque la fête des kalendes : il blâme les prodigalités absurdes et coupables dont elle est l'occasion et les pompes indécentes qui la constituent ; il ne fait pas difficulté de reconnaître qu'il ne comprend plus quel en est le sens. Sans grande chance d'erreur nous pouvons être plus affirmatifs que lui : cette fête des kalendes continue les Sakaia et annonce notre carnaval [5]. Dès le début du IVe siècle, au plus tard, les deux fêtes païennes étaient certainement confondues.

[1] Roscher : *Kronos*, colonnes 1479, 1458, 1518.

[2] Tertullien : *Apolog.* 5, « sed et nunc in occulto perseveratur hoc sacrum facinus ». Cf. Usener : *Acta Timothei*, 25 ; Clermont-Ganneau : *Rec. d'arch. orient*, II (1896), 74 ; Preller-Jordan : *Röm. Myth.*, I, 215, n. 2 et II, 478. — Cf. Porphyre : *de Abstin.*, II, 56 ; Lactance : *Inst.*, I, 21 ; Pline : *H. N.* XXX, 4, 13 ; Suétone ; *Claude*, 25. — Chwolson : *Die Sabier.*, II, 142 [*Revue de philologie*, 1897,150, 5].

[3] Codex Parisinus, Suppl. Grec. 607. A. folio 175r [*Revue de philologie*, 1897, p. 149, note 2].

[4] *De Abstinentia*, II, 54, Ἐθύετο γὰρ καὶ ἐν Ῥόδῳ... ἄνθρωπος τῷ Κρόνῳ. — Cf. Sextus Empiricus : *Hypot.*, III, 221, τῷ Κρόνῳ θύουσιν ἄνθρωπον ; et III, 208 ; et S. Cyrille : *Contra Julianum*, IV, p. 128, D. [éd. Spanheim 1696].

[5] *P. G.*, 40. Ἐπειδή γε τούτων τῶν ἡμερῶν πρῶτον μὲν τὸ ἐπὶ τίσι τελεῖται ἡ πανήγυρις ἄδηλον. Μῦθοι γὰρ λέγονται πολλοὶ ἀλλήλων ἀνατρεπτικοί· ἀληθὲς δὲ οὐδέν. » 217. B. — Εἰς τρόπους καὶ ἤθη βλάπτονται. Μανθάνουσι γὰρ ἀνελευθερίαν, ἐπιτηδεύματα σκηνικῶν ἔκλυσιν καὶ μαλακίαν ἠθῶν... Τὴν γὰρ μεγίστην ἀρχὴν κωμῳδοῦσιν καὶ διασύρουσιν, ἅρμα ὡς ἐπὶ σκηνῆς ἀναβαίνοντες καὶ δορυφόρους πεπλασμένους χειροτονοῦντες καὶ δημοσίᾳ ποιοῦντες τὰ τῶν ἐξυρημένων πρὸς κόνδυλον. καὶ ταῦτ' ἔστιν τῆς πομπείας

Le problème se pose alors de savoir si l'histoire racontée est authentique. Il est *possible* que Dasius soit effectivement mort dans les circonstances qu'on a dites ; mais, *dans le fait*, est-il mort ainsi ?

Notre texte assure que le martyr a été tué le vendredi, 20 novembre, le 24e jour de la lune. Le 20 novembre 302 est effectivement un vendredi ; mais le chiffre de la lunaison est faux : ce chiffre correspond au 20 novembre 303. Si l'on tient pour juste le chiffre de la lunaison, c'est donc la notation du jour qui est inexacte : le 20 novembre 303 tombe un samedi. Il est certain qu'il y a là une erreur. Il est certain aussi que *Dasius* nous trompe en parlant du légat Bassus : depuis Gallien, il n'y a plus de *legatus legionis*, et jamais un *legatus juredicus* n'est appelé *legatus ;* et si ce *legatus* veut être le *rector provinciæ*, comment expliquer qu'un magistrat *civil* juge un soldat ? Là encore, il y a une erreur.

Néanmoins, il est très probable que l'épisode est authentique. Ni en Orient ni en Occident, les hagiographes n'en inventent qui présentent cette physionomie. Nous n'avons qu'*un* manuscrit des actes ; notre version est sans doute *une traduction ;* comment, alors, attacher tant d'importance à la méprise qui transforme un samedi en vendredi et prend un magistrat pour un autre ? Et si la notation du vendredi dérive d'une méprise accidentelle, il est donc assuré que le rédacteur du texte primitif, s'il n'était pas contemporain des faits, disposait d'un récit contemporain. Selon toutes les apparences, Dasius est mort dans les circonstances que décrit le texte, le 20 novembre 303 [1], — et ses actes ont été portés à Rome par des chrétiens fugitifs ainsi que ceux de Jules, de Quirinus, de Pollio, d'Irénée, de Jules et de Nicandre. L'histoire des Quatre Couronnés s'explique comme l'histoire de saint Maurice : par des faits analogues.

τὰ σεμνότερα. Τὰ δὲ ἄλλα πῶς ἄν τις εἴποι ; Μὴ καὶ ἐκκαλυψάμενος γυναικίζεται ὁ ἀριστεὺς, ὁ τὸν θυμὸν λεοντώδες, ὁ μετὰ τὴν ὁπλισιν θαυμαστὸς ὀφθῆναι τοῖς οἰκείοις καὶ φοβερὸς τοῖς ἐναντίοις · Καὶ τὸν χιτῶνα μέχρι τῶν σφυρῶν ἀφίησι καὶ τοῖς στέρνοις περιέλιττει τὴν ζώνην, καὶ ὑποδήματι κέχρηται γυναικείῳ καὶ τὸν κρώβυλον ἐπιτίθεται τῇ κεφαλῇ, ᾗ γυναιξὶ νόμος... [col. 221, A. B]. — Sur Asterius, cf. Tillemont, IX, 608, 610, 741, 742 ; Koch. Asterius Bischof von Am. [*Zeits. hist. Théologie*, 1871, 41, p. 77-107], et de Buck : *Acta SS.* Octobre, XIII, 741.

[1] Cf. *Synaxaire de Constantinople*, 20 juin. [Delehaye, 241]. Je ne vois pas l'origine de cette fête du 20 juin.

CHAPITRE XII

CONCLUSION

L'HAGIOGRAPHIE LATINE DU Ve SIÈCLE ET L'HAGIOGRAPHIE ROMAINE DE L'ÉPOQUE GOTHIQUE

Nous avons terminé notre enquête sur les rapports de la Légende romaine et de la Légende chrétienne en Occident au ve siècle. En manière de conclusion, nous voudrions ici en résumer et en comparer les résultats.

I

Nous avons été amené à constater l'existence de trois mouvements littéraires distincts — si ce terme n'est trop ambitieux — au début du ve siècle : le mouvement pannonien, le mouvement africain, le mouvement ambrosien, j'appelle ainsi chacun d'eux.

Au mouvement pannonien, je rattache les textes de *Jules*

et *d'Irénée*, et, d'une manière générale, les premières versions des gestes où nous lisons aujourd'hui l'histoire des martyrs de la vallée du Danube. On a relevé, chemin faisant [1], les traits communs à ces traditions : ils ne dérivent pas tous, le fait est certain, des remaniements postérieurs. — Mais on ne saurait marquer avec précision l'origine de ce mouvement littéraire : peut-être est-il né directement de l'efflorescence du culte des martyrs à la fin du IVe siècle ; peut-être a-t-il subi l'influence d'une personnalité, telle que Niceta de Remesiana [2], l'ami de Paulin de Nole.

En Afrique, à la même époque, la littérature hagiographique est florissante : *Salsa*, *Fabius*, d'autres textes encore datent de ce temps [3]. Ils exercent, hors d'Afrique, une in-

[1] J'ajoute que l'influence d'*Irénée* s'est exercée sur *Nicandre* aussi bien que *Pollion* : on peut croire que l'épisode de Daria et l'épisode de la femme de Marcianus, qui fait pendant au premier, ont été suggérés par la scène que retracent les actes d'Irénée, l'évêque résistant aux prières de ses amis et de sa femme ; — Marcianus imite Irénée lorsque, levant les yeux au ciel [*in cœlum adspiciens*. Ir. 4 ; *cælum intuens*. Nic. 3], il confie son fils à Dieu ; — le *præses* Maximus qui épargne la torture à Marcianus et à Nicandre se souvient du præses Probus qui refuse à Irénée les joies du chevalet ; — le rédacteur de *Nicandre* qui *exponere properab(it)* les *certamina* de Marcianus et de Nicandre nous rappelle fort le rédacteur qui (*eiusdem*) *nunc certamen pand(et)* ; — et la fin de *Nicandre*, aussi bien que le début, est calquée sur *Irénée* :

« Martyrizatus est famulus Dei sanctus Irenæus episcopus civitatis Sirmiensium die VIII id. apr., sub Diocletiano imperatore, *agente Probo præside*, regnante D. N. C. J. cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen. »

« Requieverunt autem Christi martyres N et M 15 K. iulii, regnante D. N. J. C. cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

Le finale d'*Irénée* rappelle surtout la finale de *Jules*, que voici.

« Martyrizatus est autem venerabilis Dei famulus Julius apud provinciam Mœsiam in civitate Dorostorense, die VI Kal. iun. *agente Maximo præside*, regnante D. N. J. C. cui gloria in sæcula sæculorum. Amen ».

Voici encore d'autres points de contact entre *Irénée* et *Jules* : ici et là, le début rappelle les promesses éternelles qu'attendent les martyrs [*præmiis se perpetuis participes efficiebant*. Ir., § 1 ; — *perpetua promissa exspectabant accipere*. *Iul.* § 1] : les deux martyrs souffrent *propter nomen* (*Christi*) [Ir. § 5]. ou *pro* (*Christi*) *nomine* [*Iul.* § 2], ainsi qu'ils le rappellent au moment d'être frappés ; nous ne pouvons pas, disent-ils l'un après l'autre, adorer les dieux, *deos adorare non possum* [Ir. § 4], *hoc facere non possum quod vultis* [*Jules*, § 1].

[2] Cf. Burn : *Niceta of Remesiana, his life and works* [Cambridge, 1905, in-8o].

[3] Cf. l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* de Monceaux, tome III. (1905), Paris

fluence certaine : les légendes de saint Vincent et d'autres saints espagnols, les gestes de Victor de Marseille, certaines traditions italiennes doivent être rattachés à ce mouvement africain. — Il vient de loin, on le sait ; les compagnons des martyrs l'ont fait naître ; et l'usage africain des lectures liturgiques a entretenu sa vie jusqu'à ce jour.

J'appelle mouvement ambrosien l'éclosion de toute une série de textes qui se réclament de saint Ambroise : *Agnès, Gervais-Protais, Cantius, Apollinaire* (aujourd'hui perdu). Ils célèbrent des martyrs vénérés dans des pays assez divers : Rome, Ravenne, Aquilée, Milan. Ils émanent, selon toute vraisemblance, d'un même groupe de rédacteurs. Mais je ne saurais le désigner plus précisément. Ce sont les mêmes, sans doute, à qui l'on doit la plupart des autres textes pseudo-ambrosiens [1]. — Et peut-être est-il permis de rattacher à un double fait leurs écrits hagiographiques : les inventions de reliques qui semblent avoir été assez nombreuses dans la haute Italie et qu'a suscitées, évidemment, l'efflorescence du culte des martyrs ; l'exaltation de Milan devenue, au temps d'Ambroise, une capitale politique, militaire, et, dans une certaine mesure, religieuse.

Quelle est la valeur des textes qu'on vient d'énumérer quant à l'histoire des persécutions? Les textes pannoniens semblent assez dignes de foi ; néanmoins, il faut se méfier. *Quirinus* ne dit pas *Pannonia superior*, mais *Pannonia prima*. Et notre unique version de *Dasius* n'est pas pure de toute faute.

La prudence s'impose. Toutefois, comme certains épisodes semblent authentiques, il est possible que nos textes *remanient* des documents contemporains des faits [2] ; en ce qui concerne

[1] Schanz [*Gesch. der röm. Litt.*, IV, I (1904)] n'étudie que deux textes pseudo-ambrosiens, le commentaire de l'Ambrosiaster sur saint Paul, et la *Mosaicarum et Romanarum legum collatio* [*loco citato*, 324-330]. Probst, Morin, Duchesne, Schermann ne s'entendent pas pour fixer l'origine du *de Sacramentis* [*Liturgie des IVen Iahr.* 232 ; *Culte chrétien*, 3e éd., 177 ; *Röm. Quart.*, 1903, XVII, 36, 237]. — Le texte se lit *P. L.*, 16, 417. — Cf. Lejay : *Rit Ambrosien*, D. A. C., I, 1377. — Je croirais volontiers que les pseudo-Ambroise sont des Ravennates, hostiles à Milan, favorables à Rome : cf. *Gervais-Protais*, etc... Noter que Ravenne semble avoir été à ce moment un centre liturgique assez actif. Cf. Cabrol : *Revue Bénédictine*, oct. 1906, et les oraisons publiées par Mgr Ceriani : *Arch. storico lombardo*, 1884, 1.

[2] Harnack les utilise : *Militia Christi. Die christliche Religion und der soldatenstand in den ersten drei Jahrunderten.* Tübingen, 1905.

Quirinus, la chose est tout à fait certaine. Eusèbe connaît et utilise un texte qui concorde avec le nôtre.

Tout ce que nous savons des gestes de saint Vincent et de l'influence exercée par l'hagiographie africaine[1] nous empêche de leur faire crédit : le plus souvent, les détails qu'ils donnent ont une origine africaine ou orientale.

Il est plus difficile encore d'accorder quelque valeur aux gestes pseudo-ambrosiens : mieux nous connaissons le fait d'où la légende découle — je veux dire les inventions de reliques [2] —, moins sûre nous apparaît l'histoire qui nous est contée. Les gestes n'ajoutent rien à ce que nous apprennent les calendriers.

Réserve faite des textes pannoniens, l'historien des martyrs n'a donc rien à tirer des textes qu'on a critiqués ici.

Mais on aperçoit de quelle importance ils sont pour qui veut étudier la vie chrétienne au début du ve siècle.

II

Si telle nous apparaît la littérature hagiographique latine aux environs de l'an 400, comment en concevoir le développement au cours du ve siècle ?

Un fait, à cet égard, domine les autres : si, souvent, les courants locaux se sont obscurément perpétués, un courant général a commencé de s'établir. Lérins n'a pas été seulement le cœur d'un mouvement religieux ; il a été encore le centre d'un mouvement littéraire hagiographique. On y peut rattacher déjà quatre séries de textes [3].

L'hagiographie lérinienne présente un quadruple caractère. Les rédacteurs se proposent essentiellement de susciter ou d'exalter la vie chrétienne : la légende n'est pour eux qu'un

[1] Noter pourtant qu'*Euplus*, qui a été retouché sans doute aux environs de l'an 400, repose sur un texte authentique reconnaissable.

[2] Nazaire Celse, Gervais Protais, Vitalis-Agricola.

[3] Cf. *Supra*, p. 133 [gallicane, cisalpine, romaine, apostolique].

moyen ; le but qu'ils poursuivent d'abord, c'est l'édification des âmes.

Ces apôtres sont des rhéteurs : ils connaissent tous les procédés de l'école ; ils recourent sans hésiter aux artifices qu'elle recommande. De là, les descriptions, les discours, les correspondances dont ils composent leurs récits.

Ces apôtres sont des théologiens. Comme tels, ils prennent parti dans les controverses. De là les traits qu'on a relevés dans leurs textes, et qui touchent soit à l'anthropologie, soit à la christologie : ils combattent la prédestination, puis le semi-pélagianisme ; ils attaquent l'eutychianisme, le nestorianisme, l'arianisme.

Ces apôtres sont aussi des hommes. Leurs intérêts et leurs passions transparaissent dans leurs histoires. De là l'origine ou l'éducation romaine qu'on attribue aux martyrs, la parenté qu'on leur fabrique, les tombeaux fictifs où on les ensevelit parfois [1].

Il serait prématuré de vouloir, en ce moment, distinguer les diverses phases de ce mouvement littéraire. Sans grande chance d'erreur, on peut, du moins, indiquer deux faits.

L'œuvre hagiographique des Lériniens se rattache étroitement à leurs préoccupations de moralistes pratiques ; elle se rattache encore, on l'a dit aussi, à l'hagiographie africaine et à l'hagiographie orientale. Je me demande si elle n'est pas, plus précisément, la continuation et l'élargissement du mouvement ambrosien. Les liens sont très nombreux et très étroits qui rattachent aux textes lériniens les textes pseudo-ambrosiens. Le rayonnement politique, ecclésiastique et religieux de Milan est également attesté dans les deux Gaules, cisalpine et transalpine : il est curieux de voir combien peu, à cette époque, les Alpes forment barrière. Les intentions édifiantes des Lériniens apparaissent déjà très nettement chez saint Ambroise [2]. Le culte de l'Orient grec est également vif chez Ambroise, Cassien et ses disciples ; il s'associe curieusement, ici et là, avec un caractère latin, autoritaire, gouvernemental. Ici et là le pseudonymat semble avoir été en honneur [3].

[1] Nazaire et Celse, Nabor, Basilide et Cirinus à Embrun.
[2] *Supra*, p. 59.
[3] Peut-être les milieux pseudo-ambrosiens et lériniens se sont-ils intéres-

Dès la fin du ve siècle, l'augustinisme a supplanté le semi-pélagianisme à Lérins : le culte de Cassien subit une éclipse,

sés aux traditions de la Pannonie. Lérins a accueilli un illustre solitaire de ce pays, qui, tout enfant, avait reçu la bénédiction de Séverin : c'est Antonin, dont Ennodius a écrit la vie *. Et d'autres fugitifs des chrétientés danubiennes détruites se sont certainement réfugiés comme lui dans la Gaule du Sud **.

Je note encore les faits suivants.

Le discours de Lucie, parlant après qu'elle a été égorgée *quamdiu uoluit* rappelle singulièrement le discours de Quirinus, flottant sur le fleuve, une pierre de meule au cou, et discourant jusqu'à ce que sa prière à Dieu le laisse couler et le fasse mourir.

Quelques termes, *credulitas*, *totus*, qui ont une certaine saveur césarienne ou lérinienne, se lisent dans *Marcianus Nicandre* et *Pollion* ***.

L'épisode des femmes des martyrs qui, l'une encourage, l'autre retient son époux, semble la trouvaille d'un pieux rhéteur ami des développements antithétiques, et qui se rappellerait certain passage de *Sébastien* ****.

Dasius et *Jules* laissent entendre que la contrainte matérielle ne saurait excuser les lâchetés de la volonté. Sermons et symboles de Césaire nient aussi vigoureusement qu'aucun fatalisme puisse diminuer la responsabilité de l'individu *****.

Nous avons conservé deux sermons de Césaire contre la fête des kalendes de janvier. Césaire représente assez bien Lérins. Les Lériniens devaient s'associer à l'effort de l'intransigeant Gélase : ils devaient attaquer aussi vigoureusement que lui les fêtes païennes, la fête des kalendes et les Lupercales. L'hagiographe qui a remanié *Dasius* appartenait peut-être au groupe de Lérins.

Voici les passages de ces deux sermons, 129 et 130, qui se rapprochent le plus de *Dasius* et des gestes de Césaire le martyr. « Quis enim sapiens poterit credere inveniri aliquos sanæ mentis qui ceruulum facientes in ferarum se uelint habitum commutare? Alii uestiuntur pellibus pecudum; alii assumunt capita bestiarum; gaudentes et exsultantes si taliter se in ferinas species transformauerint ut homines non esse uideantur... Certum est... in his magis cor pecudum esse quam formam. Iam uero illud quale et quam turpe est quod uiri nati tunicis muliebribus uestiuntur et turpissima demum demutatione puellaribus figuris virile robur effeminant non erubescentes tunicis muliebribus inserere militares lacertos ******: barbatas facies præferunt et uider

* Ennodius : Opusc. IV. De Vita beati Antoni Monachi. [éd. Hartel (1882), p. 383]. « Antonium... circa Danubii ripas in civitate Valeria Secundino patre lucis huius ianuam iussit intrare (Trinitas). » [p. 384-385].

** Cf. l'épitaphe d'un Leonianus de Sabbaria, de ce temps peut-être, dans Migne. *P. L.*, 59, 278, D.

*** Lejay : R. H. L. R., x (1905). 150-151 et 179, note. — Cf. *Nicandre* (version de Venafre) : *martyres... titubantibus credulitas* (*sunt*). § 1.

**** *Marcien-Nicandre*. Ruinart, § 1, 3, p. 571 et 573. — Noter que, selon certains mss. Nicandre et Marcianus sont *in præfectoria dignitate constituti* [Ruinart, ed. 1859, p. 571, n. 1] : n'est-ce pas une retouche suggérée par *Censurinus* ou *Sébastien*. Les Lériniens s'intéressaient aux saints militaires : cf. Victor et Maurice.

***** « Dicit homini serpens ille per mathematicos et manichæos ne confiteatur homo peccatum. Per mathematicos sic loquitur : Numquid homo peccat? Stellæ sic sunt positæ, necesse est ut faciat homo peccatum. Dicit ergo per mathematicos quia stella facit ut homo peccet : nam ipse non peccat... Item per quosdam manichæos ita suggerit : Non tu peccas, gens tenebrarum peccat; tu non habes peccatum... Et cum castigantur aliqui... respondet : quia diabolus hoc fecit [*P. L.*, 39, 2213].

****** Cf. Dasius.

Mamert attaque Fauste (vers 468-69), Fauste est bientôt universellement condamné (passé 480), Césaire prêche la stricte doctrine d'Augustin. De ce jour, l'individualité de l'école de Lérins s'atténue : elle reconnaît qu'elle doit se mettre à la remorque des Africains [1] ; elle tend à se fondre avec ceux qui représentent l'influence de ceux-ci. Il semble que, dans le domaine de la littérature hagiographique, son activité diminue en même temps : les légendes dont la notoriété nous a imposé l'étude, ne nous ont plus conduit à Lérins, mais dans le groupe des moines scythes et des exilés de Sardaigne, en pleine armée augustinienne. Il n'y avait pas lieu de poursuivre plus avant : nous étions du même coup au cœur de

feminæ uolunt... (*P. L.*, 39, 2001-2002]. » — « Quid enim est tam demens quam uirilem sexum in formam mulieris turpi habitu commutare ? Quid tam demens quam deformare faciem et uultus induere quos ipsi etiam dæmones expauescunt ? Quid tam demens quam incompositis motibus et impudicis carminibus uitiorum laudes inuerecunda delectatione cantare ? indui ferino habitu et capreæ * aut ceruo similem... [*P. L* , 39, 2003] ». — « Quicumque ergo in calendis ianuariis quibuscumque miseris hominibus sacrilego ritu insanientibus potius quam ludentibus aliquantam humanitatem dederint, non hominibus sed dæmonibus se dedisse cognoscant. Et ideo si in peccatis eorum participes esse non vultis, ceruulum siue iuuencam aut alia quælibet portenta ante domos uestras uenire non permittatis [*P. L.*, 39. 2004] ». — « Nonnulli in hæc mala labuntur ut diligenter obseruent qua die in itinere exeant, honorem præstantes aut Soli, aut Lunæ, aut Marti, aut Mercurio, aut Joui, aut Veneri, aut Saturno [2004].

Césaire, dans ses sermons, a utilisé peut-être un sermon pseudo-ambrosien, à moins que l'un et l'autre dépendent d'une source commune. Ce sermon pseudo-ambrosien [*P. L.*, 17. 617-618] développe seulement, sans donner aucun trait précis, l'idée suivante : *qui vult esse divinorum particeps non debet esse socius idolorum ;* il ajoute seulement que *Ianus homo fuit unius conditor civitatis, quæ Janiculum nuncupatur, in cujus honorem a gentibus Kalendæ sunt januariæ nuncupatæ.*

[1] Les versions lériniennes des gestes apostoliques [G. M. R., IV] présentent à la fois des traits lériniens et augustiniens [*Thomas, Jean, Simon-Jude Matthieu, Barthélemy*]. [Quelquefois, les textes lériniens observent une prudente réserve : ainsi *Lucie de Syracuse*].

Fauste est fortement attaqué par les Moines Scythes : cf. la lettre de Possessor à Hormisdas et le *De Incarnatione* que Pierre Diacre adresse à Fulgence [*P. L.*, 62, 83, particulièrement colonne 92 C : « anathematizamus... præcipue illos Fausti Galliarum episcopi..... qui de monasterio Lirinensi provectus est, quos contra prædestinationis sententiam scriptos esse non dubium est »]. Les Lériniens ne répondent rien. Le décret pseudo-damasien, — qui a peut-être été rédigé par un Lérinien — condamne Cassien et Fauste. Et c'est le Lérinien Césaire, qui, au concile d'Orange, fait triompher les doctrines anti-lériniennes. — Sur l'invasion de l'augustinisme à Lérins, cf. Jacquin : *La question de la prédestination aux* V^e^-VIe *siècles* [*Revue d'histoire Ecclésiastique* (de Louvain), 1906.269].

* Cf. Dasius. 3. ligne 11, αἰγείοις δέρμασι περιβεβλημένοι. Cf. Théodoret : H. E. v. 21. 226, et Reinach : *Cultes,...* II. 96.

l'époque ostrogothique. L'hagiographie lérinienne semble [1] disparaître devant une hagiographie augustinienne romaine.

III

Quelle a été l'influence de ces mouvements légendaires, extérieurs à Rome, sur la légende romaine ?

Cette influence s'est exercée et manifestée de deux manières.

En général, on doit dire qu'*elle a suscité le mouvement romain de l'époque ostrogothique.* Les Romains lettrés, les hommes capables de rédiger l'histoire d'un martyr telle qu'on la contait autour d'eux, continuaient au ve siècle de juger ces traditions confuses comme faisait Damase : elles étaient suspectes, ils n'y touchaient pas, ils n'y voulaient pas toucher. Les plus anciens gestes d'un martyr romain nous semblent être, aujourd'hui, les gestes de sainte Agnès ; il est très remarquable qu'ils se rattachent au groupe pseudo-ambrosien et que, selon toutes les vraisemblances, on doit chercher leur auteur hors de Rome, en Cisalpine. Après Agnès, le plus ancien texte que nous puissions dater semble être *Sébastien* ; il est très remarquable qu'il se rattache au groupe lérinien et que, selon toutes les vraisemblances, on doit chercher son auteur hors de Rome, en Gaule [2]. C'est peu à peu que les Romains, entraînés par ces exemples, de plus en plus oublieux de l'histoire réelle, ont accordé quelque valeur à leurs traditions locales et consenti à les fixer par écrit.

Peut-être l'attachement persistant du peuple à l'idolâtrie a-t-il attiré sur elles l'attention du clergé et recommandé à ses chefs l'exemple des Lériniens. Saint Léon regrette la froideur de ses ouailles à l'endroit des martyrs :

[1] Je réserve explicitement ce qui concerne les textes gaulois et espagnols.

[2] Noter encore que *le plus ancien texte qui raconte la légende de saint Laurent se lit... dans saint Ambroise.* Cf. *supra*, p. 153.

« *Pudet dicere, sed necesse est non tacere, plus impenditur dæmoniis quam apostolis, et maiorem obtinent frequentiam insana spectacula quam beata martyria* [1]. »

Ces plaintes du pape rappellent celles de Valérien de Cimiez ou d'Eusèbe de Milan, — qui étaient ses amis. Elles expliquent et annoncent le changement qui se produit dans les milieux romains. La littérature hagiographique est, à Rome, une importation du dehors. On s'explique la date tardive de sa naissance.

Certaines légendes étrangères ont, en particulier, exercé une action très profonde sur certaines traditions martyrologiques romaines. On peut aujourd'hui, sinon marquer l'extension du fait, du moins en donner précisément la preuve.

Les gestes des Quatre Corniculaires, de Césaire, de Félicité, de Symphérose [2], et de Nicandre ont été modifiés par les traditions pannoniennes.

L'influence gauloise a modifié, et peut-être créé, les types de Sébastien, de Censurinus et d'Agnès.

L'influence africaine — particulièrement l'influence des martyrs vandales, et de Victor de Vita, leur historien — a créé le type de Cécile et modifié la physionomie de l'apôtre Thomas.

L'influence grecque — particulièrement l'influence des ascètes, et de leur historien Rufin, l'influence des martyrs de Julien l'Apostat, et de leurs historiens divers — a créé les types de Pigmenius, Laurent, Jean et Paul, Eugénie, Maurice, Vitus et modifié la physionomie d'Agnès, Hippolyte de Rome, Gervais et Protais [3], Florian, Hermogène, Alexandre de Bergame, Hippolyte de Porto, Anastasie [4].

[1] Sermon 84, *P. L.*, 54, 433. — Cf. aussi le sermon 82 : « Sicut autem et nos experti sumus et nostri probavere majores, credimus atque confidimus inter omnes labores huius vitæ ad obtinendam misericordiam Dei, semper nos specialium patronorum orationibus adjuvandos [*P. L.*, 54, 428]. » *S. Léon vise à populariser parmi les Romains le culte des martyrs de Rome afin de hâter la christianisation de la Ville.* Cf. aussi *P. L.*, 54, 434, B. 435. B. C.

[2] *Félicité* rappelle parfois *Quirinus* ou *Pollion* (et *Vincent*) ; *Symphérose* jetée au fleuve nous remet en mémoire *Irénée* ou *Florian*. *Félicité* ou *Symphérose* datent peut-être *du début* du mouvement romain. Cf. là dessus le tome VI.

[3] *Agnès, Gervais Protais, Hippolyte de Rome* ont été influencés par les légendes mythologiques de Polyxène, de Castor et Pollux et d'Hippolyte.

[4] Sur la question des textes grecs, cf. le tome V du présent ouvrage.

APPENDICES

APPENDICE I

SAINT MAURICE

En l'an 57 avant Jésus-Christ, César envoya Servius Galba avec la douzième légion chez les Nantuates, les Véragres et les Sédunes, afin de pacifier ces pays et d'ouvrir par là une route aux marchands. Après quelques combats heureux, Galba reçut des otages et imposa la paix : il cantonna deux cohortes chez les Nantuates et s'établit avec le reste de ses troupes à Octodure. Mais il y fut attaqué soudainement, presque écrasé ; il crut alors plus prudent de battre en retraite et se replia sur les Allobroges.

Cum in Italiam proficisceretur Cæsar, Servium Galbam cum legione duodecima et parte equitatus in Nantuates Veragros Sedunosque misit... Galba, secundis aliquot præliis factis, pace facta, constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare et ipse cum reliquis eius legionis cohortibus in vico Veragrorum qui appellatur Octodorus hiemare : qui vicus, positus in valle, non magna adjecta planitie, altissimis undique montibus undique continetur... Subito per exploratores certior factus est... montes... a maxima multitudine Sedunorum et Veragrorum teneri... Hostes ex omnibus partibus, signo dato, decurrere...; nostri primo integris viribus fortiter repugnare..., sed hoc superari quod, diuturnitate pugnae

hostes defessi prælia excedebant, alii integris viribus succedebant... Cum... res esset iam ad extremum perducta casum, P. Sextius Baculus... et C. Volusenus... ad Galbam occurrunt atque unam esse spes salutis docent si, eruptione facta, extremum auxilium experirentur... Eruptione facta..., ita commutata fortuna, eos qui in spem potiendorum castrorum venerant undique circumventos interficiunt; et ex hominum millibus amplius triginta, quem numerum barbarorum ad castra uenisse constabat, plus tertia parte interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur [*de Bello gallico*, III, 1-6].

Emil Egli [*Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl dem Grossen*. Zurich, 1893. 21-33], suivi par A. Bernouilli [*Die Heiligen der Merowinger*. Tübingen, 1900, 180-181], suppose que le souvenir du combat de Galba a influé sur la genèse de *Maurice*. Toute la question est de savoir *s'il y a un fait certain attestant la survie à l'époque romaine des souvenirs qui se rattachent aux guerres de l'indépendance gauloise*. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que consulter là-dessus l'auteur du *Vercingétorix*. Voici ce que m'a répondu M. C. Jullian : « tout souvenir populaire local des campagnes de César, MÊME [1] de celle de Gergovie et d'Alésia, a complètement disparu. Rien ne se perd comme la *mémoire* LOCALE [1] des grandes batailles ». Dans ces conditions, il est prudent de laisser dormir en paix les morts d'Octodure, et de ne pas les mettre en rapport avec la légion thébéenne.

[1] C'est C. J. qui souligne.

APPENDICE II

LES SAINTS GERVAIS ET PROTAIS

Mon manuscrit était à l'impression lorsque j'ai eu connaissance du livre récent de M. J. Rendel Harris : *The cult of the heavenly twins* [Cambridge. University Press, 1906, in-8 de 160 pages].

M. R. H. a pu voir, p. 47, que j'accepte son hypothèse sur un point : c'est, peut-être, en souvenir de Castor et Pollux que les Milanais ont déclaré jumeaux Gervais et Protais. La date que j'assigne au pseudo-Ambroise me contraint de faire remonter ce trait légendaire au temps même de l'invention. L'influence des Dioscures a pu s'exercer en raison de la ressemblance des noms [Gervasius, Protasius], et surtout en raison des circonstances critiques où les catholiques se trouvaient ; ils avaient besoin de protecteurs.

Mais l'éminent critique ne m'a pas encore convaincu que, si Gervais et Protais apparaissent comme des saints guérisseurs, le fait doive s'expliquer par le « dioscorisme ». Combien de saints sont vénérés comme tels, qui n'ont vraiment rien à voir avec Castor et Pollux ! [1]

[1] Cf. A. Marignan : *Le culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899, 193, sq. — Cf. *supra*, p. 21, n. 3.

Je vois par un passage de son livre, p. 79, que deux mots d'un de mes articles ont choqué M. R. H. Je le déplore de tout cœur ; et je les retire.

Je crois plus que jamais que les saints locaux sont les héritiers et les vainqueurs des dieux locaux ; mais, pour préciser cette vue générale, *aucune méthode ne me paraît préférable à celle qui s'appuie sur l'*ANALYSE LITTÉRAIRE DES TEXTES *et* L'ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE DES CULTES.

Le regretté professeur E. Lucius prétend [*Die Anfänge des Heiligenkults*. Tubingen, 1904, p. 154, note 4] que Gervais et Protais sont apparus en songe à saint Ambroise et lui ont révélé l'emplacement de leur tombeau. Il s'appuie sur trois textes :

1. Augustin : *Confess.* IX. 7 : *antistiti tuo per visum aperuisti quo loco laterent martyrum corpora P. et G. — Cf. de Civ. Dei. XXII, 8, corpora martyrum... episcopo Ambrosio per somnium revelata reperta sunt.*

2. Gaudentius : *Sermo 17 : qui se Ambrosio revelare dignati sunt...*

3. Paulinus : *Vita Ambrosii*, 14 : *sancti martyres... se sacerdoti revelaverunt.*

J'hésite fort à accepter l'hypothèse de Lucius. Dans sa lettre à Marcellina, *qui est contemporaine des faits*, Ambroise ne souffle mot du songe qu'il aurait eu ; je ne puis voir ce songe hypothétique dans les mots *Dominus gratiam dedit.* Ambroise dit simplement à sa sœur qu'il a eu un pressentiment mystérieux (*ardor præsagii*), et que la grâce de Dieu l'a favorisé. L'idée de faire chercher d'autres corps saints dans le voisinage des corps de Nabor et de Félix me semble même assez naturelle. Quant aux trois[1] récits allégués, j'y vois l'explication coutumière de ces événements. Les inventions sont précédées d'un songe : c'est de style.

Sur le caractère primitif des Dioscures, dieux-cygnes protecteurs [cf. encore Lohengrin], cf. S. Reinach : *Cultes, Mythes et Religions*, II (1906), 42.

[1] Gaudentius ni Paulinus ne parlent d'un songe.

APPENDICE III

SAINT MARCELLIN D'EMBRUN

La *Vita Marcellini* raconte, § 8, qu'un esclave, faisant office d'échanson, laisse tomber un calice plein : il se brise. — « Voilà le moment, dit un païen à l'apôtre, de montrer ta science ». Marcellin lève les yeux au ciel, et répare instantanément le calice. Le païen avoue que son Apollon n'en ferait pas autant.

Multa sunt quidem quæ te audio operari (*dicit Marcellino paganus*) : *sed si me coram posito tale aliquid feceris, adhuc minime æquari poteris maximo Deo nostro Apollini. Quod cum ille spiritu urgente diabolico balbutiens prompsisset, casu puer cui pincernæ officium erat, dum calicem plenum gentili illi ad medium fere convivii obtulisset, de manu eius corruens totus comminuitur. Cuius fragmenta dum pallidus studet colligere minister, ille paganus aït : Hic tuæ si possunt, Marcelline, appareant artes. Si fractum resolidare potueris vitrum, credimus ea quæ de te ferunt fabulæ, sic etiam opera signent. Ad hæc beatissimus pastor aït : licet non tua hoc mereatur, pagane, perfidia*[1], *tamen non defuturam in hac parte Christi credo virtutem. Et ecce confestim fragmenta minister*

[1] Cf. *supra*. p. 236, même trait dans *Hermogène*.

sancto obtulit Marcellino. Ille clara voce, audientibus cunctis, porrectis ad cœlum oculis, aït : Domine Jesu Christe, cui subjecta sunt omnia, cui universa famulantur, cui et sensibilia deserviunt et insensibilia obediunt, fac hoc vas solidum sicut fuerat prius. Mox ad uocem eius omnes illæ particulæ resolidatæ sunt, ita ut per totum illud convivium ac deinceps calix ille usui quotidiano deserviret. Sed nec paganus ille moram faciens respondit : Fateor, inquit, tibi, beatissime papa, quod hoc non faceret noster si ab inferis rediret Apollo [20 avril, 750, §§ 7-8].

L'auteur de *Marcellin* se souvient certainement d'un miracle tout à fait analogue accompli par Asclépios : Asclépios « guérit » un κώθων, qu'a cassé un esclave.

Σκευοφόρος εἰς τὸ ἱαρὸν ἕρπων ἐπεὶ ἐγένετο περὶ πὸ δεκαστάδιον, κατέπετε· ὡς δ'ἀνέστα, ἀνῶιξε τὸγ γυλιὸν καὶ ἐπεσκόπει τὰ συντετριμμένα σκεὺη· ὡς δ'εἶδε τὸγ κώθωνα κατεαγότα, ἐξ οὗ ὁ δεσπότης εἴθιστο πίνειν, ἐλυπεῖτο καὶ συνετίθει τὰ ὄστρακα καθιζόμενος· ὁδοιπόρος οὖν τις ἰδὼν « τί, ὦ ἄθλιε', ἔφα, συντίθησι τὸν κώθωνα μάταν ; τοῦτον γὰρ οὐδέ κα ὁ ἐν Ἐπιδαύρωι Ἀσκλαπιὸς ὑγιῆ ποῆσαι δύναιτο ». Ἀκούσας ταῦτα ὁ παῖς, συνθεὶς τὰ ὄστρακα εἰς τὸν γυλιόν, ἧρπε εἰς τὸ ἱερόν. Ἐπεὶ δ'ἀφίκετο, ἀνῶιξε τὸγ γυλιὸν καὶ ἐξᾶιρεν ὑγιῆ τὸν κώθωνα γεγενημένον.

[Ἰάματα I, mir. 10 (C. I. G. IV, p. 226 ; Dittenberger : *Sylloge*[3], II, 653), cité par Perdrizet : *Archiv für Religionswissenschaft*, 1905, 305-306][1].

Ce thème était destiné à une merveilleuse fortune. Au volume suivant, on lira deux épisodes qui s'y rattachent [Donat d'Arezzo ; saint Laurent de Milan]. M. Perdrizet en a recueilli plusieurs autres [*loco citato*] qu'on lit dans les vies de Fridolin [6 mars 436], de Benoît [21 mars 277. 278], de Léon IX [*P. L.*, 143, 494 ; 149, 1007 ; M. G. *Libelli de lite*, II, 547], d'Antoine de Padoue [récit de Rigaud, publié par d'Aroules, 1899, p. 50].

[1] Cf. Π. Καϐϐαδίας, τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ καὶ ἡ θεραπεία τῶν ἀσθενῶν. Athènes, Perris, 1900 ; et surtout le récent travail de Reitzenstein : *Hellenistische Wundererzählungen*. Leipzig, Teubner, 1906.

APPENDICE IV

SAINT VINCENT DE GIRONE

Saint Vincent de Girone est vénéré le 22 janvier : il a donc même anniversaire, même nom, même pays [cf. Girone, Saragosse, Valence] que le martyr chanté par Prudence. Pourtant les deux légendes n'ont aucun rapport. Ce fait est assez intéressant pour qu'on le précise. Voici une brève analyse de la légende de Girone.

La septième année des empereurs Dioclétien et Maximien, il y eut une grande persécution *in suburbio Gerundensi in castello Gratianopoli :* comme les étoiles, ainsi les martyrs brillent sur la terre. Les apôtres Pierre et Paul qui gouvernent l'Eglise ont conquis à la foi *italica regna usque ad Galliam comatam* : et c'est ainsi que les bienheureux Vincent et Orontius ont reçu la doctrine des apôtres *in civitate Cimera ;* ils la communiquent à leurs parents Vicarius et Amelia, et ils veulent gagner la palme du martyre. Comme le monde presque tout entier a déjà reçu le baptême, ils gagnent l'Espagne dont le *præses* Rufinus persécute cruellement les chrétiens et impose, sur l'ordre de Dioclétien, l'adoration de Jupiter, de Junon et de Vénus. Ils trouvent l'évêque Pontius caché dans les cavernes, *ad castellum gratianopolim*, tandis que son diacre Victor résiste courageusement aux persécuteurs ; ils arrivent *ad*

vicum Rhodas où Rufinus a établi un capitole et s'établissent chez Victor, dans le *pagus Julianus* où il a sa villa. Mais voici que le *præses* les recherche : ils se sauvent dans la montagne, et Victor refuse de les livrer, dit leur origine royale et défend leur croyance. Vincent et Orontius s'arment de la prière et du signe de croix, repoussent les avances, méprisent les menaces du *præses* et sont décapités. Victor est tué à son tour au moment où il va ramener chez eux, en Italie, les corps des martyrs, et ses parents sont massacrés aussi. Sur l'ordre de Pontius, Hactor emporte les cadavres des trois saints ; mais, près d'Embrun, les bœufs ne veulent plus avancer ; le prêtre Arator en prévient l'évêque Marcellin qui accourt et ensevelit les trois martyrs.

Comme dit saint Jean, nous attestons ce que nous avons vu.

Gesta siquidem beatissimorum martyrum Vincentii, Orontii et Victoris levitæ — quæ mihi omnium sacerdotum minimo, relatione succedentium comperta sunt — reticere non audeo.

Ætherius, *Anticinæ ecclesiæ antistes*, mon prédécesseur, demande quelques reliques de ces martyrs à l'abbé Beroald ; celui-ci prie avec frayeur, et envoie deux morceaux des doigts ; l'évêque les ensevelit avec joie *in locum qui Noviacus dicitur*. Lorsqu'un des frères, Astroald, veut voler les reliques, il avoue son crime au religieux Beatus, à Lyon, et meurt, puni par Dieu. — Quant à moi, humble pécheur *qui hanc paginulam præsumptuose compilavi*, j'allais de Lyon à la cour : (passant par Embrun), je demandai à l'homme de Dieu qui, bien que natif d'Orléans avait vécu en Espagne, s'il y avait trouvé les gestes des saints ; il me les raconta dans l'ordre, ainsi que l'histoire de la translation des reliques d'Embrun à Noviacum. Une autre fois je demandai à un abbé venu d'Espagne à un concile des Gaules où les martyrs avaient souffert ; il me donna le texte de la passion attestant que les trois martyrs reposaient à Embrun. C'est ce texte que j'ai corrigé, le style en étant rustique, avec l'aide du Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint dans l'infini des siècles et des siècles. Amen [22 janvier, 3-6] [1].

[1] Je me réserve de revenir sur ce texte, certainement apparenté aux textes lériniens de Cimiez et d'Embrun, dans mon *Etude sur les Gesta Martyrum Occidentaux*.

APPENDICE V

SAINT VITUS

J'ai recueilli plus haut, p. 170, quelques textes où s'expriment les croyances qui s'attachaient aux mouches [1]. Des lectures ultérieures me permettent d'accroître la petite collection.

Les mouches sont si insupportables, en Orient surtout, qu'on a imaginé des dieux dont le principal office était de les chasser.

Baethgen [*Beiträge*, p. 25, et n.] et Lagrange [*Relig. Sémitiques*, 84], voient dans le Baal Zeboub de II Reg. I, 2, 3, 6, 16, un dieu de ce genre.

D'après Pausanias, V, XIV. 2, Hercule a fondé le premier sanctuaire afin de n'être plus gêné par les mouches, tandis qu'il sacrifiait. En Elide, à Olympie, on adorait un Zeus chasse-mouches : λέγονται δὲ κατὰ ταῦτα καὶ Ἠλεῖοι θύειν τῷ Ἀπομυίῳ Διί, ἐξελαύνοντι τῆς [Ἠλείας] Ὀλυμπίας τὰς μυίας [Pausanias, *loco citato*].

Les habitants d'Aliphère, en Arcadie, honorent un héros Muiagros qui rappelle singulièrement Zeus Apomuios : καὶ ἐπι-

[1] Ajouter à la note de la page 170 : Eucher, *Formulæ spiritalis intelligentiæ* : « Musca diabolus : in Salomone : muscæ morituræ exterminant oleum suauitatis » [Wotke, 24].

καλούμενοι τὸν Μυίαγρον· καί σφισι ταῦτα δράσασιν οὐδὲν ἔτι ἀνιαρόν εἰσιν αἱ μυῖαι [Pausanias, VIII, XXVI, 7]. Cf. Pline : H. N. X, 75 : *et Elei Myiagron deum, muscarum multitudine pestilentiam afferente : quæ protinus intereunt, quam litatum est ei deo.*

On connaît un temple de Kronos — M. Mayer le situe à Olympie [Roscher : *Lexicon,* II, 1494] — où n'entraient ni chien, ni femme, ni mouche : ἐν δὲ τῷ κατ' αὐτὸν ἱερῷ, ὥς φησι Φύλ[αρχος ἐν τῇ ἐ]πτακαιδεκάτῃ καὶ Μένανδρός γε [τῇ] πρώτῃ, οὔτε γυνὴ οὔτε [κύων οὔτ]ε μυῖ[α] εἰσήει [Lydus : *de mensibus,* p. 171, éd. Wuensch. — Cf. Clermont-Ganneau : *Journal asiatique.* 1877. 217].

Le Mazdéisme recommande au fidèle d'Ahura de tuer les petites bêtes [*Revue Biblique,* 1904, 53-54].

Il n'y a pas de moustiques à Salamanque parce que saint Jean de Sahagun les a exorcisés [Lagrange : *loco citato,* 85, n. 1].

Les mouches, le fait est très clair, sont mises directement en rapport avec les dieux mauvais. Y a-t-il là croyance commune à toutes les religions, ou croyance sémitique adoptée par les Juifs, les Perses, les Grecs, les Chrétiens ? Noter que, d'après le *Gilgamès* [table XI, l. 162] — c'est-à-dire dès avant le temps d'Hammurabi [vers 2050 avant J.-C.] — cette croyance semble reçue dans le monde babylonien : « les dieux se rassemblèrent au-dessus du sacrificateur comme des mouches » ; on semble par là, et reconnaître les droits des dieux sur le sacrifice, et contester ceux des mouches [d'après Lagrange : *op. laud.* 84-85].

VI

SAINTE MELANIE
UNE HYPOTHÈSE TOUCHANT L'ORIGINE DU TEXTE LATIN

On vient de montrer que, selon toutes les vraisemblances, nos deux textes, latin et grec, de *Mélanie* procèdent d'un original grec, écrit entre janvier 440 et octobre 441, par un monophysite, adressé peut-être au fameux Dioscore d'Alexandrie. On ajoute que « notre recension latine doit être, elle aussi, très peu postérieure au milieu du ve siècle. Elle reproduit naïvement le désordre de l'original (XXXIV). L'auteur s'intéresse aux choses d'Occident et nous fournit de précieux détails sur la liturgie romaine (LXII, LXVIII)... Le pontife romain, dont il n'est nulle part ailleurs question dans ces deux biographies, apparaît peut-être dans ce même passage (XLIV), mais comme inférieur au concile. On peut croire l'auteur de la recension latine plus en garde que l'auteur de la recension grecque contre les influences monophysites... » ; il parle de l'impératrice Eudocie en des termes assez peu flatteurs [Adhémar d'Alès : *les deux vies de sainte Mélanie la jeune* (*Analecta Bollandiana*, 1906, p. 401-450)].

Ces conclusions ne contredisent pas, elles favorisent plutôt l'hypothèse présentée p. 193, note, touchant l'origine lérinienne du texte latin de *Mélanie*.

Un passage propre au latin compare la femme forte aux pierres précieuses : « *non est mulier hæc dicenda sed vir, quia viriliter egit : quam sapiens Salomon de pretiosis lapidibus esse significavit* » [p. 3]. On songe aussitôt à ce passage des *Formulæ* d'Eucher [Wotke, 14] : « *lapides interdum Christus aut sancti ; in psalmo : lapis quem reprobauerunt ædificantes item in aliam partem : potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham* ». Sans doute on ne cite pas ici Salomon ; mais on ne connaît pas de passage des livres sapientiaux auquel s'applique exactement notre texte [1] ; et l'inspiration des deux passages est évidemment la même, ici et là. Et il est certain que la valeur symbolique donnée aux pierres n'est pas seulement fondée sur les deux passages qu'Eucher a dits ; la preuve en est que, un peu plus loin, il revient là-dessus, et qu'il écrit :

Lapides pretiosi apostoli uel sancti sive ipsa opera uirtutum ; in Apocalypsi : fundamenta muri civitatis omni lapide pretioso ornata [Wotke, 48].

On a dû, dans les mêmes cercles, justifier la même idée avec d'autres textes encore, avec des textes du pseudo-Salomon [*Sap.* VII, 9 ; — *Prov.* VIII, 11 ?]

Fait beaucoup plus important : *le passage relatif à la communion* [2] *dans l'église romaine, que j'ai cité p. 193, note, manque dans la recension grecque* [d'Alès : *eodem loco*, 442-443] ; et les passages analogues que j'ai relevés se lisent *dans des textes lériniens*.

Et je rappelle que *Mélanie* insiste sur l'unité de la Trinité, et présente des points de contact curieux avec *Apollinaria, Eugénie, Anastasia* [3].

[1] D'Alès indique Sap. VII, 9 ; Prov. VIII, 11, avec hésitation.

[2] Il s'agit de la communion *quotidienne* : « ... communicasset... quamquam et consuetudo Romanis sit per singulos dies communicare » [Rampolla, 36] ; et de la communion des mourants qui gardent l'Eucharistie dans la bouche [p. 39]. Le texte ajoute qu'on baise la main de l'évêque au moment de la communion.

[3] Cf. G. M. R., tome V.

VII

LES QUATRE COURONNÉS
ANALYSE DE LA TRADITION PANNONIENNE

L'analyse que j'ai donnée des gestes de ces martyrs dans mon premier volume, p. 153, insiste sur les épisodes romains et passe très rapidement sur la tradition pannonienne. Il convient, ici, d'insister sur celle-ci[1].

Au temps où Dioclétien Auguste alla en Pannonie, dans les mines, afin d'y faire creuser en sa présence, il réunit tous les ouvriers mineurs (*artifices metallicos*) ; quatre d'entre eux étaient extrêmement adroits ; c'était Claudius, Castorius, Simpronianus et Nicostrate. Tous les quatre étaient secrètement chrétiens et observaient les ordres de Dieu (*custodiunt mandata Dei*)[2]. Dioclétien commande de faire une statue du Soleil, sur son quadrige, en pierre de Thasos ; mais la pierre qu'on trouve ne convient pas à la sculpture ; les ouvriers et les *philosophi* se querellent ; ceux-là sont 622, ceux-ci cinq. Ils cherchent à l'envi un nouveau filon.

C'est alors que Simpronianus, confiant en sa foi, dit à ses ouvriers : « Mes frères, remettez-vous-en à moi. Avec mes dis-

[1] Je résume la version du *Codex Palatinus* 846, folio 130r.
[2] Cf. les expressions analogues dans *Quirinus*, *Pollion*, *Jules*.

ciples Claudius, Simplicius, Nicostrate et Castorius, je trouverai la pierre (*textum lapidis*) (dont nous avons besoin). » Il trouve ; il sculpte au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ ; sa sculpture (*sigilli solis*) mesure 25 pieds. A cette nouvelle, Dioclétien est enchanté ; et il fait construire un temple en Pannonie, au lieu qu'on appelle la Grasse Montagne ; il y érige la statue du Soleil, il la fait dorer ; il lui offre des sacrifices et des parfums ; et il n'oublie pas de récompenser les cinq ouvriers (chrétiens).

Il ordonne ensuite de tailler dans le porphyre (*ex metallo porphyretico*) des colonnes et des chapiteaux de colonnes. On trouve la pierre au lieu qu'on appelle le feu. Et Simplicius, qui est un gentil, admire le succès de Claudius : car Claudius fait tout au nom de Jésus-Christ ; Jésus-Christ a fait toutes choses, loin d'avoir été fabriqué comme le Jupiter de Simplicius. C'est ce qui fait la force de Claudius, ainsi que Nicostrate l'explique à Simplicius, dont le fer [*ferramentum, ferrum*] se brise souvent. — Lorsque Dioclétien commande encore de faire des conques ornées de sceaux [? *concas sigillis ornatas cavari*] et que Simplicius échoue, il demande leur secret à ses amis de quinze ans et se convertit. Un évêque condamné aux mines, Cyrille d'Antioche, le fait catéchumène selon l'usage ecclésiastique.

Un des *philosophi* remarque alors qu'ils ne travaillent pas sans avoir fait d'abord un signe de croix. « C'est quelque signe magique, dit-il à Claudius, que ce signe de mort. » — « Non pas. C'est un signe de vie. L'apôtre Paul nous a dit : tout ce que vous faites, faites-le au nom du Christ. » — « Mais votre Christ est mort ». — « Il est mort ; et il est ressuscité ! » Cependant le travail s'achève et Dioclétien les félicite. Il les félicite encore après qu'ils ont fait des chapiteaux à feuilles et des colonnes. La jalousie des *philosophi* redouble; ils accusent les chrétiens de magie. Mais Dioclétien les renvoie, et commande à ses ouvriers chéris des Victoires, des Amours, des conques, et un Asclepius.

Les chrétiens font tout, à merveille, sauf la statue d'Asclepius. Dioclétien la redemande, sans plus de succès. Alors les *philosophi* accusent leurs rivaux de christianisme. « Je vous ai comblés », leur dit l'empereur. — « Nous ne ferons pas la statue d'un misérable ». Et d'autres ouvriers choisis par les *philosophi*, sculptent *ex lapide proconisso* la statue d'Asclepius.

Le tribun Lampadius fait comparaître à son tribunal, devant le temple du Soleil, les cinq ouvriers et vérifie l'accusation des *philosophi* ; les mineurs [*artifices quadratarii*], poussés par ceux-ci, crient : « *per salutem cæsaris, tolle sacrilegos, tolle magos* ». Mais Lampadius fait les choses consciencieusement : il demande aux cinq chrétiens d'adorer le Soleil. C'est en vain. Seconde comparution, où intervient le *philosophus* Chrysolitus : elle n'a pas meilleur succès ; les chrétiens n'adorent que Jésus-Christ, qui éclaire tout homme venant en ce monde, mieux que ne peut faire le Soleil. A la troisième comparution, on bat les martyrs, tandis que le héraut crie : *præcepta principum contemnere nolite.* Mais Lampadius est saisi par le démon et meurt. Comme sa femme se plaint à Dioclétien, celui-ci fait faire par le *togatus* Nicetius des cercueils de plomb : les cinq chrétiens y sont introduits et enfermés, vivants ; on jette le tout dans le fleuve. L'évêque Cyrille en meurt de douleur. Les martyrs ont souffert le VI des ides de novembre. Dioclétien se rend alors à Sirmium ; et, quarante-deux jours après, le chrétien Nicodème retire les cercueils et les place dans sa maison.

Onze mois plus tard, Dioclétien revient de Sirmium à Rome, où il fait construire, dans les thermes de Trajan, un temple à Asclepius ; il y fait faire une statue d'Asclepios *ex lapide proconisso* et placer les ex-voto de bronze ; il veut que tous les soldats y sacrifient, surtout ceux de la *præfectura Urbis.* Quatre *cornicularii* refusent [Severe, Severianus, Carpophorus, Victorinus] et sont martyrisés : leurs corps, laissés aux chiens, sont ensevelis par Sébastien et l'évêque Miltiade, le VI des ides de novembre, voie lavicane, au IIIe mille, dans un arénaire, avec d'autres saints, deux ans après (le martyre des Pannoniens ?). Comme on ne put trouver le nom des *cornicularii* (et qu'ils avaient même anniversaire que les Pannoniens), l'évêque Miltiade ordonna qu'on célébrerait leur fête sous les noms (et à la date) des saints Claudius, Nicostratus, Simpronianus, Castorius, et Simplicius, tandis que règne Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen [1].

[1] Pour la critique de ce texte, cf. G. M. R., I, 153. J'ajoute qu'il est parent de *Gordien* et *Vibbiane*, de *Sébastien*, de *Sabinus* et d'*Hedestus* [G. M. R., III]. Le travail de remaniement semble avoir été assez étendu : les points de contact du texte avec les textes pannoniens sont moins nombreux qu'on aurait

pu croire. Noter pourtant que, comme dans *Irénée*, les martyrs sont jetés dans le fleuve ; — il est question de Sirmium et du seul Dioclétien ; comme dans *Dasius*, on insiste sur la croix du Christ et sur l'expression *sigillum* ; comparer les expressions : *per salutem regum* [*Jules*], *signum mortis* [*Nicandre* B], le nom du Christ [*Jules*, *Dasius*] avec les expressions analogues que présente notre texte.

VIII

QUELQUES ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 3. — Supprimer la dernière ligne : « que j'identifie volontiers avec saint Félix de Nole ». Mgr Duchesne a montré [L. P. I, p. CXXIII] que le Félix confondu avec le rival de Libère doit être un martyr inconnu, Félix, qui donna son nom à la voie de Porto. J'ai accepté l'hypothèse [G. M. R. I, 127]. On l'a complétée récemment en indiquant que la légende de Libère et de Félix a subi l'influence de quatre lettres fausses, fabriquées par les Luciférien, et attribuées par eux à Libère [Saltet : *la formation de la legende des papes Libère et Félix. — Bulletin de Littérature Ecclésiastique...* Toulouse, 1905, 222].

P. 28-29. — Dans ses *Formulæ,* Eucher parle des martyrs : « *rosæ martyres a rubore sanguinis* ; *in Salomone : sicut rosa germinat super uuida fluenta* » [Wotke, 17].

P. 61-62. — *Légendes milanaises.* Je dois signaler quelques études du R. P. Savio que je n'ai pu consulter, à mon grand regret : *I Santi martiri di Milano. La leggenda di Vittore* [*Rivista de scienze storiche* II, (1905) 240, 326, 375] ; *San Calimero* ; *San Sebastiano ed altri martiri che*

furono crediti milanesi [même Rivista : juillet, septembre, 1906.

P. 84, note. 3. — Sur les *suscepti*, cf. Fustel de Coulange : *Bénéfice et Patronat*, p. 409.

P. 106. — Lorsqu'il emploie le nom de Timothée, Salvien joue surtout sur le mot τίμη, l'honneur (de Dieu). Mais il joue aussi sur *timor : timori atque cautellæ* (*præstitit*) *ut Thimothei nomen scriberet, pauidus quippe est et formidolosus...* [Pauly, 222].

P. 150. — Aux textes africains que connaissait l'auteur de *Vincent*, il faut ajouter peut-être *Lucius et Montanus* [éd. Gebhardt, 146]. Voici quelques traits que j'y ai notés, et dont on trouve à peu près l'équivalent dans *Vincent* : 1. *Carcer tenebrosus spiritu perlucente resplenduit* [§ 4] ; 2. *Per trophæum crucis triumphauit* [§ 4] ; 3. *Prostrato diabolo uictores sumus* [§ 6] ; 4. *Cum per plurimos menses reclusi tulissent carceris pœnas et fame et siti diu laborassent* [§ 12] ; 5. *Erat illic videre martyres Christi felicitatem gloriæ suæ uultus hilaritate testantes* [§ 13] ; 6. *Lucium... labor carceris fregerat* [§ 13].

P. 137, 168, 169. — Les translations des cadavres qui traversent la mer et des héros qui traversent les airs [*Vincent* ; *Vitus*] sont de très vieux thèmes mythologiques. On retrouve des traits analogues dans beaucoup de textes. En voici quelques-uns, à titre d'exemples.

Le corps de Salsa revient de lui-même à la côte [*passio Salsæ*, 12], et, poussé par un songe, Saturninus va le chercher au fond de l'eau et le ramène à la surface. — Le corps de Lucien est rapporté du fond de la mer au rivage par un dauphin [*passio Luciani*, 16. — *P. G.*, 114, 412. Cf. Delehaye : *Légendes hagiographiques*, 218-219]. — Sur les barques légendaires (Saint Antonin), cf. *Revue des Questions historiques* 67, (1900), 402. — Sur les plantes magiques et leur pouvoir moteur, cf. Lagrange : *Religions Sémitiques*, 318 [la fameuse plante donnée à Gilgamès par Ut-Napitchim n'a, semble-t-il, pas d'autre caractère].

P. 174, n. — Cf. Les translations miraculeuses d'*Alexandre* et de *Pierre-Marcellin*; l'ensevelissement de Pierre et Marcellin et celui de Vitus.

P. 188. — Il semble bien que la mère de Lucie est guérie, sinon pendant la nuit, du moins tandis que Lucie s'endort miraculeusement et voit apparaître Agathe; il est certain, d'autre part, que la mère de Lucie touche alors le tombeau (cf. p. 180, note 1. Cf. p. 188, 190]. — Il est clair que ces deux détails sont en rapport avec la pratique de l'incubation : le fidèle s'endort, escomptant un songe qui sera une bénédiction [cf. les rituels sémitiques : Petrie : *Researches in Sinaï*, London, 1906. *Revue Biblique*, 1907, 140-141 ; — et les inscriptions d'Epidaure : Collitz-Bechtel : *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, 3339-41, Cavvadias cité *supra*, p. 278 et Deubner : *De incubatione capita quattuor*, Leipzig, 1900]. Cf. Aussi les miracles de Come et Damien, Cyr et Jean, Mennas [Delehaye : *Légendes hagiographiques*, 172].

P. 194. — On célébrait à Catane, durant le XVIIe siècle, une fête avec procession. Cette fête rappelle, paraît-il, la fête d'Isis que l'on célébrait à Corinthe. [Apulée : *Métamorphoses*, XI, 8]. M. Ciaceri a attiré l'attention sur cette coïncidence : *la festa di S. Agata e l'antico culto di Iside in Catania* [*Archivio storico per la Sicilia orientale*, II, 1905, 265].
Je ne connais son étude que par quelques lignes des *Analecta Bollandiana*. Il serait bon, semble-t-il, que les savants siciliens donnâssent une description complète de la procession d'Agathe et des fêtes populaires, en remontant le plus possible dans le passé. Tant que ces fêtes ne seront pas plus précisément connues, il sera impossible de prendre parti.

P. 201. — Une des versions grecques d'*Agathe* — dont l'original latin était plus étroitement apparenté à *Cécile* et *Vitus*, on l'a vu, que celui que nous lisons — dit que Dieu a fait apparaître un olivier stérile, symbole de la froideur des Palermitains.
Ce trait rappelle ce passage des *Formulæ* d'Eucher : *oleaster homo sine fructu uel gentilis*; *in apostolo*: *si autem tu ex naturali excisus es oleastro* [Wotke, 19].

P. 201. — Les anges gardiens qui apparaissent dans *Vitus* et *Agathe* sont très anciennement attestés chez les chrétiens : Saint Justin, Hermas, Clément d'Alexandrie [*Stromates*, v, 14. — *P. G.*, 9. 133], Origène [*In Lucam hom.* 35. — *P. G.*, 13, 1890, etc...] ; Eusèbe [*Demonstr. Evang.* iv,, 6. — *P. G.*, 22, 268], saint Hilaire [*In Matth.*, xxiii, 5. — *P. L.*, 9, 1020], saint Basile [Ep. 11. — *P. G.*, 32.273], saint Grégoire de Nazianze [*P. G.*, 37, 519, 1020], etc...

Noter que ces textes sont tous d'origine grecque (on sait le séjour d'Hilaire en Orient). Cassien aussi parle des anges gardiens [*Coll.*, viii, 17 ; xiii, 12. — *P. L.* 49, 730, 929] ; et de même Tertullien [*P. L.*, 2, 713], saint Augustin [*P. L.*, 34, 390, etc...]. Il semble que cette croyance soit d'origine orientale. Peut-être la mention qu'on en trouve dans nos textes est-elle en rapport avec l'influence de l'Orient sur nos rédacteurs. [D. T. C. i, 1216-1218].

P. 264. — Je n'ai qu'indirectement connaissance d'un article de Thomas Barns, intitulé *Quelques problèmes sur le Credo* [*Journal of theological Studies*, juillet 1906, 501]. L'auteur suppose qu'il y a eu, autour de Niceta de Remesiana et de Victorin de Pettau, un foyer d'activité littéraire et théologique presque ignoré jusqu'ici, et peut-être intermédiaire entre l'Occident et l'Orient.

Etudiant de tout autres questions que M. Barns, je suis parvenu à la même conclusion que lui.

TABLE DES MATIÈRES

Préface VII
Tableau des principales abréviations IX

CHAPITRE PREMIER

L'hagiographie romaine de l'époque gothique
et l'hagiographie latine du Ve siècle
le problème

Comment se pose le problème : pourquoi les gestes romains n'ont ils pas été rédigés à la fin du IVe siècle ? Quelles légendes étaient connues à Rome au Ve siècle ? p. 1.
I. — Rapports naturels de Rome avec l'Occident latin, p. 2.
II. — Cultes de martyrs latins attestés à Rome au Ve siècle, p. 3.
III. — Légendes de martyrs latins conservées par le passionnaire romain, p. 6.

CHAPITRE II

Saint Maurice

I. — Le texte A : analyse. — Les trois interpolations qu'il a subies, p. 9.
II. — Caractère légendaire de cette histoire. Silence d'Eusèbe, Lactance, Sulpice Sévère, Orose. Erreurs grossières. Réserves explicites de l'auteur de A, p. 15. — Le texte B : ses différentes formes. Il contredit A, p. 16. — Les textes C : Fortunat et Grégoire de Tours ne font pas venir d'Orient les martyrs d'Agaune, p. 18.
III. — Origine de la légende, p. 20. — La tradition locale d'Agaune, le monastère : Sigismond et saint Avit. Une invention de reliques par l'évêque de Martigny, Théodore, p. 22. On connaissait six noms, p. 23. Maurice d'Apamée confondu avec Maurice d'Agaune : influence probable de Cassien, p. 24. Une erreur paléographique et le souvenir de la legio VII gemina felix, p. 25. — La mise en œuvre, p. 27. Polemius Silvius (ou Salvius) et Eucher de Lyon, p. 28 : les lectures d'Eucher, sa dévotion aux martyrs,

p. 29 ; l'origine thébéenne des martyrs, p. 30, et le culte d'Eucher pour l'Orient, p. 33.
La légende de Victor et Ursus et la légende de Maurice, p. 34.

CHAPITRE III

LES SAINTS GERVAIS ET PROTAIS

Une légende comparable à la légende de Maurice, p. 37.
I. — Le texte pseudo-ambrosien : analyse, p. 37.
II. — Invention des martyrs Gervais et Protais par saint Ambroise : son récit, p. 40.
III. — Formation de la légende, p. 42 ; sa couleur ravennate ; l'épisode de Valeria et le martyre de Sisinnius, p. 42 ; la mention des Marcomans, p. 43 ; Vitalis de Bologne, p. 44 ; les Dioscures et la légende des jumeaux, p. 46.
IV. — Légendes apparentées, p. 48. Les deux versions de Vitalis-Valeria sont postérieures aux gestes de Gervais et Protais. — La légende de Vitalis-Agricola : l'invention des corps en 393, p. 51 ; les deux versions pseudo-ambrosiennes rappellent les gestes de Gervais-Protais, p. 52.
V. — Légendes apparentées, p. 53. Rapports de Gervais-Protais et d'Agnès. Leopardus et ses amis, p. 54 : les pseudo-Ambroise appartiennent à ce groupe. — Rapports de Jean-Paul, Agnès et Gervais-Protais, p. 56 : qu'il a existé peut être une version de Jean-Paul contemporaine d'Agnès et de Gervais-Protais, p. 57.
Conclusions, p. 58 : les inventions ; importance de la Cisalpine ; influences orientales. — Un problème, p. 59 ; d'où viennent les détails des légendes ? leur portée pédagogique.

CHAPITRE IV

LES SAINTS NAZAIRE, CELSE ET PONTIUS

Une légende « d'invention » parente de Gervais-Protais, p. 61.
I. — Le texte A de Nazaire-Celse : analyse ; textes du prologue et d'une fausse lettre à Néron, p. 62.
II. — Quatre autres versions de la légende, p. 66. — Grégoire de Tours en connaît une, p. 69. — Caractère romain et milanais de la légende, p. 70 : rapport véritable de Nazaire-Celse à Gervais-Protais.
III. — La topographie de Nazaire-Celse, p. 72. La légende de Pontius de Cimiez : analyse, p. 73.
IV. — Points de contact de Pontius et de Nazaire-Celse, p. 75. Valérien de Cimiez : ses homélies, son œuvre religieuse locale, p. 76. La légende de Pontius a été écrite dans l'entourage de Valérien, p. 78 : c'est un ami de Veranus, d'Eucher et de Salvien. Origines païenne et chrétienne de la méthode pseudépigraphique, p. 81 : une page de Cassien sur le mensonge, p. 82. Nazaire a la même origine que Pontius et Maurice, p. 84 : son auteur est peut-être Eusèbe de Milan.

CHAPITRE V

LÉRINS, LA LÉGENDE CHRÉTIENNE ET LA LÉGENDE ROMAINE

On compare les écrits d'Eucher, de Valérien et d'Eusèbe, p. 87.

I. — Caractères généraux de l'hagiographie lérinienne, p. 88. — Les hagiographes de Lérins sont des lettrés, p. 88 : ils utilisent peut-être des homélies, certainement des histoires (Origène et Philippe, Marcellin). — Ils sont mêlés aux affaires de politique ecclésiastique, p. 91 : les ambitions métropolitaines d'Embrun réflétées par Nazaire-Celse ; Grégoire de Tours et le texte du *Codex Bernensis* 47. — Zèle apostolique des Lériniens, p. 94 : le culte des martyrs est un moyen de propagande chrétienne ; conception chrétienne de l'histoire, p. 95. La Légende chrétienne à Lérins.

II. — Lérins et la Légende romaine, p. 97. Rapports de Sébastien avec Maurice, Pontius et Nazaire, p. 97. Points de contact entre les gestes de Sébastien et les écrits de Salvien, p. 99 : l'usage des richesses, p. 102 ; caractère pseudo-ambrosien de Sébastien, p. 103, et théorie, par Salvien, de la méthode pseudépigraphique, p. 103 : la lettre à Salonius au sujet du pseudo-Timothée, p. 105. — Date exacte de Sébastien, p. 106 : on ne peut rien conclure des termes *episcopus episcoporum* ou *defensor ecclesiae*. Rapports de Sébastien avec Victor de Marseille, p. 107 : origine marseillaise et lérinienne de Victor. L'adjonction de Salvien au groupe des hagiographes lériniens confirme et précise l'idée qu'on s'en est faite, p. 111. — Critique de la critique topographique, 112.

Les légendes de Victor-Maurus et de Nabor-Félix, p. 110, note.

CHAPITRE VI

LÉRINS ET LA LÉGENDE ROMAINE

Faut-il rattacher à Lérins d'autres gestes romains que Sébastien ? p. 113.

I. — Une version lérinienne de Censurinus. Ses rapports avec Sébastien, p. 113 ; elle insiste sur le parrainage, p. 114. — La question de l'Immaculée Conception au ve et au vi^e^ siècle, p. 115 ; Césaire voulait en conférer le privilège à la Vierge Marie, comme d'autres à Jean-Baptiste ; Pierre Diacre et l'auteur de Censurinus les combattent. Les primitives versions de Censurinus, p. 117.

II. — Maris-Martha, p. 120, rappelle Sébastien et Censurinus. — Etienne, p. 121, rappelle à la fois Sébastien et Pontius.

III. — Origine lérinienne d'Eugénie, p. 121. Elle est signalée pour la première fois par saint Avit, p. 122, s'inspire des idées de Salvien sur le mensonge et rappelle Sébastien. — La légende grecque d'Apollinaria, p. 124, fabriquée par les Anthemii à la fin du ve siècle est le prototype d'Eugénie, p. 129. — Comment Appollinaria a été connue à Lérins, p. 130.

CHAPITRE VII

QUELLE EST L'ORIGINE DU MOUVEMENT LÉRINIEN ? SAINT VINCENT

L'œuvre hagiographique des Lériniens : qu'on y peut joindre dès maintenant quelques versions des légendes apostoliques. L'étude de la légende de saint Vincent nous en dévoilera les origines, p. 133.

I. — Le texte de Ruinart : analyse, p. 134.

II. — Textes du férial hiéronymien, p. 137 ; de Prudence, p 138 : ses caractéristiques. Quatre sermons de saint Augustin, p. 140 : il semble ignorer l'épisode du gril.

III. — Le texte de Rome, p. 143 : ses caractéristiques. Le texte de Paris, p. 144 : il ignore l'épisode du gril. Le sermon espagnol, p. 144. — Le résumé, p. 145. Le texte grec, p. 145. Tous ces textes ignorent le miracle de 542 que conte Grégoire de Tours, p. 146.

IV. — Légendes apparentées, p. 147. Vincent de Girone n'a aucun rapport avec Vincent de Saragosse. La légende de sainte Foi d'Agen, p. 148. — Les actes des martyrs africains, p. 148 : actes de Fabius et de Salsa, actes de Saturninus et leur influence sur Vincent. — Laurent et Vincent, p. 152. Laurent a été modelé sur Macedonius ; l'épisode du gril a été transmis par la légende de Laurent à la légende de Vincent, p. 154 ; il vient de Phrygie. — Conclusion : origines de la légende de Vincent, p. 154.

V. — Origines du mouvement hagiographique lérinien, p. 155 : influence de l'usage ecclésiastique et des actes des martyrs des églises africaines ; prestige des martyrs de Rome, p. 157 ; influence des traditions martyrologiques grecques, p. 157. Le culte des martyrs à Lérins, p. 158 : vénération dont on y entoure Paulin de Nole. La légende martyrologique est un procédé d'apostolat, p. 159.

CHAPITRE VIII

QUELLE EST L'ISSUE DU MOUVEMENT LÉRINIEN ? LE COURANT AUGUSTINIEN EN HAGIOGRAPHIE LES SAINTS ALEXANDRE, VITUS, EUPLUS

L'évolution doctrinale de Lérins vers l'augustinisme se reflète dans l'évolution de la littérature hagiographique, p. 161.

I. — Légende d'Alexandre de Bergame, p. 162. Analyse de la version bollandiste, et sa date, p. 163. — Caractère de la version de Mombritius : elle s'inspire des légendes grecques, p. 164. — Le texte Grazioli, p. 164. — Origine augustinienne du texte bollandiste, p. 165.

II. — Légende de Vitus : analyse de la version de Mombritius, p. 165.

III. — Analyse de la version bollandiste, p. 168 : un trait anti-manichéen, les mouches, images des démons, p. 170. — Rapport du texte bollandiste au

texte de Mombritius ; date de l'un et l'autre, p. 171 : origine augustinienne du texte de Mombritius.

IV. — La version du Palatinus 846, p. 171 : ses caractéristiques ; elle est parente de B, et donne le plus souvent un meilleur texte.

V. — Genèse de la légende, p. 173. — Vitus, Nazaire-Celse et Barbe. Vitus et Potitus, p. 174 : le dieu Arpan. — Le culte de Vitus, p. 175, est attesté dès la seconde moitié du ve siècle ; mais sa racine topographique n'est pas apparente, p. 176 : elle est sans doute lucanienne, p. 176. — Comment s'explique la place que tient Rome dans la légende : les patrimoines, p. 177.

VI. — Légende d'Euplus, p. 177 : analyse de la version de Baronius.

VII. — La version de Mombritius, p. 179, et la version de Bruxelles, p. 180. La version de Cotelier, p. 180, et la version de Métaphraste, p. 181. Classement de ces cinq versions, p. 182.

VII. — Le culte d'Euplus, p. 182. Date des deux familles de textes, p. 183 : le texte primitif, authentique, est reconnaissable, p. 184.

CHAPITRE IX

QUELLE EST L'ISSUE DU MOUVEMENT LÉRINIEN ? LE COURANT AUGUSTINIEN EN HAGIOGRAPHIE LES SAINTES LUCIE ET AGATHE

On peut préciser un peu nos connaissances touchant l'origine des remaniements augustiniens, p. 187.

I. — Légende de Lucie ; analyse de la version de Mombritius, p. 188.

II. — La version grecque et sa source, p. 190. Notre légende est un vrai centon, p 191, dont l'auteur est un lérinien, p. 192. Rapports de *Lucie* et de *Mélanie* : une hypothèse touchant *Mélanie*, p. 193, note. Rapports de *Lucie* et de *Valentin de Terni*.

III. — Légende d'Agathe : analyse, p. 194.

IV. — Le culte d'Agathe, p. 197. — Rapports d'*Agathe* et de *Vitus*, etc., p. 199 : origine romaine d'*Agathe*. — La légende d'Agathe et les patrimoines siciliens de l'église romaine, p. 202 : les versions palermitaines et les remaniements catanais.

V. — Les Moines Scythes, leur rôle, leurs amis africains, romains, gaulois, p. 202 : la couleur augustinienne et orientale de *Vitus*, p. 202 ; correspondance de Ferrand avec Anatolius ; Fulgence à Rome, sa piété envers les martyrs, p. 202 ; un point de contact entre *Agathe* et la *Vita Fulgentii*, p. 204 ; points de contact entre Ferrand, *Vitus*, *Alexandre de Bergame*, p. 204 ; influence des traditions grecques sur Ferrand, *Vitus*, *Agathe*, p. 204 ; *Cécile* et *Agathe*, p. 205. — Conclusion, p. 205 : l'hagiographie augustinienne et la persécution vandale.

VI. — La doxologie *in unitate*, p. 207 : comment Fulgence l'explique à Ferrand, p 208 ; son origine africaine, p. 209. — Vigile de Thapse, p. 209. — Le *liber soliloquiorum animæ* et *Agathe*, p. 210.

CHAPITRE X

UN MOUVEMENT LÉGENDAIRE PARALLÈLE AU MOUVEMENT LÉRINIEN
LES SAINTS CANTIUS, QUIRINUS, FLORIAN

Aperçoit-on un mouvement analogue au mouvement lérinien ? — Que les Romains s'intéressent aux martyrs de Pannonie, p. 211.

I. — Gestes de Cantius, Cantianus et Cantianilla : analyse, p. 212. Deux familles de textes, p. 214. Les textes pseudo-ambrosiens datent du début du ve siècle ; ils ont été retouchés, p. 215, ils sont parents de Quirinus et de Pollion, p. 216. — Les textes B procèdent d'un remaniement lérinien, p. 217, de même que le texte cyclique d'Anastasie-Chrysogone. — Chrysogone, Clément et Rufin, p. 219. n. — Les Anicii et nos hagiographes : Olybrius et Julienne. La mosaïque de l'église d'Anastasie, p. 220.

II. — Gestes de Quirinus : analyse, p. 221. Textes du férial, d'Eusèbe et de Prudence, p. 223, attestant son martyre. Le texte n'est pas homogène, p. 224. Une rédaction du début du ve siècle, p. 225 : Quirinus, Jules et Irénée. — Un remaniement postérieur, p. 226 : les miracles ; la question de la fuite ; les Ariens. Translation de Quirinus à Rome, p. 227 : le texte du Salisburgensis, l'inscriptiou de la platoma, le récit de la translation. La date : le temps de Sixte III, p. 228.

III. — Gestes de Florian : analyse, p. 229. Florian et Irénée, p. 231, ou Jules. — Indices d'un remaniement, p. 232 : traits grecs ; Florian et Agathe ; Florian et Vitus. Le texte primitif de Florian, p. 233. n. 2. Le texte de Codex Bernensis, p. 234.

CHAPITRE XI

UN MOUVEMENT LÉGENDAIRE PARALLÈLE AU MOUVEMENT LÉRINIEN
LES SAINTS HERMOGÈNE, POLLION, IRÉNÉE, NICANDRE, JULES, DASIUS

Autres textes pannoniens remaniés à Rome, p. 235.

I. — Les gestes d'Hermogène, analyse, p. 236, et les gestes de Pollion, analyse, p. 237. Leurs rapports, p. 238. — La version pannonienne de Pollion, p. 239 ; culte romain de Pollion, remaniement romain, p. 240.

Les gestes d'Irénée, analyse, p. 241, ils sont connus de l'auteur de Pollion ; ils datent de la fin du ive siècle et n'ont pas été retouchés, p. 243.

II. — Les gestes de Marcien et Nicandre : analyse, p. 243, et les gestes de Jules, analyse, p. 245. Leurs rapports, p. 247. — Date et caractère de Jules : il rappelle Irénée, p. 248. — Le culte de Nicandre à Capoue et à Dorostorum, p. 248 : l'église consacrée par Gélase, p. 249. — Le texte du férial syriaque, p. 249. — La version B de Marcien-Nicandre, p. 250 : remaniement romain d'un texte pannonien. Le texte A a sans doute été retouché, p. 250.

III. — Les gestes de Dasius, analyse, p. 251. Le culte d'Axiopolis d'après le férial hiéronymiên, p. 253. Dasius est parent à la fois de Jules et de Nicandre : il a même origine, p. 254. — Il a eu même fortune que Nicandre, sinon que Jules, p. 255 : remaniement romain de Dasius au temps de Gélase.

Influence de Dasius sur la genèse de la légende de Césaire : l'épisode de Lucianus, p. 256. — Origine du thème légendaire, p. 258. Il dérive d'un fait authentique : confusion des Saturnales et des Sacées, p. 259. Erreurs de Dasius, p. 261 ; mais authenticité de l'épisode.

CHAPITRE XII

L'HAGIOGRAPHIE LATINE DU Ve SIÈCLE ET L'HAGIOGRAPHIE ROMAINE DE L'ÉPOQUE GOTHIQUE CONCLUSION

Quels sont les rapports du mouvement légendaire ostrogothique et du mouvement hagiographique latin de l'époque antérieure ?

I. — Au début du ve siècle, on constate, dans le monde latin, trois courants hagiographiques distincts, p. 263 : le mouvement pannonien et son origine ; une personnalité inconnue ; — le mouvement africain et son origine, p. 264 ; — le mouvement ambrosien, p. 265 ; son origine peut être ravennate ; les inventions ; l'ascension politique et religieuse de Milan. — La valeur de ces textes est nulle pour l'historien de la persécution, exception faite des textes pannoniens et d'Euplus ; elle est très grande pour l'historien de la vie chrétienne après la persécution.

II. — Au cours du ve siècle, un courant général s'établit, qui tend à absorber les autres, p. 266 : le mouvement lérinien et ses quatre caractères. — Il prolonge directement, peut-être, le mouvement ambrosien, p. 267. Il disparaît peut-être devant un mouvement augustinien romain, p. 268. — Rapports de la Pannonie avec Lérins, p. 268 note.

III. — A la fin du ve siècle, l'hagiographie latine extra-romaine exerce une double influence sur les traditions martyrologiques romaines, p. 270 : elle suscite la naissance du mouvement littéraire romain de l'époque ostrogothique, p. 270 ; elle modifie un grand nombre de traditions martyrologiques particulières, p. 271.

APPENDICES

I. — *Saint Maurice.* Que la victoire remportée à Octodure par Servius Galba en 57 avant J.-C. n'a aucun rapport avec la légende de la légion thébéenne, p. 273.

II. — *Les saints Gervais et Protais.* Un second livre de M. Rendel Harris sur les jumeaux célestes, p. 275. La question de méthode. — S. Ambroise a-t-il eu un songe touchant l'emplacement du tombeau des saints : la thèse de Lucius, p. 276. — Le caractère primitif des Dioscures : la thèse de M. S. Reinach, p. 276.

III. — *Saint Marcellin d'Embrun*, p. 277. Que l'un des miracles de la vie de Marcellin est copié sur un des miracles d'Asclepios, p. 278.

IV. — *Saint Vincent de Girone*, p. 279. Que la légende de saint Vincent de Girone, à l'encontre de ce qu'on devait croire, n'a aucun rapport avec la légende de saint Vincent de Saragosse : analyse du texte.

V. — *Saint Vitus*, p. 281. Les dieux chasse-mouches : le Baal Zeboub ; Zeus Apomuios ; Heracles Apomuios ; Muiagros ; Kronos et les Mouches ; Ahura et les Mouches ; saint Jean de Sahagun et les Mouches. Les Mouches et les dieux dans le poème de Gilgamès.

VI. — *Sainte Mélanie. Une hypothèse touchant l'origine du texte latin*, p. 283. Le texte latin dérive d'un texte grec. Le texte latin a été écrit par un lérinien ; nouveaux indices : valeur symbolique des pierres ; textes relatifs à la communion ; l'unité de la Trinité.

VII. — *Les Quatre Couronnés*, p. 287. Analyse de la tradition pannonienne.

VIII. — *Quelques additions et corrections*, p. 291. Felix de Nole ; — légendes milanaises ; — la légende de Vincent et les actes de Lucius et Montanus ; — les translations miraculeuses ; — guérisons par incubation ; — les Formules d'Eucher et les légendes ; — les anges gardiens ; — Agathe et Isis ; — le milieu de Nicéta de Remesiana.

FIN DE LA TABLE

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

r les Gesta martyrum

24177

Dufourcq, Albert - Etude sur les
Gesta Martyrum Romains. v. 2

PONTIFICAL INSTITUTE
OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK
TORONTO 5, CANADA

24177.